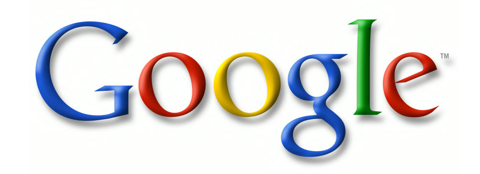


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

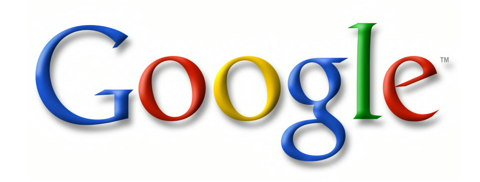
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

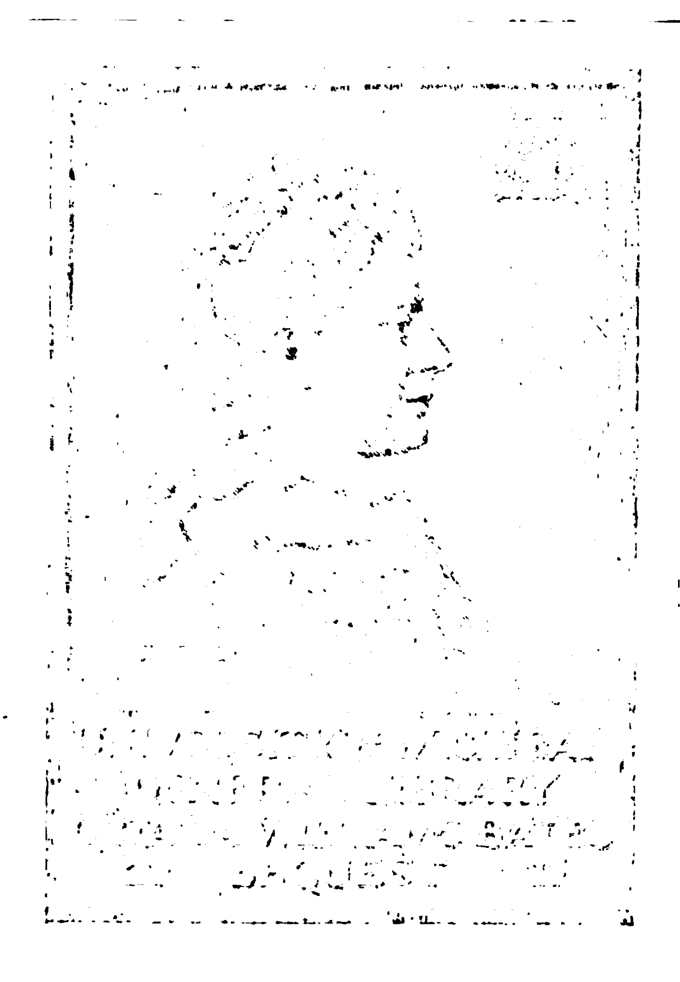
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


A 491470
DUPL



A
1
B

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Procès-verbaux + mémoires.

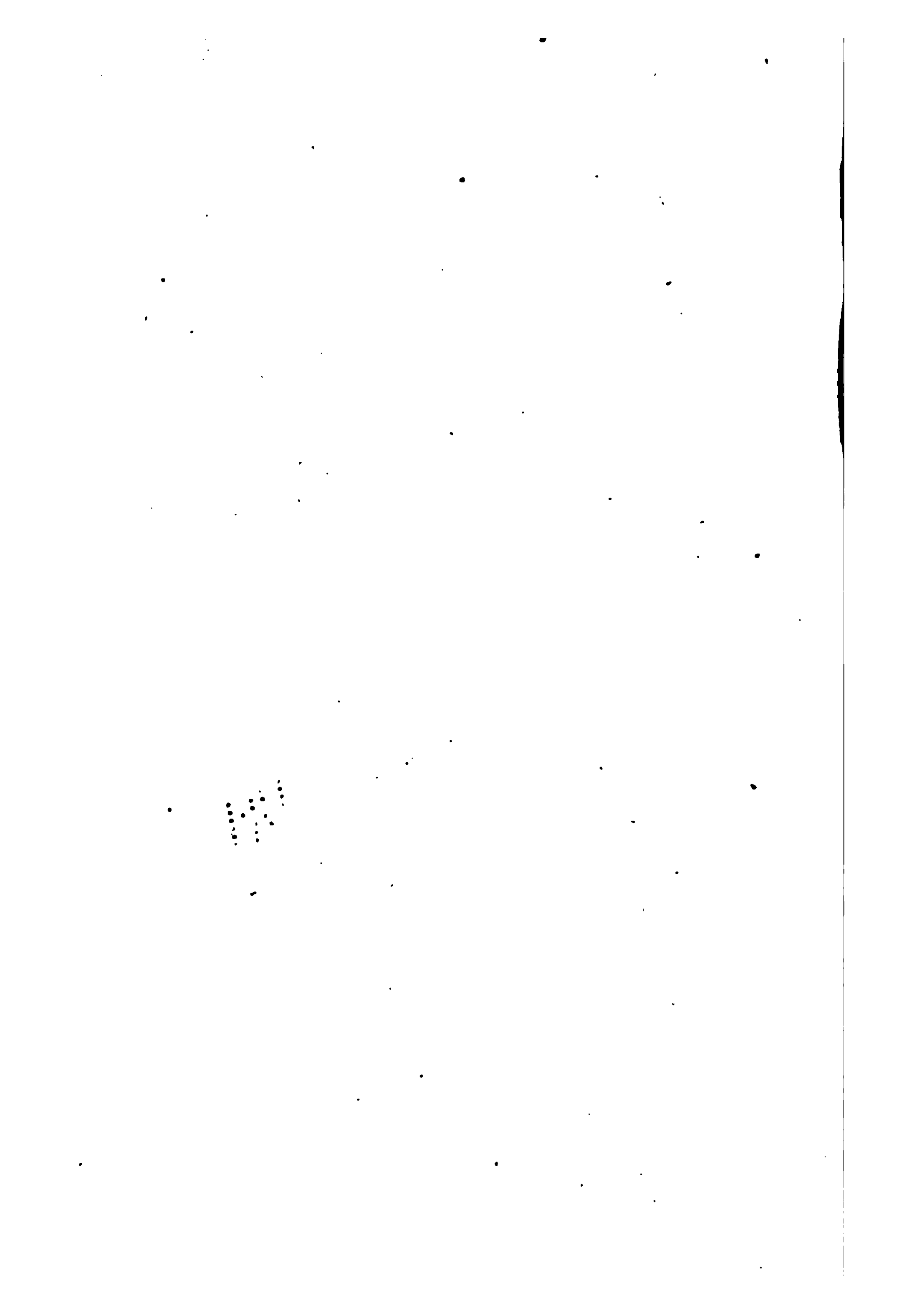
SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1873



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1873



Bates
Nijhoff
7-9-26
13492

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 30 JANVIER 1873.

Président annuel, M. Edouard CLERC.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

BESANÇON

PENDANT LES GUERRES DE LOUIS XI.

MESSIEURS,

La Franche-Comté, avec la puissante barrière du Mont-Jura, est la frontière naturelle, nécessaire même de la France; nous le savons aujourd'hui, et nous, Franc-Comtois, n'avons jamais été plus attachés par le cœur à la mère-patrie. Il n'en était pas ainsi au XVe siècle, quand notre pays faisait partie des possessions de la maison de Bourgogne, si souvent ennemie ou rivale de celle de France. Louis XI, avec une grande hauteur de vues, comprit la nécessité d'annexer à ses Etats cette belle province; il tenta l'entreprise. Mais, si le but était

patriotique et national, les moyens d'exécution furent odieux. Nos pères se défendirent avec la plus grande énergie. Il fallut quatre ans pour les soumettre; encore la conquête n'eut-elle qu'une durée éphémère. Le pays cependant était couvert de ruines, l'étendue de la destruction marqua la grandeur de la résistance, et l'on a pu dire avec vérité qu'il ne s'était pas vu semblable désolation depuis l'invasion des Barbares (1).

Quelle fut, dans ces événements de terrible mémoire, la part de la ville de Besançon? Quelle direction présida à ses conseils? Quel était l'esprit de la population et de ses chefs?

Cette question, dont nos historiens semblent à peine avoir soupçonné l'existence, j'essaierai de la résoudre aujourd'hui à vue de textes originaux et contemporains demeurés inédits ou inconnus. Peut-être les événements de notre dernière guerre ajouteront-ils, par de singulières analogies, un intérêt de plus aux scènes émouvantes que j'aurai à décrire, et dont le récit m'a paru digne de trouver place dans cette solennité littéraire, que vos bienveillants suffrages m'appellent à l'honneur de présider.

Pour comprendre ces événements, il est nécessaire de savoir à quel degré l'esprit bourguignon dominait vers la fin du xv[e] siècle dans notre cité, ville impériale enclavée dans le comté de Bour-

(1) Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, III, p. 404.

gogne dont elle ne faisait point partie (1). Les fautes et les malheurs de Charles le Téméraire n'avaient ni lassé ni altéré ce dévouement. Besançon l'avait volontairement aidé dans toutes ses guerres ; et, lorsque ce prince, vaincu à Granson et Morat, abandonné de tous, en proie au désespoir, se retira avec les débris de son armée au sein de nos montagnes, près du bourg de la Rivière, la cité lui envoya sur-le-champ une députation pour lui offrir l'abri de ses murailles, sans redouter les périls d'une semblable hospitalité (2).

La mort de Charles le Téméraire, arrivée sous les murs de Nancy, dans les premiers jours de l'année 1477, fut le signal des plus graves événements ; mais elle ne changea rien aux dispositions de la ville, dont la fidélité hardie autant que généreuse se reporta tout entière sur Marie de Bourgogne, sa fille, son unique et malheureuse héritière. Louis XI saisit sur-le-champ l'occasion favorable

---

(1) « Les citiens de Besançon, réputés subjects sans moyen de » l'empereur, portent les armes de l'Empire, et, ung chascun an, » ont accoustumé de faire solempnité le jour des Roys au nom » du dit empereur. » (*Enq. de* 1477. *Dépos. de noble Gaulard, seigneur d'Audeux, co-gouverneur de Besançon.*)

(2) « Après la journée de *Moret*, et que monseigneur le duc fut réduit devant *La Rivière*, les citiens et gouverneurs envoyèrent devers luy notables personnaiges ly offrir et présenter la dite cité pour soy y retraire, et qu'ils l'y recevroient de très bon cœur, — et je le says parce que je l'ay oui dire à plusieurs seigneurs et nobles qu'estoient présents à faire la dite offre. » — (*Enq. de* 1477 p. 51. *Déposition de Jehan d'Andelost, seigneur de Tromarey.*) - (Voy. beaucoup d'autres détails aux Pièces justificatives.

pour l'annexion qu'il méditait. Protecteur apparent et ami perfide de la jeune princesse, il mit la main sur les deux Bourgognes pour les lui conserver, disait-il, comme gardien. Aidé de Jean de Chalon IV, prince d'Orange, issu de la maison de Bourgogne, il se fit ouvrir les portes de toutes nos villes. Cette première surprise dura peu. A la voix du même Jean de Chalon, imprudemment aliéné par le roi, Dole et toutes nos places se soulevèrent et chassèrent les garnisons françaises. Sur-le-champ commença entre le roi et notre Bourgogne une guerre à outrance, Louis XI voulant reprendre par la force ce qu'il avait d'abord obtenu par la ruse.

Les événements étaient incertains et menaçants. Au lieu de se tenir à l'écart de la lutte, Besançon s'y jeta résolument, suivant, sans hésiter, la voie la plus généreuse, et s'attachant avec énergie à la cause de la justice et du malheur (1).

Mais les conséquences de cette résolution en faveur de la jeune princesse pouvaient être terribles et attirer sur une cité seule toutes les forces de la France.

Les habitants le comprirent et leur courage n'en fut point ébranlé. Ils demeurèrent sourds aux ordres comme aux promesses du roi (2). Pour mettre leur

---

(1) « Les citiens ont tenu le parti de Mademoiselle ainsi et pareillement que ont faict ses bons et loyaux subjects du conté comme ceux de Dole, Vesoul, Auxonne. » (*Enq. de* 1477. *Dép. de Jehan de Raignedalle, abbé de Saint-Vincent de Besançon.*)

(2) « Environ Paiques charnels derrièrement passé, j'ai veu

ville à l'abri d'un coup de main ou des dangers d'un siége, ils songèrent immédiatement à la fortifier, élevèrent des pans entiers de murailles dans les parties faibles ou menacées (1), creusèrent au pied des murs des fossés plus profonds dans le roc, bâtirent au devant des portes de nouveaux boulevards, levèrent à leurs frais des soldats et chevaucheurs, et doublèrent le nombre de leurs pièces d'artillerie (2). Déjà, avant l'exécution de ces travaux de défense, les hommes de guerre contemporains s'accordaient à dire que Besançon, bien plus imprenable que Dole, était par excellence la place forte des deux Bourgognes (3).

---

certaines lettres escriptes par le *Roy* aux gouverneurs de la cité, et mesme j'ay eu la copie d'icelles, par les quelles le dit roy leur requéroit de luy faire l'obéissance comme à mondit seigneur Charles. A quoy fut répondu par les diz de la cité qu'ils n'estoient en rien subjects a ly, et que jamais ses prédécesseurs ne les en avoient requis, et que pour rien ne feroient la dite obéissance. La dite copie le dit déposant a eu semblablement dans ses mains. » *(Déposition de Jacques Guillet, bourgeois de Clerval-sur-le-Doubs. Enq. de 1477.)*

(1) « Ils ont édiffié à neuf murailles grosses et fortes en façon de murailles de ville du costé devers Champmay (*Chamars*), et en leurs dites murailles ont fait et édifier grosses tours bien pertuisées semblablement devers Bathan et Charmont. » (*Enq. de 1477. Dépos. de Pierre Garnier, archidiacre de Luxeuil.*)

(2) Les témoins de l'enquête de 1477 sont unanimes sur ces détails.

(3) Guillaume d'Espenoy, seigneur de Naisey, 46 ans, déclare « avoir tousjours veu pendant les guerres plusieurs subjects de demoiselle de Bourgne, nobles et autres eulx, retraire en la cité et y resider continuellement ensemble de leurs femmes et enfants, comme font encore aujourd'huy, COMME EN LA SURE VILLE DE TOUS LES PAYS DE BOURGOINGNE.

» Lui mesme qui dépose s'y est retraict et tout son mesnage pour doubte des ennemis, et y demeure encore présentement. »

C'était en même temps l'asile ouvert à tous ceux qui, dans cette guerre si dangereuse, voulaient s'y réfugier, nobles, bourgeois, cultivateurs, riches, pauvres; tous, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles, y étaient reçus généreusement et de bon cœur (1), sans qu'on exigeât rien d'eux en corvées ou en services (2), et à la seule condition de jurer, en entrant dans la ville, que, ni par paroles ni par lettres, ils n'apportaient rien qui fût contraire à la cause de Mademoiselle de Bourgogne (3).

Les chefs de la commune ne se bornaient pas à siéger dans les conseils publics; jour et nuit debout, aux portes, sur les remparts, ceux que les textes originaux appellent *les plus grands de la ville,* donnaient l'exemple au peuple. Ainsi chacun connaissait le danger, chacun était au poste du devoir (4).

---

(1) « Courtoisement et doulcement comme amis. » (*Enq. de* 1477. *Déposition de Jacques Clervaux, évêque d'Ebron.*)

(2) « J'ai veu recevoir benignement tous bons et féaux sujets de Bourg[ne], leurs femmes, leurs enfants, sans les contraindre à fournir aux frais soubstenus par la cité, ne à faire guet, garde, ne corvée, se ce n'a esté de leur vouloir. » (*Enq. de* 1477. *Déposition de Jehan Nardin. Même déposition de Simon de Cléron.*)

« Eux mesmes ont faict entr'eux grands impost et emprunts au moyen des quels ils sont foulés et appauvris et quasi n'en peuvent plus. » (*Déposition de Jehan Nardin, bourgeois de Gray.*)

(3) « Les commis aux portes faisoient jurer a ceulx qui entroient dans la cité qu'ils ne portoient lettres ne nouvelles de bouche au préjudice de Mademoiselle.

» J'ai faict plusieurs fois le dit serment. » (*Enq. de* 1477. *Dépos. de Jehan de Saint-Renobert l'ainé, demeurant à Quingey.*)

(4) « Les citiens de Besançon ont fait guet, garde et escharguet de jour et de nuict pour se garder et la cité, et *plus les grans que les petiz,* j'ay vu messire Lyenard Mouchet, messire Lyenard

En réalité, Besançon devenait le boulevard du pays (1) et le centre de la résistance à l'invasion française. C'est là que Jean de Chalon, prince d'Orange, rassemblait dans le besoin ses hommes d'armes (2), là que se tenaient les Etats de la nation (3), que se discutaient et s'arrêtaient les grandes mesures de la guerre (4). Au départ, au retour de la journée de Pin-l'Emagny, où Hugues de Chalon, oncle du prince d'Orange, fut fait prisonnier, ce furent les habitants de Besançon qui, à l'aide d'un prêt de 2,000 florins d'or, fournirent les deniers nécessaires pour la solde des Suisses allemands auxiliaires, mutinés et menaçants (5). Souvent on les vit sortir en armes de leurs murs pour courir sus à l'ennemi. Plus d'une fois, avec une admirable générosité, ils rachetèrent de leurs de-

---

des Potots et plusieurs autres des plus grans faire lesdits guet, garde et escharguet pour montrer exemple au mênu peuple. » *(Enq. de 1477. Déposition de Jehan Nardin.)*

(1) « La cité a esté le secours et vray refuge des subjects de Madame, qui s'y sont voulsu retraire comme au lieu plus seur du comté. » *(Enq. de 1477. Déposition de Jehan Guillet, bourgeois de Clerval sur le Doubs.)*

(2) « J'ai vu puis six mois ença le prince d'Orange, gouverneur de Bourgogne, assembler ses gens d'armes en la cité et à l'entour.» *(Enq. de 1477. Déposition de Jehan Nardin et de Jehan de Saint-Renobert.)*

(3 4 et 5) « Pendant les guerres, les Estats et seigneurs du comté de Bourgoingne se sont retraits et tenus ordinairement en la cité, en la quelle ils ont fait leurs entreprises et délibérations pour le bien du pays. Y ont fait aussi les assemblées des gens d'armes. J'estois présent aux dites assemblées, comme l'un des députés élus par le bailliage de Dole, et la ville ayant presté deux mille florins pour le paiement des dits gens d'armes, je me suis engagé

niers les prisonniers franc-comtois (1), sans demander, sans recevoir rien de personne (2), avec une dignité et une noblesse de cœur qui forme de cette époque une des plus grandes pages de l'histoire de Besançon.

Et cette page, encore ensevelie dans l'oubli, n'est pas, on le voit, un récit de fantaisie destiné à glorifier nos aïeux : non, c'est le résumé simple et fidèle de ce que racontent, dans l'année même des événements, les hommes de guerre et autres qui, présents sur place, ont tout vu et entendu. J'aurai plus tard à dire des choses d'une autre nature, et je ne faillirai pas au devoir de la vérité.

Le nom des citoyens qui, à cette grande époque, présidaient au conseil de la ville et dirigeaient ses destinées, doit être connu : c'étaient Jean Gaulard, seigneur d'Audeux, Pierre Bonvalot, l'un des aïeux du cardinal de Granvelle, Léonard Mouchet, sei-

---

avec les autres. » *(Enq. de 1477. Déposition de Simon de Cléron, seigneur de ce lieu, âgé de 40 ans.)*

(1) « J'ai vu les citiens subvenir de leurs biens aux retrahans, fournir des rançons pour racheter plusieurs prins par les ennemis, ou fournir argent à plusieurs nobles et communaltés pour racheter le feu de leurs maisons et villaiges. » *Enq. de 1477. Dép. de Jehan Gaulard, seigneur d'Audeux.* — « Ils ont secouru à plusieurs des subjects mis à rançon, tant nobles que aultres, et j'ai aidé à fournir à plusieurs des dites rançons. » *Déposition d'Antoine de Rigncy, doyen de Beaupré.)* — Etienne de Grammont, prisonnier des Allemands, déclare que les Bisontins l'ont aidé à payer sa rançon.

(2) « Les citiens ont tout fourny de leur propre, sans estre secourus de personne. » *(Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey.)* — « Ils n'ont esté de nul secourus, se non d'eulx mesmes. » *(Ibid. Dép. de Jehan Nardin.)*

gneur d'Avilley, Guillaume de la Ferté, Jean Bongarson, d'autres encore, et, entre tous, Léonard des Potots, jurisconsulte estimé, chez qui avait logé, à Besançon, Charles le Téméraire, membre d'une famille ancienne de la cité, nombreuse et unie. Je n'omettrai point sur cette liste glorieuse le nom de l'archevêque Charles de Neufchatel, citoyen et prélat, presque toujours appelé dans les conseils publics, qui même souvent se tenaient dans son palais.

Les Français, dont les affaires allaient mal, étaient outrés de rencontrer de pareils adversaires ; c'est à Besançon, disaient-ils, que se forment contre nous les conspirations, les foudres et les tempêtes (1). Philibert, évêque de Salonne, suffragant de notre prélat, raconte que, vers ce temps, on avait vu à Arras le roi en grande fureur, protestant que les gens de Besançon auraient à se repentir de tant d'audace, qu'il prendrait leur ville et en ferait une chènevière (2).

(1) « Les François disoient qu'en la cité se faisoient toutes conspirations contre eulx. J'ai veu souventeffois les François et autres ennemis venir en armes jusques aux barrières, et à l'entrée des charrières des portes, et y prendre plusieurs charriots, prisonniers, bestail, et tuer gens comme l'un de mes hommes. » (*Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey.*)

« Les ennemys de Madame de Bourgoingne sont treffort indignés à l'encontre de la cité, disant que en icelle se forgent la gresle et tempeste contre eulx. Le témoin le sçait pour ce qu'il a oy dire à un herault du roy envoyé en la cité par le sire de Craon. » (*Enq. de 1477. Dép. d'Etienne de Grammont, seigneur de Grammont.*)

(2) Philibert, évêque de Salonne, suffragant de l'archevêque de

L'armée ennemie, commandée par le sire de Craon, à qui le roi avait donné la lieutenance des deux Bourgognes, ne savait comment tirer vengeance d'une ville si bien munie et gouvernée par de pareils hommes. Une ou deux fois cette armée s'approcha des murs comme si elle allait entreprendre un siége ; en d'autres occasions, c'étaient des détachements faisant une guerre d'escarmouches et de surprise, enlevant presque jusqu'au pied des remparts les cultivateurs et les vignerons, leurs bêtes et leurs chars de labour, tellement qu'on ne pouvait ni cultiver ni récolter. Partout, en haine des chefs de la commune, ils s'attaquaient à leurs biens, confisquaient leurs chevances, détruisaient et brûlaient leurs châteaux (1).

Besançon, dépose que « estant à Seurre et à Semur il a oy dire à plusieurs François ennemis de Mademoiselle, que toutes conspirations se faisoient à Besançon à l'encontre d'eulx, pour la quelle cause ils estoient très fort indignés, et menaçoient de porter aux citiens mal et dommaige. » *(Enq. de* 1477.)

« Il a entendu Lyenard Bonvalot, demeurant à Chalon, déclarer qu'il avoit oy dire *au roy estant à Arras, en grande fureur*, qu'il réduiroit la cité en manière que l'on y semeroit la chenevière, puisqu'elle avoit soubstenu ses ennemis. » *(Ibid.)*

(1) Antoine de Rigney, commandeur du Saint-Esprit de Besançon, perdit, par ce motif, deux maisons à Rigney et à Pesmes, qui furent brûlées ; Léonard Mouchet, seigneur d'Avilley, son château de Chantonnay, qui fut attaqué, brûlé et détruit, etc. *(Enquête de* 1477.)

« Les ennemis venoient quasi journellement jusques es barrières de la ville, tellement que, par crainte d'iceulx, l'on n'a pu labourer les vignes ne aultres héritaiges. Ains sont demeurés sans culture et quasi en désert. » *(Enq. de* 1477. *Déposition de Simon de Cléron.)* — « Voyez plus haut la déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey. »

Mais c'était trop peu pour les intimider. Le sire de Craon pensa alors à tenter, à annoncer du moins un coup plus décisif. Lorsqu'il eut conquis et brûlé le château d'Oiselay, il fit marcher ses troupes contre les hauteurs de Châtillon-le-Duc (1) dont il s'empara. De ce point si rapproché de Besançon, il dépêcha sans retard deux hérauts d'armes, chargés de notifier aux citoyens de Besançon les volontés du roi. Par ce message, ils étaient requis d'accorder à Louis XI tous les droits dont jouissaient dans la ville les derniers ducs de Bourgogne.

Dès qu'on annonça aux gouverneurs que deux envoyés français étaient arrivés près de la porte de Battant et arrêtés à la barrière, ils pressentirent l'objet du message, se réunirent, et unanimement décidèrent qu'il ne serait fait au roi obéissance d'aucune sorte. C'est Léonard des Potots, l'un d'eux, qui fut chargé de la réponse. Il arriva près de la barrière, accompagné d'une suite de citoyens et de seigneurs alors retirés dans la ville. Quand les hérauts eurent expliqué l'objet de leur mission, Léonard, parlant au nom de ses concitoyens, répondit que la cité était impériale, qu'elle avait pour souverain l'empereur, mais qu'elle ne connaissait

---

(1) « Sont environ trois mois, deux héraults du sire de Craon vindrent aux portes de la cité, après qu'il eut conquesté le chastel d'Oiselet, et que la place de Chatillon-le-Duc fust bruslée. » *(Enq. de 1477. Déposition de Jehan Gaulard, seigneur d'Audeux.)* — « Le seigneur de Craon, après qu'il eut conquesté la place d'Oiselet, et icelle bruslé et destruit... » *(Déposition de Pierre Bonvalot.)*

ni le roi de France ni son lieutenant, et que, ne leur devant rien, jamais ils ne lui avaient fait ni ne lui feraient obéissance (1), ne sachant pas même à quel titre il se disait duc et comte de Bourgogne.

Les hérauts retournèrent à Châtillon-le-Duc, et rendirent au sire de Craon la réponse de la ville. Le lendemain, l'un des deux, accompagné d'un trompette, revint à la barrière; reçu comme la veille par le même représentant de la cité qui répéta la même réponse, le héraut déclara qu'il était chargé par son maître, lieutenant du roi dans les deux Bourgognes, de défier la ville à feu et à sang, assurant qu'une fois prise elle serait détruite et nivelée au sol.

A ces paroles, Léonard des Potots changea de visage, la rougeur de la colère lui monta au front, et, avec l'expression de l'indignation la plus vive, *rigoureusement* et *en grand dépit*, disent les témoins de la scène, il dit au héraut de repartir sans ajouter un mot de plus; que, si au nom du roi la ville était défiée, elle le défiait à son tour; que ni le roi ni toute sa puissance ne pouvait rien contre Besançon, plus fort et plus imprenable qu'aucune place de ses Etats.

Ce langage d'un patriotisme exalté fut applaudi dans toute la ville quand il fut connu. Les gouverneurs assemblés avec l'archevêque remercièrent

(1) *Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey, présent à l'entrevue.)* — Voy. aussi Pièces justificatives, p. 32.

unanimement leur concitoyen qui avait si énergiquement traduit leur pensée, et, s'animant de plus en plus, protestèrent que, si Besançon était investi et pressé par la faim, plutôt que de se rendre, ils mangeraient leurs femmes et leurs enfants (1).

La vigueur de ces bourgeois qu'il avait méprisés fit réfléchir le sire de Craon, et, sans courir les hasards d'un siége avec de pareils hommes, il quitta Châtillon-le-Duc. Rassemblant alors son armée qui était de 14,000 hommes, il la dirigea immédiatement sur Dole, ville entourée de tours et de vieilles murailles, dont il pensait avoir plus facilement raison. Il en commença le siége. Mais il rencontra dans cette capitale de la Franche-Comté d'autres bourgeois aussi décidés que ceux dont il venait d'entendre la réponse. Dans la nuit du 1er octobre, ils sortirent de leur ville avec la rapidité de la tempête, donnèrent tout à travers le camp du lieutenant du roi, qu'ils mirent en confusion et déroute, tellement que le sire de Craon fut heureux de leur échapper par la fuite.

---

(1) « ... Il fut respondu de par la cité, et mesmement par la voix et organe de maistre Lyénard des Potots, que s'en retournassent en male heure sans plus revenir, en faisant serment que le roy, ne le seigneur de Craon, n'estoient gens pour conquester ainsy la dite cité. Et incontinent après, je fus mandé au conseil par les seigneurs, recteurs et gouverneurs de la cité, ou quel estoit le très révérend père en Dieu et ségneur, monségneur l'arcevesque de Besançon, et plusieurs seigneurs d'église, gens laiz et autres, au quel conseil fut unanimement conclu et délibéré que, *plustost que de faire la dite obeyssance, les citiens mangeroient leurs femmes et leurs enfants.* » *(Déposition d'Henri de Joux, commandeur du Temple de Besançon.)*

Quand Louis XI apprit cette rude leçon du siége de Dole et l'altière réponse des Bisontins demeurée sans châtiment, sa colère fut au comble. Les Dolois furent notés dans ses vengeances comme il notait ses plus cruels ennemis. Dans son dépit profond, il s'en prit d'abord au sire de Craon, homme gros, obèse, ayant, dit Comines, mieux fait en Bourgogne ses affaires que celles de la France; il le destitua et donna la lieutenance des deux Bourgognes à Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, homme d'exécution et de ressources, actif, avisé, ne reculant devant aucun moyen de succès, cruel au besoin, tel qu'il le fallait pour servir les haines et les fureurs de son maître.

L'année 1477 allait s'achever, et le comté de Bourgogne, loin d'être soumis comme le roi n'en avait pas douté, était libre d'ennemis à peu près jusqu'à la Saône. Déjà, dans les plans des Bourguignons, il ne s'agissait plus de défendre leurs foyers, c'était Dijon ct tout le duché qu'ils entendaient reconquérir et rendre à la princesse, leur bien-aimée souveraine, et c'est dans cet élan qu'ils franchirent la frontière du duché.

Comme l'histoire de Besançon pendant les guerres de Louis XI est l'unique objet de ce récit, je ne puis les suivre dans cette campagne d'outre-Saône qui fut malheureuse, et qu'au mois de juillet 1478 suspendit la trêve d'une année entre la France et le comté de Bourgogne.

Cette suspension d'armes fut plus fatale aux

Bourguignons que la guerre. Toujours avec le roi il fallait redouter ces temps de calme apparent, où il faisait mouvoir en silence les ressorts de la politique la plus astucieuse et la plus perfide. C'est pendant cette année de trève qu'il prépara sa terrible revanche, ou, selon l'expression de Comines, la guerre *cruelle* et *mortelle* dont il voulait accabler les Franc-Comtois. Et voici comment il s'y prit :

Il savait que l'une des grandes forces de l'armée bourguignonne, c'était les Suisses allemands auxiliaires, soldats de rare valeur et de haute renommée depuis les journées de Granson et de Morat. Il mit tout en œuvre pour enlever aux Comtois cet appui, dépêchant aux diètes de Zurich ses émissaires les plus habiles, et répandant l'or à pleines mains. En vain, dans plusieurs voyages, l'archevêque Charles de Neufchatel, dévoué à la Bourgogne, avait-il promis, au nom de sa nation épuisée, 150,000 fr.; le roi couvrit largement cette somme par une surenchère, et toutes les troupes suisses furent retirées de notre pays.

Un peu plus tard, mais toujours pendant la trêve, il poursuivit, au sein même du comté de Bourgogne, des intrigues plus profondes et bien plus dangereuses.

Hugues de Chalon, depuis deux ans prisonnier de guerre, le plus puissant des seigneurs du comté de Bourgogne, aimait éperdument la nièce du roi de France, Louise de Savoie. Et ce noble chevalier, âgé de vingt-cinq ans, dominant ses souffrances de

cœur, résistait à toutes les séductions du roi. L'amour le fit enfin succomber ; pour prix de sa défection, la main de Louise de Savoie lui fut promise, et, en retour, à la veille de la campagne qui allait s'ouvrir, il s'engagea à livrer aux capitaines de Louis XI toutes ses places et forteresses (1).

D'autres artifices entraînèrent dans la même défection Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon, effrayé sur l'imminente destruction de son diocèse et des vastes terres de sa famille. Ce prélat, si longtemps généreux et dévoué à son pays, prit les mêmes engagements (2).

Cet art infernal de corrompre les plus nobles consciences s'adressa-t-il également à Léonard des Potots, si longtemps l'âme énergique des conseils de la ville de Besançon? Je n'ai pas pu le découvrir. Ce que je sais, c'est que cet adversaire glorieux de la France, changeant immédiatement de parti, se livra beaucoup trop tôt au vainqueur. Je trouve à cet égard deux lettres portant la signature du roi, et d'une date bien compromettante (3).

(1 et 2) Sur les traités faits, au nom du roi, avec Hugues de Chalon et l'archevêque, voy. *Pièces justificatives*, p. 35, 38 et suiv.

(3) Léonard des Potots reçut, les 13 et 14 juillet 1479, deux lettres de recommandation, signées de la main du roi. Il les tint soigneusement cachées. et ne les produisit devant le chapitre que le 20 août suivant. L'une contenait la demande d'une prébende en faveur de son frère. (*Voy. délib. du chapitre,* 20 *août* 1479, *Arch. de la préf. du Doubs.* — Le 13 juillet 1479, l'office de juge pour le roi à Besançon était donné à Charles des Potots. Ces faveurs sont bien remarquables, et suivent a peine de quelques jours le traité de la ville de Besançon avec le roi.

Ainsi, dans les conseils de Louis XI, tout était préparé contre le comté de Bourgogne pour le jour de ses vengeances, armée puissante, intelligences secrètes, général énergique et décidé. Le temps de la trêve n'était point expiré encore, mais le scrupule de la foi jurée n'était guère fait pour arrêter d'Amboise.

Dans les premiers jours du mois de mai 1479, il franchit la Saône avec toutes ses troupes et une forte artillerie, entre dans le comté de Bourgogne, et, sans tarder, vient mettre le siége devant Dole, prend cette ville par la plus noire des trahisons, en égorge les habitants surpris, puis y laisse dix mille archers chargés d'y mettre le feu maison par maison, afin de l'anéantir. Pendant cette abominable exécution sur la capitale de la Franche-Comté, il marche en avant avec le reste de ses troupes. Il en avait laissé d'autres autour d'Auxonne, qui ouvrit ses portes après cinq jours de siége. Comines nous apprend que le roi y avait aussi des intelligences : toujours la trahison !

Cependant d'Amboise, pressant sa marche avant que l'armée de Bourgogne, surprise par la violation de la trêve, fût réunie, était entré au cœur du pays et ravageait les bailliages d'Aval et de Dole, dont les villes conquises ou livrées tombèrent en son pouvoir. Son armée victorieuse laisse Besançon à droite et pénètre dans le bailliage d'Amont. Il ne trouve sur son passage aucune troupe en état de lui résister. Partout la surprise, la confusion, la terreur.

Envisageant du haut de leurs remparts les rougeâtres lueurs des villages brûlants, les habitants de Besançon comprirent qu'ils ne tarderaient pas à être attaqués. L'archevêque, Léonard des Potots, les chefs de la commune, étaient enfermés dans les murs. Que faire ? on délibère, les gouverneurs s'arrêtent à l'idée d'envoyer une députation à d'Amboise pour lui demander de laisser Besançon en dehors de la lutte, et lui promettre en retour la plus stricte neutralité. La députation est nommée, elle part, cherche le gouverneur qui, semant partout la dévastation et l'incendie, était déjà au delà de Gray, à Vellexon, sur les bords de la Saône. D'Amboise, qui avait le mot de son maître, les reçoit avec la plus grande courtoisie, mais il déclare ne pouvoir consentir à leur demande; les ordres du roi sont précis, il faut absolument que les habitants se décident à lui accorder le droit d'avoir dans la ville un capitaine et un juge, comme les derniers ducs de Bourgogne. Une partie des députés repart pour aller demander à leurs concitoyens cette désolante autorisation, les autres restent près de d'Amboise, qui les entoure de mille prévenances. Enfin, instruits des exigences du général français, les gouverneurs, d'accord avec le chapitre, souscrivent à cette dure condition, et le traité, ainsi accepté par la ville, est, le 8 juillet, ratifié par le roi.

Cette soumission jeta dans l'agitation la plus vive le bas peuple de Besançon, rude et irritable par nature, à qui nul joug n'était plus odieux. A la

différence des grands, entraînés par la nécessité des temps, ou inclinés devant les faveurs royales, il voulait combattre et se disait trahi. Il y eut dès ce moment dans la ville deux courants d'opinions opposées et tous les éléments d'une véritable guerre civile.

Cependant, à l'est de Besançon, au sein de nos montagnes frémissantes et armées, un seigneur de grand renom commandait les dernières forces du pays, c'était Claude de Toulongeon, seigneur de la Bastie, vieilli au métier des armes et alors âgé de cinquante-six ans. Digne héritier du maréchal de Bourgogne son père, vainqueur de René de Lorraine à Bulgneville (1), il était lieutenant du prince d'Orange dans les deux Bourgognes. Rien n'avait pu faire dévier de la fidélité à la cause du pays ce Bourguignon intrépide. Aussi possédait-il pleinement la confiance de la princesse Marie, et il allait bientôt, comme prix de cette fidélité, recevoir le collier de la Toison d'or qui, dès la création de l'ordre, avait orné la poitrine de son illustre père (2).

Son plan, tel que tous ses actes le découvrent, était de concentrer dans nos montagnes ce qui res-

(1) Ce dernier se nommait Antoine de Toulongeon et était seigneur de Traves et de la Bastie-sur-Cerdon. Dès le mois d'août 1427, on le voit revêtu du maréchalat de Bourgogne; il fut aussi gouverneur de Champagne et de Brie, gouverneur général de Bourgogne et du Charolais. Il était chevalier de la Toison d'or. Le duc Jean lui avait donné la seigneurie de Traves. Sa femme était Catherine de Bourbon, dame de Digoine et de Clessey.

(2) Il fut nommé en 1481, dès que fut tenu un chapitre de l'ordre.

tait d'hommes en état de continuer la lutte, de s'y défendre à l'extrémité et de faire de Besançon sa place d'armes.

Comme les événements l'avaient obligé de sortir de la ville et que les portes en étaient fermées à cause de la guerre, il résolut de s'en emparer par surprise; car il fallait absolument prévenir d'Amboise, qui allait y arriver avec son armée pour prendre possession, au nom du roi de France, des droits nouvellement concédés. Claude de Toulongeon, comptant sur les intelligences qu'il entretenait dans la place avec le parti bourguignon, choisit l'une des premières nuits du mois d'août, fait approcher des bords de la rivière un fort détachement armé. Ses soldats, porteurs d'échelles pour l'escalade, passent le Doubs sur l'écluse du moulin Saint-Paul, mise à sec par les chaleurs de l'été. Une fois arrivés sur la rive gauche du Doubs, ils devaient se développer entre l'hospice du Saint-Esprit et le port de Rivotte, placer leurs échelles et gravir la muraille. Mais le secret avait été éventé, et le tocsin ayant sonné au moment où ils arrivaient au pied des murs, leurs adversaires du parti français les repoussent, et les assaillants sont obligés de repasser en toute hâte la rivière, où plusieurs perdent la vie (1).

Cet échec, qui laissait en présence dans la ville deux partis très opposés, permit à d'Amboise d'y

(1) Voy. dans les Pièces justificatives la *Chronique du* XVI[e] *siècle*, p. 52, et GOLLUT, qui l'a copiée avec assez de confusion, *Mémoires*, col. 1391, 1393 de la nouvelle édition.

entrer librement le 7 août 1479. Il revenait du nord de la Franche-Comté conquise par les armes, et il se présenta à la porte de Battant. Les textes originaux disent que cette porte et tous les environs étaient encombrés de ses hommes d'armes. A côté de lui marchait Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne pour la France, neveu du roi par son mariage, et, quoique filleul de Philippe le Bon, depuis plus de deux ans livré au roi. La chaleur était très forte, l'eau ruisselait sur le front des chefs (1), et, pour les rafraîchir, des tonneaux de vin défoncés stationnaient à la porte, où Léonard des Potots et autres gouverneurs du parti français vinrent en grande pompe recevoir le vainqueur de leur pays (2).

Pendant son séjour à Besançon, qui fut très court,

(1) L'été de cette année fut très chaud. *Vigent calores*, porte une délibération du grand chapitre, au mois de juillet 1479.

(2) 1479, 26 août. — « Deux citoyens de Besançon, Oudot et Thiébaud, présentent requête aux gouverneurs. Ils exposent que, le jour que M. le gouverneur entra en ceste cité, lui et sa compagnie, iceulx supplians heussent un vasseal de vin tenant environ un muids, le quel fut mené à la porte Baptant, le cuidant mener *au lost* de mondit seigneur le gouverneur. Toutefois il ne le purent passer par la dite porte, ne par aultres, obstant la grande multitude des gens d'armes qui estoient à la dite porte de Baptant. Et pour ce fut ordonné alors par vous, mes honorés seigneurs, à Jehan Roseld estant à la dite porte, avec soy Mons. Liénard des Potots, messire Pierre de Clervaux et aultres estant à la dite porte, que le premier char de vin que les supplians trouveroient, ils le laisseroient prandre pour donner boire à mondit seigneur le gouverneur, monseigneur le mareschal de Bourgoingne et aultres estant en sa compaignie. Il fut porté des supplians sept setiers qu'ils burent tous à la dite porte. (En marge *déclaré le* 26 *août* 1479.) » (*Archives de Besançon. Comptes de la ville*, 1480.)

d'Amboise, conformément aux ordres de son maître' ne cessa de se montrer affable et gracieux; il répétait qu'il aimait Besançon, que déjà il se considérait comme l'un des citoyens de la ville (1), que la cité était heureuse de se trouver sous la protection du roi, qu'elle serait favorisée en toute manière et que par avance, en preuve d'amitié, 500 livres venaient d'être allouées pour les fortifications.

Ce langage, cette affabilité de commande d'un homme qui avait brûlé Dole avec tant de cruauté, ne changea rien aux dispositions de cette grande partie du peuple à laquelle le joug de la France était odieux. Elle considérait Claude de Toulongeon comme le libérateur de la Bourgogne. Ce dernier, avec le secours de ses partisans, songeait toujours à entrer de force dans la ville. Mais, cette fois, l'attaque ne devait plus avoir lieu du côté de la rivière, c'est le *mont Saint-Etienne*, aujourd'hui la citadelle, dont il voulait se rendre maître. A l'extrémité de ce grand plateau de rochers, à l'est, non loin des colonnes des idoles romaines, la montagne était fermée par un dernier mur. C'est le côté qu'on appelle aujourd'hui du nom de *Pont-de-Secours*. Là était une ancienne porte, dite de *Waresco*, ouvrant directement sur les montagnes.

Les gouverneurs du parti français, Léonard des Potots et autres, regardaient ce mur et cette porte comme le point le plus menacé. Dans les délibéra-

(1) Voy. aux *Pièces justificatives* la lettre de d'Amboise adressée au régale de Besançon, p. 35-36.

tions en langue latine, encore conservées, du grand chapitre, on les voit multiplier leurs dépêches et leurs démarches (1). Ils supplient les chanoines, possesseurs et gardiens du mont Saint-Etienne, de faire les rondes de nuit les plus actives, de garder la muraille menacée. Ils ont une telle crainte que la porte de Waresco ne soit livrée par leurs adversaires de l'intérieur qu'ils offrent, pour la garder, un capitaine de la fidélité duquel ils répondent (2). Dans leur langage empreint d'une vive inquiétude, la ville est sous le coup des plus grands périls, *eminentiora pericula.*

Cependant le mont Saint-Etienne ne fut ni attaqué de force, ni livré par intelligence; mais il se passa quelque chose de bien plus extraordinaire.

Par les succès de Claude de Toulongeon dans les

---

(1) « Nomine rectorum et civium Bisuntinorum advenerunt magistri Leonardus des Potots, Petrus de Claravalle, et Jo. de Asu, conrectores civitatis, exponentes EMINENCIORA PERICULA dictæ civitati proventura, nisi Dei intervencione et habitantium ejusdem civitatis accuratâ diligentiâ provideatur, rogantes propterea pro parte dominorum de capitulo provideri. » (*Délib. du chapitre,* 25 août 1479.)

25 août 1479. — Le chapitre se rassemble et délibère : « Providebit circa montis excubiatas custodes. Il en fait porter l'assurance aux gouverneurs. » (*Délib.* à cette date.) Le lendemain il délibère encore, tant la situation est pressante, « pro custodiis nocturnis in *monte sancti Stephani*, tam per dominos canonicos, capellaneos ecclesie Bisuntine, quàm eos S. Johannis Baptiste. » (*Délib.* du 26 août 1479.)

(2) Sous la date du 1er septembre, le secrétaire de la cité requiert, au nom des gouverneurs, « quod domini canonici mittant *ad custodiam porte* dominum Johannem Montbis vel alium discretum capitaneum. « (*Délib.* du 1er septembre 1479.)

montagnes où, aidé des seigneurs de son parti, il reprit aux Français les places et les châteaux dont ils s'étaient d'abord emparés (1), le courant bourguignon devint à Besançon plus pressant, puis tellement irrésistible, que les gouverneurs ou une partie d'entre eux furent amenés à envoyer une ambassade à Claude de Toulongeon. Le chapitre lui-même fut associé à cette démarche si hasardeuse, et l'un des chanoines, Thiébaud de Cicon, accompagna les députés (2).

---

(1) Le château même de Montfaucon, si rapproché de la ville, fut repris avant le 10 septembre par les gens du prince d'Orange, qui forcèrent les habitants de Tarcenay à travailler aux fortifications et à fournir des soldats. Ce fait important et inconnu nous est révélé par les délibérations du grand chapitre :

« Pro nonnullis querimoniis per incolas de Tarcenay factis pro » ministrandis quibusdam ad arma nomine PRINCIPIS AU- » RAYCE per eos fieri ordinatis, nec non animalium eorum » subductorum pro munitione de Montefalcone committuntur do- » mini Brusson et Riveti (deux des chanoines). » (*Délibération du chapitre*, 10 *septembre* 1479.)

(2) « Exposuit dominus Cantor que inter eum et nonnullos de » civibus Bisuntinis et nobilem virum dominum de LA BATIE » super promissis per eum in favorum civitatis Bisuntine pro- » locuta fuerunt. Super quibus, deliberatione prohabitâ, convene- » runt domini, prout ante dictum fuit, dominos rectores hoc » requisitos adire domum communem dicte civitatis. Quo facto » statim affuerunt Mag. G. de Fraxineto et H. Troin et quidam » alii dicentes quod domini rectores dictos dominos capitulantes » expectabant, qui continuo surgentes a suis locis perrexerunt. » (*Délibération du grand chapitre*, 17 *octobre* 1479.) Ce laconisme mystérieux, intelligible seulement pour qui a la clé des événements, peint très bien le trouble de cet instant décisif. Le chapitre qui, à l'exemple de son archevêque, semble incliner vers la France, flotte au milieu de deux partis également menaçants, d'Amboise et les Bourguignons de l'intérieur de la ville.

Dans les pièces comptables de la ville de Besançon, on trouve

En quel endroit eut lieu l'entrevue? Que s'y passa-t-il? C'est ce qu'on ignorera probablement toujours. On peut croire cependant que des engagements bien solennels devaient y être scellés, puisqu'on y porta le sceau de la ville.

Un fait aussi grave ne pouvait être longtemps un secret, et d'Amboise avait sur place trop de gens pour l'en instruire. Cet acte de rébellion contre la France lui parut odieux. Dans son indignation, et pour en finir avec ce vieux et indestructible parti bourguignon, il crut qu'il n'y avait qu'une chose à faire, d'installer à demeure, et au besoin par la force, une garnison française dans la ville.

Nous conservons la copie de deux lettres écrites à cet égard. L'une, d'un ton fort doucereux, datée du château d'Arguel, fut envoyée par Jean d'Achey, bailli d'Auxon, Bourguignon dès longtemps livré à la France (1). L'autre par d'Amboise lui-même : celle-ci respire la violence, la vengeance et la fureur. On peut en juger par les paroles qui la terminent :

---

un acte fort important : c'est la réclamation d'un nommé Martinet Chou, clerc-notaire, qui a été employé à garder la porte Taillée. Dans cette réclamation qu'il adresse au magistrat de la ville, il demande ce qui lui est dû « *pour avoir esté avec messieurs les députés vers monseigneur de la Bastie, et porter les armes de la ville,* — pour avoir esté dernièrement vers messieurs (les recteurs de la cité) que estoient à Arguel, et dois là vers monseigneur le Gouverneur à Orchamps. »

(1) Dès 1477, De grandes chevances de Jehan Chappes, trésorier de Besançon, et de ses neveux confisqués par le roy, au duché de Bourgougne, avoient été donné par le sire de Craon, son lieutenant, au bailly d'Auxois. (*Dép. de Pierre Garnier, archidiacre de Luxeuil. — Enquête de* 1477.)

« Quand ainsi seroit qu'ils (les habitants de Be-
» sançon) se voudroient ainsi parjurer, je leur jure
» Dieu et Nostre Dame, que je leur ferai venir, avant
» qu'il soit un mois, plus de trente mille hommes
» autour de leur ville; et si ne m'en sauroit garder
» le prince d'Orange; et, s'ils veulent que le pays
» soit destruict, je le feray sy bien chauffer, qu'à
» six lieues à la ronde ne demeurera une seule
» maison (1). »

Quelques jours après, d'Amboise venait en maître installer à Besançon la garnison française (2).

Ce dénouement fixa définitivement le sort de la ville pendant les guerres de Louis XI.

Dès lors, je ne pourrais plus la montrer qu'accablée des bienfaits du roi.

---

(1) Voy. le texte de ces deux lettres dans les Pièces justificatives, p. 34 et suiv.

(2) Le 25 août 1479, d'Amboise entra à Besançon en maître irrité, dont l'œil attentif cherche et mesure ses amis et ses ennemis. Charles de Neufchatel fut comblé des faveurs de la France, et, en sa considération, l'enclos du chapitre, formant la ville haute, fut exempt de tous logements de guerre. Le crédit de Jean d'Achey, bailly d'Auxois, ne fit que grandir; c'est lui qui fut chargé par le roi de veiller sur la cité, et, en quelque sorte, de lui en répondre. Au contraire, le gouverneur affecta de donner le plus grand retentissement à ses investigations contre l'ambassade envoyée au seigneur de la Bastie. La cour même du roi en retentit. Pour s'être mêlé aux députés, le grand chantre Thiébaud de Cicon fut dénoncé, poursuivi, et devint l'objet d'une procédure active. Il lui fallut obtenir un sauf-conduit pour aller se justifier à Dijon, à raison des poursuites qui continuaient encore au 10 décembre 1479; le chapitre dut envoyer au roi une députation pour demander sa grâce ou attester son innocence : *ut rex debite et ad plenam reddatur informatus super innocentiam et exonerationem venerandi domini Theobaldi cantoris, etc...* (*Délib. du chapitre*, 10 déc. 1479.)

Voilà donc par quelle série d'événements étranges et désormais, ce me semble, acquis à l'histoire, puisque la preuve résulte de textes contemporains, notre cité, d'abord héroïque boulevard de la Bourgogne, fut amenée à devenir, contre les derniers défenseurs du pays, la place d'armes de ceux qui devaient les anéantir.

Mon sujet est épuisé, et je termine ce récit en le résumant par un parallèle rapide qui d'avance a dû frapper tous les esprits. C'est la comparaison de ce que fut notre ville, dans la campagne de 1870-71, avec la place qu'elle occupa dans ces guerres d'un autre âge.

En 1477, tous les contemporains s'accordent à appeler Besançon le boulevard du pays. C'est ce boulevard, disent-ils dans la première année de la guerre, qui a été la préservation de la province (1). Cette place, la plus forte des deux Bourgognes, l'est encore aujourd'hui. Sans elle, sans les rochers de sa citadelle, l'ennemi, il y a deux ans, eût été, de la Saône au Jura, complètement maître de la Franche-Comté.

En 1477, la population menacée par la guerre, multiplie à la hâte, pour sa défense, tours, fossés, remparts. En 1870, nos collines et nos montagnes

(1) « Besançon est cause de la préservation du comté. » (*Enq. de 1477. Déposition de Pierre Garnier, archidiacre de Luxeuil.*)

« Attendu les services que la cité a fait à Mademoiselle et à ses subjects, Besançon est, du tout, la cause de la préservation du comté de Bourgoingne. » (*Enq. de 1477. Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey.*)

se couvrent de forts et de travaux avancés, nos campagnes de levées de terre et de fossés creusés même par notre milice nationale.

Au xve siècle, la cité est l'asile commun où se retirent les populations effrayées (1). En 1870, c'est encore leur lieu de retraite, et nous avons tous vu cette continuelle entrée des chars, portant avec les femmes et les enfants, la personne et les meubles des habitants du pays.

En 1477, lorsque le sire de Craon, lieutenant du roi de France, veut sommer et défier notre ville, il dirige d'abord ses forces contre Châtillon-le-Duc, s'en empare, en brûle le château, et c'est de cette hauteur qu'il envoie à la ville ses sommations et ses défis. En 1870, Werder tente l'assaut de cette montagne, y perd beaucoup de monde, et s'il en eût été maître, c'est des plateaux voisins, où devaient se développer ses troupes, qu'il eût commandé et bombardé notre ville.

En 1477, Besançon, résistant avec audace aux ordres menaçants du général français, l'arrête par son énergie. En 1871, quand l'armistice va expirer, que déjà la cause de la France est perdue sans ressource, Besançon, sous le coup prochain des

(1) « La plus part de tout le peuple, pour éviter le dangier des ennemis, se sont retraicts au dit Besançon, et y séjournent continuellement. » *(Enq. de 1477. Déposition de Jehan Magnenet.)* — « Besançon a esté le vrai refuge du pays de Bourgoingne; en la quelle tout le peuple du dit pays s'est retrait, tant nobles, marchands, bourgeois, menu peuple que aultre. » *(Dép. de noble Gaulard, seigneur d'Audeux.)*

armes à longue portée, va être assiégé, brûlé, peut-être; la tristesse est sur les fronts, mais la population conserve le calme et l'énergie, sans que personne ose parler de se rendre.

En 1477, la cité non-seulement accueille les peuples de Bourgogne, mais encore, par la plus étonnante générosité, les gens frappés par la peste; la contagion s'y développe, et, selon un témoignage contemporain, une grande partie de sa population périt (1). En 1871, la même générosité accueille les débris de notre armée, ces cadavres vivants que nous avons vus, ces hommes épuisés qui arrivent pour mourir. La ville est une grande ambulance, bientôt un vaste cimetière, la contagion est peut-être imminente, déjà la maladie apparaît; et, au chevet des malades, des blessés, des mourants, nous avons vu, même les dames de la cité les plus délicates, bravant le péril, se disputer l'honneur de se dévouer et de les servir.

Au xve siècle, Besançon divisé, peut-être trahi, a été, au milieu d'une déroute générale, contraint de recevoir l'ennemi dans ses murs. Plus heureux dans notre siècle, la ville, trois fois assiégée ou investie, a pu dire avec honneur que l'armée ennemie n'avait pas franchi ses portes. Ainsi, à de si longues

---

(1) « A l'occasion de ce que les citiens recevoient un chascun, dont les aucuns estoient desjà frappés de peste, si grand inconvenient survint de mortalité en la dite cité, qu'une grande partie du peuple d'icelle en morut. » *(Déposition de Jehan Gaulard, seigneur d'Audeux.)*

distances, le même esprit, les mêmes exemples se retrouvent, c'est toujours le même cœur qui bat après quatre siècles, et il est juste de reconnaître que, sans dégénérer du sang franc-comtois, la population est demeurée fidèle à ses vieilles traditions de dévouement, d'honneur et de patriotisme.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

ENQUÊTE DE 1477.

Cette enquête, qui eut lieu à Besançon aux mois d'octobre et de novembre 1477, renferme les détails les plus curieux sur les événements contemporains. Elle fut faite par l'un des conseillers de Marie de Bourgogne, à la requête des habitants de Besançon, et avait pour but d'obtenir, à raison de leurs services, la rupture du traité fait en 1451 avec Philippe le Bon, traité qui permettait aux ducs de Bourgogne d'avoir un capitaine et un juge dans la ville.

Nous avons donné déjà, dans les notes au bas du texte de ce mémoire, de nombreux extraits de cette enquête.

N° 1.

Dévouement des habitants de Besançon à Charles le Téméraire.

Maistre PHILIBERT, évêque de Salonne, suffragant de l'archevêque de Besançon :

« Le duc Charles fut logie et son armée à Besançon, reçu à grant honneur et réverence, tellement que tous ceulx de sa maison, comme je leur a oy dire, disoient

que mondit seigneur et ses gens avoient esté receus plus joyeusement et humainement que en point de ses autres villes de Bourgoingne. »

Jean DE MÉZIÈRES, abbé de la Charité :

« Le duc Charles tirant contre le pays de Savoye, arriva à Besançon, où il fut reçu par les citiens en grant honneur et réverence ainsy et pareillement qu'eussent fait ses subjects.

» A son retour des dits pays et alant contre la Lorraine ly et son armée, il fut receu et traicté comme dessus, et lors ceulx de de la cité luy fournirent grand nombre de charriots pour la conduite de ses bagues et harnois. »

Jehan DE RÈGNEDALLE, abbé de Saint-Vincent de Besançon :

« ... Au retour de *Moret* et de *La Rivière*, mons. le duc passa par la cité, en la quelle il fut receu à grant honneur et réverence, et feirent les dits citiens conduire ses harnois et bagues au lieu de Nancy. »

Honorable homme Pierre BONVALOT, citien de Besançon :

« Après la conqueste de Lorraine en son voyage devant Granson, le duc passa par la cité, en la quelle il fut receu par les notables, gouverneurs et gens d'estat, à grand honneur et réverence, paroillement comme s'il fust arrivé en l'une de ses villes de pardeça. Au quel les citiens feirent plusieurs présens, mesmement luy fut donnée une coupe d'argent fin, dorée, remplie de florins du Rin. Je le sçays parceque je fus présent à faire le don, et aussi à la délibération qui en fut prinse.

» Mon dit seigneur estant devant Losane après la journée de Granson, les citiens en pur don lui envoyérent trois grosses serpentines des meilleurs bastons à feux de la cité, aussi deux caques de pouldre.

» A l'issue de son voyage de Morat, luy alant *devant La Rivière,* les citiens envoyèrent devers luy et lui offrirent la cité ensemble de leurs biens, et pour le secourir en ses necessités, luy prestérent treize cents francs.

» En retournant de la dite *Rivière,* monseigneur passa par Besançon, tirant contre *Nancy.* — Ils lui baillèrent trente chars attelés et arnachiés. »

Simon DE CLÉRON, âgé de quarante ans. (Il était du conseil de défense de la Bourgogne) :

« J'ai vu au camp de feu le duc devant Moret certaines pièces d'artillerie, comme serpentines, armoyées aux armes de la cité, que les citiens avoient données au dit seigneur.

» J'ai esté préposé par eux pour racheter plusieurs qui avoient mené charriots devant Nancy, faits prisonniers, d'autres ayant été occis. »

Guillaume D'EPENOY, seigneur de Naisey, âgé de quarante-six ans :

J'ai veu messire de la Marche, bailly d'Amont, faire poursuite au vivant de M. le duc, et aller en l'ostel de la ville de Besançon pour avoir des charriots pour la conduite de ses harnois et bagues, les quels charriots furent baillés à mondit seigneur et depuis ruésjus devant *Nancy,* comme j'ay oy dire communément. »

N° 2.

Lé hérauts du seigneur de Craon. — Besançon défié à feu et à sang.

Honorable Pierre BONVVLOT, citien de Besancon, dépose :

« Le seigneur de Craon, après qu'il eut conquesté la place d'*Oiseler* et icelle bruslé et détruit, sont environ trois mois, envoya deux héraults en la cité demander

de par luy, comme lieutenant du roy, la dite obéissance, et en ceste matière le dit déposant a esté present comme l'un des gouverneurs à tenir plusieurs conseils en tous les quels il a tousjours veu délibérer et conclure unanimement que, pour rien, on ne feroit la dite obéissance, et que tousjours et *jusques à morir* tiendroient le party de mademoiselle de Bourgoingne. La quelle response fut faicte aux dits hérauts par maistre Lyénard des Potots, les quels s'en retournèrent devers le dit seigneur de Craon, sans entrer aucunement dans la cité.

» Et le lendemain, l'un des dits hérauts retorna pour induire tousjours les citiens à faire icelle obéissance, ce qu'ils ne voulsirent jamais faire. Et lors, le dit hérault dit à maistre Lyénard et à plusieurs autres notables de la cité, et en présence de plusieurs seigneurs et nobles de Bourgoingne, qu'il avoit charge par le dit seigneur de Craon, de les deffyer de feug et de sang, et leur signifier que le dit seigneur estoit délibéré de destruire et arraser la dite cité et de tout mettre à l'épée.

» Le quel maistre Lyénard, bien rigoureusement et par grant despit, repondit, pour et au nom de la cité, que le dit roy, le dit seigneur de Craon ni toute leur puissance n'avoit pouvoir de le faire, que plustot ils morroient tous, le roy n'ayant en tous ses pays telle place ni cité. »

Honorable et saige maistre VIENNOT-MAGNENET, licencié en lois et en décret, déclare :

« Sont environ trois mois, deux hérauts du roy furent envoyés de par le seigneur de Craon, soy disant son lieutenant, jusqu'aux portes pour requerir obéissance et aussy amende honorable pour ce que desja n'avoient esté devers le dit seigneur eulx offrir à faire icelle.

» Pour la quelle cause, aucuns des gouverneurs de la dite cité firent assembler des plus notables du pays pour avoir advis et délibération avec eulx, comment ils se devroient conduire en cette partie, et fut faicte icelle assemblée *en l'ostel et présence du très révérend père en*

Dieu et seigneur Mons. l'arcevesque de Besançon, en la quelle assemblée je fus présent avec noble homme et saige maistre Lyénard des Potots, messire Lyénard Mouchet, chevalier, seigneur d'Avilley, Pierre Bonvalot, maistre Jehan Bongarson, maistre Guillaume de la Fertey et autres des dits citiens et gouverneurs; et je vis lors qu'il fut conclud et délibéré totalement de non aucunement bouter les dits hérauts en icelle cité, et de leur faire response que les dits citiens aimeroient mieux tous estre morts que d'avoir fait la dite obéissance. De la quelle response faire fut baillée charge aux dits messire Lyénard Mouchet et maistre Lyénard des Potots, les quels, comme je leur oyt dire qu'ils l'avoient aussi faite... Et neanmoins l'un des dits hérauts estoit retourné le lendemain pour deffier icelle de par le dit seigneur de Craon, de l'arraser et de la mettre à feug et à sang.

» Mais il lui fut dit et respondu par le dit maistre Lyenard, au nom de la cité, que le roy ni le seigneur de Craon n'estoient pas les gens pour le faire, et que plustost tous les citiens y morroient. »

II.

LETTRES ET TRAITÉS.

N° 1.

Lettre de Jehan d'Achey, bailly d'Auxois, aux gouverneurs de Besançon.

Château d'Arguel, 15 octobre 1479.

Messieurs, je me recommande à vous. Je suys venu par deça pour entretenir les gens d'armes, qui vous sont venus secourir, s'il ne tient à vous en vous acquittant de la promesse qui vous a esté faicte par monsieur le Gou-

verneur de par le roy, et me semble que ne povez bonnement obvier aux embusches de vos ennemys, de vous mesmes, sy vous n'avez aultre ayde de vous, que (je) vouldroye que puissiez bien faire; et croyez que je seroys fort desplaisant de la destruction de vostre ville, se ne pourvoyez que puissiez bien faire, attendu le secours qu'est près de vous, les quels si veuillez iceulx mettre dans vostre cité vous donneront seurté et ostaige, ou telle seurté que vouldrez, que iceulx gens d'armes partiront de vostre ville quand vouldrez, et paieront leurs despens, ni feront dommaige quelconque, et aussy ils ont ordonnance par le roy de ainsy faire. Vous avez veu par expérience la loyaulté que le roy vous a tenus, et croyez qu'il seroit fort desplaisant de vostre dommaige. Messieurs, au regard de moy, je suis serviteur de la cité, et seray tant que vouldrez bien conduire; et, pour Dieu, gouvernez-vous par manière que ne soyiez cause de la destruction d'une si bonne cité, et sur ce je prie avoir response.....

Escript à Arguel le vendredi xv[e] jour d'octobre,

Par le tout vostre

Jean D'ACHEY, *bailly d'Auxois.*

(*Archives de Besançon.* — Copie. — *Inventaire Nardin.*)

N° 2.

Lettre de Charles d'Amboise au régale de Besançon.

Joue, 17 octobre 1479.

Monsieur le régale, je me recommande à vous tant comme je puis. J'ai sceu que vous aviez esté à Arguel. Je m'esmerveille fort de messieurs de Besançon qu'ils veuillent dire; vous savez les termes que le roy les a tenus, et moy, par amour que j'avois à eulx, je les ai gardés de totale destruction. Car à cause du plaisir et amour que j'y avois treuvé du temps passé que j'estois demeurant dedans leur ville, je les ay autant aymé que

si j'eusse esté propre citadin de la cité; et ne me peut tomber dans la cueur, qu'ils facent chose que ne soit bonne et honeste. Et, quand ainsy seroit qu'ils se vouldroient parjurer, je leur jure Dieu et Nostre-Dame que je leur feray venir, avant qu'il soit un mois, plus de trente mille hommes autour de leur ville; et si ne m'en sauroit garder le prince d'Orange. Et s'ils veulent que le pays soit destruict, je le feray si bien chauffer, qu'à six lieues à la ronde ne demeurera une seule maison. Mandez-moi de vos nouvelles, ensemble s'il est chose que pour vous (je) puisse faire, et le feray de bon cueur.

Escript à Joue, le XVII d'octobre.

Le tout vostre

D'AMBOISE.

(Archives de Besançon. — Copie. — Même inventaire.)

N° 3.

Lettre de pardon de Louis XI en faveur de Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon.

1480, mars (*n. s.*)

Louis, par la grâce de Dieu..... Comme durant les guerres et divisions qui ont eu et ont encore cours entre nous et feu le duc Charles de Bourgoingne dernier trespassé, le duc Maximilien d'Austriche, la duchesse sa femme, fille du dit feu duc, plusieurs seigneurs, prélats, amys et alliés du dit feu duc Charles et autres leurs vassaux, subjects et soudoyers, se soient déclarez nos ennemys, rebelles et désobéyssants subjects et adversaires, et de leur pouvoir eu guerre, ou autrement porté et pourchassé à nous, nos royaumes, seigneuries et subjects, porter dommage et autres maux. Entre les quels nostre amé et féal cousin et conseiller, Charles de Neufchastel, archevesque de Besançon, évesque commendataire de Bayeux, estant en son archeveschè et diocèse de Besançon, situé et assiz en nostre comté de

Bourgoingne, n'estant adverty du bon droit que nous avons au dit comté, dès le vivant du dit feu duc Charles de Bourgoingne, que nous envoyasmes ost et armée au dit comté, sous la charge et conduite de nostre amé et féal cousin conseiller et premier chambellan le comte de Lissèy, sire de Craon, nostre lieutenant général en la dite comté, nostre dit cousin l'archevesque de Besançon, de son pouvoir, s'employa et fit employer sous luy ses gens, familiers, soudoyers et serviteurs à la garde et deffense de son diocèse de Besançon, et des places fortes qu'il a au dit comté, à cause de son archevesché et des autres bénéfices qu'il a au dit pays, à l'encontre du dit sire de Craon et autres nos capitaines et gens de guerre; et, depuis le trespas du dit feu duc Charles, nostre dit cousin, l'archevesque de Besançon, a tousjours adhéré au dit duc Maximilien d'Austriche et à la dite duchesse sa femme, et pour eulx et à leur requeste, a faict et faict faire, à l'encontre de nous et de nos dits royaumes et seigneuries, voyages et ambaxades vers le duc Sigismond d'Austriche et les basses lighes d'Allemaigne et autres seigneurs et communautés où il a pu et sceu à nostre dommaige ou désadvantaige, *jusques puis un an en ça ou environ*, que iceluy nostre dit cousin l'archevesque de Besançon, bien adverty de nostre bon droit en iceluy nostre comté de Bourgoingne où son dit archevesché est assiz, s'est libéralement trait en nostre service, et de son pouvoir nous a aydé et favorisé au recouvrement et réduction en nostre service et obéyssance de la dite cité de Besançon et de plusieurs bonnes et fortes places, seigneuries, barons et capitaines d'iceluy comté, et notamment de ceulx de la maison de Neufchastel dont il est, qui tenoient grant partie des dites fortes places.

Au quel service nostre dit cousin et conseiller, l'archevesque de Besançon, se ocupe continuellement à l'entour de nous et en nos plus grands conseils et affaires en grant cœur et sollicitude, et espère de faire de bien en mieux tout le temps de sa vie; et, combien que nostre dit cousin l'archevesque de Besançon ne fust en nostre

dit royaume, mais en la ville de Bruxelle en Brabant, et que auparavant qu'il nous estoit contraire et adversaire, que dit est, il n'eust faict aucun serment de féauté à nous ne à aultre quelconque, et que ce qu'il a faict à l'encontre de nous, non adverty de nostre dit droict, comme dit est, ait esté seulement, en gardant et deffendant le pays et les droicts de son église, et que par ce moyen de droict et de raison aulcune chose ne luy en puisse ou doive estre imputée ne reprouchée en aucune manière, néantmoins iceluy nostre cousin nous a humblement supplié et requis que (si par) les choses dessus dites ainsy par lui faictes à l'encontre de nous et de nos royaumes et seigneuries, il a aucunement offensé et meffait envers nous et justice, il nous plaise luy quitter, abolir et pardonner. »

(*Après cet exposé, le roi déclare pardonner à l'archevêque, et abolir les faits et cas, avec toutes peines, offenses et amendes.*)

A Plessis-les-Tours, l'an de grace MCCCCLXXIX, au mois de mars avant Pasques, ... le sire de Montaigu (1) et de Graville présents.

(*Biblioth. nationale.* — Collection LEGRAND (Louis XI, t. 23).

N° 4.

Pouvoir donné par Louis XI à Louis d'Amboise, évêque d'Alby, de négocier avec Hugues de Chalon pour la reddition du comté de Bourgogne. Le roi lui promet la main de sa nièce et se charge de la rançon du jeune prince.

Forges-les-Chinon, 18 janvier 1479 (*n. s.*).

Loys, par la grâce de Dieu Roy de France, à tous ceulx qui ces presantes lettres verront, salut : comme puis naguères aucuns des serviteurs de notre cousin le

---

(1) Jean de Neuchâtel, seigneur de Montaigu, père de l'archevêque de Besançon.

seigneur de Chasteauguion nous ait fait savoir que notredit cousin, se notre plaisir estoit le prendre et recevoir en notre bonne grace, seroit content et se offroit nous servir et soy meitre, avec toutes et chascunes ses places, terres et seignories, en notre obéissance, et, avec ce, nous a fait offrir nous servir envers et contre tous, à quoy, pour la tresgrant vaillance et loyaulté de sa personne, et aussi pour la proximité de lignaige dont il nous actient, soions tres contens et enclins d'entendre; parquoy soit besoing ordonner et commeitre aucun grant et notable personnaige à nous seur et féable, qui ait puissance de nous de le recevoir et besoingner avec luy ou ses gens, touchans les matières dessus dites, savoir faisons que, pour la tresgrant et entière confiance que nous avons de la personne de notre chier et féal cousin et conseiller, l'évesque d'Alby, à jcelluy, pour ces causes et autres ad ce nous mouvans, avons donné et ouctroyé, donnons et ouctroyons par ces présentes, plain povoir, auctorité, commission et mandement espécial de besoigner avec jcelluy notre cousin de Chasteauguion, et de luy promeitre et accourder, ou cas qu'il se veuille réduire en notre obéissance, que nous lui baillerons et fairons avoir en mariaige notre nyepce, Loyse de Savoye, laquelle est entre noz mains, et l'acquicterons et fairons tenir quicte de sa raençon qu'il doit au seneschal de Thoulouse, notre conseiller et chambellan; et si aucune somme il en a payée, que nous l'en fairons rembourser et la luy rendre et restituer; aussi luy baillerons le gouvernement des pays de Bourgoingne, ou d'autres telz de noz pays qu'il vouldra avoir, luy donnerons offices et estatz avecques telle pension et somme de deniers qu'il sera appoincté avec luy par notredit cousin l'évesque d'Alby, et fairons envers luy tant qu'il devra estre content. Et voulons que des choses dessusdites il asseure et puisse asseurer notre cousin, et luy en bailler ses lettres, soy faisant fort des notres, lesquelles nous luy promeitons bailler toutelfois que mestier sera; et si notre dit cousin vouloit et povoit

meitre en noz mains et obéissance ledit conté de Bourgoingne, de prendre et acepter en notre nom la possession dudit conté, et des places, terres et seignories estans en jcelluy qu'ilz se vouldroit meitre en notre dite obéissance, et pourveoir aux estatz et offices d'icelluy conté, et des terres et seignories d'icelluy, de telles personnes qu'il et notredit cousin de Chasteauguion adviseront, et leurs en bailler lettres de don en tel cas requises, et generalement de faire besoingner et appoincter, avec notredit cousin, ses gens et commis deppart luy et tous autres, tout ce qu'il cognoistra estre à faire pour le bien et prouffit de nous et de notre royolme, et tout ainsi que ferions et faire pourrions, se présent y estions, promectans en bonne foy et en parolle de Roy par cesdites présentes, signées de notre main, tenir et entretenir tout ce que par luy sera et aura esté fait, promis et accordé, de point en point, sans jamais aler ne venir au contraire. En tesmoing de ce nous avons fait meitre notre seel à ces dites patentes. — Donné aux Forges-lez-Chinon le XVIIIe jour de janvier, l'an de grâce mil cccc soixante dix-huit, et de notre reigne le dixhuitiesme. Ainsi signé, Loys. Par le Roy, Berziau.

(Archives de Turin.)

N° 5.

L'évêque d'Alby traite au nom du roi avec Hugues de Chalon, qui aidera Louis XI dans la conquête du comté et fera la guerre la plus énergique à Marie de Bourgogne et à Maximilien.

Mâcon, 4 mai 1479.

Loys d'Amboise, évesque d'Alby, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut; savoir faisons que, comme le Roy notre seigneur nous ait commis et donné la charge de retirer en son obéissance et service messire Hugues de Chalon, chevalier, seigneur de Chasteauguion et de Nozeroy, et, sur ce, faire et conclure certain appoinctement ja pieçà pourparlé entre ledit seigneur et

ledit de Chasteauguion, ainsi qu'il peult apparoir par la teneur des lettres de notredite commission dont la teneur s'ensuit. (*Suit la copie de la lettre précédente.*)

Que nous, en ensuyvant le bon vouloir et plaisir du Roy et par vertu dudit povoir à nous donné, avons prins et reçu ledit de Chasteauguion au service et party du Roy, et luy avons promis et promeitons que le Roy le traitera bien et honnestement, et l'aura, luy et ses affaires, en espécial recommandacion, et le portera envers et contre tous qu'ilz vouldroient entreprendre contre luy et sa chéiance, et noméement contre le dict Maximilien d'Autriche et sa femme, leurs enffens et successeurs, et aussi contre le prince son nepveux, et tous autres tenans leur party. Et aussi fra le Roy accomplyr, solempnizer et consommer le mariaige entre ledit de Chasteauguion et madamoiselle Loyse de Savoye sa niepce, et lui fra appoincter son mariaige ainsi que aux autres filles de Savoye et jcelluy le asseurer en manière qu'il en soit payé à termes raisonnables. Et en outre lui fra le Roy rendre et délivrer toutes les terres qui par cidevant ont esté de ses prédécesseurs, tant au Dauphiné que en la conté de Bourgoingne, et dont sesdits prédécesseurs n'ont estez déboutez à autres tiltres que de confiscacion, quelque déclaracion que en ait esté faicte au contraire; et aussi le fra le Roy assigner et paier, sur ceulx qui tiennent les terres d'Armignac ou aillieurs, de la somme de soixante mille escuz d'or à luy déhuz pour le mariaige de sa mère. Et aussi le fera le Roy rembourser de la somme de quarante-sept mille livres qu'il a paié de sa raençon au séneschal de Tholose et à Méritain son lieutenent, et les luy fra assigner et asseurer au lieu de Lyon, par gens seurs et solvables. Et touchant les quarante cinq mille livres restans estre déhuz audit séneschal de Tholose et Méritain, pour reste de ladite raençon, pour laquelle aucuns oustages ont estez baillés par ledit de Chasteauguion et à présent sont détenus pardeçà, que lesdits oustages seront à présent délivrez et renduz, et que lesdits de Chasteauguion et autres qui

pour luy sont obligez pour ladite somme, demoureront obligez et les lettres obligatoires en leur efficace et vertu, jusque à ce que ledit de Chasteauguion ait satisfait de son coustel aux choses qui s'ensuyvent, et dont il a baillier son seeller au Roy, c'estassavoir, que ledit de Chasteauguion prendra et tiendra doresenavant le party du Roy Loys notreseigneur, à presant régnant, et de ses successeurs Roys de France, et le servira envers et contre tous, et noméement et expressément contre ledit duc Maximilien d'Autriche et sa femme, leurs enffens et successeurs et autres tenans leur party; et sera aussi tenu ledit de Chasteauguion venir en personne là où le bon plaisir du Roy sera luy mander, pour épouser madamoiselle Loyse de Savoye.

Item et pour ce que ledit de Chasteauguion a requis avoir lettres ratifficatoires du Roy de ce présent appoinctement dedans vingt jours à compter de la date de ces présentes pour le plus tart, a promis ledit de Chasteauguion que, emprès d'avoir reçues les lettres de la dicte ratifficacion, que dès incontinent commencera la guerre la plus chaulde qu'il pourra contre ledit duc d'Autriche et sa femme. Et tant par force qu'en toutes bonnes et honnestes praticques qu'il pourra, s'emploiera à son povoir à réduyre la conté de Bourgoingne en la main et obéissance du Roy, et en entretenant par ledit de Chasteauguion les choses dessus dites plus amplement contenues es lettres et seellé par luy baillé, nous avons promis et promettons oudit de Chasteauguyon, pour et au nom du Roy et par le povoir à nous donné, et sur notre foy et honneur, que toutes les chascunes les choses dessus dites par nous promises luy seront entretenues de point en point, sans jamais venir au contraire. Et en tesmoing de ce nous avons signées ces présentes de notre main, et fait seeller de notre seel, en la ville de Mascon, le quatrème jour de may, l'an mil cccc soixante dixneuf. Ainsi signé, Loys, évesque d'Alby.

(Archives de Turin.)

N° 6.

Ratification du traité par Louis XI sur son pouvoir et parole de roi. Il avait été convenu qu'elle serait donnée dans les vingt jours.

Brienne, 12 mai 1479.

(Archives de Turin (1).

III.

CHRONIQUE DU XVIe SIÈCLE.

La chronique dont nous publions un fragment important, s'arrête à l'année 1493, époque du traité de Senlis. Elle est antérieure à Gollut, et paraît avoir été écrite sous le règne de Charles-Quint. Quoiqu'elle ne soit pas exempte de quelques erreurs, même dans les faits du XVe siècle, on doit, en la comparant aux textes originaux là où ils existent, lui reconnaître une importance réelle; elle peut servir par conséquent à combler utilement des lacunes là où ces textes font défaut. Dans cette publication,

(1) M. Jeunet, curé de Berlins, canton de Fribourg en Suisse, a publié, dans un fragment de la *Vie de la bienheureuse Louise de Savoye*, les trois pièces qui précèdent et qu'il a découvertes dans les archives de Turin. Sans les connaître, nous en avions facilement pressenti et indiqué la teneur dans notre Mémoire sur la conquête de Louis XI, lu à la séance publique de l'Académie de Besançon, le 24 août 1843. (Voy. ce Mémoire dans le Recueil de l'Académie, à cette date.)

nous nous sommes servi d'une copie faite dans les premières années du XVIIe siècle. On peut remarquer que ce récit, d'un auteur inconnu, est empreint d'un esprit bien plus français que bourguignon.

1479.

Après la mort du duc Charles, les Français et Lorrains dans la comté de Bourgougne.

Le duc Charles perdit tout devant Nancy, et fust la renommée qu'il estoit mort. Par quoy le roi de France envoya prendre possession du duché et comté de Bourgougne. La Duché fut tantost obéyssante, ceux de Salins aussy, et plusieurs de la Comté par les Estats tenus à Dole.

Plusieurs Lorrains furent, dès la Chandelouse, à *Charrier* et à *Traves*, à (l'abbaye de) *la Charité et Vieilley*. maistres du pays, plus d'un mois.

A l'issue d'une foire de la Chandelouse du dit temps septante-six (*année 1477 n. s.*), ceux de *Vieilley* coururent jusques aux Planches de *Chailluz*, et, sortant de la dite foire de Besançon, prindrent plusieurs charriots et chevaux et commeirent plusieurs larcins.

A l'occasion de quoy, ceulx de la cité n'avoient guerre avec eulx. Plusieurs, tant gentils hommes que gens de guerre, s'estant retirés en la dite ville, sortirent d'icelle avec quelques citoyens, sans l'autorité des gouverneurs, et allarent devant le dit *Vieilley*, menant une grosse pièce d'artillerie dite *bombarde*, et deux aultres moindres, et y demeurèrent deux jours et une nuict. Pendant quoy furent donnés plusieurs assauts où moururent tant d'un costel que de l'aultre; puis s'en retournarent sans l'avoir. Car il y avoit intelligence ou trayson par le moyen de certains gentils hommes qui feirent cesser les assauts, après avoir parlementé aux Lorrains estant au dit Vieilley.

Depuis, les dits Lorrains se retirarent, et, par le traité fait aux dits Estats avec les dits François, les quels demeurarent à Dole et Gray. Après, l'on trouva manière de les jeter couvertement de Dole.

Dès Gray feirent plusieurs maux et dommaiges en la comté de Bourgoingne ; car le dimanche de Quasimodo, l'an 1477, ils tuarent devant les portes de *Marnay* trois cents hommes de la bannière de *Gendrey*.

Le lendemain entrarent au dit *Marnay* et le tindrent, et deslà gagnarent *Corcondray* et *Balençon, Pesmes*, *Ougney* ; tuarent environ 400 hommes au port de *Frasans*, et 300 devers *Gy* et *Bucey*, coururent, pillarent, bruslarent jusques auprès de Besançon.

L'on se retira plusieurs fois devers les alliances d'Allemagne pour avoir paix et alliance avec eux. Plusieurs Allemands vindrent en Bourgougne pour la garde du pays, dont les uns firent profit et les autres dommaiges.

Les Allemands devant Besançon.

Il en vint environ 4,000 qui se parforcearent d'entrer à Besançon ; ce qu'ils ne peuheurent, d'aultant que l'on ferma les portes et se meit on en arrier.

Parquoy ils furent contraincts de loger aux Dames de Baptant à l'entour par trois ou quatre jours jusques environ la Sainct Jehan-Baptiste, qu'ils en sortirent à la conduite de Mons. de Chastel-Guyon, tirant à *Gy* devers le prince d'Orange, le quel avoit laissé le parti du roy de France, et estoit capitaine et gouverneur général du comté de Bourgoingne, il estoit au dit *Gy* avec une grande armée tant d'Allemands que de Bourgougnons ; et, sur le vespres, proche le pont d'*Esmagny* se rencontrarent François et Allemands, et tellement se meslarent les ungs les autres qu'encore que les dits François se treuvassent à diverses fois dix ou douze mille ; les Allemands demeurarent maistres et chassarent les dits François, encor que le sieur de Craon, capitaine général du roy de France, avec une grande armée de François estoit

à l'entour de *Choie*. Néantmoins, les dits Allemands demeurèrent maistres, et moururent 2 ou 3,000 François.

Le lendemain, les dits Allemands retournarent devant Besançon, pensant entrer en la dite cité et la surprendre par force. Mais ils furent repoussés et moururent aux assauts ; et furent plusieurs blessés et prins prisonniers et mesme monsieur de Chastel-Guyon et aultres (1).

GY pillé par les Bourgougnons.

Le dit jour, toute l'armée de Bourgougne estant à *Gy* abandonna le tout bien pauvrement, après avoir pillé le dit *Gy*, et s'en retournèrent les dits Allemands.

Les François prennent plusieurs places en Bourgougne.

Lors les François entrèrent au dit *Gy*, et fust bruslé *Marnay*, *Pesmes* et plusieurs autres places du dit comté, et tout gagnèrent jusques à *Vesoul* et *Auxonne* exclusivement, excepté *Amance*.

Guillaume de Vaudrey avec Allemands garda *Vesoul*, et messire Claude de Vaudrey, *Auxonne*.

Les François ne laissarent rien en tout le pays jusques à Besançon, le quel estoit tant remply de peuple, tant de noblesse que aultres, qui s'y estoient retiré, tellement qu'à peine pouvoit-ōn loger aux maisons. Et vouloit le dit sieur de Craon aller assiéger *Dole ;* mais le commun et aultres de Dijon tuarent messire Jean Jouard, président de Bourgougne, et se cuydarent retourner (2) ceux du duché. Pourquoy les François y allarent pour y remesdier et feirent punition des culpables.

Besançon deffié à feu et à sang par le roy de France.

Et, sur la fin du mois d'août quatorze cent septante

---

(1) Il fut fait prisonnier par les Français à la bataille de Pin-les-Magny, le 16 juin 1477 ; c'est la bataille dont il vient d'être question dans le texte de la chronique.

(2) Retourner, c'est-à-dire revenir au parti de Bourgogne.

sept, les dits François retournarent devers les garnisons qu'ils avoient laissé au comté de Bourgougne; et dès là, le dit sieur de Craon, lieutenant du roy de France, envoya deffier Besançon à feu et à sang, menassant arraser la cité et l'applanir pour y faire courir la charrue, et y envoya deux fois. Néantmoins, l'on ne luy voulut faire obéyssance, sinon que l'on permit à son messager entrer dans la dite cité, en la quelle estoit deux armées, l'un en Champmars, l'autre au plain de Saint-Etienne, prest à sortir sur les François, et les murailles remplies de gens d'armes et d'artillerye (1). Quoy entendu par le dit sieur de Craon, manda que la cité ne luy fist point guerre, et il ne leur en feroit point (2).

Dole assiégé et secouru par ceux de Besançon.

Le sieur de Craon, avec douze ou quinze mille hommes, alla mettre le siége devant *Dole,* où il demeura environ un mois.

Deux jours avant la Saint Michel, les Bourgougnons et Allemands entrarent à *Gray,* pillarent la ville, puis l'abandonnarent.

Le lendemain de la Saint Michel, ceux de *Dole* sortirent sus au siége estant devant la ville, ayant précédemment mandé à ceux de Besançon leur envoyer gens et artillerye. Ce que fut faict, au moyen de quoy ils furent les vainqueurs, et moururent plusieurs François, et fut levé le siége.

Et néantmoins, les François tindrent *Gray*, *Pesmes* et autres places du comté.

---

(1) L'enquête de 1477 ne dit rien de semblable.

(2) Ce fait est confirmé dans la même enquête par le récit d'Etienne de Grammont, alors présent dans la ville, et qui prétend que l'un des hérauts déclara *avoir charge de dire aux citiens qu'ils ne boutassent aucuns ennemis du roy en la cité, et qu'il les laisseroit pour le présent.*

Gray bruslé par les François.

Ung peu après la Saint Michel du dit an quatorze cent septante sept, les Bourgougnons et Allemands reprindrent *Gray*. Salazart le Vieil, avec grand nombre de François estant dedans, résista longtemps, et furent morts et blessés plusieurs Allemands et Bourgougnons. Et, voyant le dit Salazart qu'il ne pouvoit longtemps tenir la ville, la bruslarent et se retirarent au chasteau; et furent si mal gardés que, la nuict, ils se sauvarent avec leur butin et pillaige. Ainsi fut *Gray* pillé et destruict, et se départirent les dits François de la comté de Bourgougne, excepté de *Seurre* qu'ils tindrent avec la duché.

1478.

L'an quatorze cent septante huit, les Estats se tirèrent de rechef à Churic (Zurich), et, là, fut traictée une paix où l'archevesque de Besançon fut par trois fois, et y acquit grand honneur.

Il y heust ambassade de là part de l'empereur Frédérich, du quel le fiz nommé Maximilien avoit prins à femme Marie, fille de Charles, duc et comte de Bourgongne, et par ainsy unique et seule héritière de Bourgongne. Et avoit été célébré le dit mariage environ le mois d'août du dit an. Aussi furent envoyés ambassadeurs de la part du dit Maximilien et de la dite dame Marie de Bourgongne. Aussy furent envoyés au dit Chevric les ambassadeurs du roy de France dont les Suisses reçurent de grandes richesses. Car l'empereur, le roy de France, le dit Maximilien, sa femme et le pays de Bourgongne demandoient leurs aides et alliances, et le traicté fut tel que les Allemands firent paix à la Bourgongne, et lors demeura le comté de Bourgongne en grande pauvreté et désolation.

Les Allemands en la duché de Bourgongne.

Et, néanmoins, au dit an quatorze cent septante huit, se redressa une armée du costé des Allemands, et à elle se rendirent plusieurs places du duché, comme *Verdun*, *Sèurre*, *Semur* et autres places; et, si l'on eut eu quelque petit nombre de gens d'armes d'avantage, la duché fut esté de Bourgongne.

Toutefois, environ le mois de may de l'an 1478, se remit sus Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, lequel, avec grande armée de François, et, à force, prindrent *Verdun* dès la quelle Mons. de Montballon (1), messire de Costebrune et autres, estant dedans, bruslarent la ville, puis se retirarent avant que les François y entrassent.

Places de la duché rendues au roy de France.

Après, Guillaume de Vaudrey, bon Bourgongnon, qui vaillamment avoit soutenu le party de Bourgongne, par force rendit *Seurre* aux François, et feit le serment de fidélité au roy de France. M. le bailly d'Auxois rendit *Semur*. M. de Gevrel rendit Beaulne, dont le comté de Bourgongne fut grandement esbahi, vu sa force.

Au mois de juin de l'an 1478, la dite Marie de Bourgongne, femme du dit Maximilien, délivra d'ung fils, qui fut nommé Philippe, depuis comte de Bourgongne.

Plusieurs places bruslées en Bourgongne par les François.

L'onzième jour de juillet du dit an quatorze cent septante huit, furent prinses tresves pour ung an entier entre le roy de France et le dit Maximilien et sa dite femme. Et, nonobstant, avant qu'on le sceut par deça,

(1) Simon de Quingey, seigneur de Montboillon, si connu par la cage de fer où il fut enfermé par ordre de Louis XI.

les François bruslèrent *Aspremont*, *Gray* et plusieurs autres lieux au long de la Saône.

On sceut les dites tresves la veille de la Magdeleine du dit an, iceulx François estant devant *Rigney*. Par les dites tresves chacun demeura saisi de ce qu'il tenoit. Par ainsy demeura le duché en la main du roy de France.

1479.

Les François rentrent dans la Comté. — Dole bruslé. Salins et autres places se rendent aux François.

Les dites tresves durèrent dès lors jusques au commencement du mois de may de l'an quatorze cent septante-neuf, que le dit Charles d'Amboise, avec nombre de gens d'armes, rentra au comté de Bourgongne, gagna *Rochefort*, *Gendrey*; et, par le moyen de certain capitaine allemand qu'il avoit en sa compagnie, entrèrent à *Dole*, qu'ils pillarent, bruslarent, et emmenarent prisonniers hommes et femmes.

Après, assiégèrent *Auxonne*, qui tint coup dix ou douze jours, puis se rendit pour ce qu'il n'y avoit espérance de secours.

Toute la Comté tenue par les François.

Salins, *Arbois*, *Poligny*, se rendirent aux François. Puis tirarent devers *Vesoul*, où estoit Mons. de Regné, fils de monsieur de Montaguz, qui rendit la place aux François.

Tirarent à *Amance* où monsieur de Montaigu composa avec eux; *Luxeuil*, *Faulcogney*, *Noroy*, *Rougemont*, *Montjeutin*, tout le quartier jusques à Besançon fut françois.

Le roy de France, comme duc et comte de Bourgongne, gardien de Besançon.

Le dit Charles d'Amboise vouloit mener son camp

devant Besançon, pour ce qu'ils avoient secouru ceux de Dole. Ce que toutefois n'advint pour ce que ceux de la cité envoyèrent deux ou trois fois devers le gouverneur, luy remonstrer l'estat et franchise de la dite cité : le quel feit response qu'il n'avoit aucune charge du roy de France pour faire guerre ni porter domaige à la dite cité ny aux citoyens, mais, seullement, pour en son nom prendre possession des droits qu'avoient les feurent ducs et comte de Bourgongne en la dite cité, mesme la garde et association. Combien que la garde fut expirée par la mort du duc Charles, et que le traicté d'association fust esté racheté pour 7,000 fr. et plus, que l'on avoit délivré tant au dit duc Charles pendant ses grandes affaires, qu'autres sommes payées au dit Maximilien, comme mary de la dite Marie de Bourgougne.

Moyennant le quel traicté, fait avec le dit commis du roy de France, la dite armée sortit du comté de Bourgongne, et l'ambassadeur de Besançon, en la compagnie du dit commis, tira à Luxembourg en la compagnie du roy de France, et de là à Montureaux, où pour lors estoit le dit roy, le quel reçut les ambassadeurs bénignement, print et reçut la dite ville ensemble tous les citoyens et habitans d'icelle, avec leurs corps, familles et biens, sous sa protection et saulvegarde envers et contre tous, les tenant et reputant comme ses francs et naturels bourgeois de la ville de Paris, tellement qu'ung citoyen de Besançon résidant au royaume de France soit déclaré suffisant et capable pour tenir offices et bénéfices, et qu'advenant le décès d'iceluy ou d'iceulx citoyens *ab intestat* sans délaisser enfans légitimes, que les plus proches parens du défunct hériteront, et sera à eux acquise la succession et possession de l'hoirie sans aulcun empeschement; que, sy un citoyen de Besançon estant au royaulme de France, soit d'esglise, ou clerc non marié, faict testament, il sera vaillable, nonobstant toutes coustumes à ce contraires.

Pendant quoi, le sieur de la Bastie estant à Besançon avec plusieurs, tant gentils hommes que aultres gens de

guerre, feirent que *Montfaucon* et la *Montagne* tindrent encore le party de Bourgongne, soubs l'espérance que le prince d'Orange leur promettoit secours de quatorze ou quinze mille hommes, estant à Basle; ce qu'il ne feit.

L'armée du roy de France retourna d'oultre Langres à grande puissance et artillerie, et mit le siége devant *Chemilly*, puis devant Vouray et Chalèze, tellement que le huictième jour du dit mois d'aost *Montfaucon* re rendit aux François.

Trahison contre Besançon.

Environ quinze jours auparavant, le dit de la Bastie et ses suygans estoient sortis de Besançon, et fut conspiré trahison contre la cité, d'aultant que, le premier jour du mois d'aost du dit an mil quatre cent septante-neuf, environ cinq ou six mille se parforcearent d'entrer en la dite cité pour la ruyner, et en passa grand nombre pardessus les escluses de Saint-Paul, et en vint jusques au pied des murailles, pensant escheller la ville du costé de St-Paul, Revotte et le Saint-Esprit. Touteffois la chose fut descouverte par l'alarme que l'on sonna, et, honteux, s'en retournèrent et en furent plusieurs noyés; et fut dit qu'ils avoient intelligence avec quelques particuliers estant en la dite cité, et lors fut ordonné à tous estrangers sortir de la dite cité, et ne se point trouver sur les murailles ni forteresses d'icelle.

Entrée du commis du roy de France à Besançon.

Le 7[e] jour du mois d'août mil quatre cent et septante-neuf, le dit gouverneur et commis pour le roy de France entra à Besançon sur la permission et consentement des citoyens avec 12,000 hommes, comme commis et en vertu de procuration spéciale du roy de France, comme duc et comte de Bourgongne, print possession des dits droits et fit plusieurs présens tant en général que particulier, en la quelle il ne demeura qu'un jour et une

nuict, et paya très bien les despens de luy et de ses gens, les quels laissèrent plusieurs joyaulx, meubles en la dite cité, et estoient la plus part chevaliers et gentilshommes.

Le huitième du dit mois, ils sortirent de la dite cité, et montèrent en *la Montagne* qu'ils gaignèrent puis s'en retournèrent.

Vercel fut bruslé par aulcuns Bourgougnons, qui n'osèrent se treuver devant les François.

Places reprises par les Bourgougnons.

Après les Bourgougnons reprindrent *Scey en Varay, Rougemont, Montjeutin, Faulcogney, Morey, Maizières, Cusance, Belvoir, Chastillon* en montaigne et *Joux*; et desla feirent plusieurs maux en Bourgongne, prenant tout ce qu'ils pouvoient : car ils disoient que l'on estoit François.

L'armée des François retourne en Bourgongne.

Environ la Toussaint du dit an mil quatre cent septante neuf, les François en grand nombre rentrarent en Bourgongne, reprindrent *Rougemont* qu'ils pillarent et bruslarent, et, à cause de l'hyver, se retirarent en France.

Incontinent après Pasques de l'an mil quatre cent octante, pour ce que aulcuns tenant le party de Bourgongne ci dessus faisoient de grandes oppressions sur le pays, revint monsieur le Gouverneur avec grand nombre de gens d'armes et d'artillerye, gaigna *Faulcogney*, dont ce fut merveille veu sa force, gaignarent par composition *Cusance*, *Belvoy*, *Scey*, *Joux* et plusieurs autres places; et, à force, gaignarent *Chastillon* en montaigne; et, là, fut descapité messire Chrestien de Digoine, S[r] de Digoine, et, à Faulcogney, fut prins Guillaume de Vaudrey et conduict à Luxeuil où il fut descapité; et fut toute la Comté françoise, sans que personne tint le party de Bourgongne.

1480.

Noms des tenant le party de Bourgongne.

Néanmoins les sieurs de Ronchaux, Jean de La Grange et aultres, jusques à soixante ou quatre vingts, prétendant encore d'estre Bourgougnons, tindrent champs et bois et firent toutes saisons beaucoup de maux aux passans, mesme aux bailliages d'Amont et Dole, jusques à l'hivert qui fut fort grand, que plusieurs se rendirent François et les autres se retirarent en Allemagne.

Et avant le caresme retornèrent en plus grand nombre en Bourgongne et se treuvèrent au bailliage d'Amont plus de huit vingts et se tenoient aux bois jusques en l'an mil quatre cent quatre vingt un. Au bout d'un an le gouverneur en Bourgongne pour le roy de France mourut, et fut gouverneur M. de Baudricourt.

Les dits tenant les bois, communément appelés brigants, regnèrent toujours, et firent plusieurs maulx au pays, et au dit temps furent plusieurs pris et pendus, et estoit grande cherté de vivres.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. DE JANKOVITZ

ÉTUDE

SUR L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE L'ART.

MESSIEURS,

En prenant la parole dans cette imposante assemblée, je sens tout à la fois et l'honneur que vous me faites et ce qui me manque pour y répondre. Quand je vois autour de moi tout ce que la science, la littérature et les arts ont de plus distingué dans une province où les études intellectuelles sont en grand honneur, j'ai tout lieu d'être modeste, que dis-je, fier, moi étranger de naissance, dont le français n'est pas la langue maternelle, et dont les modestes travaux ne sont pas des titres à siéger parmi vous. En venant spontanément me chercher pour m'introduire dans ce sanctuaire, c'est une grâce que vous me faites et ce

sont de nouvelles lettres de naturalisation que vous me donnez.

J'y attache d'autant plus de prix que ma nouvelle patrie me ramène, par une communauté de souvenirs lointains, mais glorieux, à la terre de ma naissance.

Il existe entre certains peuples comme entre certains individus une affinité, une ressemblance qui les fait reconnaître pour être sinon de la même race, au moins de la même parenté. Cette alliance, j'en trouve les traits saillants entre la France et la Hongrie, à l'époque la plus mémorable de leur histoire. Toutes deux sont nées d'un acte de foi. Clovis fonde la monarchie très chrétienne, en invoquant le Dieu de Clotilde, qui lui donne la victoire sur le champ de bataille de Tolbiac. Saint Etienne, roi-apôtre et chevalier, veut faire entrer son peuple dans la grande famille chrétienne : il le voue à la Vierge et envoie ses ambassadeurs recevoir, des mains d'un pape français, la croix et la couronne, insignes du nouveau royaume de Hongrie.

Depuis, la chevalerie des deux pays a souvent combattu ensemble dans les guerres saintes. La vaillante épée d'un prince lorrain et français, déposée au musée national de Hongrie, témoigne de cette fraternité si chrétienne et si glorieuse. Elle provient d'un échange d'armes qu'un prince magyare fit avec Godefroy de Bouillon sur le chemin du tombeau du Christ.

Après la période des croisades, Hongrois et Français n'ont pas cessé de mêler leur sang sur les mêmes champs de bataille pour repousser l'invasion musulmane toujours menaçante, et tandis que la Hongrie continuait à mériter en Orient le surnom de royaume apostolique; la France, fille aînée de l'Eglise, était en Occident le soldat de Dieu. Enfin, la fleur de lys française répandue à profusion sur les ornements royaux de Charles-Robert et de Louis le Grand, rois de Hongrie, témoigne que, sous des souverains capétiens, la Hongrie dut une partie de sa splendeur à la famille qui a fait la France.

Pardonnez, messieurs, si j'ai rappelé le souvenir de nos âges héroïques dans une enceinte réservée aux luttes, que dis-je, aux exploits de l'intelligence, car ce n'est pas à un Hongrois devenu Français, c'est à un amant des beaux-arts, je n'ose dire à un artiste, que vous faites l'honneur de siéger parmi vous, et après m'avoir permis de nous rapprocher sur le terrain de l'histoire, vous avez le droit de me mettre sur celui des arts.

La société dont vous m'avez ouvert l'accès est un sanctuaire où la littérature, les sciences et les arts se sont fraternellement associés comme issus d'une origine commune. Ici chaque esprit se nourrit d'une substance analogue à sa nature, chacun a sa note à part; néanmoins, tout ce qui a une voix et veut vibrer parmi vous, éclate dans une parfaite harmonie, témoignage d'un éternel principe.

Ce principe, messieurs, est la source bénie de

toutes les sciences, avec lui le fruit dépasse la promesse des fleurs, sans lui la fleur trompe et la science tue. C'est votre honneur de le servir et c'est le mien de lui apporter mon faible tribut.

Le Dieu des empires est également la cause et la source de l'art. Comme la société, l'art est donc né de la religion. Le premier artiste est le prêtre.

Notre temps qui a tout contesté a été contraint de respecter cette vérité historique. Proudhon lui-même est forcé de lui rendre hommage : « L'histoire de l'art, dit-il, est parallèle à la religion : il naît avec elle, il partage sa destinée, avec elle il s'élève, s'abaisse, se transforme; dès qu'elle se généralise, qu'elle se forme en dogme, qu'elle se constitue en sacerdoce, qu'elle s'élève des monuments, l'art est appelé à lui servir de ministre.

Nous dirons plus. La connaissance de Dieu, qui arrache à l'homme sa première prière, émeut en lui au plus haut degré la fibre artistique, car en Dieu réside l'idée de la beauté, principe de l'art. Et comme si le Grand Idéal avait voulu s'attacher plus étroitement le don de la science du beau, il en inscrivit la formule dans la science de la nature divine. En effet, interrogez l'antiquité sur l'esthétique, Platon, Aristote et Plotin vous répondront par la théodicée.

Après cela, peut-on se demander si l'art a ses dogmes? Oui, l'art comme la religion a ses articles de foi, et de même que la connaissance de Dieu est le modèle infini de notre nature bornée, la re-

cherche du beau idéal est la suprême loi de l'art.

Cette loi constituera éternellement son unité, le langage seul variera selon qu'il exprimera Dieu, l'homme ou la nature. Ces trois cordes de la lyre artistique pourront vibrer inégalement sous la main du maître, selon que l'émotion esthétique les sollicitera spontanément ou que l'artiste les stimulera de préférence, en vue de la convenance d'une œuvre. Mais si une de ces cordes se tait, la création artistique sort de sa nature, la laideur, la bizarrerie, la monstruosité même font irruption dans le domaine de l'art, selon que l'artiste aura manqué à Dieu, à l'homme ou à la nature.

Pour donner plus de corps à mes idées, permettez-moi, messieurs, de vous conduire par une odyssée rapide à la source d'où elles découlent. Ce sera vous mettre sur la trace de mes convictions, et en même temps sur la voie de vos propres découvertes.

L'art indien, issu de la religion, se présente à nous le premier, et si la beauté n'éclate pas dans cet art, il faut s'en prendre à la croyance dont il jaillit. La théologie des Védas se souvient encore, mais déjà vaguement, de l'histoire de l'Eden, et toutes les erreurs de la tradition la font incliner au panthéisme. « L'âme, habitante ailée des régions supérieures, dit le Livre sacré, était un jour descendue sur l'arbre de vie. Elle avait éprouvé le désir de goûter au fruit de la science, et, se mêlant à la matière, elle avait connu le bien et le mal, la joie

et la douleur. » L'homme devient ainsi une goutte d'eau dans l'océan de l'univers. Au milieu de cet immense mécanisme, accomplissant un travail mystérieux dont il ignore le sens, il ne dégage point son âme de la nature, son sort semble fatalement rivé au plan total du monde, pour subir l'infinie et capricieuse combinaison avec un premier principe insondable. Rempli de terreur à la vue de l'infini dans la matière, l'homme tremble devant ses phénomènes, il renonce au droit de son âme et se tient pour vaincu par le dieu de la fatalité; s'il tombe parfois à genoux, ce n'est point pour implorer sa justice, son conseil ou son intelligence, mais pour fléchir le destin. De là les chimères, les métamorphoses terribles qui noircissent les esprits; de là aussi le caractère de l'art.

A l'époque des plus anciennes hymnes des Védas, nulle trace d'architecture, moins encore de sculpture ou de peinture, à peine possédait-on les tentes les plus primitives; cependant le prêtre est déjà architecte, que dis-je, sculpteur et peintre, bâtissant des temples gigantesques avec les éléments de la nature, pétrissant et peignant tout à la fois la figure de ses dieux. On le voit ainsi préparer les modèles d'un prochain avenir. Sous son inspiration, l'architecture fouillera le flanc de la montagne, et ses souterrains bas et profonds exprimeront la terreur mystérieuse des dogmes religieux. Ses colonnes seront des éléphants monstrueux, et des figures prisonnières seront enchaînées aux parois des labyrinthes.

L'esthétique des Indiens donnera aux plus privilégiés des êtres les organes les plus multipliés, et leur fera excéder les proportions de la nature sans y joindre l'idéal. Ainsi les héros ont dix têtes, leur taille est de deux mille coudées et leurs batailles sont des combats d'éléments. L'épopée de Valmiki nous représente Rama, l'Apollon de ce peuple, comme le dieu aux quatre bras, aux mille pieds, aux cent têtes, aux mille regards. Ainsi la laideur devait fatalement naître du panthéisme indien. En vain de lui sortiront de nombreuses écoles philosophiques qui, les premières, inventeront le syllogisme régulier. En vain les lueurs de la beauté partielle lui apparaîtront sous les traits de la belle Sita aux yeux de lotus, ou de la nymphe du Gange dénouant sa chevelure pour donner naissance au triple fleuve divin. Le principe de la beauté lui restera caché, et l'épouvantable laideur des femmes de Rakhassas prévaudra dans l'art, car la foi aura péché contre Dieu, l'homme et la nature.

Si l'art jaillit partout du sanctuaire, en Egypte il est l'expression la plus frappante de la religion. On le dirait un rite dont le prêtre aurait ordonné le cérémonial. Quelques mots sur la foi de ce peuple, selon Hérodote, le plus religieux de tous, nous donneront une idée claire de cette connexion.

Après le peuple de Dieu, le peuple égyptien est celui dont le souvenir conserve le plus de la première révélation. Sa croyance entrevoit la distinc-

tion de l'esprit et de la matière avec l'immortalité de la vie, d'où découle une responsabilité. Selon cette croyance, l'âme ne doit pas quitter la terre, mais subir la rigueur de la justice ou jouir des récompenses méritées dans une métempsycose de trois mille ans, entre deux vies humaines.

Cette idée règle la conduite des Egyptiens envers tous les animaux, principalement ceux habités par des âmes privilégiées. Ils les tiennent pour sacrés et les adorent conjointement avec les astres et une trinité, principe de végétation.

Placé entre le cycle du destin aveugle et l'âge de la philosophie, ce peuple n'affronte point le doute, mais, tout en s'affirmant devant la nature, il se repose dans l'idée du mystère comme fatalement imposée à son esprit, et ce mystère, avec la foi dans l'éternité, constitue la religieuse pensée du sacerdoce.

Le Louvre possède la première page du poème de Pentaour, contemporain de Ramsès II, mais dût-il les avoir toutes et toutes imprégnées de ce qu'il adore, la dernière nous aurait laissés en face du sphinx, symbole muet d'une éternelle énigme.

Laissons maintenant la parole à l'art, et si nous savons entendre la voix de l'architecture aux lignes calmes et aux gigantesques assises de granit, elle nous parlera de l'éternité dans la paix, et ses ornements symboliques voudront moins plaire qu'enseigner. Jalouses du temps, ses indestructibles murailles céleront la pensée confiée à leur garde, car

l'hyérogliphe couvre de mystère la poésie, l'histoire, la philosophie, la foi même et la lettre démotique est presque bannie, comme indiscrète, étant celle de tout le monde. Si l'on s'approche d'un tombeau, il défiera devant vous trois mille ans de cause destructrice. Si l'on s'engage dans le labyrinthe des morts, une leçon de philosophie religieuse vous attend; il égarera l'homme et le repliera sur sa pensée. Devant l'obélisque, enfin, vous assisterez à un élan de gratitude montant vers le soleil, cette première personne de la trinité égyptienne.

La religion ayant entrevu la vie d'une âme immatérielle, devait nécessairement apporter à l'art plastique l'expression de l'idéal, cette sublime conséquence du spiritualisme. Par lui, la forme humaine commence à s'accréditer et devient un type de beauté. Les lois géométriques sont les premières à lui apporter leur concours, et, avec elle, régneront l'ordre, la symétrie, la pondération des masses et des lignes.

Ainsi, l'on voit naître de l'architecture la statuaire, qui en est une émanation et s'y rattache de plus par les lois communes à ces deux branches de l'art.

Le prêtre cherchant l'équivalent d'une éternelle stabilité, prescrira un geste méthodique, un moule spécial à toute catégorie d'œuvre confiée au ciseau. De là, dans les portraits mêmes, ces formes générales qui donnent à Darius, Cambyse et Tibère l'aspect de Céphren, d'Amenophis ou de Ramsès.

Mais avec la formule sortira aussi du sanctuaire la plus sévère et savante simplicité ordonnée par une règle de proportion. Les futurs Grecs emporteront cette règle avec leurs dieux; elle deviendra un dogme de l'art de Pallas, et sa portée sera immense, car elle fécondera le cycle classique sous le nom de canon de Polyclète. Ces éléments une fois trouvés, l'art égyptien fera le dernier pas, il montera l'échelle de ses proportions, il sculptera des colosses dont le matérialisme sera en raison inverse de la matière, et, pour la première fois, le sublime apparaît.

Quelqu'étranges que soient ces figures rigides, assises ou debout, aux bras invariablement collés au corps, mélange d'hommes et d'animaux, symboles égarés d'une idée morale, elles s'imposent et comme art et comme pensée. En effet, le mystérieux édifice de la société où elles prirent corps sera depuis longtemps écroulé, et l'artiste demandera sans cesse : D'où vient cette force cachée qui élève les formes les plus simples et les signes les plus laconiques à une vigueur de style et un diapason de caractère si étonnants ? A son tour la philosophie dira : D'où procède ce type invisible révélé à la science et dont la majesté produit une impression si solennelle et si sublime ? L'histoire, trop souvent méconnue, nous nommera la religion.

Mais la religion de l'Egypte n'a pas encore permis à l'art d'atteindre une plus haute perfection, car elle n'est pas encore arrivée à une notion assez

juste et élevée de Dieu. Or, la première conséquence de cette ignorance, est la fatale ignorance de soi-même ; l'Egypte devait donc manquer à l'expression de la vie, c'est-à-dire à l'homme et à la nature.

D'autres nations, telles que les Assyriens et les Phéniciens, étaient encore plus éloignées du spiritualisme et croupissaient dans un panthéisme grossier, cherchant dans leur cœur, ce commun temple de l'humanité, un Dieu à adorer. La recherche impuissante du Grand Idéal donna des dieux voilés presque à tous les peuples de l'Orient. Mais nous n'insisterons pas sur des créations qui n'apportèrent point de pensées révélatrices au progrès général de l'art.

Seul, le peuple d'Israël aurait pu élever la plastique à son point culminant, en donnant corps à des inspirations sublimes, mais par un dessein tout providentiel cette faveur lui fut refusée, non certes pour la mort de l'art, mais, comme nous le verrons plus tard, en vue de son plus grand avenir. Si le Dieu jaloux et prévoyant éclata sans cesse en parole de feu, afin de prémunir ce peuple charnel contre la séduction des idoles étrangères, c'est pour substituer à l'amour de la forme la passion ardente et tout intellectuelle de l'esprit. La religion des Hébreux ne favorisera donc pas le développement de l'art plastique, mais elle donnera au monde la harpe de David, ce plus inspiré des poètes, et fera surgir à Jérusalem une des sept merveilles du monde : le temple de Salomon. Elle conservera la

notion de l'idéal en conservant le dogme d'un Dieu pur esprit. Israël nous apportera cette connaissance en traversant les ruines des nations, comme jadis la mer et le désert. En sauvant Dieu, il sauvera l'esthétique et préparera l'avenir de l'art.

La philosophie recueillera quelques-uns des rayons spirituels sortis des livres de Moïse, ils entreront dans l'inventaire des richesses intellectuelles de la Grèce et répandront sur l'âge d'or de la forme leur plus rare lumière. Mais, avant de suivre la main visible de Jéhova dans l'art, attachons-nous à l'effort des dieux du paganisme et consultons la littérature.

Ici, à la vérité, l'histoire est fabuleuse, mais à son tour la fable est historique et fait sans cesse prévaloir la clarté et la profondeur sur l'allégorie poétique.

Nous avons déjà vu l'étroite connexion de l'art avec la religion, à mesure que les documents historiques se multiplient, cette vérité prend plus de consistance, et la sience artistique s'y rattache avec tant de force que les séparer serait scinder le polythéisme lui-même. Nous sommes donc contraints, dorénavant, de joindre les dogmes religieux au développement des principes de l'art, mais nous y mettrons le plus de brièveté possible.

D'après Hérodote, l'Egypte donna ses dieux à la Grèce. La prière, cette première industrie de l'homme, les y accompagna. Elle s'épanouit en hymne sur les lèvres d'Orphée et d'Amphion. La

lyre entre leurs mains soulève la pierre, et l'architecture, fille de la poésie, se moule sur la parole.

L'ordre dorique sortira du chant si majestueux et si plein de vertus guerrières de cette race. Son architecture sera donc simple et virile et sa beauté toute géométrique. L'Ionie aux tendres accents prêtera aux chapiteaux la chevelure tressée de ses filles, et les colonnes emprunteront leurs élégantes proportions. De l'union de ces deux génies si différents dans leurs mœurs et dans leurs religions, naîtra plus tard la statuaire grecque, avec le double caractère de la force et de la grâce.

Mais les dieux eux-mêmes se distinguent dans cet art, ils modèlent des figures dont la céleste assemblée admire la beauté. Le bouclier d'Achille, celui d'Hercule, le siége roulant de l'Olympe, la coupe de Nestor et tant d'autres merveilles sortiront de leurs mains, et le peuple salue l'auguste origine des arts.

Sur la terre, Prométhée pétrit l'homme à la ressemblance des dieux, et, pour l'animer, ravit le feu du ciel. Le temps a respecté un bas-relief antique, où Prométhée, réconcilié avec l'Olympe et assisté de Minerve, modèle des figures ; à mesure qu'elles prennent corps, la déesse les gratifie d'un papillon, allégorie de l'âme. Une pierre gravée, également antique, nous représente encore Prométhée façonnant un squelette ; or, la tradition artistique lui attribue d'avoir le premier disposé d'abord l'ossature pour animer la statue, et cette tradition est restée

un principe, car l'artiste comme Dieu doit faire jaillir la vie des profondeurs de l'être où l'âme réside.

Mais qui est ce Prométhée venu d'Egypte en Grèce, attaché naguère au rocher du Caucase et livré à l'aigle dévorant pour avoir osé animer l'homme, fait à la ressemblance des dieux ? Si l'histoire se tait, la fable parle et nous apprend qu'une révolution s'est faite dans le sanctuaire, que l'homme a mis les dieux de son bord, sortant triomphalement de la crysalide égyptienne, ce tombeau assigné à l'art par la croyance antique.

En effet, selon Pausanias, quatorze cents ans avant notre ère, Dédale, l'Athénien, ouvre les yeux de ses statues, sépare leurs membres et transmet aux artistes les règles qu'il tenait de Minerve. Suivant Diodore de Sicile, on disait que ses statues respiraient, marchaient, qu'il fallait les enchaîner, car, sans ces précautions, elles quittaient leurs bases et prenaient la fuite.

Ainsi, l'art passe de la forme *symbolique* à la forme *imitative*.

Mais si le sanctuaire affranchit les membres et fait circuler la vie dans le corps, il contraint la face de rester dans une muette et souriante béatitude. Avec cette figure, que dis-je, ce masque hiératique, la statue devait vivre et mourir. Les draperies n'offraient pas une empreinte moins archaïque. Plissées avec une régularité toute symétrique, elles devaient accompagner la haute sérénité du dieu. Ainsi, le

vêtement était affranchi de tout accident terrestre, comme le dieu de toute passion humaine.

Tel est le caractère de l'art éginétique, ainsi appelé du nom de l'île où il fleurit dans toute sa splendeur. Cet art avance lentement à travers les siècles, et ses étapes seront marquées par des noms illustres, tel que celui de Callimaque, inventeur de l'ordre corinthien. La nature de la plastique suivra pas à pas la nuance des idées religieuses, et l'art profane découlera rigoureusement du sanctuaire, de manière à constituer dans la suite la base de toute science archéologique.

Dans la Grèce primitive, les dieux s'étaient révélés comme des lois physiques de l'univers : ainsi, Vénus était le principe de l'humide ; Mars celui de la chaleur ; Apollon de la fécondation. La théologie d'Hésiode, d'Homère et des tragiques leurs successeurs, les a montrés comme des lois morales de la société, et elle les a armés de la puissance divine, sous l'image empruntée à la nature humaine. De cette idée naîtront les dieux et les héros si admirablement décrits dans la langue de l'épopée. Le peuple reconnaît en eux sa pensée religieuse, et il admire l'œuvre de ses sculpteurs, non-seulement avec le sentiment accordé aux belles choses, mais encore avec le respect dû aux choses saintes.

La fable a déjà fait place à l'incontestable histoire, et nous voyons en Grèce l'art, comme la politique toujours uni à la cause des dieux, et comme

tel, soumis à la loi. De là cette unité et fidèle observance de tous les *types* des diverses divinités, dont le modèle était confié à la garde du prêtre des muses; de là la théologie de la gymnastique, du chant, de la danse et des jeux sacrés, autant de formes du culte inventées par autant de dieux. Ceci nous explique aussi le sacrilége imputé à Phidias, pour avoir osé mêler son portrait aux types des divinités gravées sur le bouclier de Minerve; crime dont il fut puni par le bannissement.

L'art était donc en Grèce un dogme du sanctuaire où il avait établi son tribunal comme en Egypte, et si la plastique s'est affranchie du moule rigide de la mère-patrie, on le doit à Prométhée, dont le génie a conquis deux principes fondamentaux de l'art : *la recherche de la beauté et le sentiment de la vie.*

Muni de ces principes, l'art classique marchera vers d'heureux horizons, et entre Homère et Phidias, tous deux prêtres des muses, il complétera l'évolution la plus éclatante dont l'histoire ait fait mention dans l'antiquité. Il atteindra son apogée sous les auspices de Minerve, quand la déesse aura choisi sa place et son heure. Athènes, d'après les anciens, la plus religieuse des cités, l'emportera sur ses rivales, et l'heure choisie sera celle de la grande réaction religieuse qui suivit la guerre contre les Perses. Les marbres du Parthénon sortiront d'un mouvement d'enthousiasme, à la suite de la victoire du *Jupiter* grec sur le *Zeus* persan, et célébreront

la défaite d'un ennemi qu'Hérodote avait déjà signalé comme iconoclaste, et dont la fureur s'exerçait de préférence sur les temples.

L'art de Phidias sera la plus haute manifestation de ce mouvement religieux. Ses œuvres furent chantées en chœur par toute l'antiquité, et si nous en croyons Quintilien, « son *Jupiter* semblait avoir ajouté au respect qu'inspire la religion. » Il assouplit les membres olympiens de ses dieux, l'ambroisie et le suc généreux des palestres coulent abondants et chauds dans leurs veines. Son ciseau ornera la majesté de la grâce sérieuse, et la force d'une noble élégance. Ainsi, les corps de ses statues deviennent un prodige d'expression.

La tête seule restera froide, car la beauté lui demandera un sacrifice. A son tour, l'architecture exigera une concession géométrique de la statuaire, sa compagne inséparable. La face gardera donc quelque chose de la pensée qui voila les dieux en Orient, et du masque sacramentel sorti de l'école d'Egine. Il en sera de même à travers tout le cycle de l'art classique, où, malgré la doctrine de Socrate et de Platon, l'expression de la figure demeurera presque toujours indéterminée.

Mais l'art porté si haut par l'enthousiasme religieux descendra bientôt avec lui par la pente de la fragilité humaine. *La grâce sensuelle* sera recherchée dorénavant pour elle-même. L'individu jouera un plus grand rôle dans la généralisation. Ainsi s'affaiblira la beauté du type dont la splendeur n'est

saisissable que par l'amour désintéressé et tout intellectuel.

Les premiers attraits de la grâce commençaient à peine à renouveler la forme qu'elle manquait déjà de l'idéal, synonyme, aux yeux des grands tragiques, de la divinité. La littérature comme la statuaire se sent impuissante à remonter vers une beauté supérieure. Eschyle lui-même doute déjà de son génie, quand il refuse d'écrire après le poète Tinichos une hymne en l'honneur d'Apollon, craignant, dit-il, de mettre moins du dieu en elle.

La philosophie s'inquiète et prend la place du sanctuaire pour suppléer par la raison à l'instinct du bien déjà perdu. « Rien n'est beau que ce qui est bon, dira alors Socrate..., et la laideur n'est laideur que par sa dissonnance avec la divinité. » Xénophon, dans les *Mémorables,* nous redira après son maître que : « les dieux aiment les belles âmes..., que l'âme est plus belle que le corps..., que le but de l'art de la peinture est de représenter ce qu'il y a de plus aimable dans le modèle, c'est-à-dire le caractère de son âme..., et que le sculpteur doit se servir des formes pour exprimer les actions de l'âme, » en un mot, que la forme doit naître de l'âme et rayonner d'une vertu intérieure.

Cette doctrine est digne du sage dont les sublimes accents sur l'immortalité de l'âme s'éteindront avec la vie, mais elle n'est point païenne en dehors de son application à l'art classique, et sa provenance ne serait point difficile à constater, quand même

l'histoire ne nous mettrait pas sur sa trace. En effet, au retour de leurs pérégrinations en Egypte, Hésiode, Homère, Hérodote et Pythagore ont déjà doté la Grèce de plus d'une pensée consignée par Moïse, sous la dictée du Très-Haut.

A son tour, Platon devait visiter cette terre féconde en sagesse et en inspiration, où fut conservée la doctrine d'un Dieu unique, personnel, immatériel et infini, dont l'homme est le reflet.

Le disciple de Socrate, en retrempant les principes de son maître dans les sources vives de la tradition hébraïque, les féconda par un spiritualisme plus transcendant encore. De là naquit l'esthétique au souffle inspiré, dont la sagesse devait tenir lieu de religion pendant de longs siècles. Ici éclate la voix créatrice du Dieu d'Israël, elle initie le monde à la science du beau, et dorénavant tous ceux qui voudront proclamer les principes de cette science, croyants ou athées, seront contraints, qu'ils le veuillent ou non, de se mettre au point de vue du spiritualisme.

Platon, voyant le côté olympien de la théologie homérique céder le pas aux caractères des dieux incestueux et méchants, voulut opposer une digue à l'empire des caprices poétiques dont il résolut de séparer l'ensemble des arts, qui servait alors de base à l'éducation nationale. La nature du beau s'est dévoilée à son génie comme un astre qui éclaire et féconde, il eut foi en elle, et la beauté devait présider à toutes ses conceptions. A ses yeux, les mêmes

principes qui élèvent la société devaient également faire la fortune de l'art. Aussi, en descendant dans l'arène, s'est-il souvenu d'Hercule, qui étouffa Antée en le séparant de la terre. Soulevé par l'étreinte puissante du philosophe, l'anthropomorphisme, issu de cette même terre, eut le même sort.

Rien de plus sublime que l'esthétique de Platon, véritable théodicée dont le procédé consiste dans la dialectique, marche progressive de la raison, qui s'élève de la création aux idées générales, pour remonter de là aux idées absolues, c'est-à-dire aux types des êtres et des choses. Pour en arriver là, le philosophe ne s'arrête pas à la simple généralisation, mais il s'élève jusqu'à cette « beauté première qui rend belle par sa présence, dit Platon, les choses que nous appelons belles, de quelque manière que cette communication se fasse..., beauté éternelle, non engendrée et non périssable, exempte de décadence comme d'accroissement..., de laquelle toutes les autres beautés participent. » Le dieu du *Timée,* en créant le monde, y met sa propre beauté, toutes les puissances réglées par l'harmonie sont en Dieu les faces diverses du même type, et dans l'homme les traits imparfaits de son divin modèle. En un mot, d'après Platon, « le beau en soi, c'est Dieu. » Il fonde son esthétique sur la connaissance de ce Dieu. Celui qui possède cette science, il le tient pour un vrai philosophe, et, comme il le dit : « Celui-là pense que c'est par le reflet d'une seule et même beauté primitive que toutes les belles

choses sont belles, et qu'ainsi toutes les beautés ont la même origine. »

Après avoir élevé la raison de coup d'aile en coup d'aile, jusqu'au caractère de l'âme divine où réside la beauté, il s'adresse successivement aux divers éléments dont elle se complète ; il sonde l'essence du *bien* qu'il considère comme la source du *vrai,* et tous deux identiques à la beauté. Ailleurs, il fait jaillir de la *géométrie* la proportion et la mesure, parties intégrantes du beau. Enfin, il en complète l'idée par cet *amour idéal* qui de son nom a été appelé platonique, dont la pure flamme a fait frémir d'enthousiasme les Pères de l'Eglise eux-mêmes, et qui tantôt est l'effet d'une émotion esthétique, tantôt la cause d'une fécondité créatrice.

Voilà en quelques mots le fondement de la science et les traits les plus saillants de la physionomie platonicienne du beau.

Si Platon a élevé le principe de l'art au sommet de l'idéal, sa liberté lui semblait dangereuse. La tutelle des temps antérieurs ne suffit même plus à ses yeux, il médite de lui river d'autres chaînes. Il faut faire de l'ensemble de l'art, dit-il, comme de la citadelle de l'Etat, innover lui semble tout compromettre. Après avoir éloigné de l'art l'autorité capricieuse de la foule, il veut consacrer les types du sanctuaire, afin de donner aux prêtres et prêtresses, de concert avec les gardiens de la loi, le droit de poursuivre tout novateur comme coupable d'impiété.

Aujourd'hui, où l'on oppose les libertés de l'art antique et ses magnificences à la servitude moderne, il ne sera pas sans profit de constater que si le polythéisme élève l'art à la beauté idéale, pour le sauvegarder il le soumet au sanctuaire et à l'Etat.

La réfutation de la théodicée d'Homère et des tragiques fut magnifique et complète, mais si les poètes étaient vulnérables, la grande figure de Platon avait ses ombres, car le pèlerin d'Egypte se trouva côte à côte avec le païen invétéré, et ces deux hommes ne purent se fondre, non plus que l'huile avec l'eau. Sa pure flamme demeura un objet d'art et ne put arrêter la chute des amours. Un siècle après fleurit le type voluptueux des déesses, et le ciseau de Praxitèle partagea l'empire avec le sceptre d'Alexandre le Grand.

Après Praxitèle, l'esprit semble impuissant à trouver des formes nouvelles, la création s'allanguit avec l'abaissement du polythéisme. L'art ne sort plus de l'âme et de la nature, mais retourne sur ses pas comme s'il avait perdu son chemin. S'il remonte encore quelquefois aux types divins, c'est par la copie née de l'admiration, ce reflet déjà pâli de l'enthousiasme. Alors on verra les œuvres du Parthénon donner naissance à de nombreuses statues, comme : *Hercule,* dit *le Torse;* le *Centaure* du Capitole; le *Jason* attachant sa chaussure, et tant d'autres. Glycon voudra perfectionner l'*Hercule* de Lysippe, qui portera le nom de Farnèse; Cléomènes Athénien, le fils d'Apollodore, fondera son œuvre

sur la *Vénus* de Cnide, connue sous le nom de Médicis, et nous leur rendrons ce légitime hommage dû à la valeur et à l'importance des œuvres sorties d'une doctrine et de l'effort collectif.

La déchéance complète de l'art classique sera celle de la religion. La piété d'Enée surpassera ses exploits ; mais à Virgile succède l'épicurien et sceptique Horace, qui descend des hauteurs de la poésie pour être le premier homme de lettres. Lucrèce est déjà athée, son immense talent s'arrête à la surface du monde, il nie même la lumière dont sa poésie emprunte l'éclat. Vitruve déclare l'architecture du Parthénon inapplicable aux temples et le démontre scientifiquement. Les artistes étaient déjà loin du temps où Jupiter, de ses noirs sourcils, ébranlait le grand Olympe et se découvrait à Phidias. Le prince immortel n'a plus d'hécatombes, l'autel est profané et les jeux sacrés déshonorés. A l'Acropole on chante des hymnes en l'honneur de la courtisane amenée par Démétrius Poliorcète. Dans l'arène on ne descend plus pour combattre, mais pour se corrompre.

L'influence romaine en Grèce porte à la religion et à l'art un coup encore plus désastreux que la conquête de Sylla à la liberté, car à Rome les dieux avaient déjà quitté leurs piédestaux et l'homme y montait avec les vulgaires proportions de sa nature. Les autels se couvrent d'apothéoses. L'art sacré veut triompher quand même, mais au lieu de *types* il ne rencontre que des *caractères*. On moule des

figures, et la recherche de mesquins détails dans la plastique marche de pair avec la pauvreté d'invention dans la littérature. Selon Tacite, on plaide voluptueusement et l'on danse les plaidoiries. Une multitude de jeunes gens abandonnent l'école des rhéteurs pour apprendre à peindre vite. Plus on se meurt, plus on se hâte de produire, et tandis que Jupiter, devenu le chef des divines marionnettes, se noie dans le rire tant redouté de Quintilien, l'art s'affaisse par le *portrait,* puis disparaît dans le luxe et la stérile abondance.

Ainsi, les muses qui survécurent à l'indépendance de la Grèce, ne purent survivre à la chute du polythéisme.

Contraint de m'arrêter dans cette marche historique, je passe sous silence la période chrétienne. Nous verrons plus loin que si l'art classique enfanta la beauté, l'art chrétien l'agrandit de la pensée de l'infini. Et si de l'épopée théologique est née la statuaire grecque, avec la puissante unité d'un sentiment, des livres saints jaillira la grande peinture, interprète des nuances infinies du cœur et de l'esprit.

Le spiritualisme enseignera donc non-seulement la forme, mais encore les moyens matériels. Et comme toute théodicée découle d'une révélation, toute esthétique découlera d'une théodicée. C'est cette science qui donnera une empreinte supérieure à l'art, et si nous rencontrons une école sans style, nous découvrirons par l'analyse qu'elle n'est plus

la tige-mère, mais la branche accessoire d'un art dont le type primitif était issu d'une religion.

Ainsi les yeux ne verront qu'à travers la conscience, et le dernier mot de l'esthétique sera le premier de la Genèse, car tout est contenu dans cette parole du Grand Artiste : « Faisons l'homme à notre image et ressemblance. »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

L'art a tenu une grande place dans les études de votre vie ; et des articles critiques d'une plume spirituelle et savante n'ont été pour vous que le prélude de plus importants travaux. C'est l'histoire de l'art que vous avez voulu écrire, et dont vous avez cherché les lois chez les divers peuples, même des pays de l'Orient, berceau des nations. Toujours et d'une manière invariable vous avez vu découler ces lois d'un principe unique, les institutions religieuses des peuples. A vos yeux une de ces bases premières, c'est l'idéal, lumière suprême de l'art ; et ce type du vrai et du beau n'est pas une création de l'esprit de l'homme. Avec Platon, dont vous avez cité les étonnantes et admirables paroles, vous avez vu ce type dans la beauté éternelle, que ce philosophe appelle non engendrée et impé-

rissable, exempte d'accroissement comme de déclin, et de laquelle toutes les autres beautés découlent. Grande et noble pensée, condamnant également le culte réaliste de la laideur, et celui de la nature voluptueuse et sensuelle, qui marque toujours les temps de décadence, parce qu'en énervant les âmes, il est impuissant à faire les grands artistes et les grands peuples. Votre esprit se plaît dans les généralisations profondes, et, sous votre plume, elles se traduisent dans un langage plein d'élégance, quoique notre langue française, si difficile, ne soit pas celle du pays de votre enfance. Sous une forme gracieuse, vous vous plaisez à nous dire que, en vous ouvrant ses rangs, l'Académie semble vous donner de nouvelles lettres de naturalisation. Du moins ces lettres sont celles d'une bonne et heureuse confraternité. Je suis l'interprète des sentiments de tous, en vous offrant nos vœux de bienvenue.

LES MARTYRS DE CORÉE

Par M. TERRIER DE LORAY.

MESSIEURS,

Il y a quelques années, neuf missionnaires français, après avoir exercé dans la Corée un apostolat fécond, furent arrêtés par les agents du gouvernement de ce pays et livrés à une mort cruelle. L'émotion que cet événement produisit en France ne tarda pas à être effacée par d'autres préoccupations, et le souvenir n'en subsiste plus guère aujourd'hui que dans les familles des généreux apôtres. Parmi eux, se trouvait un jeune homme dont le nom est bien connu en Bourgogne et en Franche-Comté, M. Just de Bretenière. Les vers que je vais avoir l'honneur de lire devant vous rappellent, sous une forme poétique, les détails qui nous ont été transmis par les témoins de leur apostolat et de leur martyre.

Combien sont-ils, couchés sous ces plis funéraires ?
Neuf. — Quel espoir avait tenté ces téméraires ?
Quel destin hasardeux sont-ils allés chercher
Sur des bords inconnus du plus hardi nocher ?
Se croyaient-ils au temps des grandes épopées,
Quand douze preux partaient n'ayant que leurs épées,

Passaient les mers, forçaient les murs remplis d'effroi,
Et d'un peuple conquis faisaient l'un d'entre eux roi?
Ce siècle ne croit plus aux gestes héroïques;
Il faut voir toute chose avec des yeux stoïques,
O jeunes gens; six mois de combats, c'est assez;
De si rudes efforts nous sommes harassés.
Les combats d'aujourd'hui sont ceux de l'industrie.
Sachons fermer l'oreille au cri de la patrie
Mutilée et sanglante et pleurant ses drapeaux!
Le trafic souffre, allons! du repos! du repos!
Du repos! En est-il pour qui, dans sa poitrine,
Sent passer les ardeurs de la flamme divine?
En est-il pour les forts par l'Esprit appeles;
Pour les soldats auxquels le Christ a dit: Allez!
C'est sur le dur labeur que son œuvre se fonde.
Ils sont là frémissants, devant la mer profonde,
Comme d'ardents coursiers qui blanchissent leurs freins;
Pour le jour du combat, Dieu leur a ceint les reins.
Leurs noms... ils sont écrits aux pages éternelles...
Mais n'ont-ils pas ici des âmes fraternelles?...
L'un d'eux, nous l'avons vu grandir près de ces murs.
Ainsi qu'un laboureur compte ses épis mûrs,
Le moissonneur divin l'avait marqué d'avance;
Jeune, brillant, on dit qu'aux jours de son enfance,
D'une plage lointaine il entendait des voix.
Aux champs de Vaucouleurs, ainsi Jeanne autrefois
Entendait murmurer des mots pleins de mystère;
Car à ceux qu'il réserve à quelque tâche austère,
Dieu parle quelquefois en sublimes accents
Qui des autres mortels ne frappent pas les sens.
Ils partent, et bientôt la cohorte héroïque
Des fils de Mesraïm atteint la terre antique;
Lieux par la servitude et l'erreur habités,
Où de la loi du Christ brillèrent les clartés
Quand, inondant ces bords, la jeunesse romaine
Demeurait suspendue aux lèvres d'Origène.
Ils écoutent, nul bruit; la voix n'a plus d'échos.
Les couleuvres du temple ont envahi l'enclos;

L'esprit de secte altier, la dispute futile
Ont déchiré du Christ la robe inconsutile;
Ils en ont à l'islam partagé les lambeaux.
Plus rien ne parle ici, rien, hormis des tombeaux
Vainqueurs des longs assauts et du temps et des hommes,
Monuments d'un autre âge où sont écrits les nomes;
Anneaux toujours vivants par qui les temps sont joints,
Des premiers jours du monde impassibles témoins.
D'un regard curieux le savant les consulte;
Mais, pour lui, leur langage est un langage occulte;
Il épèle, hésitant, l'énigme des aïeux.
Les apôtres ont lu les mots mystérieux
Que la science antique a gravés sur la stèle :
Dieu père, humanité, justice, âme immortelle.
L'Inde est devant leurs pas : l'Inde aux mille tribus,
Qui verse au dur Saxon l'or de ses lourds tributs;
Monde étrange, marchant comme un corps sans vertèbres,
Et qui, sans avancer, se meut dans les ténèbres.
Quel arrêt a frappé ces peuples condamnés?
Parlez, Seigneur; vos yeux se sont-ils détournés
Du barbare à genoux devant l'Esprit des fleuves,
De l'inepte fakir, ou du bûcher des veuves?
Mais pour l'arbre sans fruits, pour les nuits sans lueurs,
Votre fils n'eut-il pas du sang et des sueurs?
Le crime qui du ciel irrita la colère,
C'est que l'homme dans l'homme a méconnu son frère;
C'est qu'entre les enfants d'un ciel pour tous serein,
La caste opiniâtre élève un mur d'airain,
Et laisse le paria soumis à son servage,
Courbé sous le mépris, pire que l'esclavage.
Le fils déchu d'Aram par Dieu même est vengé,
Dans son extase en vain le bramine plongé
De ses rêves savants berce sa somnolence,
La voix qui vient d'en haut près de lui fait silence.
A l'empire des Huns la nef touche; autrefois
Des sages et des saints ils ont reçu leurs lois.
Dans ces codes fameux, chaque siècle vient lire
Vertu, droit, piété; je les ouvre, et j'admire.

Un seul mot manque, Dieu : la flamme est sans foyer;
Le monde est un problème, œuvre sans ouvrier.
Soit que le temps du livre ait aboli les pages.
Soit que l'homme d'alors, voisin des premiers âges,
Ait cru le nom divin dans la voûte des cieux
En traits assez profonds écrits pour tous les yeux,
Soit que s'égare enfin toute sagesse humaine,
On a rompu l'anneau qui rattachait la chaîne.
Et la cause et la fin, tout reste impénétré.
Cependant, cet empire appartient au lettré.
Adorateur du livre et vieilli dans l'école,
Il déchiffre de Fo l'hiéroglyphe frivole.
Mais sur son front penché ne descend nul rayon ;
Il n'a jamais semé dans un nouveau sillon ;
Et ce peuple, pour qui la science est un culte,
Après quatre mille ans n'est pas encore adulte.
La nef arrive aux lieux où finit l'univers.
Là, des monts escarpés, blanchis par les hivers,
Abritent dans leurs flancs tout un peuple sauvage.
Sol inhospitalier, où, sur le gai rivage,
Nulle troupe d'amis, par un joyeux transport.
N'accueille le vaisseau fier d'entrer dans le port ;
Où nul hôte empressé, près du foyer qui brille,
Au malheur suppliant ne rend une famille.
Le jaloux préjugé, les haines, les soupçons,
Ferment à l'étranger les cœurs et les maisons.
Malheur au nautonnier qui, sauvé du naufrage,
Aborde pauvre et nu sur cette ingrate plage ;
Il ne reverra plus le toit de ses aïeux,
Ni les enfants chéris dont il eut les adieux.
Là, nocturne et furtif, touche l'étroit navire.
Hommes des quatre mers, quel espoir vous attire?
Sur les vaisseaux frisons n'êtes-vous pas venus ?
Retirez-vous : ces bords infertiles et nus
N'offrent à vos désirs ni l'ambre, ni la soie.
Eux disaient : connaissez l'esprit qui nous envoie ;
De nul cupide espoir notre cœur n'est tenté ;
Nous ne vous portons pas d'or, mais la vérité.

A ces discours nouveaux, on s'émeut, on s'étonne,
Un groupe étroit d'élus bientôt les environne,
Et les saints, de la loi répandant la clarté,
Disaient : Heureux le pauvre et le déshérité,
Qui du commun banquet n'a que la part amère,
Car, pour toute indigence, il est au ciel un père
Qui, préparant à l'homme un aliment divin,
Dresse pour lui la table où s'apaise sa faim.
Sur l'appui de son bras bienheureux qui se fonde,
Que ne trouble nul bruit des orages du monde,
Qui, marchant sous son œil, sans fiel et sans courroux,
Reste devant l'outrage et pacifique et doux.
Dieu hait la feinte; heureux le cœur droit qui l'ignore
Ceux que de l'équité le zèle saint dévore;
Dans les festins sacrés aux élus préparés,
Du vin de la justice ils seront enivrés.
Heureux qui se prodigue et fait miséricorde,
Le cœur compatissant d'où la pitié déborde,
Et s'épandant, ainsi que d'un vase trop plein,
Va relever l'infirme et vêtir l'orphelin.
Ecoutez ! écoutez ! Heureux celui qui pleure,
Qui fléchit sous le faix jusqu'à la douzième heure,
Justes, qui gémissez sous le joug des pervers,
Qui, sans maudire, avez porté le poids des fers;
Car Dieu, parmi les siens replaçant l'équilibre,
Prépare une patrie où tout le monde est libre;
Immuable cité, calme et royal séjour,
Où régneront la paix, et la joie et l'amour.

Ainsi, les messagers de la sainte doctrine
Allaient en répandant la semence divine,
Et du Seigneur Jésus redisaient les discours;
Non parmi les savants, chez les grands, dans les cours,
Lieux où s'enfle l'orgueil, habitacles profanes,
Mais sous d'humbles abris, d'indigentes cabanes.
Pour fuir les ennemis à leurs pas attachés,
Ils demandent asile aux forêts, aux rochers.
Ils descendent vivants dans les grottes profondes,
Séjours des grands lions, des reptiles immondes,

Ils habitent, durant les jours pour eux obscurs,
Les citernes sans eau, les souterrains, les murs,
Ils cherchent le repaire où le crime conspire ;
Et cependant, tout cœur qu'un désir droit inspire,
Toute âme où de l'Esprit le souffle a pénétré,
De la soif des vrais biens tout mortel altéré,
Que de la vérité le saint amour captive.
Trouvait à s'abreuver dans la source d'eau vive.
Ainsi, du délaissé, du pauvre, du proscrit,
Les apôtres faisaient la part de Jésus-Christ ;
Et tous, régénérés par l'eau qui sanctifie,
Ossements réveillés par le Verbe de vie,
D'un esprit inconnu tout à coup animés,
De tigres dévorants en agneaux transformés,
Nourris de foi, d'espoir, de charité sans feinte,
Se demandaient entre eux si, dans la cité sainte,
Dans l'éternelle agape assurée aux vainqueurs,
Dieu de plus doux transports doit inonder les cœurs.
Pendant que de son peuple il a marqué l'élite,
De l'ennemi du Christ veillait le satellite.
La haine, de la grâce accomplit les desseins ;
L'heure des grands combats a sonné pour les saints.
Contre eux, dans la Corée, un cri soudain s'élève ;
Dans les tremblants hameaux on voit briller le glaive.
Les soldats, l'or en main, cherchent des délateurs.
On frappe les brebis pour saisir les pasteurs.
Pour arracher l'aveu des enfants et des femmes,
L'enfer a mis en jeu les tortures infâmes.
Leurs cris sont entendus : arrêtez, inhumains !
Ceux que vous poursuivez se livrent en vos mains :
Frappez-les ; épargnez leurs innocents complices !
Aussitôt le sang coule ; et, pendant les supplices,
Le peuple, qui sur lui voit retomber ce sang,
Autour des confesseurs s'empressait frémissant,
Etonné, sur leurs fronts de voir la joie empreinte ;
Et le dernier élu de la cohorte sainte,
Qui du plus cher disciple a l'âge et la candeur,
Disait : De vos bienfaits qui saura la grandeur,

Seigneur ? car ma journée est commencée à peine,
Et vous m'avez payé d'une mesure pleine.
Pour partager la croix et marcher sur vos pas,
Où furent mes travaux, mes sueurs, mes combats ?
Comme pour l'ouvrier qu'a brisé la fatigue,
Votre main magnifique est envers moi prodigue ;
Vous donnez au désir le prix de la vertu,
Et vous récompensez qui n'a pas combattu.
Le martyr exhalait sa dernière parole ;
Et, sur son jeune front déposant l'auréole,
Les Trônes, les Vertus, les ardents Séraphins,
Vêtus d'un lin sans tache et des lys dans les mains,
Répétaient : Bienheureux les anges de la terre,
Qui n'ont pas altéré le divin caractère ;
Ils verront Dieu : tombez, voiles mystérieux.
Un enfant vient grossir la milice des cieux !
C'en est fait ; de la haine enfin l'œuvre s'achève ;
Les membres mutilés sont épars sur la grève.
Pour écarter loin d'eux tout honneur clandestin,
On veille, et les soldats, conviant au festin
Les bêtes des forêts et les oiseaux célestes,
A leur faim des martyrs abandonnent les restes.
Et, durant quatre jours, on voyait, à l'entour,
L'aigle des champs de mort, le milan, le vautour,
Habitants des sommets que le carnage évoque ;
Et, durant quatre nuits, la panthère au cri rauque,
L'hyène avide, le tigre aux royales couleurs,
Monstre que l'Annamite invoque en ses pâleurs,
Qui va rampant dans l'ombre ayant du sang aux ongles,
Tous, à l'envi, sortant des antres et des jongles,
S'approchaient haletants des corps ensanglantés,
Puis, s'arrêtant soudain, adoucis et domptés,
Comme saisis d'effroi rentraient dans leur retraite ;
Car, des os des martyrs, une vertu secrète
Sort, qui fléchit la brute et soumet son penchant,
Mais ne pénètre pas dans le cœur du méchant.
Des gardiens, las enfin, les soins se ralentissent ;
Comme au tombeau du Christ, les yeux s'appesantissent.

Les voiles de la nuit, complices du larcin,
Protégent des chrétiens le généreux dessein ;
Troupeau naguère encore humble et pusillanime,
Maintenant intrépide, et qu'un saint zèle anime,
Ils recueillent des saints les restes vénérés.
Les bords qu'ils ont conquis, par leur sang consacrés,
Conserve le dépôt jusqu'à l'heure attendue
Où Dieu doit rendre aux siens la part qui leur est due,
Quand, se levant pour eux à l'appel du Seigneur,
L'archange répondra : Tombés au champ d'honneur.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Léon MARQUISET.

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DU DROIT PUBLIC CHRÉTIEN.

MESSIEURS,

C'est un sentiment de vive gratitude envers vous qui m'anime en prenant place dans vos rangs, et si un autre sentiment était capable de me préoccuper, ce serait l'émotion profonde que j'éprouve en songeant à la lourde tâche qui incombe à vos élus. Ils doivent se rendre dignes de vos travaux; ils doivent encore se rendre dignes de leurs prédécesseurs. Aussi, à la vue de cette assemblée, les noms de ceux que j'ai connus et aimés se pressent à ma mémoire. J'unis, dans un même sentiment de reconnaissance et d'affection, mon oncle, M. Armand Marquiset, un de vos plus laborieux associés, et M. Weiss, le véritable restaurateur de votre Académie. Je ne sépare point de ces noms vénérés celui de l'illustre Montalembert, que je suivis il y a quinze ans, lorsque, réunissant sous le même drapeau l'élite de tous les partis, il tenta son dernier effort pour la liberté légale. — Et depuis, messieurs, que de tristesses, que de violences, que de désastres!

disons plus, en songeant aux abominables forfaits qui ont ensanglanté notre capitale, que de crimes et de hontes ! Vainement, pour rester dans les sphères élevées et toujours sereines de l'étude, on cherche un asile calme et indépendant, comme celui que nous offre votre éminente Compagnie. Il semble que, même dans cette enceinte, on déserte quelquefois les théories spéculatives pour rechercher, dans les sciences morales et politiques, la solution de ces problèmes immenses qui agitent si profondément notre siècle.

Comme tant d'autres, les luttes de la place publique m'ont amené de bonne heure à l'étude de ces grandes questions, et je me suis demandé, en présence des affirmations violentes des ennemis communs de la liberté, si cette société libre sous l'égide du Christ idéal, que j'avais entrevu dans mes enthousiasmes de jeunesse, n'était qu'un rêve, et si l'on ne pouvait encore servir Dieu et la patrie.

C'est ce problème, presque seul, qui depuis dix ans a absorbé mes heures d'étude, et après avoir examiné, avec toute la conscience dont je suis capable, les théories du droit public chrétien, il est resté démontré pour moi que les passions qui nous agitent ne sont autre chose que la suite de la grande lutte commencée, l'an 753 de Rome, entre la liberté moderne et le despotisme antique. Je suis à peu près parvenu au terme de ce travail inspiré par la lecture d'un passage de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Vous avez bien voulu, dans vos

séances particulières, faire un aimable accueil à quelques fragments de cet ouvrage. Vous m'avez témoigné le désir d'entendre aujourd'hui la lecture d'un passage (1) où cet antagonisme est plus spécialement traité. Ce désir était un ordre pour moi, messieurs, car je tenais par mon empressement à vous témoigner une fois de plus ma vive gratitude.

« Au temps de Jésus et de Paul, dit Clément d'Alexandrie, on pensa que les chrétiens voulaient renverser toutes les puissances de la terre afin de pratiquer la sainte liberté de l'Evangile. » Cette crainte des Césars valut à nos pères dans la foi trois siècles de persécution. La religion nouvelle renfermait donc des principes singulièrement opposés à l'état de choses alors existant. Pour les profonds politiques qui avaient conquis à Rome le gouvernement du monde, il y avait, dans cette doctrine étrange enseignée par des pêcheurs, la menace d'une grande révolution dans l'avenir. Certes ils ils ne redoutaient point un culte nouveau. Rome n'était pas scrupuleuse en fait de religion ; elle les avait toutes adoptées, car tous les dieux, depuis les protecteurs des plus sublimes vertus jusqu'à ceux des vices les plus infâmes, avaient dans la métro-

---

(1) On doit faire observer que, dans la lecture publique, la plupart des citations ont été supprimées, soit pour renfermer la lecture dans les bornes voulues par la durée de la séance, soit parce que ces citations ne pouvaient être lues devant un auditoire aussi nombreux.

pole de l'univers des prêtres et des autels. Ce n'était point cette doctrine purement spiritualiste qu'on voulait proscrire. Avant Jésus-Christ, lorsque la philosophie avait enseigné la résignation, la bienfaisance, la chasteté même, elle avait trouvé des disciples ; mais c'est que, tout en ordonnant d'être patient, charitable et pudique, l'Evangile contenait encore d'autres principes qui seuls pouvaient vulgariser la pratique de ces vertus, et que ces principes étaient la négation même des bases de la société païenne et, partant, des lois fondamentales de l'Empire.

Il était facile de prévoir que l'esprit du christianisme deviendrait pour ses partisans la loi de tous leurs actes, et qu'après y avoir conformé leur vie privée, ils voudraient encore, si l'on peut ainsi parler, y trouver les règles de leur vie publique. C'est là que, pour les gouvernants d'alors, apparut le danger. Tant que les chrétiens ne s'efforceraient de faire régner les principes évangéliques qu'au sein de la famille, les Césars pouvaient conserver en repos l'héritage d'Auguste. Pour les païens, qui ne connaissaient pas le mobile surnaturel de notre foi, il devait y avoir peu de différence entre Diogène abandonnant même son écuelle comme un bien superflu, et le chrétien qui se dépouillait de ses richesses pour vivre dans la pauvreté, entre ce philosophe refusant d'avouer que la douleur était un mal, et le martyr joyeux et triomphant au milieu des tourments. Aussi, malgré cette diffusion étonnante

de la vertu, que l'on avait crue jusqu'alors l'apanage exclusif des sages, les maîtres du monde auraient peut-être donné, même à cette religion si nouvelle, le droit de cité. Mais, et je reste ici uniquement dans l'explication humaine des choses humaines, ils comprirent qu'il n'y avait pas seulement dans l'Evangile une morale privée. Ils y découvrirent avant tout une morale sociale exclusive de la philosophie païenne. Ce fut cette morale qu'ils voulurent combattre, ce fut cette morale qu'ils espérèrent détruire par la persécution. Aucune autre religion que la religion chrétienne n'aurait résisté à cette lutte de trois siècles, où toutes les puissances humaines se réunirent pour l'écraser. Et qu'on ne croie pas que la rage des persécuteurs était uniquement la satisfaction d'instincts sanguinaires. Leur violence augmenta avec le danger, car ils savaient que de l'heureuse issue de la lutte dépendait le salut de l'Empire. Rappelez-vous tous les grands empereurs, ils ont tous fait des légions de martyrs. Trajan, Antonin, Marc Aurèle, Sévère et Dioclétien sont comptés à juste titre parmi les princes qui ont le plus glorifié la Rome impériale. Et si ces hommes, auxquels on ne refusera ni l'intelligence, ni la science, ni la grandeur d'âme, ont persécuté les chrétiens avec tant d'énergie, tout en conservant l'affection de leurs sujets, c'est que pour tous le christianisme était un péril social. Je vais plus loin encore, et j'ajoute que la fureur des bourreaux augmenta avec les progrès de la religion nouvelle,

parce que chacun alors en comprenait mieux le danger. Certes, les mœurs s'étaient adoucies au deuxième siècle, puisqu'à ce moment Adrien ne craignait pas de restreindre la sévérité du maître vis-à-vis de l'esclave, cet être si méprisé que, lorsqu'il était révolté, on rougissait de lui donner le nom d'ennemi. Et cependant c'était à ce moment aussi que le génie du mal inventait pour les chrétiens les plus cruels supplices. Voilà comment, au temps de la plus grande splendeur de Rome, Dioclétien fit oublier, par la plus terrible persécution, toutes celles qui l'avaient précédée.

Pour ces princes la persécution était une nécessité. Bien plus, elle devait être un remède infaillible contre l'envahissement de la secte nouvelle, car jusqu'alors aucun peuple n'avait combattu pour ses dieux. Et si bien rarement quelque vieillard, trop soucieux des usages antiques de la patrie, avait refusé l'encens à Jupiter ou à César, la hache des licteurs ou l'or des proconsuls en avait toujours eu raison. C'est qu'en effet, malgré la différence dans les formes, toutes les religions païennes avaient les mêmes fondements. Toujours il arrivait un moment où le vaincu retrouvait sa croyance dans celle du vainqueur. Ainsi, après la conquête de ces provinces, on avait romanisé, si l'on peut ainsi parler, le culte mystique de l'Egypte aussi bien que la religion sanguinaire de Carthage. Mais ici toutes les conceptions humaines furent en défaut : les aigles romaines, abandonnées par la victoire qui les suivait

depuis dix siècles, furent obligées de s'incliner devant la croix.

Au premier coup d'œil, les grands politiques de l'antiquité avaient donc compris qu'il n'y avait pas de conciliation possible entre l'Evangile et leur pouvoir, et que l'apparition de la religion nouvelle était le signal d'une guerre à mort entre la société telle qu'ils l'avaient toujours connue, telle qu'ils l'aimaient parce qu'elle satisfaisait toutes leurs passions, et une société encore ignorée, mais qui devait détruire tout ce qui avait fait jusqu'alors la gloire, la joie et la vie d'un Romain. Cette guerre, ils voulurent la prévenir par la persécution ; mais ils avaient compté sans la patience des martyrs, ils avaient compté surtout sans l'instinct de l'humanité, qui, jusqu'alors étouffée dans les voluptueux plaisirs de l'oisiveté citoyenne et endormie dans l'abrutissante tranquillité du despotisme, allait s'élancer malgré tous les obstacles, dans la voie que Jésus-Christ lui avait ouverte et où elle entrevoyait le bonheur par le travail et la liberté ! C'est dans ces deux idées, despotisme et oisiveté d'une part, travail et liberté de l'autre, que se trouve l'explication de cette divine tragédie dont le dénouement devait être l'anéantissement du paganisme. Vainement chercherions - nous d'autres causes ; vainement penserions-nous avoir compris les sociétés antiques, lorsque nous aurions, suivant les méthodes classiques, étudié les dispositions minutieuses de leurs lois : il nous serait im-

possible d'expliquer la profonde révolution dont les trois premiers siècles de notre ère ont offert le spectacle.

Remarquons d'abord que le droit privé romain a reçu le beau nom de raison écrite et souvent à juste titre. Toutes les nations chrétiennes l'ont accepté, et, chez beaucoup, il forme encore les bases du droit civil. Dans cet ordre d'idées, le bouleversement qu'a produit le christianisme était donc inutile. Mais c'était dans le droit public que la nécessité d'une révolution se faisait sentir. Et cela se comprend sans peine. Le droit privé est la vie du corps de la nation ; les lumières de la raison et de l'équité naturelle suffisent presque toujours pour en formuler les prescriptions. Mais le droit public, qui est pour bien dire la vie de l'âme des peuples et qui doit diriger leurs grandes aspirations, ne peut découler que d'une source plus élevée, plus pure encore que la raison. Où ira-t-il chercher son inspiration si ce n'est dans la révélation divine ? Et voilà pourquoi la société païenne, bien qu'arrivée à cet apogée de grandeur où la raison devait la conduire, a succombé sous le poids des misères et des abjections dont sa constitution même était la cause, tandis que la société chrétienne, la société moderne, sans cesse perfectible, parce qu'en elle la raison s'appuie sur la foi, conserve au sein des plus grands périls comme après les plus profondes défaillances, les germes de vie et les promesses de l'avenir. Ainsi, au point de vue politique, je serais disposé

à dire que Jésus-Christ nous a affranchis, parce qu'il nous a délivrés de l'oisiveté en établissant la loi du travail, et du despotisme par la proclamation de notre liberté.

L'existence de ces deux ordres d'idées si opposés, qui ont servi de base à la société antique et à la société chrétienne, ne saurait être contestée. La différence des origines ne pouvait amener de similitude dans les conséquences. D'une part, la raison éclairée par la lumière divine, l'homme conduit par Dieu, même au milieu de toutes les difficultés de la science de la vie; de l'autre, la raison abandonnée à elle-même, servie par un instrument dégradé, je veux dire l'homme pécheur non réhabilité et dont les passions trouvent un appui dans sa déchéance même. Saint Eucher (1) s'expliquait, avec une énergie qui a été bien oubliée par l'école classique, sur les conséquences de cette double origine dans la morale, qui se retrouvent tout entières dans le droit: « Dans les dogmes des philosophes païens, dit-il, il n'y a qu'une ombre de vertu et qu'une fausse sagesse; mais, dans la morale et la loi du christianisme, vous n'y trouverez qu'une justice consommée, qu'une vérité toute solide; de sorte que l'on peut dire véritablement que les sages païens ont eu seulement le nom de philosophes, mais que les chrétiens ont l'esprit, les sentiments et la vie. Quels préceptes, quelles règles de bien

(1) *Lettre à Valérien.*

vivre ces hommes peuvent-ils donner, puisqu'ils ignorent les principes essentiels de la bonne vie et *qu'ils ne connaissent point la fin pour laquelle ont doit agir ?* N'ayant point la connaissance de Dieu et s'éloignant de la vie de la justice aussitôt qu'ils commencent d'y vouloir entrer, et dès les commencements et les premiers principes de leur morale, il est nécessaire que, dans la suite, ils soient toujours dans l'erreur et l'égarement; d'où il arrive, par la conséquence infaillible, que la fin de toute leur philosophie n'est que vanité, et que leur plus raisonnable sagesse ne se termine qu'à une vaine ostentation. »

On pressent dès lors quelle sera l'origine du droit dans cette société qui grandit au milieu des persécutions. Ce sera la fin pour laquelle on doit agir, suivant l'expression de saint Eucher. Dieu, auteur de tout bien, sera l'auteur de la société; Dieu, but de toutes choses, sera le but de la société; la loi de Dieu sera donc la loi de la société; en d'autres termes, la base du droit public sera Dieu même. Ce que je viens de dire me suffit pour indiquer ma pensée, cela me suffit surtout pour établir une antithèse immense. La base du paganisme, au contraire, Platon (1) met cet enseignement dans la bouche de Socrate, c'est la loi de la nature matérielle : « Bâtissons un Etat par la pensée, dit-il, ce seront nos besoins évidemment qui en seront les

(1) Platon, *Rép.*, liv. II.

fondements; » et tout ce tableau de la société antique que nous allons rapidement dérouler sous les yeux du lecteur, n'est que le développement de cette loi toute de matière. Qu'on ne s'étonne plus dès lors de voir ceux que Rome et la Grèce ont mis, pour leur sagesse et leur génie, au rang des dieux, poser l'esclavage comme un principe du droit des gens, proclamer la promiscuité des femmes et des enfants comme le dernier degré de perfection, et dire que la propriété c'est le vol.

On a peut-être rarement compris à quel degré d'abaissement le despotisme et l'oisiveté, en leur inoculant le principe de tous les vices, avaient fait tomber les sociétés antiques. Le despotisme et l'oisiveté alors furent complets; point de liberté civile, point de liberté de famille, point de liberté de conscience : l'Etat est père, maître et Dieu.

En Egypte, on ne peut changer de profession, et là le despotisme amène cette immobilité de civilisation dont les statues de ce peuple semblent, par leur raideur, nous attester encore l'abrutissement raisonné. Le divin Platon (1), ainsi que nos vénérables maîtres se plaisaient à le nommer, nous rend compte avec admiration de cette omnipotence gouvernementale : « Dans toute l'Egypte, aucun ouvrage fait depuis dix mille ans n'est autrement que ceux qu'on y fait aujourd'hui. Ils ne sont ni plus beaux ni plus laids, c'est toujours le même art ou les

(1) Platon, *Lois*, liv. XI.

mêmes règles; et il n'y a rien de plus admirable et de plus digne d'un bon législateur et d'un bon administrateur d'Etat, que d'avoir ainsi réglé et fixé toutes ces choses. »

La Grèce, qui est une société païenne en progrès sur l'Egypte, n'a plus mis de bornes au despotisme. Là, l'Etat s'empare du jeune homme et de la jeune fille, qu'il élève dans le but unique de la reproduction de la race et de la force musculaire.

L'infanticide devient une institution publique qui retranche les enfants dont la faible constitution peut faire redouter une charge pour l'Etat. « Depuis (1) que l'enfant était né, le père n'en était plus le maître pour *le pouvoir faire mourir à sa volonté.* Mais il le portait lui-même en un certain lieu destiné à cela, qui s'appelait Lesches. Là, les plus anciens de sa lignée, étant assis, visitaient l'enfant. S'ils le trouvaient bien formé de tous ses membres, ils ordonnaient qu'il fût nourri; mais s'il leur semblait laid, contrefait, fluet, ils l'envoyaient jeter dans une fondrière qu'on appelait Apothètes. »

L'honnête Rollin, un de ces éducateurs (si estimables et cependant si coupables) de la jeunesse, dont nous parlerons plus d'une fois en termes un peu énergiques, analyse ainsi la législation lacédémonienne :

« Le grand principe de Lycurgue, et Aristote le répète en termes formels, dit-il (2), était que, comme

(1) Plutarque, *Vie de Lycurgue.*
(2) Rollin, *Traité des études.*

les enfants sont à l'Etat, il faut qu'ils soient élevés par l'Etat et selon les lois de l'Etat ; c'est pour cela qu'il voulait qu'ils fussent élevés en public et en commun et non abandonnés aux caprices des parents qui pour l'ordinaire, par une indulgence molle et aveugle, et par une tendresse mal entendue, énervent en même temps le corps et l'esprit de leurs enfants. »

Ici le pieux auteur croit devoir appuyer cette doctrine socialiste et révolutionnaire par une citation de Quintilien. On comprend que l'éducation de la jeunesse devait singulièrement se ressentir du principe despotique sous lequel la naissance était envisagée.

L'enfant appartient à l'Etat, il doit être élevé par l'Etat. Sparte veut des hommes d'une rare vigueur. L'infanticide des faibles sera donc la base de la législation pour le premier âge. Dès sa septième année, l'enfant est enlevé à sa mère et sa vie devient publique. La jeune fille est dépouillée des vertus qui ont valu à toutes les vierges le respect des plus pervers. Sa vie sera la même que celle du jeune homme : nue, elle dansera, elle courra, elle luttera sous ses yeux. Non-seulement le législateur grec veut fortifier le corps qui doit porter et nourrir des citoyens, mais il veut encore, par ce spectacle lubrique, exciter les sens et pousser au mariage. Les lois de Lycurgue, ce sage si vanté par l'école classique, n'ont jamais été, sur l'éducation des filles, qu'un règlement de haras.

Mais le législateur de Sparte n'a point, ainsi qu'on veut bien le dire trop souvent, fait un peuple à part dans l'antiquité. Il a su plier les Lacédémoniens aux règles de la politique païenne si peu comprises par les classiques. Ouvrez, en effet, la *République* de Platon (1) et vous trouverez Socrate justifiant toutes ces immoralités : « Pourquoi ferait-on une distinction entre l'homme et la femme, puisqu'on emploie indifféremment à tous les travaux les animaux domestiques, sans se préoccuper de leur sexe? A-t-on jamais songé à ne pas se servir des femelles des chiens pour garder les troupeaux? » Ces étalages de nudité lui paraissent du reste un triomphe de la raison sur la barbarie :

« Les femmes nues s'exerceront au gymnase avec les hommes... Rappelons à ceux qui peuvent trouver cela ridicule, qu'il n'y a pas longtemps que les Grecs croyaient encore, comme le croient aujourd'hui la plupart des nations barbares, que la vue d'un homme nu est un spectacle honteux... Mais depuis que l'expérience a fait voir qu'il était mieux de s'exercer à nu que de cacher certaines parties du corps, la raison, en découvrant ce qui était caché, a dissipé le ridicule que les yeux attachaient à la nudité. »

« Les enfants, aussitôt qu'ils naîtront, seront remis entre les mains d'hommes ou plutôt d'hommes et de femmes qui auront été chargés de les élever, car

(1) Platon, *Rép.*, liv. V.

les fonctions publiques doivent être communes à l'un et à l'autre sexe. » Toujours en vertu du principe qu'une chienne garde aussi bien un troupeau qu'un chien. Le raisonnement du philosophe s'arrête cependant devant une impossibilité, il laisse aux femmes le rôle de nourrice. Mais la loi aura soin de restreindre dans les plus justes limites cette anomalie de la nature.

Je ne m'étonne pas de voir dès lors l'enseignement classique porter ses fruits au sein de la société moderne, et d'entendre cet aveu de Rousseau (1) : « Mon troisième enfant fut mis aux enfants trouvés ainsi que les deux premiers. Il en fut de même des deux suivants... En livrant mes enfants à l'éducation publique, je me regardais comme *un membre de la République de Platon.* »

Si tel est le résumé de la sagesse antique relativement à l'éducation de l'enfant, on comprend facilement quelles avaient été ses lois sur le mariage. « Lycurgue ne s'en était pas tenu là, dit Xénophon (2). Il a réduit la liberté des mariages au temps où l'homme jouit de toute sa vigueur, persuadé de l'utilité de cette loi pour avoir des enfants bien constitués. S'il arrive qu'un vieillard ait épousé une jeune femme, Lycurgue, qui savait qu'à cet âge on observe sa femme avec inquiétude, a porté une loi assez étrange : le vieillard doit choisir à

(1) Rousseau, *Emile.*
(2) Xénophon, *Rép. de Sparte*, chap. i.

son gré un jeune homme qui réunisse les qualités aux agréments de la figure, et le présenter à sa femme pour le suppléer. Un homme qui a de l'éloignement pour sa femme et qui voudrait cependant avoir des enfants, voit-il une belle femme qui ait déjà donné des preuves d'une heureuse fécondité, il peut prier son mari de la lui prêter pour en avoir postérité. »

Du moment où la femme n'avait dans la société, suivant la philosophie, qu'un rôle de reproducteur, on comprend à quelles conclusions elle a dû arriver. Demandons à Platon qui, dans sa *République*, suivant Montesquieu, n'a fait que perfectionner les lois de Lycurgue, demandons-lui ses principes sur le mariage : la promiscuité des femmes lui paraît l'idéal de l'humanité (1). « Les femmes, dit-il, doivent être communes toutes à tous. Aucune d'elle n'habitera en particulier avec un homme, les enfants seront communs, et les parents ne connaîtront pas leurs enfants ni ceux-ci leurs parents..... Il faut, selon nos principes, que les rapports des sujets d'élite de l'un et de l'autre sexe soient très fréquents et ceux des sujets inférieurs très rares. De plus, il faut élever les enfants des premiers et et non ceux des seconds, si on veut que le troupeau ne dégénère pas. Il sera donc à propos d'instituer des fêtes où nous rassemblerons les époux futurs... Nous laisserons aux magistrats le soin de régler le

(1) Platon, *Rép.*, liv. V.

nombre des unions afin qu'ils maintiennent le même nombre de citoyens. On fera ensuite tirer les époux au sort, en ménageant les choses si adroitement que les sujets s'en prennent à la fortune et non aux magistrats de ce qui leur sera échu..... Quant aux jeunes gens qui se seraient signalés, on leur permettra de voir les femmes plus souvent... Les femmes donneront des enfants à l'Etat depuis vingt ans jusqu'à quarante ans, les hommes depuis le premier feu de la jeunesse jusqu'à cinquante-cinq ans. S'il arrive à un citoyen, soit au-dessus, soit au-dessous de cet âge, de donner des enfants à l'Etat, nous le déclarerons coupable d'injustice et de sacrilége, pour avoir engendré un enfant dont la naissance ne sera pas précédée de sacrifices... Lorsque l'un et l'autre sexe aura passé l'âge fixé pour donner des enfants à la patrie, nous laisserons aux hommes la liberté d'avoir commerce avec des femmes... et les femmes auront la même liberté par rapport aux hommes. Mais on ne le leur permettra qu'après leur avoir enjoint expressément de ne mettre au jour aucun fruit conçu d'un tel commerce, et de l'exposer, si, malgré leurs précautions, il en naissait un, parce que l'Etat ne se charge pas de les nourrir. »

Admirateurs inconséquents du paganisme, ne vous scandalisez pas si j'étale au grand jour toutes ces infamies. Les Lacédémoniens ne montraient-ils pas aux enfants des esclaves en état d'ivresse pour les révolter par la vue de ce vice dégradant? Ce n'est pas dans des livres arrangés à plaisir, où l'on

a donné à la philosophie païenne la sublimité de la philosophie chrétienne, qu'il faut étudier l'antiquité, c'est aux sources mêmes, c'est dans les écrits non expurgés, suivant votre heureuse expression, de ses plus grands et de ses plue sages représentants.

Pour moi, je comprends les ravages de l'éducation païenne dans la société moderne, losque je rencontre un grand esprit comme Montesquieu, écrivant sous ce titre : *Belle coutume des Samnites*, un chapitre où l'on voit que cet homme de génie perdait quelquefois le sens moral (1). « Les Samnites, dit-il, avaient une coutume qui, dans une petite république, surtout dans la situation où était la leur, devait produire d'*admirables effets*. On assemblait tous les jeunes gens et on les jugeait. Celui qui était déclaré le meilleur, prenait pour femme la fille qu'il voulait ; celui qui avait les suffrages après lui, choisissait encore, et ainsi de suite. Il était admirable de ne regarder, entre les biens des garçons, que les belles qualités et les services rendus à la patrie. Celui qui était le plus riche de ces sortes de biens choisissait une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses mêmes, tout cela était pour ainsi dire la dot de la vertu. Il serait difficile d'imaginer une récompense plus grande, moins à charge à un petit Etat, plus capable d'agir sur l'un et l'autre sexe. » Montesquieu oublie tout, liberté du

---

(1) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. VII, ch. XVII.

mariage, dignité et pudeur de la femme, même l'existence de son âme !

Quand on en est arrivé là, on doit tout naturellement porter sur les extravagances philosophiques et juridiques que nous venons de dérouler, le jugement de Rousseau qu'on accuse trop souvent de paradoxe : « Oublierai-je que ce fut dans le sein de la Grèce qu'on vit s'élever cette cité aussi célèbre par son heureuse ignorance que par la sagesse de ses lois, cette république de demi-dieux plutôt que d'hommes, tant leurs vertus semblaient supérieures à l'humanité ! »

Loin de moi la pensée de condamner, comme le voulait faire certaine école, l'étude de l'antiquité. Bien au contraire, je considère en notre temps, où nous voyons reparaître sous une forme nouvelle toutes les folies du paganisme, je considère l'étude de l'antiquité comme de la plus haute importance. Mais ce que nous devons étudier, c'est une antiquité vraie et non une antiquité de convention telle que nous la font les classiques, et qui, pervertissant le sens national et moderne, nous a donné, dans plus d'un souverain des derniers siècles, la pâle copie des Césars, et, dans la révolution de 93, l'odieuse parodie de la république romaine.

Rome païenne a été, dans sa pratique politique, la digne émule de la Grèce. Son nom, c'est la force, ρωμή. La base de son droit civil, c'est le crime. Romulus, son fondateur, le nourrisson de la louve, personnification des instincts féroces et charnels,

c'est un chef de brigands, et le pouvoir ne lui appartient que lorsqu'il a tué son frère; la base de la propriété romaine c'est le vol, et la lance, l'arme de la conquête, restera plantée devant le tribunal du juge comme le témoin de cette origine et le symbole du droit.

Le grand problème de la propriété n'a jamais été l'objet d'une idée vraie dans les sociétés antiques. Il n'y avait rien en dehors de l'Etat. Tout était donc à l'Etat, comme l'Etat était tout. C'était la loi, la volonté de l'Etat qui faisait la propriété. Le communisme est l'idéal de Platon. D'autres législateurs veulent un partage des terres souvent renouvelé. Rollin, élevé dans un temps où le droit césarien était assez florissant pour que le prince, parlant de son royaume, ait pu dire : « *Mes terres et celles que je laisse à mes sujets,* » Rollin enseigne que c'est la loi seule qui décide de la propriété. Aussi ne s'étonne-t-il pas que certains législateurs permettent le vol, tandis que d'autres le défendent.

Le fondement du mariage romain c'est le rapt et l'adultère : pour sanctionner ces unions violentes, on tue les pères et les époux des Sabines enlevées. La femme c'est une chose (1), on l'achète avec les formules de la vente, et l'on n'appellera mariage légitime que celui dans lequel la femme aura passé sous l'autorité, *manus*, de son mari, avec toutes les formalités de la vente romaine. Bien mieux

(1) Gaius, *Com.* I, § 113.

encore, cette chose, on la prescrit (1) par un an de possession qu'une absence de trois nuits peut interrompre. Mais la solennité des unions était bonne pour un peuple primitif comme les Romains de la République. Le principe du mariage était le même au reste que dans la philosophie grecque. On prenait la femme pour être la mère de famille. Aussi, du jour où elle avait rempli le but que le citoyen voulait atteindre par elle, il pouvait toujours lui dire *i foras mulier* (2). Comme il fallait rendre la dot au père auquel on rendait la fille, la répudiation et le mariage solennels tombèrent en désuétude. Le mariage, en effet, pouvait être un fardeau, et les sévères jouissances du foyer domestique n'étaient point faites pour un pareil état de choses. Aussi, non-seulement l'adoption permettait au citoyen d'avoir des enfants dont l'éducation n'avait pas été une charge pour lui, mais, de plus, le divorce fut exercé dans de telles proportions, que des femmes, au temps de l'empire, abandonnèrent l'ancien usage de compter les années par le nom des consuls pour les compter par celui de leurs maris. Le concubinage, du reste, devint une institution du droit civil, *consuetudo licita* (3). L'art, la

(1) Gaius, *Com.* I, § 111.

(2) *Dig.*, liv. II, § 1 et 2. — Liv. XXIV, tit. II.

(3) *Id. de concubinio*, et spécialement liv. IV, XXV, t. XVII. En droit romain, le concubinat différait du concubinage, il est vrai, mais, en réalité, le concubinat n'était que le concubinage réglementé; en d'autres termes, c'était une union primitivement illégitime que les lois avaient dû légitimer.

poésie et l'éloquence se ressentirent de cette dépravation. Ils ne nous représentent que les défauts et les vices de la femme légitime, les grâces et l'esprit de la courtisane. Tous nos souvenirs classiques viennent en foule justifier cette assertion. Virgile, Horace, Ovide nous ont appris leurs amours par la bouche de maîtres qui faisaient profession de morale, voire même de piété.

L'enfance ne pouvait être plus favorisée à Rome qu'à Sparte. Le père a le droit de tuer et de vendre son enfant (1). Mais ce qu'il y a de plus dur encore, c'est que l'affranchissement par le nouveau maître de cette victime du despotisme antique, la fait retômber sous la main de son bourreau. Ce n'est qu'avec l'adoucissement des mœurs qu'on atténua cette loi odieuse. L'infanticide était forcément la conséquence de cette doctrine. Aussi il était tellement enraciné à Rome, que Constantin n'osa le proscrire directement et permit encore de vendre les enfants, *tantùm sanguinolentos* (2). Donc le prince dispose en maître de la vie et de la fortune de ses sujets; le père a la même puissance sur ses enfants; les créanciers sur leur débiteur, dont ils ont le droit de se partager le corps (3); enfin, les vainqueurs sur les vaincus, auxquels il font expier leur résistance dans les plus atroces tourments. Et quand,

---

(1) *Collatio legum mosaicarum*, tit. IV, ch. VIII. — *Cod. loix*, liv. VIII, tit. XLVII. — Gaius, *Com.* I, § 132.

(2) *Loi* I, *Cod.* Théod., liv. V, tit. VIII.

(3) Aulu-Gelle, *Nuits att.*, liv. XX, tit. XX.

objets d'une pitié dont on ne trouve d'autre source que l'intérêt, toutes ces malheureuses victimes du despotisme universel ne furent pas de suite livrées à la mort, on les appela conservées, *servi* (1) ; c'est-à-dire que leur supplice dura toute leur vie. Une institution fit dès lors partie du droit des gens : *jure genitum*, ce fut l'esclavage. Là, le despotisme se donna pleine carrière. *Tot servi, tot hostes* (2), tel est le résumé de la morale païenne à l'égard des esclaves. Aussi ne nous étonnons encore de rien dans cette partie du droit public de l'antiquité.

Sparte, trouvant le nombre des ses esclaves trop considérable, promit la liberté à deux mille d'entre eux et les conduisit, couronnés de fleurs, dans les temples des dieux où ils furent traîtreusement massacrés (3). Athènes les condamna à mort. Rome eut des procédés de détail plus efficaces. Les supplices ordonnés par le maître et les combats de gladiateurs réduisent la population servile dans de justes limites. Quand un maître est tué dans sa maison et quand on ne peut découvrir l'assassin, tous les esclaves sont condamnés à mort (4). Rappelez vos souvenirs classiques et vous trouverez, l'un les abandonnant dans une île déserte quand ils sont vieux ou infirmes ; Vedius Pollion (5) les jetant par plaisir en pâture à ses murènes, et Minutius

---

(1) *Dig. de statu hominum*, IV, 5. — *Instit.*, I, 32.
(2) Erasme, *Adag.* 1231.
(3) Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 58.
(4) Tacite, *Annales*, XIV, 42.
(5) Sénèque, *De clementia*. — *De ira*, I, 18.

Basilius leur faisant subir les plus odieuses mutilations. Relisez Martial (1), Horace (2), Properce (3), Ovide (4), Juvénal (5), tous vous raconteront d'une manière plaisante les tortures sans nombre que le citoyen et même la matrone faisaient subir aux esclaves. C'était, au reste, la conséquence de la phililosophie païenne : « Jupiter, dit Platon, prive de la moitié de son intelligence celui qu'il laisse tomber en servitude. » Cet illustre représentant de la sagesse antique, dans sa *République*, enseigne aussi, par rapport au maître et à l'esclave, la diversité des origines.

Rome qui, suivant nous, a été un admirable résumé de tous les crimes et de tous les vices de l'antiquité, nous a donné dans ses lois la formule la plus énergique de l'omnipotence gouvernementale. Le prince est dispensé de l'observation des lois et son bon plaisir a force de loi : *Princeps legibus solutus est* (6). *Quod principi placuit legis habet vigorem* (7). Voilà donc ce code du pouvoir dans l'antiquité, sa seule limite est le caprice de celui qui l'exerce, et il ne peut en être autrement du moment où son bon plaisir ne l'enchaîne même pas. Le prince peut dès lors commander aux

(1) Martial, xiv, 68.
(2) Horace, *Epître* ii, 2, 133.
(3) Properce, iv, 7. 4.
(4) Ovide, *De art. amandi*, iii, 239. — *Amor.*, xiv, 5.
(5) Juvenal, *Sat.* vi, 475-485. *Sat.* vi, 219-223.
(6) *Dig.*, I, iii, 16.
(7) *Dig.*, I. iii, 1.

hommes, j'allais dire en maître absolu, ce n'est pas assez, il faut dire en dieu : *Divus imperator*.

Ce despotisme, qui portait en lui-même le germe de sa ruine, ne pouvait se soutenir que par l'anéantissement de toutes les forces vives des nations : afin d'abaisser assez le peuple pour qu'il oubliât dignité, honneur et liberté, il n'y avait qu'une chose à faire, le rendre vicieux. Corrompre pour régner était donc la maxime du paganisme, et pour pour que la corruption fût durable, il fallait en établir la source comme une des bases de la société antique. L'oisiveté citoyenne devint dès lors le corollaire nécessaire de l'omnipotence gouvernementale.

Et qu'on ne qualifie pas de paradoxe ce que je viens d'affirmer. C'est la conséquence philosophique de la doctrine païenne. N'avons-nous pas vu tout à l'heure Platon enseigner que le fondement de la société est la satisfaction de ses besoins matériels? La loi ne pouvait avoir une origine, un but plus élevé que la cause première de la société. La loi générale de l'humanité ne pouvait donc être que celle qui facilitait le plus le développement et l'amélioration de la partie matérielle de l'homme; et nous arrivons ainsi à cette conclusion : de même que la législation païenne, n'ayant pas l'âme du citoyen pour but, avait forcément son corps et ne pouvait subsister que par la satisfaction de tous les appétits corporels de l'homme; de même la législation chrétienne ne subsistera que parce qu'elle

facilitera toutes les expansions de l'âme. Or, les appétits corporels de l'homme sont les passions, et ce n'est qu'en se faisant l'alliée, je dirai plus, la servante des passions que la législation païenne sera conséquente avec son origine.

L'oisiveté n'était un principe de politique que parce qu'elle était un dogme de la philosophie. Le mépris du travail était le propre d'un esprit honnête et libre. L'amour du travail, et encore je ne devrais pas employer cette expression, car personne, dans l'antiquité, n'a aimé le travail, il faudrait dire la pratique du travail, abaissait l'homme qui, dès lors, devait être à tout jamais étranger aux sérieuses jouissances de l'intelligence et aux vraies affections du cœur. S'il ne nous restait des huit plus belles années de notre jeunesse passées à entendre les louanges de l'antiquité, que les brillantes peintures dans lesquelles l'école classique se complaît, nous souririons sans doute en entendant des propositions aussi étranges. Mais Xénophon, Aristote, le divin Platon, Cicéron, seraient là pour nous répondre que l'oisiveté du peuple est le fondement de sa dignité.

« Les gens qui se livrent aux travaux, nous dit le premier de ces philosophes (1), ne sont jamais élevés aux charges, et on a raison. La plupart condamnés à être assis tout le jour, quelques-uns même à éprouver un feu continuel, ne peuvent

(1) Xénophon, *Œconom.*, IV et VI.

manquer d'avoir le corps altéré : il est bien difficile que l'esprit ne s'en ressente pas... A Sparte, dit-il ailleurs, toute profession lucrative est interdite aux hommes libres. L'honorable emploi de défendre la liberté commune est le seul qui soit jugé digne d'eux. » Platon (2), dans cette sorte d'utopie sociale qu'on appelle sa *République* et à laquelle nous ne saurions trop revenir, va plus loin encore : « La nature ne nous a faits ni cordonniers ni forgerons ; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent. Vils mercenaires, misérables sans nom, qui sont exclus par leur état même des droits politiques. Quant aux marchands, accoutumés à mentir et à tromper, on ne les supportera dans la république que comme un mal nécessaire. »

« Le citoyen qui se sera avili par le commerce de sa boutique, sera poursuivi pour ce délit ; s'il est convaincu, il sera condamné à un an de prison, et la peine sera doublée en cas de récidive. »

Aristote (1), avec des formes plus douces, établit les mêmes principes. Suivant lui, on n'admettra jamais l'artisan parmi les citoyens : « La qualité de citoyen n'appartient pas à tous les hommes libres. Elle n'appartient qu'à ceux qui n'ont point nécessairement à travailler pour vivre, c'est-à-dire à ceux qui ne se livrent à aucune profession d'artisan ; on appelle ainsi celles qui sont inutiles à former le corps, l'âme ou l'esprit d'un homme à la vertu. On

(1) *Rép.* de Platon, liv. V.
(2) Aristote, *Polit.*, IV, VIII, 6.

donne aussi ce nom à tous les labeurs dont un salaire est le prix. »

« Que peut-il sortir d'honorable d'une boutique, s'écrie ensuite Cicéron (2)? qu'est-ce que le commerce peut produire d'honnête? Tous les ouvriers, de quelque métier que ce puisse être, forment une classe abjecte, et tout ce qui s'appelle boutique est indigne d'un honnête homme. On doit regarder comme quelque chose de bas et de vil, le métier de tous ceux qui vendent leur peine et leur industrie, car quiconque donne son travail pour de l'argent se vend lui-même et se met au rang des esclaves. »

Ainsi, le plus sage des Romains a sur le travail et l'esclavage la même doctrine que le plus sage des Grecs.

Jupiter ôte aux travailleurs, aux esclaves, la moitié de l'esprit. Et cette analogie de la philosophie païenne, je la demande au besoin à un de ses plus grands admirateurs, à Montesquieu (1) : Il faut se mettre dans l'esprit que dans les villes grecques, surtout celles qui avaient pour principal objet la guerre, tous les travaux, toutes les professions étaient regardées comme indignes d'un homme libre... Ce ne fut que dans la corruption de quelques démocraties que les artisans parvinrent à être citoyens. L'agriculture était une profession servile et, ordinairement, elle était exercée par quelque peuple vaincu. »

(1) *De off.*, I, II, 42.
(2) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, V.

Donc, les arts, le commerce et l'agriculture sont l'apanage exclusif des esclaves, et tous les sages, tous les philosophes s'accordent à déclarer le travail une honte.

Cette oisiveté citoyenne n'avait pas complètement échappé à l'ancienne école historique. Rollin (1) se demandait comment on pourrait excuser Lycurgue de l'extrême loisir qu'il a laissé aux Spartiates, et il reconnaissait que la noblesse de son temps avait sur le travail les mêmes idées que les Lacédémoniens. Cet honnête homme n'avait pas compris que l'oisiveté était un des fondements de la société antique. Il comprenait moins encore que le despotisme monarchique, au milieu duquel il vivait, ne pouvait se maintenir qu'avec les mêmes principes.

Puisque l'oisiveté était une des bases du droit public, les conséquences de l'oisiveté étaient forcément à la charge de l'Etat. Il fallait à cette foule d'oisifs la nourriture que le travail d'autrui devait lui fournir et des fêtes pour occuper ses longues heures d'inaction. Les distributions de vivres tirées des provinces soumises apaisaient la faim du peuple; le sang des martyrs répandu dans l'arène était son spectacle favori, et les femmes des vaincus servaient à compléter le budget de ses plaisirs.

A Athènes, l'Etat distribuait de l'argent et des vivres. A Sparte, les repas publics étaient obligatoires pour le citoyen. A Rome, les lois agraires et

---

(1) ROLLIN, *Traité des études*, liv. Ier.

les lois frumentaires n'avaient d'autre but que de donner du pain à cette nation de fainéants. Les fêtes étaient encore une autre occasion de distribution de vivres. Dans une seule, le sénat (1) dépensa 330,000 as et fit tuer 300 bœufs. Au temps de César, 320,000 citoyens sur 450,000 ne faisaient rien.

Le mariage, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait été compris à Rome comme à Sparte : aussi la démoralisation, cette compagne inséparable de l'oisiveté, devint florissante. Solon, le sage législateur, acheta des jeunes filles pour les plaisirs des Athéniens (2). Marius (3) refusa la soumission des femmes cimbres parce qu'elles mettaient pour condition que leur chasteté serait respectée, et que le puissant dictateur n'avait pas le droit d'enlever tant d'éléments de jouissance au peuple-roi. La débauche, qui révolte toujours l'humanité même privée des lumières de la foi, eut besoin d'être protégée. Ce n'était pas assez que le plus sage des philosophes, Socrate, et le plus sublime des poètes, Sapho, eussent donné par leur exemple l'enseignement des passions contre nature ; ce n'était pas assez que la démoralisation fût devenue une institution sociale : il fallait en faire un précepte religieux, et les mystères vinrent diviniser ce que les lois humaines n'auraient osé publiquement tolérer. A Babylone, les femmes devaient se prostituer une fois dans leur

(1) Tite-Live, V, 13.
(2) Athénée, XIII, 3.
(3) Plutarque, *Marius*, 46.

vie. Les fêtes d'Isis (1), de la bonne déesse, de Vénus, n'étaient autre chose que les orgies les plus ignobles. Flore (2), célèbre courtisane, fut aussi la fondatrice d'une des grandes fêtes de Rome, et le sénat accepta le legs des immenses richesses qu'elle avait acquises dans le vice, à la condition d'établir en son honneur des jeux et des autels. Une autre déesse, Volupia, protégeait les mêmes dévotions : chaque acte de débauche de ses adoratrices lui valait une couronne de fleurs (3).

Les peuples modernes chez lesquels le despotisme a atteint les proportions de l'omnipotence des Césars, ont subi cette loi d'immoralité qui a dégradé les sociétés antiques. La France de l'ancien régime, si nous ne voulons pas sortir de notre pays, la France de Louis XIV et de Louis XV, celle où le prince pouvait dire : « *l'Etat, c'est moi,* » en est un remarquable exemple. L'histoire de Venise nous en offre aussi un éclatant témoignage. Sous l'oligarchie autoritaire, qui ne se maintenait que par la terreur *dei piombi,* un vieux doge voulut bannir les courtisanes qui inondaient la ville. Mais bientot la jeunesse, rappelée à la liberté par les bonnes mœurs, s'occupa de politique, et le conseil des Dix n'hésita pas à révoquer l'ordre de proscription par un édit dont les expressions sont restées célèbres : *Ricchiamamo le nostre benemerite meritrici.*

---

(1) Juvénal.
(2) Lactance, lib. I, ii.
(3) Pline, XXI, ii.

Après les plaisirs de l'immoralité venaient ceux de la cruauté. C'était bien là l'inspiration des instincts féroces et charnels de la louve. Je ne parlerai pas des millions de martyrs. Ce n'est qu'un détail du programme des fêtes romaines. Outre les chrétiens, il y a encore les vaincus et les esclaves qui sont là pour inonder l'arène de leur sang et donner à ce peuple, que les classiques appellent le modèle de la civilisation, le spectacle de voir mourir un homme. Trajan (1), une de nos admirations de jeunesse, en jetait dix mille dans le cirque en un seul jour. Si quelquefois le malheureux gladiateur survivait à ses blessures (2), la matrone romaine, avec toute la majesté qu'on lui prête, la vierge timide, l'enfant même, faisaient du pouce un léger signe et le glaive achevait le mourant (3). Puis, lorsque tout était fini, des esclaves tiraient les cadavres avec des crocs et les entassaient dans le spoliaire (4), tandis que d'autres venaient avec des râteaux retourner le sable de l'arène pour lui faire absorber le sang dont il était inondé; à moins encore que le peuple ne se fût rué après le spectacle pour se délecter du sang des victimes.

Tel fut le résultat de cette oisiveté citoyenne, qui se résumait dans Rome par le cri que l'on entendait seul retentir au moment même où l'Empire

---

(1) WALLON, ch. III.
(2) JUVÉNAL, *Sat.* III, v. 36. — HORACE, *Epître* XVIII, 66.
(3) DEZOBRY, III, 388.
(4) MARTIAL, II, 35.

fut réveillé par l'arrivée des Barbares : *panem et circenses*. Vous voyez donc que ce ne fut pas là le fait d'une société en décadence, mais bien le but où devait conduire le principe fondamental de la politique païenne, but nécessairement atteint par cette nation à laquelle son fondateur avait dit : Tu n'auras d'autre qualité que la force, *virtus*, et le premier de tes dieux sera Jupiter *prædator*, Jupiter pillard.

Il y eut donc un jour où le peuple romain, à force de violences, domina l'univers. A ce moment les vaincus sont devenus des esclaves pour le servir. Les provinces soumises le nourrissent et fournissent à ses fêtes. S'il y a encore quelque résistance des vieilles affections du sol natal, elles sont bien vite étouffées ; et Vercingétorix, en se livrant à César, reconnaît la suprématie de Rome sur toutes les nations.

Tout est en paix ; un vaste et magnifique réseau de routes couvre l'Empire. Partout des proconsuls, des légions et des licteurs ; partout les ordres de César sont exécutés. Il peut aussi bien associer à sa fortune le dernier de ses affranchis qu'envoyer du poison à son plus fidèle serviteur. Pendant ce temps, le sénat s'agenouille aux pieds du maître ; le peuple se précipite aux fêtes qu'on lui donne, il contemple avec joie les chrétiens enduits de résine servant à éclairer les jardins du prince ; et il entend chaque jour, le sourire sur les lèvres, des milliers de gladiateurs, avant de s'égorger pour son plaisir, lui adresser leur lugubre adieu : *Ave, morituri te*

salutant. Tout est soumis à ce maître dont aux deux extrémités de l'univers on respecte la loi, qui n'est autre que son bon plaisir : *Quidquid principi placuit*. Qui oserait lui résister ? Les nationalités sont vaincues ; les esclaves domptés se résignent aux misères de leur vie ; il ne reste même pas au fond de quelques âmes les germes de la morale traditionnelle. Avec la république sont tombés ses derniers représentants : Caton (1) l'ancien, dont la présence troublait les jeux impudiques de Flore, n'est plus ; Brutus s'est percé le cœur de son glaive, et la langue de Cicéron décapité a été clouée sur les rostres ; les biens, le corps et l'âme du citoyen appartiennent à César ; et c'est à ce moment d'absolutisme qui ne s'était jamais vu et qui ne pourra jamais se revoir avec l'Evangile : c'est en ce moment où rien n'est possible en dehors de la volonté de César, que le Fils de Dieu fait homme vient au monde.

Or, il arriva qu'au temps de Néron deux Juifs furent condamnés au dernier supplice. Quel était le crime de ces étrangers ? Ils étaient entrés dans la ville éternelle et avaient enseigné que les hommes, libres ou esclaves, Romains ou Barbares, sont égaux devant la loi suprême, Dieu ; qu'ils sont nés pour le travail, et qu'ils doivent tous s'aimer sans distinction de race ou de naissance. Et quand, traînés devant le juge, on leur avait demandé de sacrifier

(1) Valère Maxime, II, vii, 1.

aux dieux de l'empire, à cette foule courbée depuis tant de siècles sous le despotisme, ils avaient répondu par cet appel :

Vos in libertatem vocati estis (2).

Je vous remercie, messieurs, de m'avoir donné l'occasion de faire connaître des idées à la popularisation desquelles, passez-moi le mot, j'attache une haute importance. Dans les temps de trouble intellectuel où nous vivons, les doctrines du droit public chrétien doivent être largement répandues. Quand elles seront mieux appréciées de tous, elles feront comprendre aux esprits extrêmes qu'elles ne combattront jamais les justes aspirations de notre siècle. N'étaient-ce pas du reste ces doctrines que voulait faire pénétrer dans la législation moderne cette école, à tout jamais célèbre, dont les maîtres sont Lacordaire, Ozanam, et celui des vôtres que tout à l'heure je déclarais illustre, Montalembert. Aujourd'hui ce n'est plus le temps de son splendide début, c'est encore moins le temps de son triomphe. Bien plus, beaucoup, réunis dans une même terreur, condamnent ses doctrines, parce qu'après les excès de la licence elle a encore foi dans la liberté. Et cependant, messieurs, cette école a-t-elle fait autre chose que de continuer le magnifique enseignement des légistes catholiques, surtout de saint Thomas, qui a été proclamé *le plus savant de tous*

(2) Saint Pierre, *Epîtres*.

les saints et le plus saint de tous les savants (1) ? Avec eux, elle a affirmé le droit divin (2), parce que Dieu est l'auteur du pouvoir comme de tout ce qui est beau, bien et vrai dans ce monde ; elle a affirmé la souveraineté du peuple (3), parce que, à part le pontife romain, auquel Dieu a directement donné sa puissance sur l'Eglise, il n'a institué sur la terre aucune autre autorité que le peuple ; elle a affirmé la nécessité de l'instruction donnée à tous (4), parce que le maintien de l'igorance parmi les citoyens comme moyen de domination, est la pire des tyrannies ; elle a affirmé la liberté de conscience (5), parce que l'Etat doit respecter la raison que Dieu a donnée à l'homme, et que, suivant la belle expression du jurisconsulte dominicain, l'homme est son propre roi sous la royauté souveraine de Dieu ; elle a affirmé qu'il est impossible que Dieu, perfection infinie, n'ait pas créé l'homme capable de se dégager, à chaque siècle, d'une partie de ses passions et de ses erreurs pour se rapprocher de plus en plus de son Créateur par un progrès sans fin. Cette école a largement ouvert ses portes à toutes les âmes honnêtes. Aussi laissez-moi croire, messieurs,

(1) Bulle de canonisation de saint Thomas d'Aquin.

(2) S[t] JEAN CHRYSOSTOME, *Hom.* XXIII *sur l'Epître aux Romains.* — *Somme* de S[t] THOMAS, I. II., quæst. 91, art. 1, 2, 3.

(3) BELLARMIN, *De laicis.* — SUAREZ, *De leg.*, lib. III, cap, III.

(4) ÆGIDIUS COLONNA, *De reg. princ.*

(5) *Somme* de S[t] THOMAS, I. II., quæst. 10, art. 9. — S[t] HILAIRE *ad Constant.*, lib. I, cap. VI.

aux dieux de l'empire, à cette foule courbée depuis tant de siècles sous le despotisme, ils avaient répondu par cet appel :

Vos in libertatem vocati estis (2).

Je vous remercie, messieurs, de m'avoir donné l'occasion de faire connaître des idées à la popularisation desquelles, passez-moi le mot, j'attache une haute importance. Dans les temps de trouble intellectuel où nous vivons, les doctrines du droit public chrétien doivent être largement répandues. Quand elles seront mieux appréciées de tous, elles feront comprendre aux esprits extrêmes qu'elles ne combattront jamais les justes aspirations de notre siècle. N'étaient-ce pas du reste ces doctrines que voulait faire pénétrer dans la législation moderne cette école, à tout jamais célèbre, dont les maîtres sont Lacordaire, Ozanam, et celui des vôtres que tout à l'heure je déclarais illustre, Montalembert. Aujourd'hui ce n'est plus le temps de son splendide début, c'est encore moins le temps de son triomphe. Bien plus, beaucoup, réunis dans une même terreur, condamnent ses doctrines, parce qu'après les excès de la licence elle a encore foi dans la liberté. Et cependant, messieurs, cette école a-t-elle fait autre chose que de continuer le magnifique enseignement des légistes catholiques, surtout de saint Thomas, qui a été proclamé *le plus savant de tous*

(2) Saint Pierre, *Epîtres*.

les saints et le plus saint de tous les savants (1)? Avec eux, elle a affirmé le droit divin (2), parce que Dieu est l'auteur du pouvoir comme de tout ce qui est beau, bien et vrai dans ce monde ; elle a affirmé la souveraineté du peuple (3), parce que, à part le pontife romain, auquel Dieu a directement donné sa puissance sur l'Eglise, il n'a institué sur la terre aucune autre autorité que le peuple ; elle a affirmé la nécessité de l'instruction donnée à tous (4), parce que le maintien de l'igorance parmi les citoyens comme moyen de domination, est la pire des tyrannies ; elle a affirmé la liberté de conscience (5), parce que l'Etat doit respecter la raison que Dieu a donnée à l'homme, et que, suivant la belle expression du jurisconsulte dominicain, l'homme est son propre roi sous la royauté souveraine de Dieu ; elle a affirmé qu'il est impossible que Dieu, perfection infinie, n'ait pas créé l'homme capable de se dégager, à chaque siècle, d'une partie de ses passions et de ses erreurs pour se rapprocher de plus en plus de son Créateur par un progrès sans fin. Cette école a largement ouvert ses portes à toutes les âmes honnêtes. Aussi laissez-moi croire, messieurs,

(1) Bulle de canonisation de saint Thomas d'Aquin.

(2) S[t] Jean Chrysostome, *Hom.* xxiii *sur l'Epître aux Romains.* —*Somme* de S[t] Thomas, I. II., quæst. 91, art. 1, 2, 3.

(3) Bellarmin, *De laicis.* — Suarez, *De leg.*, lib. III, cap. iii.

(4) Ægidius Colonna, *De reg. princ.*

(5) *Somme* de S[t] Thomas, I. II., quæst. 10, art. 9. — S[t] Hilaire *ad Constant.*, lib. I, cap. vi.

en présence de cet enchaînement de doctrines si solidement déduit dès le jour où les hommes ont répondu à cet appel : *Vos in libertatem vocati estis,* laissez-moi croire que cette école saura faire encore plus d'un adepte dans le monde chrétien, qui voudra, comme Lacordaire, sans renier sa foi, combattre jusqu'au dernier jour en catholique pénitent et en libéral impénitent.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

L'étude que vous avez entreprise sur le Droit public chrétien n'est pas une œuvre scolastique et décolorée. Vous avez su faire sortir de ce sujet de véritables richesses. C'est un spectacle saisissant que celui des temps que vous venez de décrire, le despotisme païen dans toute sa puissance, ses appuis, ses moyens d'action, les malheurs et l'avilissement de l'humanité, sa dégradation et sa servitude, comparée à la liberté nouvelle, à la régénération morale que la loi du Christ est venue apporter à la terre. D'autres morceaux du même ouvrage ne nous ont pas moins intéressés dans nos séances particulières. Vous achèverez, monsieur, ce que vous avez si bien commencé. Depuis plusieurs années, nous pensions que vous viendriez vous asseoir parmi nous, et, d'avance, historien de l'abbaye Saint-Paul et lauréat de l'Académie, vous aviez ici marqué votre place. Recevez nos sincères félicitations.

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LES ORPHELINS DE LA GUERRE (1).

Que d'hommes sont tombés sur le sol de la France,
Victime des fureurs d'un farouche ennemi !
Sous l'écrasant fardeau d'une avare puissance
Que de nobles cœurs ont gémi !
Elle a compté nos hécatombes ;
Maintenant elle compte et recompte notre or ;
C'est peu qu'elle ait chez nous multiplié les tombes ;
Il lui faut cinq fois un trésor.
Tu l'auras, hideuse furie,
Oui, tu le recevras dans son intégrité ;
Mais tu seras surtout riche de barbarie
Et d'opprobre et d'iniquité !
Mais la France est debout : — si ton pied l'a meurtrie,
Elle n'en saurait être à tout jamais flétrie.
Dans sa verdoyante beauté,
Un laurier forcément ployé par la tempête,
Délivré des autans, peut relever sa tête,
Et reprendre au soleil toute sa majesté.
La force n'est pas épuisée
Chez les descendants de nos preux,
Et sur des fronts brûlants s'épanche la rosée
D'un ciel propice aux malheureux.
A toi les sacs d'écus, à toi l'ignominie !
A nous l'amour de la patrie,
A nous l'honneur, la loyauté,
La foi dans toute âme qui prie,
L'espérance et la charité !
Vois, pendant que tu nous pressures,
Ce que peuvent encor de vrais républicains,
Pour cicatriser nos blessures,

---

(1) Cette première pièce a été lue pour la première fois à la préfecture, le 9 janvier 1873, pendant la séance du comité des orphelins de la guerre.

Pour apaiser d'amers chagrins,
Pour nourrir les enfants que tu fis orphelins.
La fraternité les anime ;
Et toi, qu'as-tu de magnanime,
Toi, nouvel empereur, vieux monarque hébété,
Régnant de par Bismark, ton secrétaire intime ?
De quoi rendrais-tu grâce à la Divinité ?
Tu ne sais qu'entasser victime sur victime,
Richesse sur richesse ; ah ! pauvre majesté,
Que honteuse est ta gloire à la clarté sublime
Dont brille, au gré des cieux, notre fraternité !

Mais c'est trop reporter nos regards en arrière ;
Dirigeons-les avec amour
Vers cette élite auxiliaire
A nos yeux offerte en ce jour.
Que ne puis-je user d'un langage
Qui lui soit, à vrai dire, un assez digne hommage,
Pour me faire excuser par des cœurs indulgents
D'oser rimer encore à quatre-vingt-quatre ans !
O concours émouvant d'âmes compatissantes,
Qui n'aime à contempler vos œuvres bienfaisantes !
Poursuivez-les avec bonheur ;
Ministres de la Providence,
De vos dons précieux soutenez l'abondance,
Redoublez, redoublez d'ardeur ;
Butinez votre miel, abeilles diligentes,
Pour nos familles indigentes ;
La charité se doit tout entière au malheur.
Vous êtes devenus seconds pères et mères ;
Le Ciel a rassemblé sous vos mains tutélaires
Nombre de jeunes cœurs privés de leurs parents ,
Poursuivez..., la tâche est si belle !
Dieu bénira votre saint zèle
Et vos efforts persévérants.
Ce Dieu, dont la justice abaisse les superbes,
Aux humbles tend la main ; il aide les glaneurs
A trouver sur les champs des riches moissonneurs
Assez de beaux épis pour en former des gerbes ;

Il sait multiplier les pains et les poissons.
S'il me laisse enfanter de nombreuses chansons,
C'est que je tiens de lui dans ma longue vieillesse,
Libre d'infirmités, des restes de jeunesse ;
Grâce à lui, mes travaux ne m'ont pas enrichi ;
Mais j'ai hanté ma muse et la cultive encore ;
Des honneurs éclatants je demeure affranchi ;
Mais j'ai cueilli des fleurs dans le jardin d'Isaure.
Les mortels opulents ne sont pas à ses yeux
Dignes d'être comptés parmi les bienheureux,
Si dans leur vanité prospère
Ils ne sont empressés d'assister la misère.
Mais vous qu'on voit marcher au-devant de ses vœux,
Vous qui d'un cœur si chaleureux
Prenez soin des enfants qu'une exécrable guerre
Devait rendre orphelins dans nos jours désastreux,
Elus du bienfaiteur suprême,
Pour accomplir la loi de son amour extrême,
Il favorisera vos actes généreux.
C'est surtout le pauvre qu'il aime ;
Aimer, servir la pauvreté,
C'est l'aimer, le servir lui-même,
Et l'on est toujours sûr de plaire à sa bonté
Lorsque de l'infortune on a bien mérité.

LES GRANDS ET LES PETITS.

Les gros brochets sont si gloutons,
Qu'en nageant ils gobent sans cesse
Quantité des moindres poissons.
On connaît dans l'humaine espèce
Des ogres de pareil instinct
Qui font d'un peuple leur fretin :
Pas un d'entre eux qui ne s'engraisse ;
Les grands ont de tels appétits
Qu'ils mangent partout les petits,

Et ce n'est que par dessous terre
Qu'il arrive tout le contraire,
Excepté lorsque un vœu d'orgueil
Ou le vain luxe d'un grand deuil,
Sous la forme d'une momie,
Dérobe une gloire endormie
Aux vers dévorants du cercueil.
Mais malgré funèbres toilettes,
Malgré parfums et bandelettes,
Grands et petits ont même sort
Sous le niveau que tient la mort.
Que reste-t-il de la matière ?
Fronts obscurs et fronts couronnés,
Corps au néant tous ramenés,
Toujours vous n'êtes que poussière.
Et que devient l'être immortel ?
Où va-t-il quand a sonné l'heure
De quitter sa pauvre demeure ?....
C'est le secret de l'Eternel.

RÉPONSE FAITE A PROPOS D'UNE INCONVENANCE.

Un jour, un commis voyageur,
Des plus bavards qu'il en puisse être,
En diligence avait l'honneur
De voyager avec un prêtre.
Peu fait aux graves questions,
Il le traita, sans le connaître,
De *marchand d'absolutions*.
Le pasteur d'une voix sonore,
Bien qu'humblement lui répondit :
« Vous vous trompez, sans contredit ;
» Du pardon tout prêtre s'honore,
» En l'accordant *gratis*... encore
» N'en a-t-il pas un grand débit ! »

LE COIFFEUR, SA FILLE ET LE PAPILLON.

FABLE.

La fille d'un maître-coiffeur,
Des plus naïves jouvencelles,
A cet habile observateur
Et garant des modes nouvelles,
Disait du plus aimable ton :
« Papa, je tiens un papillon,
» De la couleur de mes prunelles;
» Mais bien étroites sont ses ailes;
» Regarde un peu : n'y pourrait-on
» En ajuster à ta façon
» De plus larges, sinon plus belles,
» Ainsi que tu fais des cheveux
» Que n'ont pas au gré de leurs vœux
» Nos dames et nos demoiselles ? »
Le bon père, en homme érudit,
Complaisamment lui répondit :
« Ma foi, tu me fais là, mon ange,
» Une question fort étrange
» Et qui fait tort à ton esprit :
» Les insectes sont de nature
» A changer tous seuls de figure ;
» Chenille devient papillon,
» Et papillon devient chenille ;
» Mais on est d'une autre famille,
» Lorsque l'on porte un faux chignon,
» Et ce n'est pas toujours ma faute,
» Quand cet appendice est outré;
» On ne souffre pas que j'en ôte,
» Si j'entends qu'il soit modéré ;
» C'est pourquoi de cheveux postiches
» Tant de femmes se font trop riches.
» On ne peut redire assez haut :
» *L'excès partout est un défaut.* »

LES MOUTONS ALLANT AU MÉSUS.

FABLE.

Voyez ce troupeau de moutons,
Broutant selon sa fantaisie
Dans une opulente prairie :
Il attaque tous les gazons,
A la fois, par gloutonnerie,
Sans rien ménager du butin
Qu'il a trouvé sur son chemin.
Quand il aura fini sa course,
Il n'aura pour toute ressource
Que de petits brins d'herbe épars
Et desséchés de toutes parts.
En vain revenant sur sa trace,
Cherchera-t-il de place en place
Ces verts produits d'un beau printemps,
Dévorés en si peu d'instants.

C'est ainsi que notre nature
Fait grand abus de sa pâture,
Avec tant de rapidité,
Dans les jours de fraîche verdure,
Qu'il n'en reste guère en été;
Et pour s'être trop bien servie,
Lorsqu'elle a gaspillé sa vie,
En toute chose, à si grand train,
Il ne faut pas qu'elle s'étonne
De ne trouver dans son automne
Nulle apparence de regain.

Quant à l'hiver de la vieillesse,
Heureux est l'homme à qui Dieu laisse
Un cœur aimant, le souvenir,
L'espérance de bien mourir,
Ce rayon de céleste flamme
Qui vient luire au fond de notre âme,

Et qui fait que nous prétendons
Valoir bien mieux que les moutons.
Est-ce une valeur bien certaine ?
Ma foi, je vous en fais l'aveu,
De temps en temps j'en doute un peu,
N'en déplaise à l'espèce humaine :
Il est des écarts de moutons
Que trop souvent nous imitons.

LE LIÈVRE CHASSEUR.

FABLE.

Certain chasseur à ses amis
Se plaignait tristement, faisant piteuse lèvre,
De n'avoir jamais été mis
En belle occasion de tirer sur un lièvre.
Du propos un des auditeurs,
Qui n'était pas des moins farceurs,
Lui promit que dans la semaine
Il aurait cette bonne aubaine.
Ce fut par un moyen finement inventé
Que le plaisant lui tint parole,
Et de son mieux joua son rôle,
Sans beaucoup de difficulté.
Là, se trouvait alors dans la maison commune,
Un de ces possesseurs de savants animaux,
Dont les divertissants travaux
De leurs maîtres forains font presque la fortune.
Dans leur nombre, en public, souvent on rappelait
Un lièvre de force première,
Qui battait le tambour, tirait le pistolet,
D'une merveilleuse manière :
C'était bien là ce qu'il fallait.
Ainsi vous comprenez d'avance
Comment avec le régisseur

De la troupe, en secret l'on fut d'intelligence,
Pour mystifier le chasseur.
Celui-ci par le chef de cette connivence
Fut bien et dûment averti
De l'heureux et brillant parti
Qu'à jour fixe il aurait à prendre,
Pour se mettre à l'affût d'un lièvre découvert,
Qu'il était certain de surprendre
Au gîte sous un buisson vert.
Pour ce lieu du complot, en grande compagnie,
Lestement on s'achemina ;
Le chasseur fut le seul qui point ne devina
Qu'on allait à la comédie ;
Mais que d'instructions le groupe lui donna !
Il devait, à pas lents, baissant un peu la tête,
Son fusil bien armé, s'approcher de la bête,
Et surtout ne tirer qu'au signal bien précis
Où le gibier serait occis.
Tout se fit à propos, selon ces prévoyances,
Avec la meilleure des chances.
Non moins que tous les spectateurs,
Etait fort attentif... qui ?... l'un des deux acteurs ;
Car on doit bien penser que le lièvre compère,
Toujours très habile à bien faire,
Sous la main de son guide était dans le buisson.
Tout prêt à répéter bravement sa leçon ;
Ce fut lui qui tira contre son adversaire,
Et vous pouvez juger de quel terrible effet
Dût être au même instant son coup de pistolet ;
Ce n'était par bonheur qu'un simple feu de poudre
Qui n'avait rien d'un coup de foudre ;
Mais le pauvre Nemrod en eut, dit-on, si peur
Et si honte qu'il prit la fuite à la vapeur,
Puis trembla d'un accès de fièvre
Que la savante Faculté,
Avec assez de vérité,
Eût pu nommer : Thyphoï-lièvre.

LES MÉSAVENTURES D'UN VISITEUR

RACONTÉES PAR LUI-MÊME.

Un de nos plus grands jours de fêtes,
Comme j'entrais dans le salon
D'une grande et bonne maison,
Je fis rencontre de deux bêtes
Que je trouvai fort malhonnêtes,
Chez des amis de fort bon ton.
D'abord un chien, voulant me mordre,
Me déchira, non sans les tordre,
Les jambes de mon pantalon.
Puis d'un chat la griffe crochue,
Et comme on pense inaperçue,
M'écorcha de pire façon
Tout au bas de mon caleçon.
Entre ces obscurs personnages
Dont j'ai supporté les dommages
J'ai fait, peut-être sans raison,
Une étrange comparaison :
Le chien ? — C'est un aristocrate,
Qui donne à son maître la patte,
Mais que j'aurais dû signaler
Comme une bête à museler.
Le chat ? — C'est comme un démocrate
Qui n'a rien à vous épargner
Dès qu'il s'agit d'égratigner.
Je conçois qu'une ancienne guerre
Eclate encor chat contre chien ;
Mais ma foi je ne comprends guère
Des deux la soudaine colère
Contre un paisible citoyen.
Du moins j'ai sujet d'en conclure
Qu'il ne faut pas s'aventurer
Parmi des gens que leur nature
Conduit à s'entre-déchirer,

Et que, s'il advient même chose
Bien plus haut qu'entre chiens et chats,
Je suis sûr que dans aucun cas
Mes culottes n'en sont la cause.
Mais dût-il en être autrement
Chez tout Français, vrai patriote,
Il en sortirait aisément,
Puisqu'il deviendrait sans-culotte.

Pour un corps savant bisontin,
Ceci doit paraître vulgaire;
Aussi le transmettre à Pretin
Serait le mieux qu'il en pût faire.

Quant à vous, esprits féminins,
Toujours si délicats, si fins,
De qui sont si chers les suffrages
Aux poètes de tous les âges,
Pardonnez au ton singulier,
Peut-être un peu trop familier,
Qu'a pris dans cette historiette
Un rimeur plutôt qu'un poète.
Il s'est permis certain gros mot,
Banni comme un terme d'argot
De la présence des Anglaises.
Mais il vous sait plus de bonté
Que de susceptibilité,
Et même quand il prend ses aises,
Si léger que soit son discours,
Il n'en reste pas moins toujours
Serviteur des dames françaises.

PIÈCE

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

LE P. ANDRÉ DE SAINT-NICOLAS

ET L'ÉRUDITION FRANC-COMTOISE

A la fin du XVII[e] siècle,

Par M. Jules GAUTHIER,
Secrétaire perpétuel adjoint.

Une des branches de littérature à laquelle les vieux écrivains comtois se sont attachés davantage, est sans contredit l'histoire et en particulier l'histoire de la province. Quelques noms et quelques ouvrages, ceux de Gilbert Cousin, de Gollut, des Chifflet et des Dunod, ont eu la bonne fortune d'échapper à l'oubli commun; mais, sans rien enlever à leur réputation, il serait peut-être équitable de remettre en lumière la vie et les écrits de leurs continuateurs ou de leurs devanciers. En attendant que la Franche-Comté ait son histoire littéraire, il peut être intéressant de rappeler brièvement ce qu'étaient chez nous, à la fin du XVII[e] siècle, les travaux d'érudition, et d'esquisser la biographie du savant qui, à ce moment, s'en occupa davantage, le P. André de Saint-Nicolas, religieux carme de Besançon.

Avant d'exposer quelle était alors la situation intellectuelle de la province, il serait peut-être utile de dire deux mots de sa situation politique au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle.

La conquête de 1674 avait laissé chez le peuple comtois, à côté d'une profonde aversion pour la France et d'une affection douteuse pour l'Espagne, un ineffaçable regret des institutions et des libertés qui avaient fait longtemps du pays une sorte de république indépendante.

Plus lourd en pays conquis que partout ailleurs, le despotisme de Louis XIV ne profitait, dans la Comté, qu'à quelques gentilshommes ruinés, fiers de porter les livrées de Versailles, ou à quelques bourgeois enrichis, heureux de se hausser jusqu'à la noblesse par l'hermine d'une magistrature désormais vénale. Notre nationalité comtoise était destinée pourtant à survivre jusqu'en 1789, c'est-à-dire jusqu'au moment où le triomphe des idées libérales, acclamé chez nous avec enthousiasme, viendrait achever par la sympathie une conquête commencée par la force, et nous rattacher à jamais au grand pays qui se nomme *la France*. Mais, en attendant, notre Université perdait sa vieille renommée, notre Parlement voyait s'effacer ses traditions de science comme celles d'indépendance, les Chifflet avaient cessé d'écrire au jour de la conquête : avec la vie politique, la vie littéraire semblait s'éteindre en Franche-Comté.

Il n'en était rien cependant. Quelques hommes

distingués par leur intelligence cultivaient encore les lettres. Plusieurs, sincèrement dévoués à leur pays, s'attachaient à étudier et à conserver les monuments de son passé. L'abbé Boisot recueillait dans sa bibliothèque les débris fameux de celle des Granvelle (1); des collections de médailles, d'objets antiques et de manuscrits se formaient en plusieurs lieux, notamment à Besançon, chez les présidents Philippe et Boisot. Ferdinand Lampinet écrivait l'histoire du Parlement de Dole et les généalogies de nos vieilles familles (2); dom Albert Chassignet rédigeait les annales de nos prieurés de la congrégation de Cluny (3); le chanoine Bruand, celles de Saint-Paul (4); D. Guillot, celles de Luxeuil et de Saint-Vincent (5); le P. Prost, celles de la ville de Besançon (6). Enfin, un jésuite, le P. Dunod, s'aventurait dans l'étude de nos antiquités romaines et émettait la première idée d'une académie destinée

(1) La bibliothèque de l'abbé Boisot devint, comme chacun le sait, le noyau de la grande bibliothèque publique de Besançon, fondée en 1690.

(2) Les manuscrits de Lampinet sont en grande partie conservés à la bibliothèque de Besançon.

(3) L'un des principaux manuscrits de l'ouvrage de dom Chassignet existe à la bibliothèque nationale sous le n°18,750, fonds français. Un autre est conservé aux archives nationales sous la cote Q, 417 *bis*.

(4) L'*Histoire de Saint-Paul*, par le chanoine Bruand, fait partie de la bibliothèque des missionnaires d'Ecole, près Besançon.

(5) Les deux manuscrits de dom Constance Guillot sont inscrits au catalogue de la bibliothèque de Vesoul, n°s 190 et 191.

(6) On compte plusieurs exemplaires du manuscrit du P. Prost. Le plus beau appartient à la bibliothèque de Besançon.

à s'occuper principalement d'histoire franc-comtoise, et à rendre des arrêts souverains en matière d'érudition (1).

Ces travaux, restés la plupart manuscrits, quoique tous défectueux au point de vue du style ou de la critique, ne sont point sans valeur comme ensemble de recherches, et fournissent aux auteurs modernes d'utiles éléments; mais ils sont loin d'égaler les œuvres que produisait en France à la même époque une école historique fondée par les Bénédictins. Les procédés dont on s'était jusqu'alors servi pour écrire l'histoire venaient d'être complètement transformés par l'apparition de deux sciences nouvelles, la diplomatique et l'archéologie. La première avait été résumée en corps de doctrine par son créateur, dom Mabillon; l'utilité de la seconde était victorieusement démontrée dans les dissertations de l'abbé Lebœuf.

La méthode inaugurée par l'auteur du *De re diplomaticâ* s'imposa de suite à tous les savants; les jésuites l'accueillirent et l'enseignèrent, toutes les provinces de France l'appliquèrent à leur histoire, et l'ordre qui l'avait créée l'employa à de vastes publications pour lesquelles il fallut explorer toutes les bibliothèques et les archives des monastères et des villes. C'est ainsi qu'un des chefs de la nouvelle école, dom Martène, accompagné d'un reli-

(1) L'idée du P. Dunod ne fut réalisée qu'en 1752, lors de la création de l'Académie; il nous a paru curieux de reproduire à la suite de cette notice le programme qu'il traçait déjà en 1709.

gieux, entreprit un voyage littéraire resté célèbre, qui à travers la Bourgogne les conduisit à Besançon au mois d'octobre 1709 (1).

Voici dans quels termes les deux voyageurs ont décrit l'accueil qu'ils reçurent dans notre vieille capitale, en peignant la physionomie des monuments et des personnes qu'ils y visitèrent durant leur séjour :

« *De Dole nous fûmes à Bezançon, où le Père Procureur de Saint-Hierôme nous accompagna, et nous défraya en chemin. La ville est très belle, l'entrée magnifique, les ruës sont longues, larges et bien bâties de pierres de taille. Elle doit beaucoup de son embellissement aux conquêtes du roy. Nous fûmes d'abord descendre chez nos Pères de Saint-Vincent, qui nous reçûrent avec toute la charité possible; mais le meilleur régale qu'ils nous firent, fut dans la bibliothèque, où nous trouvâmes beaucoup de manuscrits latins, grecs, hébreux, arabes et françois. Les plus curieux sont les Mémoires du cardinal de Grandvel, où il y a une infinité de belles choses et très rares. On peut y joindre les lettres de Lævinus Ammonius, chartreux, ami d'Erasme. Le lendemain nous fûmes à Viellié voir monseigneur l'archevêque, qui nous reçut avec une grande bonté, et nous fit dîner à sa table. Comme on sçut dans Bezançon le sujet pour lequel nous y étions venus,*

(1) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur;* Paris, Delaulne-Gosselin, 1717, deux parties en 1 vol. in-4°, 1re partie, pp. 165-166.

les personnes de distinction nous prévinrent ; monsieur le président le Feron nous offrit son carosse ; monsieur le président Boisot, monsieur le conseiller Lampinet et monsieur Bret, professeur en droit, nous firent l'honneur de nous rendre visite, et le dernier nous fit un présent du meilleur vin de Bourgogne. Nous fûmes de notre côté leur rendre leur visite, et nous eûmes bien du plaisir de voir le cabinet de monsieur le président Boisot, où nous trouvâmes des rares peintures, grand nombre de médailles et des bronzes antiques, et une infinité de choses curieuses, plusieurs anciennes divinitez, un couteau d'augure pour ouvrir les entrailles des victimes ; un autre de sacrificateur ; un ancien style pour écrire ; un portrait fait de la main de Mahomet IV, le curedent de Charles-Quint. Nous ne reçûmes pas tant d'honneur des chanoines de la cathédrale, qui refusèrent de nous communiquer les choses qui pouvoient contribuer à la gloire de leur église. Mais, à leur défaut, le R. P. André, prieur des Carmes de la Grande-Ruë, qui avoit beaucoup travaillé sur l'histoire de la Franche-Comté, se fit un plaisir de nous aider de tous ses mémoires ; et si nous avons quelque chose de bon sur l'église et le diocése de Bezançon, c'est à lui que nous en sommes redevables Il nous fit voir dans l'église des Carmes un tableau qui représente la sépulture de Notre-Seigneur, qui est hors de prix. »

Le P. André de Saint-Nicolas, à la science et à l'obligeance duquel dom Martène rend un si complet

témoignage, n'était devenu historien franc-comtois qu'après une vie laborieusement occupée à la prédication, à l'enseignement et aux travaux historiques.

Né à Remiremont en 1636 (1), il avait pris à Dijon l'habit des Carmes de l'ancienne observance ; préparé par de sérieuses études classiques à instruire les novices de son ordre, il professa successivement la théologie à Clermont et la philosophie à Mende, jusqu'au moment où l'évêque *Serroni* le nomma directeur de son séminaire dès qu'il eut apprécié sa valeur et l'étendue de ses connaissances par ses sermons et par ses écrits (2). Ces derniers s'étaient bornés jusqu'alors à l'examen de divers points d'histoire ou de discipline ecclésiastique, car ce ne fut qu'à Clermont que notre écrivain s'occupa de véritables travaux d'érudition en recherchant les origines de la maison d'Auvergne (3). Nommé prieur des Carmes de Moulins, chargé par Colbert de vérifier les archives du Bourbonnais (4), le P. André acquit bientôt une rare habileté à déchiffrer, à interpréter, et peut-être à imiter les anciens textes. Cette science lui devint fatale, car sa notoriété de

(1) Nous n'avons pu découvrir le nom de famille du P. André ni dans quelques biographies très sommaires ou peu exactes, ni dans les documents contemporains.

(2) *Histoire des Carmes*, par le P. Cosme, n°s 13526-27, fonds français. Bibliothèque nationale, t. II, p. 35.

(3) Chazaud, *Etude sur les sires de Bourbon*; 1865, in-8°, pp. 85 et suivantes.

(4) *Lettre du P. André du* 13 *avril* 1683, Chazaud, p. 67.

diplomatiste lui fit attribuer plus tard, à tort ou à raison, la confection de plusieurs chartes bourboniennes, parfaitement fabriquées d'ailleurs et assez vraisemblables pour tromper des yeux moins exercés que ceux de Mabillon et de Baluze, qui jugèrent de leur fausseté. Le Père carme était-il vraiment l'auteur de cette supercherie littéraire ; s'il le fut, était-ce par spéculation ou par simple désir de mystifier des confrères ? Tout cela n'est pas démontré. Mais ce qui porterait à justifier André de St-Nicolas des accusations portées de nos jours contre sa mémoire, ce sont les relations amicales qu'il conserva jusqu'à la mort avec ses juges, et l'estime qu'ils avaient de lui (1).

Peu après ces événements, le P. André, que son mérite avait fait nommer vicaire général de la province des Carmes de Narbonne, quittait, après quelques ennuis suscités par des inférieurs, cette charge dont les fonctions absorbaient toute son activité (2), pour se vouer tout entier à l'étude et à la prédication (1687).

Elu, par le chapitre général, historiographe de sa

(1) Cette accusation grave et que nous ne trouvons pas complètement prouvée, a été portée pour la première fois contre le P. André par notre savant collègue, M. A. Chazaud, archiviste de l'Allier, dans une remarquable *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon* (Moulins, 1865). — Nous persistons, après lecture de toutes les pièces du procès, à croire de préférence à l'innocence du Père carme dans l'affaire des Chartes fausses de Souvigni.

(2) Avec le produit de ses prédications, le P. André répara trois couvents de la province de Narbonne, Besançon, Cavaillon et Moulins. (*Histoire du P. Cosme.*)

province (1), nommé presque simultanément prieur des Carmes de Besançon (2), il quitta Narbonne pour la nouvelle résidence où il devait achever sa vie.

L'histoire franc-comtoise offrait à ses investigations une vaste carrière qu'il connut bientôt, tant par son travail personnel que par des relations journalières avec les savants bisontins que nous avons cités plus haut.

La preuve de ce que nous avançons se trouve établie par deux brochures assez piquantes, l'une en latin, l'autre en français, qu'il fit imprimer à Besançon et à Dijon en 1693 et 1698 (3).

La première était une critique très vive de certains emblêmes et de certains titres inexacts placés récemment par les chanoines de Saint-Jean sur un monument qui recouvrait la sépulture des anciens comtes de Bourgogne. La conclusion assez vraie de cet écrit était qu'il ne faut point trop se fier aux épitaphes, surtout lorsqu'elles sont fastueuses.

La seconde brochure était une réponse victorieuse

(1) Le P. André cessa d'être provincial de Narbonne le 25 avril 1687. Dans le même chapitre, on ordonna au P. André de Saint-Nicolas, comme il n'avait nulle charge, de travailler à l'histoire de la province. (*Histoire des Carmes de la province de Narbonne.* Mss. de la bibliothèque de Besançon.)

(2) Le P. André ne prit pas immédiatement possession du prieuré de Besançon. Il ne conserva pas non plus ce titre de prieur jusqu'à sa mort. Les dates précises nous manquent sur ce point.

(3) *De lapide sepulchrali comitum Burgundo-Sequanorum posito*; Besançon, 1693, in-8°. — *Lettre sur la prétendue découverte de la ville d'Antre*; Dijon, Michard, 1708, in-12.

à certains déplacements géographiques que le Père Dunod, tout fier de sa découverte de la ville d'Antre, voulait opérer en torturant les textes et en dénaturant les traditions. Le Père jésuite ne se tint pas pour battu et protesta contre les arguments et les critiques du Père carme ; mais, malgré lui, l'affaire était jugée. La Suisse conserva la ville d'Avenches et le nom primitif de la ville d'Antre resta un problème irrésolu.

A côté de ces dissertations de circonstance, le P. André, se limitant à nos annales ecclésiastiques, avait conçu et commençait à exécuter le plan d'une vaste compilation imitée du *Gallia christiana*, mais concernant exclusivement le diocèse de Besançon. Cet ouvrage était divisé en deux parties : la première embrassait tout à la fois l'histoire du clergé régulier, les origines des abbayes, prieurés et couvents, et la liste de leurs dignitaires sous le titre de *Sequani Christiani ;* la seconde comprenait l'histoire du clergé séculier, c'est-à-dire des chapitres et paroisses avec les listes des dignitaires, curés et chapelains, sous le nom de *Polypticon ecclesiæ Bisuntinæ*.

Le manuscrit des *Sequani Christiani*, resté sans doute inachevé, ne nous est point parvenu (1). Quant au *Polypticon*, qui ne compte pas moins de sept volumes in-4°, il a été heureusement sauvé et

(1) Dans la *Biographie universelle*, article *André de Saint-Nicolas*, M. Weiss indique à tort ce manuscrit comme existant à la bibliothèque de Besançon. Vérification faite, il n'en est rien.

reste sans contredit l'un des principaux monuments de notre histoire ecclésiastique.

Les polyptiques ou *pouillés*, c'est-à-dire la liste des prébendes, des abbayes, des cures et quelquefois de leurs titulaires, étaient fort employés au moyen âge pour la perception des dîmes apostoliques ou épiscopales; ils ne sont pas moins précieux aujourd'hui pour l'histoire locale et pour la géographie, qui retrouve dans les archidiaconés et les décanats les anciennes divisions territoriales de l'Empire romain.

Le nombre des pouillés comtois est assez restreint. Le plus ancien, qui date de la fin du XIIIe siècle, est conservé à la bibliothèque nationale. Ceux que le P. André employa remontaient aux XIVe et XVe siècles; on les conservait à Luxeuil et à Saint-Vincent (1). Avec leur aide, les riches archives monastiques ou capitulaires et les registres aujourd'hui perdus de la Chambre archiépiscopale, il reconstitua, église par église, chapelle par chapelle, les origines de 779 paroisses et de plusieurs milliers de bénéfices secondaires. Il avait dressé à la suite de leur notice particulière la liste des saints sous le vocable desquels leurs autels étaient consacrés, des patrons qui les conféraient ou des personnes qui les avaient possédés depuis trois cents ans. On peut juger, par

(1) Un pouillé du XIIIe siècle est catalogué dans le fonds latin de la bibliothèque nationale; les originaux des pouillés de Luxeuil et de Saint-Vincent sont perdus, mais il en reste des copies dans la bibliothèque de M. Droz.

ce simple aperçu, de l'immensité du travail qu'exigea une œuvre semblable, mais aussi de l'intérêt qu'elle offre aujourd'hui, d'autant qu'un contrôle sérieux fait ressortir l'exactitude parfaite de ses moindres détails.

Le P. André y consacra, durant vingt années, la plus grande partie de son temps, réservant le surplus à la prédication, à la poésie et à l'embellissement de son monastère, dont il enrichit la bibliothèque et acheva les bâtiments.

Cinq ans après la visite de dom Martène, le vieux carme terminait à 78 ans une laborieuse carrière; en 1714 on descendait son cercueil dans le caveau de son couvent, où dormaient nos vieilles gloires franc-comtoises, depuis les de Vienne et les Oiselay jusqu'aux Granvelle et aux la Baume (1). Il laissait, outre les livres que nous avons cités, une vingtaine d'écrits manuscrits ou imprimés dont l'énumération remplirait une page et dont l'ensemble formerait plus de trente volumes ; pourtant, sa réputation lui survécut peu, ailleurs du moins que dans son ordre. Sa plume, souvent mordante, lui avait fait de nombreux ennemis, notamment parmi le clergé paroissial bisontin, contre lequel il avait composé un piquant mémoire (2); sa science historique lui avait

(1) L'église des Carmes qui, construite au XVe siècle, forme l'angle de la Grande-Rue et de celle de la Préfecture, est sur le point de disparaître par suite de travaux qui ont déjà supprimé plusieurs travées de la nef.

(2) Le mémoire écrit par le P. André contre les curés de la ville attaquait leur privilége au sujet des droits *de mortuaire* sur leurs

aussi suscité quelque jalousie chez des rivaux moins heureux. Aussi son nom fut-il vite oublié, bien que son *Pouillé*, le principal titre qu'il ait à la reconnaissance de notre pays, soit resté longtemps classique sous le nom de *Pouillé des Carmes*.

Dunod, qui s'assimilait aisément les travaux d'autrui et utilisait volontiers les compilations de ses devanciers sans même les citer, a copié sans scrupule, chaque fois qu'il s'occupait d'histoire ecclésiastique, les manuscrits du P. André, en s'abstenant toutefois de prononcer son nom. Il nous a semblé convenable de réparer cette injustice, d'autant que quelque jour l'Académie de Besançon pourra juger utile d'inscrire dans ses *Documents inédits* le texte ou au moins l'analyse du *Pouillé des Carmes*, et rendra ainsi tout à la fois un nouveau service à l'histoire de Franche-Comté et un nouvel hommage à la mémoire du P. André de Saint-Nicolas.

paroissiens. Cette querelle survint de 1708 à 1710 et entraîna de longs débats, avec mémoires imprimés des deux côtés. Les Carmes prétendaient avoir le droit d'enterrer dans leur église toute personne qui en faisait la demande, et, par suite, de percevoir les droits d'enterrement au détriment du clergé séculier : Grâce à l'archevêque François-Joseph de Grammont, ce dernier finit par triompher de ces prétentions.

NOTES

1° Liste des ouvrages du P. André de Saint-Nicolas.

IMPRIMÉS.

Antiquité, privilèges et devoirs du tiers-ordre de la bienheureuse Vierge Marie; in-12. Lyon, chez Daniel Gaget, 1666.

Vie de Sainte-Marie-Madeleine de Parry. Clermont, in-12, s. d.

La conduitte dès séminaires. Lyon, in-8°, s. d.

Tumulus Serenissimæ Annæ Austriacæ regis Galliarum parentis reginæ. Lyon, 1667. (Sur une feuille volante.)

De lapide sepulchrali antiquis Burgundo-Sequanorum comibus Vesontione in S. Johannis Evang. basilicâ recens posito diatriba analytica; in-8°. Besançon, Benoit, 1693.

Lettre en forme de dissertation sur la prétendue découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté; petit in-12. Dijon, Michard, 1698.

Mémoire contre les curés de Besançon au sujet du droit de mortuaire; broch. in-4° (1708-1710).

MANUSCRITS.

Historia provinciæ Narbonæ Carmelitarum quæ est quarta in ordine; in-fol. (Ce manuscrit a disparu.)

Relatio de episcopis assumptis et provinciâ carmelitanâ Narbonæ. (Disparu.)

De eloquentiæ, elegantiæ, rhetorices et philosophiæ laudibus orationes quatuor. (Disparu.)

Proborum hominum ærumna (en vers élégiaques). (Disparu.)

Solomon seu mulier fortis et Machabæorum mater (en vers iambiques). (Disparu.)

Sequani Christiani (Histoire des chapitres, abbayes et prieurés de Franche-Comté). (Ce manuscrit a disparu comme les précédents.)

Polypticon Vesontio-Sequanicum. (Ce pouillé en 7 vol. in-4°, couvert. parch., existe aux archives du département du Doubs, série G.)

Histoire généalogique de la maison royale de Bourbon (de l'an 560 à la fin du xv° siècle); 1 vol. in-fol. Bibliothèque publique de la ville de Besançon.

2° Projets du P. Dunod, jésuite, pour recueillir et sauver les monuments de l'histoire de Franche-Comté.

A la suite de son livre sur la découverte de la ville d'Antre (Amsterdam, Lombrail, 1709, 2 parties en 1 vol. in-12), le P. Dunod a ajouté une curieuse série de *desiderata* pour l'archéologie et l'histoire, sous ce titre : *Déclaration de la part des sçavants et curieux, qui sera exécutée partout où l'on respecte la littérature, et où l'on se soumet à la vérité.*

Les idées qu'il émet et les souhaits qu'il formule ont depuis été réalisés la plupart. Il est pourtant curieux de relire, à 160 ans de distance, les principaux articles du projet du vieil historien.

....

XVIII. Lorsqu'on aura établi une Académie à Besançon, on y examinera les livres de Marianus Scotus, de Rhenanus, de Cluvier, de Goulut (Gollut), de Paradin et tant d'autres auteurs modernes qui ont cité ces gens-là, qui les ont copié sans critique et sans discernement, et qui ont ainsi renversé l'histoire et la géographie des deux Bourgognes.

XX. On examinera encore à fond, en cette assemblée de gens de lettres..., tant d'autres questions qui sont obscures sur l'histoire et la géographie de Bourgogne,

pour travailler à son histoire, en punissant d'un grand mépris et par d'autres peines ceux qui disent que ces questions ne sont pas nécessaires à l'Etat.

XXI. Partout où l'on découvrira des anciens monuments, des ruines et des débris des anciennes villes, où l'on trouvera des médailles et des statues, les honnêtes gens du voisinage seront obligés d'en donner avis aux sçavants et aux curieux et d'empêcher qu'on ne rompe rien, ny qu'on n'écarte les médailles qu'on a trouvées, sous peine de défrayer eux-mêmes les curieux quand ils se rendront sur les lieux pour voir ce qu'on a découvert et pour juger de ce qui en est.

XXII. Il est défendu, sous des peines arbitraires, à tous les païsans qui touvent des médailles, de les nettéier et d'en ôter le vernis: mais ils les porteront aux curieux des villes voisines qui leur payeront au poids les médailles d'or et d'argent. Pour celles de bronze, elles seront payées selon le prix de la chose, à peu près, et non point selon le prix de l'estimation des connoisseurs.

XXIII. Il est défendu, sous des peines encore plus grandes, à tous orfèvres, fondeurs, chaudronniers et à tous les ouvriers qui travaillent en fer, en fonte, en laiton et en cuivre, de fondre des médailles d'or, d'argent et de bronze avant que des antiquaires jurés et sçavants médaillistes les ayent vues et examinées.

XXIV. Toutes les villes considérables de la Franche-Comté sont priées de fonder des médaillers dans leur collége; elles y feront porter les médailles et les monuments anciens qu'on trouvera à l'avenir dans leurs villes et aux environs.

XXV. On prie encore toutes les villes de faire mettre dans la sale de leur hôtel de ville, le tableau ou le buste, avec une inscription en caractères d'or, de tous les hommes de leurs villes qui auront été d'un mérite distingué, qui

leur auront fait un honneur singulier et qui leur auront rendu des services extraordinaires.

XXVI. La cité royale de Besançon, capitale de la province, sera très humblement priée d'exposer dans la sale de son hôtel de ville les tableaux ou les bustes de tous ceux de la Franche-Comté qui ont été, dans la suite des siècles, la gloire du païs, les saints en un endroit, les sçavants en un autre, les gens de guerre, les gens de robe, et tous ceux qui se sont élevés par leur mérite aux premières dignités en un autre endroit. Elle ajoutera encore, si elle veut, les hommes extraordinaires étrangers qui ont enseigné ou demeuré dans le païs, et ainsi des autres, pour servir d'aiguillon à la vertu et d'instruction à la postérité.

XXVII. Il est permis aux villes de chercher un fond pour donner des pensions aux sçavants et aux curieux de la province : pour qu'ils en écrivent l'histoire, qu'ils en recherchent les antiquités, qu'ils élèvent des bibliothèques, qu'ils forment des médaillers, et que la Franche-Comté se remplisse par ce moyen de sçavants et de grands hommes. Mrs les chevaliers de Saint-Georges sont priés d'appuyer cet établissement, afin qu'on commence d'écrire l'histoire du païs par celle des chevaliers, qui sera toujours un des plus beaux morceaux de l'histoire du comté.

XXVIII. On dégrade dès à présent, dans la Franche-Comté, tous les jeunes gens d'honnêtes familles qui ont de l'esprit, qui n'étudient point et qui ne sont point curieux. On les livre à l'oisiveté et à la fainéantise, on les abandonne à la crapule et à la débauche, on les déclare indignes des grands emplois de leur province, on les condamne à ne jamais s'y distinguer ny rendre un service considérable à leur patrie.

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 30 janvier 1873.

Pièce dont l'Académie a voté l'impression.

Besançon. — Imprimerie DODIVERS, Grande-Rue 87.

106.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

106.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 25 AOUT 1874.

Président annuel, M. VERNIS.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Un nouveau deuil vient encore attrister l'Académie ; il y a quelques jours, M. Lancrenon s'éteignait doucement au milieu de sa famille, dans cette belle vallée où il était né et où il a voulu mourir.

L'Académie perd en lui un de ses membres les plus distingués par son talent, les plus honorables par son caractère, les plus estimés pour la noblesse des sentiments et les vertus d'une longue vie.

M. Lancrenon était né à Lods le 16 mars 1794; il est mort le 4 août de cette année, âgé de plus de quatre-vingts ans. En 1816, à l'âge de vingt-deux ans, il remportait le second grand prix au concours de peinture à Paris.

En 1824, il exposait *le Fleuve Scamandre* et, l'année suivante, *Alphée et Aréthuse*, œuvres capi-

tales dont le succès fut considérable et qui font aujourd'hui l'honneur du musée d'Amiens.

Dessinateur habile autant que peintre distingué, M. Lancrenon était devenu conservateur du musée et directeur de l'école de dessin de Besançon.

Vous savez tous avec quel dévouement, quelle intelligence et quel talent il se consacrait à cette double tâche, au milieu des marques d'estime et de respect que lui prodiguaient ses concitoyens.

Président de la Société d'Emulation du Doubs en 1860, et de l'Académie de Besançon en 1870, M. Lancrenon, aussi modeste que fidèle à l'amitié, ne trouva pas de sujet plus cher pour le discours de sa présidence que l'éloge des peintres distingués qui avaient été ses contemporains ou ses amis.

Vous regretterez avec moi, messieurs, que l'Académie n'ait pas connu à temps la mort de M. Lancrenon, et n'ait pu, ainsi, charger quelques-uns de ses membres de porter sur la tombe de notre honorable confrère le tribut de son affection et de ses regrets.

Heureusement qu'un membre de cette Compagnie, à un autre titre sans doute, accompagnait M. Lancrenon à sa dernière demeure et lui a rendu publiquement l'hommage qui lui était dû.

L'Académie, qui comptait M. Lancrenon parmi les siens depuis quarante-six ans, n'aura qu'à rappeler ses souvenirs pour répéter avec M. Castan terminant l'éloge du peintre distingué que notre pays a perdu :

« Il n'a aimé que le vrai, cherché que le beau,
» voulu que le bien. »

Je devais, messieurs, au nom de l'Académie, ce souvenir à M. Lancrenon, mais plus tard quelqu'un d'entre vous, autorisé par son goût éclairé pour les arts, vous dira sans doute, d'une façon plus digne d'elles, ce que furent les œuvres et la vie du peintre franc-comtois. D'autres devoirs m'appellent, et ce sont encore, hélas ! des souvenirs et des regrets que ma voix indigne doit vous faire entendre.

Vous n'avez pas oublié que le jour de votre dernière séance publique, le 27 janvier, nous rendions les derniers honneurs à l'un de vos poètes, M. Viancin ; le même jour, il recevait ici l'hommage le plus digne de lui, et vous vous rappelez encore ces vers dictés par une si noble et si pieuse inspiration :

Il n'est point parmi vous et chacun l'attendra;
Mais c'est attendre en vain, personne ne viendra
    Remplir sa place accoutumée.
Le poète a subi la rigueur du destin :
Hier la mort l'a touché; la tombe ce matin
    Sur lui pour jamais s'est fermée.

Il avait préludé, pour embellir ce jour,
A des accords pieux qu'inspirait son amour
    Et qui semblent vibrer encore,
C'était le chant du cygne : eh ! qui donc eût pensé
Qu'il n'achèverait pas ce rhythme commencé
    Et que sa bouche allait se clore ?

Deux membres de cette Académie ont retracé plus tard, dans une notice nécrologique que la presse locale a reproduite, les traits principaux de la vie de M. Viancin et les caractères de son talent.

Mais la place considérable qu'il a occupée si longtemps dans votre Compagnie mérite une mention spéciale dans une de vos séances solennelles, et je vais essayer de faire revivre un instant pour vous le plus docile et le plus fécond de vos poètes.

Les auteurs des notices nécrologiques que j'ai cités plus haut voudront bien me permettre d'y puiser les renseignements biographiques dont je ferai précéder l'appréciation de ses œuvres.

Charles Viancin est né le 7 décembre 1788, à Semur-en-Auxois, où son père était receveur des douanes. Il est mort le 26 janvier 1874, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Et la veille encore il nous lisait un long poème, empreint des plus purs souvenirs de son enfance et des sentiments les plus chrétiens, mais auquel Dieu ne permit pas qu'il mît la dernière main.

Sa famille était originaire de Mouthier, dans la vallée de la Loue.

Elevé à l'école centrale de Besançon, il suivit ensuite, à Dijon, les cours de la Faculté de droit, sous la direction du savant Proudhon, dont le souvenir est si cher à la jeunesse et si glorieux pour notre pays.

M. Viancin, licencié en droit, se fit inscrire à Besançon sur le tableau des avocats, mais il quitta bientôt la robe pour suivre, de 1814 à 1816, la carrière administrative, comme secrétaire du préfet du Jura, qu'il accompagna dans le département de la Haute-Loire.

Associé en 1816 aux travaux de son père, secrétaire général de la mairie de Besançon, il lui succéda en 1817 et, pendant plus d'un demi-siècle, il a rempli ces fonctions modestes avec une bienveillance inaltérable et un dévouement sans bornes.

Rien n'était assurément plus contraire aux inspirations poétiques que ce labeur ingrat imposé au poète par les dures nécessités de la vie.

Sa muse effarouchée fuyait le matin à la vue des dossiers poudreux, mais, le soir, elle attendait le poète à la porte de la ville, chassait de son aile légère les souvenirs prosaïques de la journée, lui montrait au loin, dans sa modeste demeure, sous des ombrages riants, la compagne aimée, la jeune famille guettant le retour de l'heureux père ou les amitiés fidèles et illustres qui ont été le charme et l'honneur de sa vie.

Ami de Nodier, de Weis, de Lancrenon, dont il était aussi le compatriote d'origine, M. Viancin a lutté, pour l'honneur de notre Compagnie, avec tous les poëtes dont les noms vous sont chers : Trémolières, Demesmay, Saint-Juan, Dusillet, Richard-Baudin, Pérennès, qui ont si longtemps honoré vos séances publiques et enrichi vos recueils de leurs œuvres charmantes.

Dans un milieu si favorable aux arts, aux lettres et à la poésie, la verve de M. Viancin, excitée par une émulation généreuse, enfantait des merveilles.

Membre de votre Compagnie depuis le 14 août 1820, il n'a cessé, pendant cinquante-trois ans, de

contribuer au charme de vos séances, et de mériter les applaudissements du public, aussi sympathique à son talent qu'à son caractère.

Vos recueils ne contiennent pas moins de cent soixante-dix pièces de poésies sorties de son imagination féconde, qui s'est exercée dans tous les genres.

M. Viancin abordait tour à tour l'ode, l'élégie, l'épître, la satire, le conte, la fable et la chanson; il y a même de lui quelques pièces de théâtre qui ne sont pas sans mérite, au moins sous le rapport du style et du caractère des personnages.

Ici, messieurs, au moment d'entrer dans le domaine de la poésie, je suis saisi d'un scrupule tardif et d'une crainte salutaire.

Est-ce bien à moi qu'il appartient de juger un poète? son ombre ne va-t-elle pas murmurer à mon oreille avec Horace :

Odi profanum vulgus et arceo.

Si je lui décerne de maladroites louanges, ne pourrez-vous pas dire avec Lafontaine :

Rien n'est plus dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Bien loin que le critique protége ici l'auteur, c'est l'auteur qui va protéger le critique téméraire et le couvrir de son honorable popularité.

C'est par ses fables et par ses chansons que M. Viancin a conquis surtout la faveur du public. Et cependant la fable est, sans contredit, le genre

le plus difficile. Elle exige à la fois l'esprit le plus fin, le plus ingénieux, le style le plus *simple* et le plus élégant, l'élévation et le naturel, c'est-à-dire l'ensemble des qualités les plus diverses et les plus rares, qu'Esope et Lafontaine ont seule complètement possédées; après eux, Phèdre et Florian occupent parmi les fabulistes une place très honorable et qu'il est difficile d'atteindre.

M. Viancin, en marchant sur leurs traces, n'a pu les égaler; ses fables sont, à mon avis, la partie la plus faible de son œuvre. Elles pèchent en général par une excessive longueur, la pensée s'y dégage par fois avec peine, le trait est souvent forcé et quelquefois d'un goût douteux. La naïveté voulue et cherchée sent le travail et l'effort et perd tout son charme. Quelques-unes cependant se recommandent par une certaine distinction et par un tour ingénieux.

Il savait d'ailleurs leur donner, par un débit varié avec art, un charme particulier. Permettez-moi de vous en citer une qui figurait au programme de votre séance solennelle du 24 août 1861.

24 août 1861.

LES DEUX CERISIERS.

Par la nature égaux, dans leur beauté première,
Deux jeunes cerisiers greffés différemment,
L'un pour l'utilité, l'autre pour l'agrément,
Près l'un de l'autre ornaient la saison printanière.
Le mieux paré, tout fier de ses bouquets nombreux
A fleurs doubles, ravi d'étaler sur ses branches
Tant de larges rosettes blanches,

Prit avec son confrère un ton fort dédaigneux.
— Voisin, lui cria-t-il, tes fleurs sont bien mesquines;
Au printemps si c'est là tout ce que tu destines,
Mieux que toi je lui fais honneur,
Et tu dois envier ma gloire et mon bonheur.
— Oh ! ne crois pas que j'en murmure,
Paisiblement lui répondit
L'arbre à la modeste parure,
D'un stérile ornement ton orgueil s'applaudit.
Rien n'éclora de tes fleurs effacées
Quand le souffle des vents les aura dispersées.
Tu brilles plus que moi, je t'accorde ce point;
Mais je promets des fruits et tu n'en donnes point.

Que de sujets d'humaine espèce,
Infatués de leur richesse,
Brillants d'un luxe vain, restent sans nul produit,
Et, parmi les porteurs de rosettes nombreuses,
Combien a de pareils l'arbre aux fleurs orgueilleuses,
D'où ne sort jamais aucun fruit !

Les chansons de M. Viancin étaient à peu près toutes une satire des ridicules politiques et sociaux comme ses fables. Elles avaient en général l'allure vive et leste et le mot heureux.

Le *Civet*, qui date de 1866, renferme ces deux couplets qui donnent une idée très complète de la pièce entière.

R..., 23 août 1866.

LE CIVET. — (Chanson.)

Ce qu'on nomme ouvrage d'esprit
Sans esprit ne saurait éclore;
Voilà pourquoi plus d'un écrit
Est insipide et pire encore.
Si d'une chèvre on veut du lait,
On n'en a pas sans une chèvre,

Et pour mettre un lièvre en civet,
Il faut d'abord avoir un lièvre.

A tous les travaux des humains
Ce juste proverbe s'applique :
C'est faute de républicains
Qu'on a raté la république.
Plus d'un faux citoyen l'avait
Bien moins au cœur que sur la lèvre.
Or, pour mettre un lièvre en civet,
Il faut d'abord avoir un lièvre.

Les *Carillons franc-comtois*, publiés en 1840, en contiennent de fort jolies, parmi lesquelles on peut citer :

Le *Baptême d'une cloche bisontine en 1829 ;*

Le *Conseil municipal ;*

Le *Marchand d'allumettes ;*

Le *Chiffonnier et le progrès.*

A mon avis, les chansons de M. Viancin sont supérieures à ses fables.

Dans ses contes, notre poète avait su choisir ce ton de bonhomie familière qui n'exclut ni la vivacité ni l'esprit.

Un de ses plus jolis, intitulé : *Ma cousine Hélène*, commençait ainsi :

28 janvier 1836.

MA COUSINE HÉLÈNE.

J'ai soupçonné qu'enfin ton répertoire
S'était grossi de ce qu'elle inventait.
Tantôt, prenant une voix lamentable,
Elle disait comment, pendant la nuit,
Un revenant, d'abord sans un grand bruit,
Avait frappé trois coups sur une table

Pour obtenir quelque *De profundis*
Qui l'envoyât plus vite en paradis ;
Puis, dans l'excès de ses horribles peines,
Jusque près d'elle avait traîné des chaînes,
Et, secouant de funèbres lambeaux,
Roulé des yeux pareils à deux flambeaux.
Tantôt c'étaient les cent espiégleries
D'un autre esprit lutin des plus subtiles,
Qui lui faisait d'étranges diableries,
De ses fuseaux emmêlait tous les fils,
L'étourdissait de vapeurs narcotiques,
Entre ses draps lui glissait des chardons,
Lui suggérait des songes fantastiques,
Dans son sommeil nouait tous ses cordons,
Quelquefois même allait traire sa vache,
Introduisait un chat dans son saloir,
Puis sous la poêle allait prendre du noir
Pour revenir lui faire une moustache
Qu'elle gardait jusqu'au lendemain soir;
Ce qui donnait la preuve assez complète
Que la cousine, en faisant sa toilette,
Ne consultait pas toujours son miroir.

A côté des œuvres badines de M. Viancin, on découvre, en parcourant vos annales, un bien plus grand nombre d'œuvres sérieuses qui, à mon sens, feront plus pour sa réputation de poète que les fables et les chansons.

Ses odes, toujours empreintes d'un vif sentiment du bien et du beau, ou de l'idée religieuse, suivant la nature du sujet, sont harmonieuses, bien rhythmées et d'une facture élégante, sans que la forme fasse oublier la pensée.

Voici quelques strophes de l'ode à un poète et de l'ode sur les croyances religieuses, qui datent, la première de 1829, et la seconde de 1833.

24 août 1829.

ODE A UN POÈTE.

Laisse un chantre vulgaire, en ses froides alarmes,
Soupirer sans amour et gémir sans douleurs.
Que tes vers soient trempés de véritables larmes,
Si tu veux qu'à mon tour je les mouille de pleurs.

. . . .

Un jour, si dans ton vol tu portes le tonnerre,
Fais éclater ses feux sur les crimes des grands.
Aux oppresseurs du monde ose livrer la guerre.
Les poètes sont nés ennemis des tyrans.

. . . .

Célèbre les héros aimés de la patrie,
Les éloquents tribuns, gardiens de son bonheur,
De tes traits acérés poursuis l'âme flétrie
Qui sacrifie à l'or son pays et l'honneur.

. . . .

Peins les nobles transports, les dévouements sublimes,
Les élans généreux de la sainte amitié,
Les glorieux travaux, les trépas magnanimes
Et les touchants bienfaits qu'inspire la pitié.

24 août 1833.

ODE

SUR LES AVANTAGES DES CROYANCES RELIGIEUSES.

Heureux qui reste sourd à cette voix du monde,
Et qui, sans s'écarter du chemin le plus sûr,
Conserve de la foi la semence féconde
Dans un cœur simple et pur,

Que ses jours fugitifs soient troublés ou prospères,
Son plus riant espoir ne l'abandonne pas;
Il se confie au Dieu qu'ont adoré ses pères
De l'enfance au trépas.

M. Viancin a fait un grand nombre d'élégies pleines de sentiment et d'harmonie, que de grands poètes ne désavoueraient pas.

De ce nombre sont :

Les *Feuilles d'automne*, de 1824 ;

L'*Origine de la harpe*, de 1829.

Je vous demande la permission de vous lire quelques passages de ces deux morceaux.

Le second fait partie d'une série de pièces intitulées : *Mélodies irlandaises*, et imitées de Thomas Moore.

28 janvier 1824.

FEUILLES D'AUTOMNE.

Des roses du printemps si la terre embellie
Rajeunit la pensée et sourit aux amours,
Le charme inspirateur de la mélancolie
Reprend son doux empire au déclin des beaux jours.

Hier, au pied d'un arbre antique et solitaire,
J'abandonnais mon âme aux tendres souvenirs ;
Mon regard incertain se pencha vers la terre;
Dans un air calme et pur j'exhalais mes soupirs.

Un triste et doux murmure arrive à mon oreille :
D'où naît la faible voix qui se plaint en ces lieux ?
Est-ce un jeu du zéphir ou l'aile d'une abeille,
Ou du sylphe léger le vol mystérieux ?

Hélas ! c'est une feuille à demi desséchée
Et qui, du vieux sommet de l'arbre jaunissant
Par la brise du soir, doucement détachée,
Sur le gazon flétri se glisse en gémissant.

Je la vois... mon œil suit sa trace fugitive,
C'est l'image de l'homme entraîné vers la mort;
Peut-être comme lui cette feuille plaintive
Accuse en ce moment la nature et le sort.

MÉLODIES IRLANDAISES.

L'ORIGINE DE LA HARPE.

Cette harpe qui nous entraîne
Et semble charmer les échos,
Etait jadis une sirène
Qui chantait sous l'azur des flots.
Et qui souvent jusqu'au rivage
Se glissait, au déclin du jour,
Pour séduire un jeune sauvage
Qu'elle cherchait avec amour.

Mais vainement il vit ses charmes,
Le cruel la laissa pleurer.
Elle allait mourir dans les larmes;
Sa voix était près d'expirer,
Quand, touché d'une ardeur si vive,
Le Dieu qui créa l'univers,
En harpe sonore et plaintive
Transforma la vierge des mers.

Son beau sein tout à coup s'efface
Comme épuisé de vains soupirs,
Et son corps se courbe avec grâce
Consumé de brûlants désirs.
Ses longs cheveux qui, sur les ondes
Naguère se jouaient encor
Laissent tomber leurs boucles blondes
Et deviennent des cordes d'or.

De là vient qu'en sa mélodie
Ma harpe exhale tour à tour
L'accent de la mélancolie
Et les accords du tendre amour.
Par les regrets ou l'espérance
La fibre émue entre mes doigts
N'est que douleur en ton absence
Et tout amour quand je te vois.

Entre l'élégie et l'épître, l'éloge le plus remarquable qui soit sorti de la plume de notre poète est l'éloge de Florian, son modèle; cette pièce remarquable, couronnée en 1832 par l'Académie du Gard, a été insérée dans vos recueils en 1833. Vous jugerez par les deux strophes suivantes du mérite de l'œuvre.

28 janvier 1833.

ÉLOGE DE FLORIAN.

. . . .

Qui mieux que lui dans ses tableaux révère
Les lois, les arts, le bon goût, la pudeur?
Du grave au doux, du plaisant au sévère,
Quel autre passe avec plus de bonheur?
Au vrai toujours fidèle en ses images,
Comme il sait bien, dans ses moindres ouvrages,
Saisir le cœur, l'émouvoir, le charmer!
Ses bergers seuls font connaître son âme:
C'est la vertu qui l'inspire et l'enflamme
Et ses plaisirs sont de la faire aimer.

. . . .

Aux traits des sots quel talent n'est en butte?
Quel doux lapin ne craint le hérisson?
Plus d'un baudet croit jouer de la flûte
Quand, par hasard, il en obtient un son.
Vous qui montrez la lanterne magique,
Que l'on n'admire et qu'on n'entend pas bien,
Essaims nombreux de beaux esprits modernes,
Daignez, de grâce, éclairer vos lanternes,
Eclairez donc, car nous n'y voyons rien.

M. Viancin a fait un très grand nombre d'épîtres

dans lesquelles il a célébré son pays, l'amitié, l'amour et les lettres. Vous trouverez tout cela dans une pièce de 1835, intitulée *le Vallon d'Ornans*, où l'hommage rendu au peintre Lancrenon ajoute, pour nous, au mérite général de l'œuvre un prix tout particulier.

26 août 1835.

LE VALLON D'ORNANS.

Que j'aime à revoir ce rivage,
Ces coteaux, ces rochers, ces bois,
Où m'cnt égaré tant de fois
Les doux rêves de mon jeune âge !
Scène de mes premiers beaux jours,
A jamais tu seras chérie.
Notre véritable patrie
Est le berceau de nos amours.

. . . .

Au loin déjà s'offre à ma vue,
Sur le penchant du roc altier
Qui s'élève devant Mouthier,
Du moine la blanche statue.
Plus haut se cache un vieux chalet
Où, digne d'un sort plus prospère
Est né celui qui fut mon père
Et qui pour son fils s'immolait.

J'entrevois les hauteurs sublimes
Des rochers noirs et caverneux,
Où la Loue en bonds écumeux,
Roule et gronde entre deux abîmes.
Là, pour amollir les métaux
Sous l'effort de ses eaux puissantes,
Dans les forges retentissantes
On entend tomber les marteaux.

. . . .

Là j'ai vu le char des vendanges
Succéder au char des moissons;
J'ai mêlé ma voix aux chansons
Que m'ont apprises des voix d'anges.
Oh ! combien les rayons du jour
Sont doux aux enfants de la terre,
Quand les alarmes de la guerre
Ont fait place aux transports d'amour !

. . . .

Alors, sur tous les dons célestes
On aime à porter ses regards;
Plus heureux, au champ des beaux arts
Grandissent les talents modestes.
Tu les formes dignes des dieux
Les nymphes que tu sais nous rendre,
Toi, d'Arethuse et de Scamandre
Peintre suave et gracieux.

Dans ce vallon qui t'a vu naître,
Que de sujets pour tes pinceaux !
Viens, de ses abondants ruisseaux
Les naïades vont t'apparaître
Des fables de l'antiquité
Tu peux embellir ces rivages,
Et nos grottes les plus sauvages
Ont pour toi leur divinité.

. . . .

Hélas ! dès leur brillante aurore
Combien de cœurs se sont éteints !
Mais parmi ceux dont les destins
Sont de battre et d'aimer encore,
Il en est un dont j'ai la foi,
Près de qui rajeunit mon âme
Et s'accroît une chaste flamme,
Rayon du ciel, tombé sur moi.

Viens, toi dont l'image touchante
Plane sur tous mes souvenirs;
Tu manques seule à mes désirs
Dans le spectacle qui m'enchante.
Viens, qu'ici l'azur de tes yeux
Me montre ton âme candide;
Comme cette onde si limpide
Reflèchit la beauté des cieux !

On peut citer encore une épître à M. Weiss, de 1837, et une épître à Molière, de 1844, qui renferment des passages très remarquables dans un genre très différent.

Voici quelques vers de l'épître à M. Weiss :

28 janvier 1837.

ÉPITRE A M. WEISS.

Si j'aperçois la loge où rit Polichinelle,
Laisse-moi l'aborder, m'arrêter devant elle.
Tu connais de Nodier la prédilection ;
Elle est la mienne aussi; j'aime avec passion
La voix et le babil, le rire et les sornettes
De ce fameux bossu, roi des marionnettes ;
Il me rend mon enfance, et si, pour mon loisir,
Il m'était accordé chaque jour de choisir
Entre un de ces chefs-d'œuvre où Paris court en foule
Pour voir des enragés qui lui font chair de poule,
Et les propos bouffons et les joyeux ébats
Du vrai Polichinelle, ami, n'en doute pas,
Dussé-je au plus grand nom faire une irrévérence,
Souvent Polichinelle aurait la préférence.

C'est dans cette pièce que l'on trouve ce nouvel hommage à M. Lancrenon :

. . . .

Je devins malgré moi le rival de Scamandre,
Quand j'aperçus la nymphe à l'œil pudique et tendre,
A la forme si pure et si digne d'amour,
Qu'un pinceau franc-comtois venait de mettre au jour.

On peut dire, à l'honneur de M. Viancin, qu'il a rarement subi le joug de la mode, du mauvais goût ou des passions politiques. Je n'ai trouvé dans ses œuvres qu'un morceau satirique qui semble inspiré par l'école romantique et qui en rappelle malheureusement la manière : c'est la pièce intitulée *Héliogabale*, que nous passerons sous silence comme une erreur de son inspiration.

J'ai dit que M. Viancin avait aussi touché au genre dramatique, et je croirais avoir mutilé son œuvre si je ne mettais sous vos yeux quelques vers puisés dans l'une de ses comédies.

Je ne prétends pas que notre poète possédât à un haut degré le don de nouer une intrigue et d'échafauder sur la pointe d'une aiguille une situation dramatique ; mais on trouve dans son dialogue des idées généreuses, rendues dans un style élégant et correct, parfois avec une chaleur communicative qui fait souvent sortir d'un beau poème une bonne action. Telle est, dans le *Miroir du Diable*, représenté à Besançon le 14 février 1865, la scène écrite contre le duel, que je vous demande encore la permission de vous lire :

24 août 1864.

MIROIR DU DIABLE,

Comédie en trois actes,

Représenté à Besançon le 14 février 1865.

ROBERT.

Vous devenez cruelle,
Madame, et je ne sais quelle incroyable ardeur
Vous pousse à vous targuer d'adresse et de valeur.
Je me sens indigné. — Quelle bizarre envie
D'un innocent oiseau vous fait trancher la vie ?
Que vous a-t-il donc fait ? — Il passait d'heureux jours,
Il avait son abri, ses paisibles amours,
Il respirait joyeux, caraissant et fidèle.
Regardez comme il souffre. — Il ouvre encor son aile,
Déchiré, tout meurtri, luttant contre la mort,
Et comme s'il voulait, par un suprême effort,
Aller se plaindre au ciel de ce que sur la terre
On fait couler le sang d'une main si légère.
Mais le voilà qui meurt. -- Il est sans mouvement,
Il a cessé d'aimer, par qui ? pourquoi ? comment ?
Hélas ! c'est qu'une femme, ou lionne ou tigresse,
L'a choisi, l'a frappé, pour prouver son adresse.
La tourterelle échappe aux serres du vautour,
Et perd sous votre griffe et la vie et l'amour.

CÉLESTE.

Ah ! vous me reprochez d'avoir l'âme cruelle
Parce que... j'ai tiré sur une touterelle :
D'une larme sa mort semble humecter vos yeux,
Et sans vous émouvoir, à la face des cieux,
Résolu d'assouvir votre soif de vengeance,
Vous verserez le sang d'un compagnon d'enfance !
Vous regrettez de voir que ma main, sans retour,
Eteint dans un oiseau la flamme de l'amour,
Et vous ne songez pas à quel sort peut la vôtre
Livrer un cœur humain que Dieu fit pour un autre !

Vous m'osez demander ce que m'a fait à moi
Ce pauvre petit être.... et votre ami.... de quoi,
De quoi, sachons-le bien, s'est-il rendu coupable,
Pour allumer en vous ce courroux indomptable ?
Avez-vous pu l'entendre ou le voir outrager
Une mère, une sœur, une épouse à venger?
Non, rien, rien d'honorable à la nature humaine
En ce qui vous conduit sur cette horrible scène.
Quel crime à vos fureurs vous a donc excité ?
Un petit coup d'épingle à votre vanité.
Pour être homme de cœur, faut-il que l'on immole
Celui qui s'est permi un geste, un mot frivole !
L'honneur consiste-t-il en défis périlleux,
Enfants d'un amour-propre à l'excès chatouilleux ?
Quel est l'homme de cœur ? — Celui qui s'évertue
A servir ses amis, non celui qui les tue ;
Celui qui, faisant face à des rangs ennemis,
Ou triomphe, ou répand son sang pour son pays,
Non celui qui, sans gloire, où son orgueil le guide,
Meurt de la main d'un frère ou devient fratricide,
Si, par votre combat. demain s'ouvre un tombeau,
Ou vous serez victime, ou vous serez bourreau.
Je ne vous parle plus de mon deuil, de l'abîme
Où tombera mon cœur si vous êtes victime :
Qu'importe qu'une femme arrose de ses pleurs
La cendre d'un époux qui causa ses douleurs ?
Qu'importe qu'elle expire en perdant ce qu'elle aime ?

ROBERT.

Céleste !

CÉLESTE.

Oubliez-la, — mais songez à vous-même,
Meurtrier, — dans vos nuits devant vous surgira
Un cadavre, un mourant qui vous regardera,
Triste, sanglant, livide... — Oui, dans son agonie,
Vous le rendra sans cesse au rêve, à l'insomnie.
Ce n'est plus cet oiseau dont vous plaignez le sort,
Dont je regrette aussi d'avoir causé la mort,

C'est un homme, un ami, — c'est une ombre implacable
Qui d'un remords vengeur vous poursuit, vous accable.
Ah ! plutôt que d'avoir ce serpent dans ton sein,
Au nom du ciel, Robert, renonce à ton dessein.

Je termine, messieurs, par une citation de quelques strophes du poème qui a valu à M. Viancin son premier triomphe au concours des Jeux floraux. Couronné trois fois par l'Académie de Clémence Isaure, en 1841, pour son ode intitulée *l'An 1840;* en 1846 pour son Epître à un journaliste, et en 1848 pour une autre Epître à Jasmin; puis, investi du titre de maître ès-jeux floraux en 1851, M. Viancin a dignement soutenu, dans l'arène de la poésie, l'honneur de notre chère Franche-Comté.

De toutes ses pièces couronnées, la plus remarquable, à mon avis, est la première :

L'An 1840, dont voici quelques extraits qui peuvent aussi bien s'appliquer au temps où nous sommes, tant l'humanité est immuable dans ses perpétuels changements :

Du flambeau de la foi la lueur consolante,
Sous des vents ennemis demeure vacillante.
Rêveurs au vague espoir, hardis réformateurs
Vont semant à l'envi de vaines utopies,
Leurs songes décevants, leurs doctrines impies,
Leurs systèmes blasphémateurs.

Au forum, au sénat, à la double tribune,
Babel renaît, Babel est notre œuvre commune,
L'interminable tour, le honteux monument,
Où, toujours confondant langues, travaux, matières,
Vieux et jeunes maçons posent pierres sur pierres,
Et jamais durable ciment.

Nommera-t-on toujours honneur de la patrie
L'homicide fléau né de la barbarie,
Cette aveugle fureur du meurtre sans remords,
Cette soif des combats, des sanglantes conquêtes,
La guerre. enfin, la guerre et ses horribles fêtes,
Et ses champs tout couverts de morts ?

. . . .

Mais quel enseignement est profitable aux hommes ?
Quel passé nous corrige, orgueilleux que nous sommes,
Chantant sur nos débris notre hymne le plus fier ;
Nation toujours vaine, inconstante, frivole,
Relevant aujourd'hui, demain brisant l'idole
Qu'elle foulait aux pieds hier ?

Et pourquoi t'épargner, puissance populaire ?
Malheur à qui te flatte, honneur à qui t'éclaire !
Tu n'as déjà que trop de louangeurs adroits
Qui te proclament grande, illustre orgueil des braves,
Mais qui sauraient de toi faire un troupeau d'esclaves
S'ils pouvaient usurper tes droits.

Si pareil au phénix renaissait le despote,
On te verrait bientôt prosterné sous sa botte,
Peuple né courtisan, qu'on nomme souverain.
Oui, jusque-là ton front pourrait encor descendre.
Que cherches-tu, courbé sous ton César de cendre ?
Un autre maître, un joug d'airain ?

Tu l'auras. — Oui, j'en crois tes incessants vertiges,
Tes transports délirants pour tous les vains prestiges,
Tes étranges clameurs, ton désordre exalté;
Car tu ne connais pas de sage indépendance,
Et ta bruyante fougue, habile à la licence,
Ne comprend pas la liberté.

. . . .

L'homme est-il plus heureux ? — Non, l'an qui fuit [nous laisse
Agités dans le cercle où nous tournons sans cesse;

Le temps a fait un pas, mais non l'humanité ;
Et la main qui troubla Balthasar dans sa joie
Semble ici bas tracer toujours sur notre voie :
Erreur, démence, vanité.

Seigneur !... que ta parole en prodiges féconde,
Achève la conquête et le salut du monde !
L'univers sans ta loi n'est qu'un luth sans accord.
C'est de ton front voilé que nous vient la lumière ;
C'est vers toi qu'à jamais doit monter la prière ;
Toi seul est grand, toi seul est fort.

Vous le voyez, messieurs, l'œuvre de M. Viancin est considérable ; elle est empreinte tour à tour de bonhomie spirituelle, d'élévation de foi chrétienne et toujours de cette probité morale, aussi nécessaire au poète qu'à l'orateur.

La mort de notre poète est donc pour l'Académie une perte à jamais regrettable ; heureusement, une autre voix toujours inspirée, mais trop craintive et trop discrète, conservera parmi nous le culte de la poésie. Dieu veuille que, jaloux de suivre ses traces, de jeunes poètes naissent autour de nous et viennent, comme vous l'avez vu tant de fois, combattre glorieusement pour emporter vos couronnes.

Cette année, la lice que vous avez ouverte à la poésie est restée déserte, ou du moins, trahis par leur faiblesse, les concurrents n'ont pu gravir la colline sacrée, et leurs vains efforts resteront sans récompense.

L'éloquence et l'archéologie, l'histoire elle-même, qui n'est pas à la merci d'une inspiration trop souvent rebelle, ont été délaissées comme la poésie.

Un seul mémoire a été présenté à vos suffrages, mais son insuffisance ne vous permet de lui donner aucun prix.

Heureusement, messieurs, l'un des membres les plus distingués de cette Compagnie lui ménageait une consolation glorieuse. M. Jules Sauzay a remporté à l'Institut de France, le 10 de ce mois, *ex æquo*, avec M. Bossert, professeur à la Faculté de Douai, le prix Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature.

L'ouvrage de M. Sauzay, couronné par l'Académie française, est l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1801*, d'après les documents originaux inédits, en 10 vol. in-12.

Félicitons publiquement notre honorable confrère d'un succès aussi éclatant, félicitons aussi l'Académie de l'honneur qui rejaillit sur elle.

Espérons qu'un si bel exemple portera ses fruits, et que, dans un an, historiens et poètes cueilleront à l'envi les palmes offertes à leur généreuse ardeur.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Jules GAUTHIER.

ÉTUDE SUR LES MONUMENTS DU MOYEN AGE
EN FRANCHE-COMTÉ.

MESSIEURS,

Il y a bientôt trois ans, votre haute bienveillance, plutôt que de faibles titres trop favorablement jugés, m'ouvraient l'entrée de votre Compagnie. J'ai mieux compris l'honneur que vous m'avez fait et que je tiens surtout de vos sympathies, en retrouvant dans vos rangs des maîtres auxquels je dois pour le passé une profonde gratitude, et des amis dont je m'honore de partager les aspirations et les croyances.

Ma reconnaissance vous appartient une fois de plus, car je n'ai pas oublié que les couronnes de vos concours ont été naguère mon premier orgueil. Peu exercé dans l'art de bien dire, je ne pouvais, en vous remerciant publiquement, vous parler d'autre chose que des études de prédilection auxquelles se sont appliqués dès longtemps ma pensée, mes voyages et mes travaux. Le culte que vous professez pour l'histoire de notre patrie, me servira d'excuse si j'aborde un sujet plus archéologique que littéraire, en vous lisant les premières pages d'une

étude sur les monuments que le moyen âge a laissés en Franche-Comté.

Malgré l'attrait profond qu'elles inspirent à de rares initiés, les études historiques ont un côté monotone et froid qui en éloigne une foule d'esprits distingués, aimant et cherchant avant tout dans la science la variété et le mouvement. Pour corriger cet aspect sévère et terne qu'une tradition suivie a longtemps conservé à l'histoire, il est un moyen bien facile, c'est de joindre à l'étude abstraite des événements passés, celle bien plus attrayante des œuvres artistiques que nous ont légués les divers âges. Grâce à cette heureuse association, l'histoire, aidée de nouvelles lumières, donnera à ses récits de la chaleur et de la vie ; en tirant de l'oubli nos vieux monuments, elle pourra, sans crainte de lasser l'attention, rappeler le souvenir de ceux dont ils portent l'image ou l'empreinte ; en intéressant tout à la fois les yeux et l'esprit, elle aura quelque chance de faire entendre et accepter d'un plus grand nombre des enseignements et des conseils. Ses personnages replacés dans le milieu où ils ont vécu, retrouveront une physionomie distincte de celle de leurs successeurs ou de leurs devanciers ; l'individualité des époques comme celle des personnes s'accentuera, chacune d'elles, au lieu d'être un simple nom ou une simple date perdus dans les colonnes d'un nécrologe, prendra un corps en devenant une réalité presque vivante que l'imagination, aidée de la critique, pourra facilement évoquer.

Ce résultat, si précieux pour la perfection de l'histoire, appartient tout entier à une science nouvelle que notre siècle a presque créée en en donnant la méthode et en en trouvant la formule; il est l'œuvre de l'archéologie qui, malgré son nom barbare, est une science toute française et restera l'honneur d'une école historique dont votre société, messieurs, peut s'enorgueillir de compter quelques maîtres dans ses rangs.

L'archéologie ne néglige les monuments d'aucune époque, elle les interroge tous pour préciser leur caractère et leur date et éclairer de leurs révélations les horizons de l'histoire; mais s'il lui est permis d'avoir des préférences, elles les porte tout entières sur le moyen âge et sur l'infinie variété des œuvres artistiques qu'il a produites. Cette préférence s'explique, car cette période nous apparaît dominée par l'influence de notre génie national sur les hommes comme sur les choses; si jamais la littérature et les arts reconnurent une patrie, pendant tout le moyen âge cette patrie a été la France, et c'est en partie à ses œuvres que nous devons de conserver encore quelque chose de ce glorieux héritage.

En même temps que la France devenait une grande nation politique, elle eut l'heureuse fortune de donner naissance à un art merveilleux, qui, s'inspirant vaguement au profit des églises chrétiennes, des traditions retrouvées dans les ruines des monuments païens, sut donner à ses conceptions une origina-

lité, une hardiesse et une élégance inconnues de l'antiquité. En quelques siècles une école d'architecture éminemment nationale, dont les pays étrangers acceptèrent les plans et les doctrines, couvrit de ses créations splendides toutes les régions de l'ancienne Gaule ; mais dans ce courant presque général, notre province fut moins favorisée que ses voisines.

Race de guerriers et de laboureurs plutôt que de commerçants, nos ancêtres étaient pauvres ; la pierre de leurs montagnes, dure comme leur caractère, se prêtait difficilement aux finesses du ciseau ; leur génie, rude comme leur climat, ne se pliait point aisément aux formes souples et gracieuses que l'art sait donner à tout ce qu'il touche.

Pourtant, quand après l'an 1000, suivant l'expression heureuse d'un chroniqueur bourguignon, la terre se couvrit d'une blanche robe d'églises et les montagnes d'une noire ceinture de châteaux forts, la Franche-Comté, pour être moins prompte à le suivre, ne resta pas indifférente au mouvement artistique qui se manifesta partout. Pendant plusieurs siècles des architectes, empruntés à la Bourgogne ou aux bords du Rhin, peuplèrent ses rochers et ses plaines de constructions moins imposantes à cause de leurs proportions plus modestes, mais aussi originales que celles des contrées d'alentour. Aujourd'hui, nos châteaux-forts, ruinés par les guerres, ne sont plus qu'un élément pittoresque de nos plus gracieux paysages, une partie de nos plus belles

églises ont disparu dans des temps d'indifférence en matière d'art, ou de folie en matière politique ; mais, dans les monuments qui ont survécu et dans les débris dispersés de ceux qui ont péri, il reste heureusement de quoi charmer l'imagination et exercer la patiente critique des rares archéologues comtois. S'ils cherchent des œuvres de l'ère romane, ils trouveront encore debout les nefs de notre cathédrale de Saint-Jean, les églises à coupole de Saint-Lupicin, de Saint-Hymethier et de Lieu-Dieu, Courtefontaine avec son curieux portail et son clocher, moins haut mais plus élégant que la tour à arcatures germaniques du plateau voisin de Boussières. Les cryptes de Saint-Lothain et de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, Beaujeu, Saint-Maur et Baume-les-Messieurs, dont les voûtes d'arête sont supportées par de massifs piliers, voilà plus qu'il n'en faut pour définir les caractères propres de l'art roman, transporté par les colonies de Cluny dans ce pays que le moyen âge appelait la Haute-Bourgogne.

Un fait dont l'évidence apparaît dès lors, mais qui jusqu'ici a été peu observé, c'est l'intervalle de près de cent ans qui sépare l'éclosion des divers styles architectoniques de leur introduction dans notre pays ; il est indispensable de tenir compte de cet intervalle pour dater chez nous les produits de chaque époque. C'est ainsi qu'éloignée du centre où se prépara et s'accomplit la transition du roman au gothique, la Franche-Comté fut plus lente que les autres provinces à adopter cette forme nouvelle de l'architec-

ture, devenue le style définitif de nos contrées. Il faut atteindre le milieu du XIIIe siècle pour en retrouver la trace à Saint-Anatoile de Salins, à Saint-Pierre de Luxeuil, à Saint-Just d'Arbois, à Grandecourt, à Faverney et surtout à Chissey, autant de types complets et curieux importés de Bourgogne et de Champagne par des constructeurs nomades. L'ordre de Citeaux, qui étendait dens notre sol de puissantes racines, contribua beaucoup à répandre chez nous les formes élégantes et sveltes du style nouveau, qui, prédominant partout, produisait partout des merveilles. Leurs collégiales de Rosières, Cherlieu, Mont-Sainte-Marie, Bellevaux, chefs-d'œuvre de bon goût et de magnificence, ont été exploitées comme des carrières, et nous n'en conservons que les plans; mais les restes imposants de l'abbaye d'Acey suffisent à attester la correction de dessin et la perfection d'exécution que donnaient à leurs édifices les disciples de saint Bernard.

Au XIVe siècle, les Augustins de Besançon ajoutent au chœur et au clocher roman de Saint-Paul toute une église à trois nefs que nous verrons bientôt, il faut l'espérer, rendue au culte et à l'art; ceux de Montbenoît remplacent leur première chapelle par un édifice plus vaste, encore en partie conservé. Pesmes avec son clocher porté sur le carré du transept, la nef de Chaux-les-Châtillon, le chœur de Fondremand, les absides de Cour-les-Baume et de Charcenne, le portail de Dompierre, sont autant de précieux échantillons des formes qu'affectaient

dans nos campagnes les églises de cette époque. Les paroisses rurales, moins favorisées que les monastères et les collégiales de nos villes, n'étaient dotées jusqu'alors que d'un clocher qui abritait seulement le chœur et l'autel. C'est ce qui explique comment dans beaucoup de nos villages, à Clairvaux, à Marnay, à Leugney, à Byans, à Maisières, à Sornay, de vieilles tours romanes ou gothiques servent de vestibules à des nefs ajoutées à plusieurs siècles d'intervalle.

Au xve siècle, les édifices se multiplient, car, à mesure que le commerce s'étend et que la richesse se développe, la part accordée aux arts devient plus large, en même temps que les libéralités faites aux établissements religieux sont plus abondantes. Dans les villes, les riches, comme Jean Chousat à Poligny, dotent et bâtissent à leurs frais toute une collégiale; imitant la noblesse qui dans chaque église paroissiale aura désormais son oratoire et ses tombeaux, les communautés d'artisans et les confréries de bourgeois sèment les flancs de nos églises d'innombrables chapelles. Ces petits édicules conçus dans le style fleuri qui distingue chez nous le règne des derniers grands ducs, se comptent encore par centaines; ils ont, dans des dimensions plus restreintes, la même physionomie et les mêmes détails d'ouvertures, de voûtes et de piliers que l'on retrouve dans les grandes nefs de La Rivière, Bouverans, Nozeroy, Miéges, Sirod et Notre-Dame de Leffond, comme aux Cordeliers de Lons-le-Saunier et aux Grands-Carmes de Besançon.

Après les guerres du duc Charles, de Louis XI et de Maximilien, la Comté de Bourgogne eut à réparer bien des ruines, soit dans ses châteaux et ses villes ravagés par l'invasion, soit dans ses édifices religieux pillés, dévastés ou brûlés. Presque en même temps Notre-Dame de Gray et Notre-Dame de Dole se relèvent de leurs décombres comme un dernier effort de l'art gothique à son déclin, tel qu'il apparaît dans le chœur de Montbenoît bâti par les Carondelet, dans l'église canoniale de Saint-Hippolyte, à Fraroz, à Chaux-les-Clerval, à Saint-Pierre de Mouthier.

La sève de l'architecture gothique était épuisée, et la Renaissance ne fit que hâter sa mort en imposant aux arts, par le culte enthousiaste de l'antiquité, le retour aux formes correctes, mais froides et peu sympathiques au sentiment religieux, des monuments de Rome ou d'Athènes. Ce mouvement, apporté chez nous par les Jésuites dans leurs colléges de Dole et de Besançon, se répandit dans toute la province par les couvents de capucins, de minimes et de carmes. Une folle passion pour cet art à la mode pénétra jusqu'au moindre village et fit déshonorer, quand elle ne les renversa pas, tous nos vieux monuments. De massifs retables fermèrent les fenêtres à meneaux des absides et des chapelles; on enleva aux clochers leurs pyramides élégantes que presque seuls Baume-les-Messieurs, Fertans et Moutier-Vieillard ont conservées ; leurs toits en bâtière semblables à celui d'Alaincourt, leurs char-

...les épargnées pourtant à Nozeroy, ...gny. Presque partout à ces flèches ...animaient si bien le paysage, on substi... ...mes grotesques dont la cathédrale de Be... ...donna le malheureux modèle trop univer... ...ment copié. Vainement un luxe bourgeoisement ...rrect de boiseries et de dorures essayait de couvrir les mutilations faites au nom de de l'art pseudo-païen, l'architecture religieuse était sacrifiée et les saines traditions de l'art chrétien perdues, jusqu'à ce que notre époque cherchât à en préparer le retour et le triomphe.

Dans ce rapide et cependant déjà long aperçu de nos richesses monumentales, nous n'avons entrevu ni la décoration que le moyen âge a laissée dans nos églises, ni le mobilier précieux dont il les avait remplies. Je n'ai cité ni le vaste cloître de Luxeuil, dont les faisceaux de colonnettes et les belles arcatures accusent nettement l'époque de Philippe le Hardi, ni celui de Montbenoît dont les chapiteaux ont été semés par les imagiers du xve siècle de tous les produits de la flore et de la faune des montagnes. Il ne faudrait pas omettre les stalles finement ouvrées de Clairvaux et de Luxeuil, les personnages grimaçants et les animaux fantastiques qui grimpent sur les miséricordes et les formes de Saint-Claude, de Nozeroy et de Montbozon, les délicieuses arabesques et les ravissantes figures écloses sur les stalles de Montbenoît, sous le ciseau d'artistes florentins qui n'ont signé leur œuvre que

Après les guerres du duc Charles, de Louis XI et de Maximilien, la Comté de Bourgogne eut à réparer bien des ruines, soit dans ses châteaux et ses villes ravagés par l'invasion, soit dans ses édifices religieux pillés, dévastés ou brûlés. Presque en même temps Notre-Dame de Gray et Notre-Dame de Dole se relèvent de leurs décombres comme un dernier effort de l'art gothique à son déclin, tel qu'il apparaît dans le chœur de Montbenoît bâti par les Carondelet, dans l'église canoniale de Saint-Hippolyte, à Fraroz, à Chaux-les-Clerval, à Saint-Pierre de Mouthier.

La sève de l'architecture gothique était épuisée, et la Renaissance ne fit que hâter sa mort en imposant aux arts, par le culte enthousiaste de l'antiquité, le retour aux formes correctes, mais froides et peu sympathiques au sentiment religieux, des monuments de Rome ou d'Athènes. Ce mouvement, apporté chez nous par les Jésuites dans leurs colléges de Dole et de Besançon, se répandit dans toute la province par les couvents de capucins, de minimes et de carmes. Une folle passion pour cet art à la mode pénétra jusqu'au moindre village et fit déshonorer, quand elle ne les renversa pas, tous nos vieux monuments. De massifs retables fermèrent les fenêtres à meneaux des absides et des chapelles; on enleva aux clochers leurs pyramides élégantes que presque seuls Baume-les-Messieurs, Fertans et Moutier-Vieillard ont conservées ; leurs toits en bâtière semblables à celui d'Alaincourt, leurs char-

pentes originales épargnées pourtant à Nozeroy, Arbois et Poligny. Presque partout à ces flèches élancées qui animaient si bien le paysage, on substitua ces dômes grotesques dont la cathédrale de Besançon donna le malheureux modèle trop universellement copié. Vainement un luxe bourgeoisement correct de boiseries et de dorures essayait de couvrir les mutilations faites au nom de de l'art pseudo-païen, l'architecture religieuse était sacrifiée et les saines traditions de l'art chrétien perdues, jusqu'à ce que notre époque cherchât à en préparer le retour et le triomphe.

Dans ce rapide et cependant déjà long aperçu de nos richesses monumentales, nous n'avons entrevu ni la décoration que le moyen âge a laissée dans nos églises, ni le mobilier précieux dont il les avait remplies. Je n'ai cité ni le vaste cloître de Luxeuil, dont les faisceaux de colonnettes et les belles arcatures accusent nettement l'époque de Philippe le Hardi, ni celui de Montbenoît dont les chapiteaux ont été semés par les imagiers du xve siècle de tous les produits de la flore et de la faune des montagnes. Il ne faudrait pas omettre les stalles finement ouvrées de Clairvaux et de Luxeuil, les personnages grimaçants et les animaux fantastiques qui grimpent sur les miséricordes et les formes de Saint-Claude, de Nozeroy et de Montbozon, les délicieuses arabesques et les ravissantes figures écloses sur les stalles de Montbenoît, sous le ciseau d'artistes florentins qui n'ont signé leur œuvre que

d'initiales inexpliquées. Après avoir épuisé, en décrivant les chaires, les autels, les baptistères et les tabernacles, la série des meubles de pierre ou de bois qui appellent l'attention dans tous les recoins de nos temples, il faudrait encore frapper à la porte des sacristies pour y chercher les restes de notre vieille orfévrerie échappés à la fiscalité des grands règnes ou au pillage des grandes révolutions. Nous recueillerions ainsi à Ornans une croix et un reliquaire du cardinal de Granvelle, à Mailley un splendide ostensoir de la Renaissance, à Rougemont une croix processionnelle d'argent ciselé, donnée par un de nos plus célèbres archevêques à la paroisse voisine de son berceau ; ailleurs des calices, des bénitiers, des encensoirs, qui sont des bijoux plus par la perfection du travail que par le prix de la matière. Ce qu'il faudrait sauver de la destruction, ce seraient les nombreuses croix monumentales qui marquent la limite des territoires et l'emplacement des cimetières. La Haute-Saône et le Jura, plus encore que le Doubs, en possèdent de charmantes, aussi intéressantes par leur date que par le fini de leurs sculptures. Ce seraient encore ces dalles tumulaires où nous apparaissent, pieusement recueillis dans le repos de la mort, les chevaliers avec leurs armures, les prélats et les prêtres avec leurs ornements d'apparat, les artisans avec les emblèmes de leur métier, les magistrats avec les insignes de leur judicature. Toute cette galerie pittoresque, naïvement et quelquefois artistement gravée et sculptée par les divers siècles

dans les vastes nécropoles de Bellevaux, de Theuley, de Baume-les-Messieurs ou dans les plus obscurs de nos villages, prendrait place dans nos musées et nos collections lapidaires. Nous aurions ainsi les portraits des grandes figures de notre histoire, des Chalon, des Montbéliard, des Vaudrey, des La Roche et des Rougemont, et de cent autres familles féodales ; à côté d'elles nous aurions aussi les images moins illustres, mais non moins précieuses, des gens du peuple et de la bourgeoisie, qui représentent encore mieux notre passé, parce qu'ils ont travaillé davantage à préparer notre avenir.

Après les tombeaux, ce qui a de préférence exercé l'habileté des sculpteurs et appelle surtout l'investigation des archéologues, ce sont les statues du Christ et des saints, dont les niches des façades ou les retables des grandes églises, comme ceux des moindres oratoires, sont peuplés à l'infini. Les scènes de la Passion, sculptées en groupes ou en bas-reliefs, les crucifix de tous les styles et de toutes les époques, ne sont dépassés en nombre que par les représentations de la Vierge. Tantôt assise, tenant l'enfant Jésus sur ses génoux, suivant la tradition de l'art des premiers siècles, tantôt debout, portant son fils dans ses bras d'après la formule gothique, Notre-Dame de Franche-Comté apparaît quelquefois supportée sur les rameaux vivants de l'arbre de Jessé, à Sornay par exemple, et dans l'église paroissiale de Gray.

Le moyen âge avait ses saints de prédilection qu'il

représentait toujours au moment le plus caractéristique de leurs légendes, facilement reconnaissables dans les attitudes les plus variées, par les attributs singuliers dont il ne les séparait jamais. On peut être certain de rencontrer partout les douze apôtres, saint Nicolas ou saint Denis ressuscitant les morts, saint Roch montrant ses plaies, saint Antoine agitant sa clochette pour écarter les épidémies, saint Sébastien percé de flèches ou saint Etienne portant sur la tête les pierres de son martyre. Les deux saints Jean, saint Pierre, saint Hubert, saint Claude, sainte Marguerite ne sont pas moins populaires, mais il est d'autres saints dont la représentation est plus rare et qu'il faut aller chercher dans des lieux privilégiés. Besançon fournira saint Ferréol et saint Ferjeux portant leurs têtes; Etrabonne, les rois mages si célèbres dans les légendes et les chansons comtoises; Froidefontaine, les sept dormants et leurs bourreaux; Sornay, saint Genès et son violon, Cernay, saint Christophe traversant une rivière, et saint Henri tenant d'une main l'épée, de l'autre l'image d'une cathédrale.

Toutes ces figures taillées dans la pierre ou le bois et fréquemment polychromées, seraient faciles à classer par époques, soit d'après le style des têtes et des draperies, soit au moyen des armoiries du donateur peintes souvent sur leur piédestal. Leur ensemble, réuni à quelques peintures sur bois des vieux maîtres, à quelques fresques à demi-effacées, aux rares dyptiques à volets qui survivent çà et là,

donnerait ample matière à l'un des plus curieux chapitres de notre histoire artistique.

L'art religieux du moyen âge a exercé sur les constructions civiles une influence qui ressort de tous leurs détails et de tous leurs aspects. Cette action s'étend même sur l'architecture militaire, dont les formes massives empruntent quelque chose aux dispositions principales plus qu'à l'ornementation de nos églises. On aperçoit cette empreinte même dans les remparts imposants de nos vieux donjons qui ont résisté aux attaques des hommes et et du temps. Le XIII[e] siècle a vu bâtir la tour d'Etrabonne, les siècles suivants Balançon et Fondremand, Cordiron, Corcondray, Venères, Châtelot, Belvoir, autant de forteresses fameuses dans les récits de nos guerres. Quand l'époque des demeures féodales est passée, on voit paraître les résidences plus somptueuses du XVI[e] siècle, plus conformes au sens moderne du mot château. Elles n'ont, pour rappeler la physionomie militaire, que des tourelles inoffensives conduisant à des appartements aussi vastes et aussi soignés dans leur décoration que les hôtels bâtis en même temps par les anoblis de Luxeuil, de Besançon ou de Dole. C'est le moment où l'architecture civile multiplie partout ses créations de tout genre et de toute allure; l'énumération ou la description de ce qu'elle a laissé dans les vieilles ruelles de nos cités ou dans les plus écartés de nos villages, serait presque infinie. Pour ne pas dépasser les limites d'une simple introduction à l'étude de tout

cet ensemble, nous nous contenterons d'avoir indiqué son importance, et signalé l'utile parti que les études historiques en doivent tirer.

Si notre pays n'a pas conservé ou plutôt n'a pas produit une seule de ces œuvres gigantesques et magnifiques si multipliées dans les régions du nord et du centre, et dont une seule suffirait à la gloire des artistes du moyen âge, je crois avoir prouvé que dans sa pauvreté relative il peut montrer encore une série nombreuse d'œuvres intéressantes quoique secondaires, suffisantes à contenter l'amour-propre de notre patriotisme local.

Il est plus que temps de dresser l'inventaire de richesses si exposées à disparaître; cette utile entreprise vous revient de droit, messieurs; son succès, qu'une action individuelle ne pourrait atteindre, dépend de votre travail collectif dont vous pouvez à volonté faire un puissant levier. La description des monuments qui subsistent, la restitution de ceux qui ont péri, la collection de leurs dessins, les plans de leur restauration, peuvent devenir l'objet de vos concours et trouver place dans vos Mémoires. Enfin la haute influence que l'ancienneté de ses traditions et la valeur de ses membres donnent à votre Compagnie, obtiendra facilement de l'Etat, et des conseils électifs des départements et des communes, l'appui et les ressources indispensables à la conservation de ces précieux et éloquents témoins du passé.

Vous justifierez ainsi, messieurs, le double but inscrit sur la devise de votre Académie. En contri-

buant puissamment à rétablir dans les arts et dans l'architecture en particulier les règles absolues du style et du bon goût dont nous recueillerez les modèles, vous amasserez une ample moisson de matériaux pour notre histoire franc-comtoise, dont vous faites tant d'estime et à qui vous rendez de si grands services.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

La bienveillance de l'Académie vous était acquise, mais vous l'aviez méritée par vos travaux et par vos succès. Elève d'une école qui inspire le goût des études sérieuses, qui forme tant d'historiens et d'archéologues distingués, vous aviez donné la mesure de votre valeur dans plusieurs mémoires historiques sur la Franche-Comté, qui ont mérité d'être couronnés par cette Compagnie.

En appréciant votre travail sur la maison d'Oiselay, le rapporteur disait de vous : « L'auteur n'a rien omis pour que cette histoire fût aussi complète que possible, et l'on sent que, par amour pour son pays, il se plaît à recueillir tous les traits qui peuvent en relever la gloire. »

Votre discours de réception est encore consacré à signaler et à glorifier les monuments de l'art franc-comtois.

C'est ainsi un acte de piété filiale que vous accomplissez à l'honneur de la Franche-Comté. Chaque fois que vous parlerez d'elle, vous trouverez ici un auditoire sympathique et vous ne pouvez mieux remercier l'Académie qu'en consacrant vos études à la gloire de notre chère province.

UN CHAPITRE

DE LA VIE DE CHARLES WEISS.

Il y a quelques années, la Franche-Comté, la ville de Besançon, l'Académie perdaient l'une des plus hautes intelligences de ce pays, un homme d'une vaste érudition, d'un esprit fin et pénétrant, d'une grande rectitude de jugement, d'une bienveillance exquise, accessible à tous, sans distinction d'opinion ni de classe, et qui, par son dévouement sans limites à sa province, à ses intérêts, à son avenir, à tout ce qui pouvait l'honorer, l'illustrer, la défendre, avait mérité d'être proclamé le dernier Franc-Comtois, singulier éloge qu'il répudiait lui-même, mais dont il était digne. J'ai nommé Charles Weiss.

Sa mort fut un deuil public pour cette ville, en même temps qu'une perte vivement ressentie dans le monde des lettres. Avec lui s'éteignait une de nos gloires ; il emportait dans sa tombe des trésors d'érudition dont il s'était malheureusement réservé les secrets. Les amis de Weiss, ceux-là qui en si grand nombre avaient pu apprécier toute la bonté de son cœur, ceux même qui, étrangers au pays, ne le connaissaient que par son nom ou par ses travaux, tous comprirent qu'avec lui était brisé le lien le plus étroit qui rattachait la Franche-Comté à son origine, à son histoire, à ses illustrations, à son passé

tout entier. Comment, en effet, à une époque où le sentiment du patriotisme va s'affaiblissant chaque jour, comment retrouver un homme rivé pour ainsi dire à son pays natal, Franc-Comtois partout et toujours, depuis les premières années de son enfance jusqu'à sa dernière heure? Estimé de tous, entouré des plus vives affections, au milieu d'amis sincères et dévoués, il avait conservé avec toute la fraîcheur de son esprit les plus heureux dons de la jeunesse, et ceux qui pleuraient autour de sa tombe semblaient avoir oublié qu'il était déjà arrivé au terme que la Providence a fixé à la vie.

La dette que ma reconnaissance vient aujourd'hui payer à sa mémoire, a déja été acquittée par d'autres plus autorisés que je ne saurais l'être. Le nom de Weiss a été honoré par d'éloquents regrets et des hommages bien dus à ce vétéran des lettres comtoises. Vous n'avez pas oublié l'éloge que lui a consacré devant vous, avec les accents émus de l'amitié, notre digne secrétaire perpétuel si regretté lui-même, M. Perennès. Un magistrat éminent, modèle d'indépendance et de fermeté, lui a consacré une notice dont le souvenir n'est point effacé. Une autre société littéraire a entendu le récit de sa vie, à la fois si modeste et si pleine, de la bouche de cet autre érudit qui, formé à son école, l'a remplacé dignement. Enfin, le panégyriste par excellence, l'écho si heureusement inspiré de nos gloires comme de nos malheurs, a retracé avec cette puissance qui lui est propre, l'existence de Charles Weiss.

Aussi ce n'est pas sans une certaine témérité, je me hâte de le reconnaître, que je viens à mon tour vous parler de lui ; mais si tout a été dit ou écrit de main de maître sur l'ensemble de cette vie, si les juges les plus compétents ont apprécié le caractère de l'homme et les travaux du savant, il m'a paru qu'il restait encore quelques coins inexplorés dans la longue existence de notre éminent compatriote, et que l'auteur de tant de biographies ne pouvait avoir lui-même une biographie trop complète. Mes souvenirs personnels et l'étude de sa correspondance m'ont révélé des détails qui ne sont pas encore connus ; j'ai pensé qu'il ne serait pas sans utilité de les mettre en lumière, comme des documents précieux sur son caractère, ses amitiés, ses œuvres et sur l'influence qu'il a exercée dans notre pays.

Cette correspondance qui me guidera dans ce récit, Charles Weiss m'a laissé en mourant la mission de la classer, me donnant ainsi un témoignage d'estime et d'affection que je ne saurais oublier ; il m'a paru que, pour me conformer à ses volontés dernières, il était de mon devoir d'en extraire ce qui pourrait présenter quelque intérêt et de le faire en quelque sorte revivre par elle.

I.

Charles Weiss est né à Besançon le 15 janvier 1779 ; il fut l'artisan de sa fortune et le fils de ses œuvres : Weiss, qui avait toutes les qualités des

natures heureuses, une distinction native, un bon sens aimable, le charme et la grâce, qui savait tout dire avec esprit et mesure, était un enfant du peuple. Son père, ouvrier bonnetier, vivait, satisfait de son état, du produit de son industrie. Les premiers regards de l'enfant se fixèrent ainsi sur un intérieur de paix et de travail; il se ressentit de cette existence difficile, fit ainsi un utile apprentissage de la vie, et ne songea ni à rougir ni à s'enorgueillir de sa modeste origine.

A peu près à la même époque et dans cette même ville, le 29 avril 1780, venait au monde un homme dont l'esprit devait toucher à tous les genres avec une audace heureuse, et auquel était réservée dans notre littérature une place exceptionnelle et toujours élevee. Bien que différents de caractère, Weiss et Charles Nodier devaient former de bonne heure une de ces amitiés étroites que ni le temps ni la distance ni les événements ne purent altérer. Les deux familles se connaissaient peu. Avocat distingué, aux habitudes laborieuses, ancien professeur à l'Oratoire, le père de Nodier cultivait les lettres avec ardeur. Les deux enfants se rencontrèrent cependant à l'école dès l'âge de huit ans, puis au collége de Besançon, où, grâce à la gratuité de l'enseignement, Weiss continua son éducation littéraire. Leur liaison fut immédiate, et ils vécurent comme deux frères jusqu'à l'âge de seize ans.

Dans le calme où s'écoulent les premières années de Weiss, nous pouvons deviner ce qu'il sera toute

sa vie, un esprit sage et modéré. C'était le temps où les idées philosophiques ou révolutionnaires prenaient chaque jour un nouvel essor ; déjà on sentait l'approche des tempêtes qui n'allaient pas tarder à se déchaîner sur la France. L'enfance de Weiss garde sa sérénité au milieu de cette tourmente, et au moment où la révolution éclate, il est assez heureux pour échapper aux fureurs des partis. Nodier est élu en 1792 membre d'une des plus fougueuses sociétés populaires, celle des Amis de la Constitution, où il joue un rôle actif. Il a douze ans à peine lorsqu'il prononce un discours de réception dont le style ciselé avec art indique une précoce entente de la période. Weiss se contente d'être un enfant modeste, auquel suffit l'horizon restreint de ses devoirs et de ses études ; il demeure attaché à ses occupations habituelles, non sans s'effrayer et s'attrister des violences dont il est le témoin. Quand les écoles sont fermées et les professeurs dispersés par les orages politiques, l'enfant rentre dans l'atelier de son père et le seconde dans son travail. Plus tard, lorsque la France encore déchirée par les partis a chassé l'ennemi et se dispose à recouvrer son rang parmi les nations, Weiss fréquente les cours de l'école centrale, écoute Droz professer les belles-lettres, et apprend en même temps le droit public, à la grande surprise de Nodier, qui n'apprécie que les études littéraires. Nodier continue à se mêler aux luttes politiques, sa jeunesse est troublée et tout entière au combat, il quitte sa ville natale pour se fixer à

à Paris ; Weiss ne songe point à l'imiter ; il y a déjà en lui cet amour de la Franche-Comté qui sera le côté le plus saillant et le plus original de son caractère, la préoccupation constante de sa vie. Un jour cependant il est arrêté dans la promenade Granvelle pour avoir pris part à une conspiration royaliste ; mais il est aussitôt mis en liberté. S'il porte quelques années plus tard la tunique des philadelphes, c'est surtout par condescendance pour Nodier; il rit tout le premier du costume et des statuts adoptés par la société, et il ne montre jamais d'enthousiasme pour la forme républicaine, qui n'est à ses yeux ni conforme à nos traditions ni favorable à la vraie liberté.

La municipalité de Besançon remarque en lui de l'intelligence et des habitudes laborieuses ; elle l'appelle aux fonctions de secrétaire de la mairie ; il lui en coûte peu de renoncer à ses travaux manuels ; son goût pour les livres ne tarde pas à se réveler, et c'est pour eux et par eux qu'il vivra désormais.

Il y avait alors à Besançon des bibliothèques curieuses et de nombreux amateurs d'ouvrages anciens, MM. de Roussillon, de Billy, le libraire Deis, l'ami de Charles Weiss et de Nodier. C'était le temps où les livres se vendaient à des prix élevés : point d'Elzevirs à moins d'un louis ; certains, comme le Regnier, trois à quatre louis ; d'autres comme l'*Imitation*, huit à dix louis. Tous les *Princeps* passaient cent francs. Chardin avait alors pour cent mille écus de livres en quinze ou dix-huit cents volumes.

Weiss, lui aussi, se créa sa bibliothèque; il collectionna surtout les Elzevirs indiqués dans les bibliographies; c'est, disait-il naïvement, la seule folie de ce genre qu'il se permettra jamais ; c'est moins le nombre que le bon, le beau, le rare et le précieux qu'il recherche. Il était déjà, à cette époque, aimable, spirituel, de relations faciles, il avait la plume élégante, et il se trouva bientôt en rapport avec des personnes intelligentes et honorables du pays. Il lut beaucoup, et commença ainsi fort jeune à se composer un riche trésor d'érudition et de science. Son amitié avec Nodier devait, sous ce rapport, lui être profitable. Nodier avait les mêmes goûts que Weiss, il employait son temps à Paris à fouiller dans les bibliothèques privées comme chez les libraires. Il encourageait Weiss dans ses recherches. Tous deux se consultaient, s'éclairaient mutuellement et échangeaient de temps à autres quelques volumes.

C'est une chose digne de remarque que cet amour de l'étude, ce besoin d'apprendre qui s'empare à ce moment de ces deux hommes, et que toutes les difficultés ne font que rendre plus vif et plus ardent. Remise à peine de ses ébranlements, saignant encore de ses blessures, la France semblait, au commencement de ce siècle, avoir perdu l'amour des travaux de l'esprit ; les anciennes écoles avaient été fermées, les nouvelles n'étaient que timidement et incomplètement ouvertes ; et voilà qu'abandonné à lui-même, mais poussé par une vocation irrésistible, Weiss se confine dans ses livres, il travaille

sans guide mais sans trêve, suivant ses inspirations et ses goûts : les hommes à forte sève viennent seuls et n'ont pas besoin d'autre guide qu'eux-mêmes.

Dans les premières années de l'empire, et lorsque la littérature impériale officielle prescrivait à tout jeune auteur, désireux de renommée, d'écrire quelques poèmes d'un genre classique et méthodique, Weiss se borne à composer des poésies légères ; il conservera toute sa vie ce goût pour la poésie, et se distinguera par une grande facilité de versification. Il étudie les poètes satiriques, apprécie tout spécialement Perse et Juvenal, et forme le projet de suivre l'exemple de Taillade d'Hervilliers et de traduire Perse en vers français, entreprise difficile qui demande une connaissance non ordinaire de la langue latine et une habitude non moins grande à manier la langue française, puis il renonce à cette idée pour étudier la vie et les œuvres de Perse ; il recherche les causes de l'obscurité de son style, et, à l'imitation du poète latin, tout imprégné de son modèle, il compose, lui aussi, en 1809 une satire contre la paresse, qu'il soumet à l'appréciation de l'Académie de Besançon.

Son œuvre fut accueillie avec faveur. Nul plus que lui n'avait le droit de recommander le travail, et, en attaquant la paresse, on ne pouvait pas dire qu'il censurait ses propres penchants. Weiss s'élève contre cette disposition de notre nature qui nous porte à vivre dans une douce quiétude d'esprit, dans cet état qui fut cher à Horace, à Montaigne, à Cha-

pelle, à Lafontaine, etc. La pièce est habilement faite, le vers de douze syllabes coule de source, parfois avec un peu d'emphase et de pompe. La coupe du vers de huit syllabes, moins cadencée, moins solennelle et plus rapide, convenait mieux à la muse de Weiss et aurait permis de reproduire plus fidèlement la poésie concise et nerveuse de l'auteur latin. Le vers satirique exige une énergie d'expression à laquelle notre langue prolixe et redondante n'est guère propre ; mieux vaudrait une rudesse virile que les périphrases et les figures, quand il s'agit de satire et surtout de Perse le satirique. Nous ne citerons que ce court passage :

Tu diras que me fait une gloire importune,
A mes faciles vœux suffira ma fortune ;
Les services rendus par les miens à l'Etat
Sur mon nom trop fameux répandent trop d'éclat.
Il est vrai, jusqu'ici sans nulle défiance
J'ai goûté les plaisirs que permet l'opulence ;
Mais je suis jeune encore et quand viendra le temps
Doucement m'avertir de la marche des ans,
Quittant sans nul regret le plaisir pour l'étude,
J'irai me renfermer dans quelque solitude; etc.

Weiss songe aussi à faire l'éloge de Malesherbes et communique le plan de son travail à Nodier; il avait cru devoir diviser son sujet, mais, d'après Nodier, un tel éloge devait être empreint de mouvement et de vie comme celui de Richardson, par Diderot, comme celui d'Elisa Drayer, par Raynal, et ne pouvait ressembler à un récit froidement symétrique. Weiss se demande ce qu'il dira de la mort

de Louis XVI, de l'attitude de Malesherbes plaidant la cause du roi détrôné, l'assistant dans sa prison, le suivant à l'échafaud. « Malesherbes, lui répon-
» dait Nodier, est un héros de courage et de dévoue-
» ment, qui obtiendra de toutes les nations civilisées
» le même tribut d'hommages ; malheur au républi-
» cain farouche qui méprisera sa cendre, et ne se
» prosternera pas au souvenir de ses vertus. Ecris,
» ajoutait Nodier, tu as du goût, de l'esprit, de la
» sensibilité, il n'en faut pas davantage. »

Malgré son peu d'ambition, Weiss ne s'accommodait guère de ses fonctions de commis de bureau ; la fortune ne l'avait point traité favorablement ; il s'était habitué à ses rigueurs et se résignait ; il vivait avec la plus grande économie. « Je me propose
» d'aller à Dole, écrivait-il à un de ses amis le 13
» janvier 1807, mais je vous avouerai que mes res-
» sources actuelles ne me permettent pas de m'y
» rendre en voiture, et je dois attendre que le temps
» soit beau pour me mettre en route. » Des hommes de cœur lui cherchèrent une position meilleure. Nodier la lui promettait et voulait partager avec lui sa fortune. « Quand j'aurai assez, lui disait-il, tu auras trop. » Mais Nodier n'était point riche, ne pouvait jamais avoir assez et courait lui-même après la fortune. Dans ses généreuses illusions de jeunesse, il rêvait, pour celui qu'il avait laissé en province pauvre et obscur, des fonctions de nature à donner honneur et argent. Weiss ajoutait peu de foi à ses promesses et lui répondait : « Il fut un temps où

» tout l'argent que tu espères pour moi, aurait bien » pu m'éblouir et me faire tourner la tête, mais j'ai » la tête meilleure que dans le temps dont je parle. » Je puis cependant apprécier les choses et les esti- » mer à leur valeur. » Le maréchal Moncey, MM. Daclin, maire de Besançon, Seguin et Bouvier, essayaient mais vainement de le faire nommer inspecteur de la librairie. Le préfet Jean de Bry, de concert avec M. Daclin, devait donner à Weiss un concours plus efficace. La bibliothèque était, en 1811, confiée aux soins de M. Coste, l'ancien bibliothécaire de l'Ecole centrale, et qui était en même temps receveur des hospices. Sa mort laissant vacantes ces deux places, M. de Bry, qui se distinguait non-seulement comme administrateur, mais comme écrivain, ainsi que le prouvent ses nombreuses lectures à l'Académie, qui connaissait bien les hommes et avait pu apprécier Weiss, comprit de suite tous les services qu'avec ses aptitudes spéciales, son érudition, ses habitudes laborieuses, il pourrait rendre dans une bibliothèque publique, et en juin 1811, le secrétaire de la mairie devenait bibliothécaire de cette même ville de Besançon.

Rien ne pouvait être plus heureux pour Weiss et pour la ville, rien de plus habile de la part du préfet qu'une telle détermination. Elle honore M. de Bry et lui mérite la reconnaissance de notre pays. Que serait devenu Weiss dans ses modestes fonctions administratives ou dans toute autre carrière ? La place de bibliothécaire convenait admirablement

à sa nature. Weiss est désormais dans sa vocation, il pourra augmenter son érudition, appliquer sa science dans le milieu spécial qui lui convient et la faire servir au bien de tous. Cette bibliothèque, il va non-seulement la classer, mais l'augmenter, l'enrichir chaque jour. Elle devait être la préoccupation constante de ses pensées, et, grâce à son zèle et à sa persévérance, devenir l'une des plus remarquables collections de la province. Weiss restera dès lors courbé sur ses livres, extrayant, annotant, méditant, écrivant par amour de l'étude et par dévouement à son pays (1).

II.

La bibliothèque de Besançon, au moment de la nomination de Weiss, ne contenait que cinquante

Weiss ne songea point à faire connaître de suite à Nodier sa nomination de bibliothécaire. Nodier, surpris de son silence, le lui reprocha avec cette originalité de style qui distingue son talent :

« J'ai un autre grief contre toi, c'est de ne pas me faire part » des choses qui te sont agréables et avantageuses. On m'écrit » que tu es bibliothécaire, et le diable m'emporte si je m'en » doutais. On ajoute que tu attends une place très supérieure, » et que Dieu me damne si j'en savais quelque chose. As-tu » peur, dans le premier cas, d'être obligé de me prêter les *Insectes* » d'Olivier, et dans le second de te trouver engagé à me ménager » la place de bibliothécaire quand tu seras porté à une autre? » Tu en feras ce que tu voudras, mais tu me devais de m'instruire » de tes prospérités, ou tu ne me regardes plus comme ton ami : » tire-toi de ce dilemne. Au reste, je suis bon diable et je me » félicite de ton bonheur, comme si tu avais daigné m'appeler à » y prendre part. Il me semble qu'avec la possibilité de cumuler » tes deux places et un joli logement par là-dessus, tu es presque

mille volumes, elle en renfermait à sa mort plus de cent trente mille. Ses démarches pour en accroître le nombre sont incessantes, et il n'épargne ni sa peine, ni son temps, ni son pécule. Un ouvrage vient-il d'être publié, il le reçoit presque immédiatement, tant sa notoriété est grande dans le monde des lettres. Le plus souvent l'auteur sollicite son avis, et l'un d'eux lui écrit : « Vous qui avez tout » lu, vous lirez peut-être mon livre; je serais très » flatté si j'obtenais votre suffrage. » Rencontre-t-il un ouvrage incomplet, il s'efforce aussitôt de le reconstituer. Ses amis échangent en outre avec lui de nombreux volumes qui vont garnir la bibliothèque publique au détriment de la sienne propre. La recherche des livres anciens est l'une de ses constantes préoccupations, et cette passion que nous constatons en lui dès sa jeunesse, ne fait que grandir avec l'âge. Elle inspire à un poète comtois ces vers, gracieuse et fidèle expression de la vérité :

Weiss orne avec idolâtrie
Son palais de livres nombreux,
Trésor public de la patrie,
Accru de ses dons généreux.
Là, toute œuvre l'éclaire,
Tout savoir lui sourit,
Hormis le savoir-faire
Dont il n'a pas l'esprit, etc.

» aussi heureux qu'il soit possible de l'être. Gare les refroidissements de cœur ! Ne m'en suis-je déjà pas aperçu ? O mon » ami, tâche de ne pas devenir sec, en devenant un peu riche. Tu » aurais trop perdu au change, si tu avais vendu la sensibilité à » ce prix. »

Comme Weiss est persuadé qu'en matière de livres les trouvailles sont faciles à Paris, la plupart de ses lettres à Nodier contiennent des demandes de volumes. « Sais-tu que tu n'es pas dégoûté, lui » répondait Nodier, de demander de beaux manus- » crits à bon marché pour la bibliothèque de Besan- » çon ? Un beau manuscrit est une chose fort rare » à Paris, au moins dans le commerce, et quant au » bon marché, il n'y en a plus. Le seul moyen de » s'enrichir de beaux manuscrits à bon marché, c'est » de frapper aux portes des vieilles bibliothèques » provinciales, où il pourrait s'en trouver encore, » car c'est de là qu'ils nous viennent quand il en » vient. » Weiss ne l'ignore point, et c'est là qu'il frappe le plus souvent avec succès.

Mais tout en déclarant qu'on ne trouve plus rien à Paris, Nodier envoie de temps à autre à Besançon quelques rares exemplaires dont il ne se sépare d'ailleurs qu'à regret, et en priant son ami d'indiquer par une note le nom du donateur. Weiss non-seulement accède à sa demande, mais l'éclaire sur la valeur de nombreux volumes, lui facilite ses recherches bibliographiques. Tous deux ont la même passion, mais sans se faire concurrence ; Weiss recherche surtout les manuscrits anciens, les romans de chevalerie, les œuvres théologiques ou philosophiques amassées autrefois à Besançon dans les abbayes de Saint-Vincent et de Saint-Paul. Nodier estime les petits livres bien conservés, choisis, splendides d'or et de maroquinerie, les reliures de

Derosne, de Deseuille ou de Pasdeloup, qui se vendaient déjà à des prix excessifs.

D'autres Comtois n'oublient point la bibliothèque de Besançon ; mais ce n'est que plus tard et sous la monarchie de Juillet qu'elle devait s'augmenter dans de notables proportions. A cette époque, Jouffroy, Clément, Cuvier, Pouillet, lui enverront des ouvrages de philosophie, d'histoire, de critique littéraire, et obtiendront du ministère de fréquents envois de livres. MM. Dugas-Montbel, Peignot, Jolyet, de Dijon, etc., se feront acheter par Weiss et achèteront pour lui de nombreux volumes.

Lorsque Courvoisier, qui a pour lui estime et affection, devient ministre, Weiss ne songe point à solliciter des fonctions plus élevées ou plus lucratives, il demande des livres, et comme il ne réussit point dans ses démarches, il écrit au garde des sceaux cette lettre, mélange de familiarité et de respect :

« Monseigneur,

» Avant de quitter Besançon, j'eus l'honneur de
» vous prévenir qu'en venant à Paris, je n'avais
» d'autre but que de vous demander des livres et des
» médaillons pour notre bibliothèque. Vous avez eu
» la bonté de m'encourager à faire ce voyage.

» Quelle n'a pas été ma surprise de vous entendre
» dire ce matin que pour obtenir des livres du mi-
» nistre de l'intérieur et des médaillons de M. de La

» Bouillerie, il fallait une demande de M. le maire !
» Dans ce cas, il était bien inutile que je vinsse à
» Paris. J'aurais du moins gagné les frais du voyage.

» Cependant il ne m'est pas encore arrivé de
» m'en retourner les mains vides ; il serait par trop
» piquant que je n'obtinsse pas pour notre ville, d'un
» ministre franc-comtois, ce que j'ai obtenu sans dif-
» ficultés de M. de Corbières, que je n'ai jamais vu,
» pas même pour le remercier. Vous me le répéte-
» riez, monseigneur, que je ne pourrais le croire.

» Pour me faire accorder tout ce que je demande,
» il suffit que vous ayez la bonté de faire écrire un
» mot à M. de Montbel pour lui demander de donner
» à la ville de Besançon un exemplaire des ouvrages
» existant au dépôt de l'intérieur ; un autre mot à
» M. de La Bouillerie pour les médailles du règne de
» Charles X.

» Veuillez avoir la bonté d'expédier promptement
» ces petites affaires afin que je puisse m'en retourner
» promptement.

» Je suis, etc.

» Paris, 30 novembre 1829 (1). »

Augmenter le dépôt confié à ses soins, était assurément fort louable, mais telle n'est point la seule

(1) C'est dans ce voyage de novembre 1829 que Weiss perdit sa malle, ce qui ne lui permettait pas de se présenter au ministère. Le secrétaire de M. Courvoisier, M. Guichard, lui écrivait à ce sujet le 5 novembre : « Eh bien ! mon cher compatriote, avez-vous retrouvé vos culottes ? Il paraît que non, puisqu'on

préoccupation de Weiss, il veut en classer, en coordonner tous les nombreux volumes. En 1821 ce classement n'était qu'à peine ébauché ; Weiss, avec cet esprit de méthode et de classification qui le caractérise, organise les archives, les vieilles chartes, et, grâce à un travail continu, qui est la joie de sa vie, il met de l'ordre dans cette masse confuse de volumes. Son rêve est d'établir un catalogue raisonné, avec notes, appréciations, commentaires ; ce catalogue indiquera le degré de rareté des ouvrages, renverra à Brunet pour les livres très rares dont la description exacte peut être utile aux bibliothèques et aux amateurs, mentionnera lui-même avec détails ceux que Brunet aura omis ou imparfaitement décrits, signalera l'origine de tout livre provenant d'une bibliothèque célèbre, fera mention de toute signature ou annotation ajoutant à la valeur d'un exemplaire. Enfin une notice sera consacrée aux donateurs ainsi qu'aux auteurs comtois. C'est là assurément un plan des plus vastes qui exige une volonté forte et obstinée que rien ne décourage, une intelligence attentive et qui ne laisse rien de côté, une passion pour le travail qui brave toutes les difficultés. Weiss

---

n'a pas encore eu le plaisir de vous voir à la chancellerie. J'ai fait part de votre embarras à Sa Grandeur qui, tenant fort peu, comme vous le savez, à l'étiquette, a ri de vous voir retenu chez vous par un tel contretemps. Elle eût certainement préféré vous voir plus tôt avec vos habits de voyage que plus tard dans vos plus beaux atours. Cependant, la plus parfaite liberté vous est laissée, comme de juste, etc. »

espérera longtemps mener à fin cette œuvre gigantesque, mais le temps et la collaboration d'hommes jeunes et actifs lui manqueront. Pour une telle œuvre, il lui eût fallu laisser à d'autres le soin de cataloguer, et ne se réserver que les notes inédites, le côté littéraire, critique et savant. Or Weiss en était réduit à ses propres forces. Le premier volume qui parut et qui contenait le catalogue de théologie, resta inachevé; deux volumes suivirent, le premier comprenant la partie historique, le second, publié en 1846, contenant le catalogue de littérature. Tous trois ont assurément leur valeur et sont d'un haut intérêt, et cependant nous devons regretter qu'ils ne soient pas plus complets. Un catalogue fait par Weiss ne pouvait en effet ressembler à un catalogue de libraire, et devait contenir des faits littéraires peu connus. Le catalogue de Crevenna lui-même, qui n'était ni littérateur ni écrivain, a beaucoup d'utilité et d'attrait; qu'eût donc été l'œuvre de Weiss s'il lui eût été donné de l'exécuter comme il l'avait conçue tout d'abord?

Tout en recherchant le livre, Weiss n'était point exclusif dans ses affections; il estimait tout ce qui pouvait avoir dans le présent et dans l'avenir quelque avantage pour la science; autographes, médailles anciennes, portraits curieux, gravures rares, il collectionnait tout avec bonheur, heureux d'augmenter le dépôt confié à ses soins. C'est ainsi que nous le voyons, en 1817, essayer de réunir les portraits de tous les hommes célèbres que la Franche-

Comté a produits. Désireux de faire admirer son pays, il demande à ses amis de dessiner les sites pittoresques de la province. Dusillet doit fournir les vues et les monuments de Dole; Martin, de Gray, des souvenirs de la ville de Gray; un dessinateur habile, M. Richard, de Lons-le-Saunier, des paysages du Jura. A cet ensemble s'ajouteront des notices historiques sur les différentes villes et les châteaux de la Comté. Weiss essaie, à la même époque, de recueillir des autographes comtois, des monnaies anciennes; il est secondé par l'abbé Richard, un érudit qui se faisait couronner par l'Académie de Besançon, en attendant qu'il prît place dans cette Compagnie.

En 1836, David d'Angers envoie à Weiss les médaillons des hommes illustres ses compatriotes, en lui disant qu'il était fier et heureux de lui offrir l'expression de sa profonde estime. Weis lui adresse en réponse une lettre qui donne à la fois l'idée de son désintéressement et de sa manière d'écrire. Veuillez, à ce double titre, me permettre de la placer sous vos yeux :

« Je savais depuis longtemps, dit-il, que vous » étiez le premier de nos artistes; je vois que vous » en êtes aussi le plus aimable et le plus gracieux. » Le présent inestimable que vous me faites des » médaillons de nos illustres compatriotes perdrait » de sa valeur à mes yeux si vous ne me permettiez » d'en faire, en votre nom, hommage à la ville, » qui vous en témoignera sa reconnaissance. Elle

» vient, comme vous le savez sans doute, d'ac-
» quérir le plâtre de votre admirable statue de
» Cuvier pour décorer la grande salle de la biblio-
» thèque, dont cette statue sera désormais le plus
» bel ornement. Dans une des parties de cet édifice
» est une salle plus petite, où nous avons déjà réuni
» les bustes de quelques Bisontins illustres, tel que
» celui de l'auteur de la *Sophonisbe*. C'est en face
» que je me propose de placer celui de Victor (1),
» que vous avez la bonté de me promettre. Je ran-
» gerai tout autour de cette salle les médaillons
» dans des cadres simples, mais de bon goût. Cette
» salle prendra votre nom, et si je ne craignais,
» dans mes remerciements, d'avoir l'air de vous
» faire une nouvelle demande, je vous dirais qu'il
» n'y manque que votre portrait pour compléter la
» décoration.

» Les personnes qui vous ont parlé de moi l'ont
» fait dans des termes bien exagérés; mais je ne
» puis leur en vouloir puisque je leur suis redevable
» des affectueuses lettres que vous avez eu la bonté
» de m'écrire et qui m'ont fait un si grand plaisir;
» c'est à moi qu'il convient d'être fier d'appartenir
» à une compagnie dont vous faites la gloire; aussi
» veuillez me considérer comme un de vos fervents
» admirateurs et croire que je serai toujours pénétré
» d'estime pour le talent quand il est comme en

---

(1) Victor Hugo.

» vous uni aux qualités de l'esprit et à l'élévation
» du caractère.

» Veuillez agréer, etc. »

L'affection de sa mère et l'intimité de quelques amis suffisaient à Weiss au milieu de ses opiniâtres travaux ; il avait un culte pour sa mère et il ne cessa jamais de lui prodiguer mille soins et mille tendresses. Dieu permit qu'elle lui fût longtemps conservée et elle vécut respectée et aimée de tous, sous la protection de ce fils dont elle pouvait être fière. Nodier eut pour elle un véritable et constant attachement, et, en 1836, écrivait à Weiss : « Je me
» flatte que ta mère se porte toujours bien ; je me
» flatte de l'idée que c'est elle qui nous pleurera. »
Il appréciait la rectitude de son bon sens et tenait beaucoup à son estime. « Ta bonne mère, que j'em-
» brasse, écrivait-il en 1833, ne pensait guère, quand
» nous étions petits, qu'on parlerait tant de moi, et
» je te jure qu'il y a bien peu de gens au monde
» auprès desquels je me trouvasse plus content de
» passer pour quelque chose. » Les amis intimes étaient Viancin, que distinguaient déjà l'élégance de style, le sentiment de l'harmonie, la finesse d'esprit, don Grappin, que les intimes appelaient Nestor Grappin, un savant parmi les savants, devenu avec l'âge doux, modeste, paisible, qui avait vécu une grande partie de ses longues années dans le XVIIIe siècle et qui donnait à Weiss, sur cette grande époque, les plus curieux détails. Puis venaient le professeur Genisset, le baron Daclin, protecteur de

Weiss à ses débuts, et qui, d'après l'expression de ce dernier, joignait à une fermeté de caractère peu commune une bonté de cœur et une bienveillance qui lui gagnaient l'affection de tous.

Parfois, Weiss quitte ses livres pour se rendre à Paris; ses voyages ont le plus souvent un but utile; ils lui permettent de consulter un grand nombre de livres dans les bibliothèques publiques et d'accroître ses relations dans le monde des lettres. Nodier allait à sa rencontre, afin, disait-il, de ne point le laisser tomber dans les mains trop empressées de ses innombrables amis; il l'installait chez lui; là, Weiss était choyé, fêté comme un frère; il apportait habituellement des curiosités bibliographiques dignes de l'écrin de son ami; celui-ci, de son côté, lui montrait des bijoux qu'il n'étalait pas aux yeux du vulgaire : c'était alors jour de fête chez Nodier; on y réunissait à des dîners tout séquanais tous les amis. Chacun se disputait le plaisir de le recevoir; les amis de Nodier devenaient les siens, à ce point que ce dernier s'en plaignait parfois, et déclarait qu'il ne profitait point suffisamment du séjour de Weiss : « Tu as, lui disait-il, l'heureuse facilité d'aimer » beaucoup, facilité dont je jouissais dans ma jeu- » nesse, mais que le temps m'a fait perdre. » Pouillet lui adressait les mêmes reproches : « Vous me déso- » lez, mon cher ami, avec vos courses et vos visites, » lui écrivait-il, et quand vous êtes à Paris, il n'y a » ni moyen de vous voir, ni moyen de vous trouver; » vous allez partir dans deux jours et je ne vous aurai

» pas vu deux minutes. » Il retrouvait là d'autres Comtois, Félix de Sainte-Croix, le baron d'Allarde, un de ses amis d'enfance, doué d'intelligence et d'esprit, plus connu sous le nom de Francis, et que la fortune avait comblé de ses dons; Rouget de Lisle, qui vivait dans la pauvreté et qui fut constamment malheureux. Tous essayaient de le retenir auprès d'eux; on lui offrait une position honorable à la bibliothèque royale, avec la promesse d'y remplacer l'illustre conservateur Van Praet; plus tard on lui proposait les fonctions de bibliothécaire au palais de Saint-Cloud; mais, aussi peu soucieux de sa gloire littéraire que de sa fortune, Weiss refusait tout et ne voulait être bibliothécaire que dans sa ville natale, inébranlable dans son dévouement à son pays, estimant qu'il devait vivre où il pouvait faire le plus de bien, assez sage pour préférer à de brillantes situations sociales une vie calme et heureuse au milieu de ses amis, et une position modeste qui tirait de sa personne tout son lustre. C'est là une philosophie qui n'est pas à l'usage de tous et à laquelle nous le verrons rester fidèle dans tous le cours de sa carrière.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

De 1874

Par M. Léon MARQUISET.

ÉTUDE COMPARÉE

Des conditions d'existence des ouvriers en France avant 1789 et jusqu'à nos jours.

Messieurs,

C'est une bonne fortune pour le rapporteur de votre commission d'économie politique d'avoir à vous rendre compte du concours de 1874. Un seul concurrent, il est vrai, a répondu à votre appel. Mais un mémoire tel que celui qui vous a été adressé, suffit pour justifier le choix du sujet proposé aux concurrents : *l'Etude comparée des conditions d'existence des ouvriers en France avant 1789 et jusqu'à nos jours.*

Dans un savant travail de plus de quatre cents pages in-folio, l'auteur examine les diverses phases de l'histoire des classes ouvrières en France. Il la divise en trois grandes périodes : l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes. Je fais observer que souvent le concurrent comprend dans le moyen

âge tous les siècles qui se sont écoulés depuis la chute de l'empire romain jusqu'en 1789, et je prie mes auditeurs, pour l'intelligence de ce rapport, de ne point perdre de vue cette remarque. C'est bien, en effet, la division la plus rationnelle, car chacune de ces époques a son caractère bien tranché : l'antiquité par la servitude personnelle, le moyen âge par la servitude de la terre et du métier, les temps modernes par la liberté.

Dans la première partie de son mémoire, l'auteur s'attache à montrer l'esclave devenu le seul agent laborieux de la société antique. Le travail est considéré comme indigne d'un homme libre. Les sages, les philosophes lui prodiguent leurs mépris et leurs injures. Xénophon enseigne que Jupiter ôte aux esclaves une partie de leur esprit ; Platon édicte une peine contre le citoyen qui exerce un métier ; Aristote refuse le droit de cité au travailleur ; Cicéron se demande ce qu'il peut sortir d'honnête d'une boutique. Ainsi le travail est une honte, bien plus, il est un crime.

Une société basée sur de pareilles doctrines, arriva forcément à la misère. Malgré la savante organisation de l'oisiveté citoyenne chez les peuples de l'antiquité, beaucoup d'hommes durent recourir au labeur quotidien pour vivre. Fidèle en cela aux principes de la philosophie antique, la loi se chargea de les dégrader, et les colléges d'ouvriers vinrent, par leurs règlements tyranniques, rapprocher la condition du travailleur libre, de celle de l'esclave.

L'ouvrier appartint alors pour toute sa vie à sa profession et entraîna dans cet esclavage sa famille entière. La législation ouvrière est calquée sur la législation servile.

Cette partie du mémoire est étudiée avec beaucoup de soins, les documents qu'elle renferme sont habilement coordonnés et du plus haut intérêt.

Au début de la seconde période, l'esclavage disparaît avec le monde païen. Mais l'éducation chrétienne des nations va durer quatorze siècles. La servitude de la terre et du métier remplacera la servitude de la personne. Cependant les principes de liberté, d'égalité et de charité, contenus dans l'Evangile, commencèrent peu à peu à produire leurs fruits. Dès le XIIe siècle, la commune apparaît pour affranchir la cité; la corporation pour affranchir le métier. En présence de la tyrannie universelle, l'ouvrier s'était groupé dans une organisation nouvelle dont le collége romain était certainement l'origine. La corporation fut dans son principe une splendide organisation de la mutualité du travailleur. Elle assurait son existence, sa sécurité et la continuité de ses progrès. Elle le relevait à ses propres yeux par l'indépendance et la dignité de ses charges relatives. Elle le secourait dans sa maladie, protégeait sa veuve et soutenait ses enfants orphelins. Le pouvoir central s'appuya sur elle comme sur la commune pour lutter contre la féodalité. Celle-ci qui avait valu au siècle de son triomphe, le nom de *Siècle de fer*, se réfugia dans les cam-

pagnes, où elle continua l'oppression du travail rural jusqu'aux derniers jours de l'ancien régime.

Rendues par la corporation à une vie relativement heureuse, les classes ouvrières prennent un nouvel essor, et nous assistons, pendant le XIIIe siècle, au brillant développement des arts et métiers. L'auteur fait à ce sujet une longue et consciencieuse étude des établissements de saint Louis, la charte ouvrière du moyen âge. Malgré toutes ses imperfections, malgré son esprit de réglementation exagérée, l'œuvre d'Etienne Boileau constitua un immense progrès. Malheureusement ce beau jour n'eut point de lendemain. César devient l'idéal de tous les princes de l'Europe. Dès le XVe siècle, la féodalité, attaquée par les municipalités affaiblies par ses propres luttes, n'est plus un danger pour les souverains qui l'avaient combattue, et ils se servent de cette ennemie de la veille pour opprimer la commune et la corporation.

L'auteur du mémoire porte alors son examen sur cette marche lente et sûre du pouvoir central, dans son travail d'asservissement. Il ne craint pas de juger ces temps que l'on a trop souvent appelés glorieux. En étudiant l'œuvre commerciale de Colbert, il en fait la critique sévère, et signale les violences de ce siècle qui ne saurait justifier sur ce point son surnom de grand.

Les sages idées de réforme de Turgot et de Necker sont louées sans réserve. L'auteur fait ressortir avec énergie le degré de discrédit dans lequel étaient

tombées les corporations. Grâce à l'ingérence du pouvoir central, à ses folies de fiscalité, elles avaient tourné contre l'ouvrier pour lequel elles étaient faites, et étaient devenues odieuses à toutes les classes de la société.

La dernière partie du mémoire est de beaucoup la plus considérable. Elle dénote chez l'auteur une connaissance approfondie de son sujet. La réorganisation sociale par le consulat; les idées centralisatrices du premier empire; le maintien du principe de liberté du travail par la Restauration, malgré les efforts des partis extrêmes pour retourner aux traditions de l'ancien régime; les débuts du grand développement industriel auquel nous assistons en ce moment, la création des chemins de fer sous le gouvernement parlementaire de Juillet; les généreuses tentatives de ce gouvernement pour combattre, par l'instruction et l'extension du bien-être chez les classes ouvrières, l'envahissement des doctrines socialistes; la grande modification apportée par la révolution de 1848 et le second empire, à l'état social du travailleur en l'appelant à la vie politique par le suffrage universel : tous ces faits sont examinés avec un soin remarquable. L'auteur traite selon l'importance qu'elle mérite la question des sociétés ouvrières. Selon lui, c'est dans le principe d'association que les classes laborieuses ont leur avenir. Ce sera leur perte ou leur salut : d'une part la révolution avec l'Internationale et la Commune de Paris; de l'autre les institutions aussi

pratiques que fructueuses, qui ont leurs modèles à Mulhouse notamment et dans tous les grands centres manufacturiers. Au reste, le caractère général de notre époque est la liberté du travail et du commerce. Le producteur et le consommateur trouveront dans cette liberté même la garantie des transactions, le continuel développement des besoins matériels et la nécessité du progrès.

Sur toutes ces questions, des citations nombreuses, l'indication des documents les plus variés, le groupement des faits les plus concluants, viennent justifier, suivant le concurrent, ce mot d'un homme d'Etat anglais qui a appelé notre temps *le siècle des ouvriers.*

Permettez-moi maintenant, messieurs, après vous avoir rapidement esquissé le plan de ce travail, de vous dire le sentiment de votre commission. Elle aurait désiré, si l'on peut ainsi parler, moins de détails matériels dans le corps de l'ouvrage. L'auteur aurait pu reporter avec avantage dans les pièces justificatives de longues énumérations de prix de journées, de denrées ou de tarifs qui viennent trop souvent, par l'aridité de leur nomenclature, interrompre les réflexions du lecteur. Je vais plus loin, et je dirai même qu'elles semblent absorber l'auteur et le distraire des jugements qu'on voudrait lui voir porter.

En traitant la seconde partie de son sujet, le concurrent oublie le rôle important que le droit païen joua dans la législation du moyen âge. Il ne

constate pas assez ce fait : que les théories du droit et de la philosophie antiques avaient envahi les meilleurs esprits de cette époque. Il néglige de nous dire que le servage, avant 1789, était du droit des gens comme la servitude dans l'antiquité. Bossuet, comme Gaius, enseignait que la servitude ne peut être condamnée parce qu'elle tient son origine d'une juste guerre dans laquelle le vainqueur, ayant tout droit sur le vaincu jusqu'à lui ôter la vie, la lui avait conservée; Rollin, comme Lycurgue, ne donnait à la propriété d'autre base que la loi; toute l'organisation législative et sociale du moyen âge, comme Xénophon, Platon et Aristote, déclarait le travail une honte et un délit. Le seigneur, l'homme noble, celui auquel était réservés les honneurs, les priviléges, les fonctions publiques, ne devait rien faire s'il voulait conserver son rang dans l'Etat. S'il travaillait, il était déchu de sa noblesse.

Ces doctrines qui avaient fait, par la main-morte, de tous les laboureurs des serfs, et par la corporation asservie, des neuf dixièmes des ouvriers des prolétaires, maintinrent avec toute la férocité antique l'esclavage colonial. Sur ce point encore, votre commission signale dans le mémoire une lacune regrettable. Il y avait là cependant une question qui méritait au plus haut degré l'attention du concurrent. Il y avait lieu de se demander comment une pareille monstruosité avait pu subsister dans notre pays jusqu'à une époque récente, et comment les gouvernements éclairés qui se sont succédé depuis

1789, proclamant la liberté du travail dans la métropole, avaient hésité à proscrire la servitude personnelle ; il y avait surtout à tirer de ce fait un magnifique argument en faveur des doctrines libérales. Non-seulement l'abolition de l'esclavage n'a point compromis le sort de nos colonies, mais elle n'a jeté aucun trouble dans l'économie commerciale de la France. Bien plus, elle est du nombre de ces réformes tellement impérieuses et justes, qu'aucune voix aujourd'hui n'oserait en contester la légalité. Il y avait lieu de montrer enfin combien peu sont prospères les nations qui, malgré les efforts du monde civilisé, maintiennent dans leurs lois cette criminelle violation de la liberté humaine.

Tout en appréciant l'œuvre de Colbert, l'auteur du mémoire aurait dû, suivant nous, faire ressortir encore davantage tout ce qu'elle avait de contraire aux vrais principes économiques. Ces réglementations despotiques concernant la durée de l'apprentissage, les outils de l'ouvrier, les heures de son travail et jusqu'aux plus menus détails de son métier, voire même la largeur et la couleur des étoffes, édictées sous un luxe de pénalités, d'amende, de confiscation, au besoin de galères, tout cela méritait une étude plus détaillée. Nous aurions voulu que sur ce point l'auteur, fidèle à sa manière, fût moins sobre de citations.

Dans la partie de son mémoire relative aux temps modernes, l'auteur aurait pu mettre plus d'ordre en traitant les questions et les lois qui concernent

les classes ouvrières. Après avoir tracé, ainsi qu'il l'a fait, l'histoire de ce siècle, il aurait dû étudier séparément tous les sujets sur lesquels il nous fournit du reste les documents les plus complets, tels que : *Instruction et salaire de l'ouvrier*, *associations mutuelles*, *sociétés de prévoyance*, *emploi des enfants dans les manufactures*. Cette partie de son mémoire aurait gagné, pour le lecteur, en clarté. Elle est trop compliquée pour que l'auteur ait négligé ainsi de la diviser. La question du libre échange, très délicate il est vrai, devait aussi occuper une plus large place dans les recherches du concurrent. Enfin nous aurions voulu le voir étudier, avec les nombreux documents qu'il sait si bien trouver et utiliser, les résultats étonnants que l'affranchissement du sol a produits depuis 1789 dans le travail agricole. On aurait vu dans quelle mesure considérable la production a augmenté depuis que la terre appartient à celui qui la cultive.

Voilà, messieurs, la part de la critique; je l'ai faite large afin de pouvoir être plus libre dans les éloges que je veux, au nom de votre commission, adresser à l'auteur de ce remarquable mémoire. C'est une œuvre d'une haute valeur qui mérite à tous égards vos suffrages. C'est le travail d'un esprit élevé, préparé par de fortes études à porter sur les hommes et les choses des jugements pleins de modération et d'équité. En présence d'un ouvrage aussi considérable, aussi complet, aussi savant, votre commission n'hésite pas un instant à vous

proposer de décerner le prix d'économie politique à son auteur.

C'est, messieurs, pour l'Académie une bonne fortune, je le répète, d'avoir, par son initiative, donné à la science économique un aussi important document. Constatons-le avec satisfaction, des travaux de cette valeur nous prouvent que cette science prend de plus en plus de place dans les méditations des esprits distingués de notre province.

Profitons, messieurs, de cette solennelle circonstance pour remercier publiquement, au nom de la Compagnie, le concitoyen intelligent qui nous a mis à même de créer ce nouveau concours. S'il facilite, par ses généreuses offrandes, tous les embellissements de notre cité, il ne néglige pas de favoriser aussi les œuvres de charité et de bienfaisance, et d'encourager toutes les institutions vraiment utiles au pays.

En un temps comme le nôtre, où chaque jour amène dans la vie des peuples des modifications profondes, ne nous étonnons pas trop qu'on délaisse pour un temps les œuvres de pure imagination ou de simple érudition, et qu'elles ne soient plus la seule occupation des intelligences d'élite ; en un mot que les sciences économiques deviennent en honneur. Mais si les enthousiasmes des anciennes écoles disparaissent, si l'histoire perd de sa poésie, cette science n'a-t-elle pas gagné en exactitude et en vérité, parce qu'on ne cherche plus dans le passé que l'explication du présent ou la règle de l'avenir?

Si la philosophie est devenue moins spéculative, ne peut-on pas dire aussi qu'elle est plus sûre, plus utile même, parce qu'on l'étudie davantage au point de vue de la solution des problèmes sociaux ?

De toutes les grandes questions économiques, la plus importante comme philosophie et comme histoire, est certainement celle du travail. Il n'en saurait être autrement, aujourd'hui que l'égalité civile a appelé à la vie publique la masse des travailleurs, qui n'avaient, dans l'antiquité et au moyen âge, d'autre histoire que la servitude, d'autre philosophie que la résignation. C'est ainsi que s'explique ce changement profond qui s'est opéré dans nos institutions depuis quatre-vingts ans. De grands esprits du XIIIe siècle l'avaient entrevue, et elle se serait peut être réalisée par leur initiative généreuse, si le souffle chrétien qui les animait n'avait point été étouffé deux cents ans plus tard par la renaissance du droit césarien.

Dieu a créé l'homme libre dans son âme comme dans son corps. Aux jours de sa primitive innocence, dégagée des passions, l'âme était sans cesse dans l'état de sa pureté native. Le corps, par son action seule, pouvait satisfaire tous ses appétits physiques. La chute de l'homme l'a affaibli, mais ne lui a point enlevé cette liberté divine. Aujourd'hui la grandeur de l'âme est amoindrie par les passions, la force du corps par la dureté de la terre. Mais la liberté de l'âme lui reste pour lutter contre ses mauvaises tendances et en triompher. Le travail reste au corps

pour adoucir les amertumes de la vie matérielle. La liberté de l'âme est au-dessus de toutes les lois. Elle est l'enseignement de la religion et de la raison, elle seule permet à l'âme humaine d'être le reflet de la divinité. La liberté du corps dans son travail est l'accomplissement de l'ordre de Dieu en ce monde ; elle seule permet à l'homme, par le labeur quotidien, d'assurer la vie du corps et l'entier développement de sa puissance. Aucune société ne pourra nier la liberté de l'âme sans être en révolte contre Dieu, et sans jeter au milieu de ses membres le trouble le plus profond ; aucune société ne pourra nier le libre devoir du travail sans ressentir les désastreux effets de cette violation de la loi éternelle et sans subir de suite, si l'on peut ainsi parler, la peine du talion. On se souvient des distributions de vivres que les gouvernements d'Athènes et de Rome étaient obligés de faire à ces nations de fainéants affamés ; on se souvient des horribles disettes qui signalèrent les plus belles périodes du moyen âge.

Et qu'on le remarque bien, le principe de liberté, dans sa plus large application, pourra seul lutter contre les tendances anti-sociales des classes ouvrières, parce que le corollaire *du droit au travail* sera forcément *le devoir*. Aussi nous rencontrons dans les théories du radicalisme les mêmes principes que dans les théories des temps passés : despotisme et révolution seront toujours synonymes. La réglementation forcée du travail, la spécialisation

exclusive du métier, l'absorption de l'individu par le corps d'ouvriers, la liberté du travailleur, en un mot, confisquée, tout cela se trouve, sauf des différences de forme, mais avec une égale énergie, dans les lois de l'antiquitè, du moyen âge et de l'Internationale.

Je ne me dissimule pas, messieurs, ce que ces idées peuvent avoir d'étrange au premier abord pour ceux qui ne sont point familiarisés avec les problèmes économiques; mais elles trouvent une singulière confirmation dans le remarquable ouvrage dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte.

Peut-être l'auteur aurait-il pu écrire sa conclusion avec une plus grande hauteur de vues; mais tout esprit sérieux saura bien, en présence d'une histoire des travailleurs si savamment déduite, comprendre le haut enseignement philosophique qu'elle renferme.

Certes, nous ne sommes pas plus que l'auteur du mémoire des utopistes attendant l'âge d'or; mais nous croyons qu'il est utile d'étudier les temps anciens avec les procédés de critique moderne, pour nous dégager complètement de cette école facile des *laudatores temporis acti*, qui n'envisage son siècle que pour en désespérer et se dispenser du devoir, du travail et de la loi du sacrifice. Nous jugeons mieux de l'immensité des progrès qui nous restent à faire quand nous connaissons le chemin parcouru; nous voyons mieux enfin les deux grands courants économiques qui se sont partagé l'histoire des classes ouvrières. D'un côté les législations inspirées

par le despotisme du trône ou de la rue, qui violent la liberté de l'âme par les religions officielles, comme elles violent la liberté du corps en déclarant le travail un mal ; de l'autre, celles qui ne veulent contester à l'homme aucune de ses légitimes aspirations : celles-là conduisant l'homme à la tyrannie, à l'esclavage, au servage, à la misère matérielle et morale, et comme couronnement de cet édifice de haines et de douleurs, à la révolution; celles-ci proclamant le travail un devoir, et comme corollaire de ce devoir, respectant dans l'âme et dans le corps de l'homme cette noble faculté qui en prouve la divine création, la liberté !

Messieurs,

Conformément au rapport de votre commission, l'Académie, dans sa séance du 24 août, a décidé que le prix d'économie politique serait décerné à l'auteur de l'*Etude comparée de l'existence des classes ouvrières avant 1789 et jusqu'à nos jours.*

A la suite de ce rapport, M. le président ayant ouvert le billet cacheté joint au mémoire couronné, fait connaître que l'auteur de cet ouvrage est M. Bernard Prost, archiviste du Jura, ancien élève de l'Ecole des Chartes, auquel sera remise une médaille d'or de 600 francs (1).

(1) Exceptionnellement, à raison du mérite de l'ouvrage couronné, M. A. Veil-Picard, fondateur du prix d'économie politique, a ajouté une somme de 200 fr. à celle de 400 qui accompagne d'ordinaire cette récompense.

PIÈCE

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

HISTOIRE

DES ÉTATS GÉNÉRAUX

ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

EN FRANCHE-COMTÉ

PAR

M. le Président CLERC.

Idée de cet ouvrage. — Difficulté du sujet des Etats.

> Le naturel de notre nation est de vivre dans un air de légitime liberté.
> (*Remontrances du Parlement à la reine*, 1673.)

La Franche-Comté était un pays libre; son nom le disait déjà, il y a plus de 400 ans, et le rappelle encore aujourd'hui. C'est une étude curieuse que celle de ses vieilles franchises, de leur première institution, de leur développement, de leur progrès, de leur déclin, de leur ruine. Chères à la nation, elles étaient placées sous la sauvegarde des Etats, dont l'histoire se lie étroitement à celle de ces libertés; leurs annales sont communes, et toutes deux éclairent l'histoire générale du pays, dont elles reçoivent elles-mêmes la lumière. C'est en

effet dans les assemblées de notre représentation nationale que se reflètent constamment les grands événements contemporains. Par elles on connaît le jeu de nos institutions politiques et les ressorts qui, pendant trois siècles, ont dirigé le gouvernement du pays.

Dans son ouvrage sur le tiers-état, M. Augustin Thierry émettait le vœu de voir publier les titres des Etats particuliers de chacune des provinces de France (1).

Des esprits sérieux ont en effet et dès longtemps compris que c'était là une des branches importantes de notre histoire; et, dans notre pays, les premières recherches sur nos assemblées provinciales remontent à plus de deux siècles.

Jules Chiflet, abbé de Balerne, tenta, le premier, au XVIIe, de réunir dans deux volumes demeurés manuscrits leurs délibérations dispersées (2). Au siècle suivant, le président de Courbouzon (3), secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, fit du sujet des Etats l'objet de deux lectures devant cette société littéraire. L'Académie elle-même mit au concours, en 1765, la question *des Etats, de leur origine, de leur forme, de leurs pouvoirs*. De ce concours sortirent deux dissertations presque d'égale valeur; Perreciot

---

(1) *Histoire du tiers-état*, p. 370.

(2) Ces manuscrits en deux volumes, intitulés *Recès des Etats*, sont à la bibliothèque publique de Besançon.

(3) *Ouvrages des académiciens*, manuscrit à la même bibliothèque.

et dom Sornet partagèrent la couronne. De notre temps, M. Detroye, jeune historien, a réuni en quatre beaux volumes (1847), ce qu'il a recueilli des *recès* ou procès-verbaux des Etats de la Franche-Comté. En 1864, le savant auteur de l'*Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude* publiait, dans le recueil périodique des *Annales franc-comtoises*, cinquante pages sur cette question capitale; et l'Académie a bien voulu, en imprimant, comme elle le fait en ce moment, le mémoire de Perreciot, me confier l'honneur de revoir et d'annoter ce mémoire.

Ce travail, auquel je me suis immédiatement livré, m'a entraîné bien plus loin que je ne le pensais. Plus je l'ai approfondi, plus j'en ai compris l'importance. J'ai cru apercevoir dans ce sujet un vaste champ d'étude, riche et incomplètement exploré. Tout d'abord, ce qui m'a le plus surpris, c'est qu'aucun de ceux qui, jusqu'à présent, ont écrit sur cette matière, n'a eu sous les yeux les papiers des Etats, ni pénétré dans leurs vieilles archives, déposées jadis à la chambre des comptes de Dole, et aujourd'hui à la préfecture du Doubs. Perreciot lui-même laisse apercevoir, dans son mémoire couronné, que la moitié ou les deux tiers des sessions ont échappé à ses recherches (1).

(1) D. Sornet n'a eu entre les mains, comme il le dit lui-même dans sa dissertation couronnée, que l'inventaire et non les titres des Etats.

M. de Courbouzon parle ainsi des seuls papiers des Etats qu'il ait eus à sa disposition : « M. de Balay en avoit une copie qu'il a bien voulu me communiquer. Elle contient les recès de

Je vais en montrer la cause et faire connaître en même temps ce qui, aujourd'hui encore, rend cette étude si difficile.

Nos pères, si jaloux de leurs vieilles libertés et de leur représentation nationale, ont, chose étrange, oublié, pendant cent soixante ans, d'en recueillir les délibérations et les titres. Un *recès* de 1624 nous apprend même que, avant l'établissement du cabinet des Etats, remontant alors à quatre-vingts ou cent ans, les papiers de ces assemblées étaient entre les mains des commis à l'également, qui n'ayant pas de lieu de dépôt, les gardaient dans leurs maisons et les mêlaient à leurs papiers (1). Ce n'est qu'en 1585 que l'on songea à réunir ces précieux monuments du passé pour les sauver d'une destruction certaine, et pouvoir, dans le besoin, les consulter. Il fut décidé alors que, dès cette époque, les procès-verbaux des réunions seraient conservés et rassemblés en un recueil dont il serait fait trois exemplaires ou volumes, destinés aux trois ordres de l'Etat, le clergé, la noblesse et les villes (2).

1556, 1561, 1568, 1579, 1585, 1598, 1606, 1614. — J'avois d'autres copies de ceux de 1617, 1621, 1625, 1629, 1633, 1666; et j'ai recueilli dans un ancien manuscrit qui m'appartient, ceux de 1484, 1494, 1498, 1507. Ce sera sur ces différentes pièces que je rédigerai ma dissertation. » (*Ouvrages des académiciens*, Manuscrit à la bibliothèque publique de Besançon, I, p. 227.)

Perreciot avoue que les derniers recès des Etats qu'il a vus sont ceux de 1624, 1625, 1629. (Dissertation de 1765 dans les *Documents inédits* publiés par l'Académie, VII, p. 130.)

(1) Etats de 1624. (Detroye, *Recès des Etats*, II, p. 357.)

(2) Il y est dit que beaucoup de temps se perd à chercher et même à délibérer de nouveau sur des résolutions déjà prises,

Etienne Colard, homme intelligent, était alors, et depuis trente ans, secrétaire de ces assemblées; les minutes de leurs procès-verbaux étaient heureusement restées dans ses mains. C'est lui qui avait, l'année précédente, accompagné Gollut dans sa députation d'Espagne (1). Colard, obéissant à l'ordre qui lui était donné, mit immédiatement la main à l'œuvre, et réunissant tous les recès depuis l'année 1556, composa le recueil que nous possédons encore aujourd'hui.

Cette collection que sa mort, arrivée en 1586, n'a pas interrompue, fut, de règne en règne, continuée par ses successeurs jusqu'à la conquête de Louis XIV, sans que les secrétaires des XVI[e] et XVII[e] siècles aient retrouvé les délibérations antérieures, qu'ils ont considérées comme définitivement perdues.

Voilà dans quel état de lacune se présentent ces monuments si importants de nos assemblées nationales. Ce que ces fonctionnaires n'ont pas osé ou n'ont pas voulu faire, il faut, avec beaucoup plus de difficultés, mais par la patience et le travail, le tenter aujourd'hui.

La tâche est ardue. Cependant c'est le premier

---

que, « pour plus sûrement procéder cy après, seront par le greffier des dits Etats faist, dans la tenue des prochains, trois volumes de registres, où seront descrits les recès des Estats depuis trente ans en ca, et en sera porté un en chascune des chambres. » (*Recès* de 1585, *ibid.*, p. 198.)

(1) Voyez, dans le Recueil de l'Académie de Besançon, notre *Mémoire sur Louis Gollut*, août 1872.

soin auquel j'ai dû m'attacher, persuadé que la reconstitution de ces anciennes assemblées est l'une des bases essentielles d'un mémoire sur les Etats-généraux de notre Bourgogne. Il ne m'a pas été possible de recueillir, à six ou huit exceptions près, le texte original des premières délibérations; mais j'ai l'espoir d'avoir pu, sur une durée de cent soixante ans, déterminer le nombre, la date et l'objet de toutes celles qui ont suivi.

Quant aux sessions postérieures à 1556, on pourrait croire en avoir la collection complète dans les quatre volumes publiés par M. Detroye. Mais le jeune historien, mort depuis, n'est jamais entré, pas plus que Perreciot, aux archives des Etats. Son travail s'est borné à copier, à la Bibliothèque nationale de Paris, le Recueil de Fontette et de Droz, secrétaire perpétuel de notre ancienne Académie. Or, ces recueils, par leurs lacunes, ne répondent point à l'idée qu'on pourrait s'en faire. Il y manque des sessions entières qui, cependant, sont aujourd'hui parfaitement connues. On n'y trouve point celles des années 1633, 1654, 1662; l'intervalle rempli par la guerre de trente ans y est presque entièrement effacé. C'est pis encore pour celui qui s'écoule entre les deux conquêtes de Louis XIV, où les événements sont si nombreux et si dramatiques (1). Aussi l'on peut dire avec vérité que qui

(1) Les délibérations des députés des Etats existent de 1668 à 1674; mais M. Detroye n'a pas connu ces délibérations, et pour y suppléer, il s'est borné à ouvrir les Mémoires de Jules Chiflet.

voudrait réunir toutes les pièces officielles du XVIIe siècle, relatives aux Etats à partir de 1629, trouverait aisément les éléments d'un cinquième volume.

On voit, par ce simple aperçu, quel travail de restitution reste à faire dans les premiers comme dans le dernier siècle de ces assemblées.

Il est un autre point de vue qui, jusqu'à présent et bien à tort, n'a pas fixé l'attention des historiens. Sous les formes placides et officielles des *recès* ou procès-verbaux des délibérations, on soupçonnerait difficilement tout ce qui se cache souvent d'agitations, de luttes ardentes et de passions politiques. Des yeux inattentifs n'aperçoivent pas à quel point le gouverneur, le parlement, la noblesse, le tiers-état, sont aux prises pour la prépondérance du pouvoir. Il faut, à l'aide des documents contemporains, pénétrer dans cette lutte des ordres entre eux, dans ces révolutions intérieures, conditions générales de la vie d'un peuple libre, mais qui faisaient considérer par le cardinal de Granvelle, si attentif aux événements de notre Bourgogne, nos assemblées provinciales comme un foyer de troubles pour le pays et de périls pour la royauté.

---

où il a copié trois des pièces qui y sont imprimées, mêlant même, sans le dire, et peut-être sans le savoir, le texte et le récit de l'historien au texte officiel des Etats.

Sources et plan de ce mémoire.

Avant d'aller plus loin, je dois indiquer 1° quelles sont les sources, c'est-à-dire les textes originaux et presque tous contemporains auxquels j'ai emprunté les éléments de ce travail ; 2° le plan que je me propose de suivre dans son exécution.

Ces sources, les voici :

D'abord, les papiers des Etats, collection précieuse malgré son insuffisante classification, et les pertes qu'elle a dès longtemps subies. On y trouve, outre des documents indispensables à consulter, le texte authentique de tous les *recès* postérieurs à 1556, et les instructions données aux députés chargés de porter les cahiers en Flandre et en Espagne (1);

Les archives de la Côte-d'Or, dépôt historique inestimable, absolument nécessaire pour l'étude de nos assemblées, sous nos grands ducs de la maison de France et jusqu'au traité de Senlis en 1493;

Les archives municipales de la ville de Dijon, dont le fond, intitulé *Trésor des Chartes*, offre parfois les plus utiles renseignements sur les Etats du xve siècle;

Les délibérations du chapitre métropolitain de Besançon, qui députait ordinairement deux ou trois de ses membres à chaque session des Etats (2);

(1) Ces instructions sont celles de 1574, 1579, 1598, 1605, 1606, 1614, 1621, 1624, 1629, 1633, 1654, 1665. Elles sont sous la *lettre C*, 235, *nouvelle classific.*

(2) Cependant il faut reconnaître que bien des sessions y sont omises.

Les titres de la maison de Chalon, dont les princes, tous de la branche cadette de Bourgogne, occupaient aux Etats le premier rang;

Les archives de Besançon, ville impériale, où ils se sont plusieurs fois assemblés, celles de Dole, capitale de la Franche-Comté, théâtre ordinaire de leurs réunions, les délibérations municipales et autres titres d'Arbois, de Vesoul, d'Auxonne et de Salins;

Les Mémoires de Jules Chiflet, et ses manuscrits intitulés *Recès des Etats;*

Ceux de la Bibliothèque nationale de Paris;

Les Lettres et Mémoires du cardinal de Granvelle, où se rencontrent les plus curieuses révélations sur ce qui se passait aux Etats de Franche-Comté dans la seconde moitié du XVIe siècle. C'est là qu'on trouve les vues de ce grand ministre sur les hommes et sur les choses, sur l'esprit de ces assemblées souvent si agitées, les craintes qu'elles lui inspiraient et la manière dont elles étaient jugées dans les conseils secrets de la Flandre et de l'Espagne.

Nous diviserons cette étude en deux parties. Dans la première, nous montrerons quelles furent les libertés de notre Bourgogne et leur véritable nature. Dans la seconde, entrant dans un détail plus complet, nous rechercherons ce qu'elles ont été selon l'ordre des temps. Nous en suivrons le développement sous chacun de nos princes, montrant ce que leur règne a apporté d'avantages ou de ruines au trésor de ces libertés, et y rattachant,

session par session, le tableau de toutes nos assemblées.

Par ce travail d'ensemble, il sera facile de reconnaître l'erreur des historiens qui ont écrit sur les Etats de Franche-Comté. Au lieu de distinguer dans leurs mémoires la marche des événements, ils ont envisagé le pouvoir de ces assemblées comme ayant été le même aux XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles. Ils n'ont point aperçu les changements successifs qui se sont opérés dans leur esprit comme dans leurs attributions. Nous verrons au contraire comment ils commencent, grandissent, se constituent définitivement au XIVe siècle, arrivent à leur apogée au XVIe, sous Charles-Quint et Philippe II; puis déclinent sous leurs successeurs, et succombent enfin à la conquête de Louis XIV, offrant cette particularité singulière qu'ils naissent et finissent sous un prince français.

PREMIÈRE PARTIE.

DES LIBERTÉS PUBLIQUES.

La liberté dans laquelle nous sommes résolus de vivre et de mourir.
(Lettre du Parlement au roi, 10 avril 1655.)

CHAPITRE I[er].

Opinion du cardinal de Granvelle et de Boyvin sur les libertés du comté de Bourgogne.

Je passe au marquis d'Hyenne d'avoir écrit dans son apologie que les libertés de la Franche-Comté étaient inconnues de l'Europe.

Mais je m'étonne que des hommes éminents, des Bourguignons tendrement attachés à leur pays, aient pu nier ces libertés. Aux yeux du cardinal de Granvelle, il n'en existait qu'une seule, le libre consentement de l'impôt; toutes les autres lui semblaient des chimères. « Je vouldroye, disait-il en » parlant des Etats, je vouldroye que ces seigneurs » qui, à chaque pas, allèguent les libertés du pays » et ses priviléges, montrassent ces priviléges,... je » confesse le pays estre franc, et pour ce s'appelle » la Franche-Comté, et l'on n'y doit imposer con- » tribution, si non de leur pure volonté,... mais en » tant d'aultres choses où ils allèguent ceste libertey,

» je ne sais imaginer sur quoy ils se fondent, si » non pour parler gros (1). »

Boyvin, imbu des mêmes idées, croyait que le roi d'Espagne avait, dans notre Bourgogne autant que dans ses autres Etats, un pouvoir absolu (2).

Et dire qu'avec de semblables erreurs ces deux hommes connaissaient la Franche-Comté, l'aimaient du fond de leur âme, que tous deux lui en ont donné des preuves éclatantes, la servant avec le plus absolu dévouement, et Boyvin jusqu'à l'héroïsme !

Mais, si ces libertés n'existaient pas, pourquoi notre Bourgogne, seule entre tant d'autres pays, portait-elle le nom de *Franche-Comté ?* Etait-ce des chimères qu'invoquaient nos Etats, lorsqu'à la plus légère atteinte, à l'apparence même d'une infraction à ces libertés si chères, ils ne cessaient, dans les recès des Etats, de rappeler avec de si vives protestations leurs immunités et leurs franchises ? Si c'étaient des illusions, pourquoi, à son avénement, le premier serment de chaque prince était-il de les respecter et de les maintenir ?

Non, et nous allons en donner la preuve certaine, ces franchises de nos pères étaient des vérités. Leurs [illegible]ces, fussent-ils rois ou empereurs, ne les ont [illegible]ntestées. Les plus puissants, Charles-Quint [illegible] II, sont ceux qui les ont respectées

[illegible]ıal à Jean de Broissia, 4 mars 1583. (*Recueil* [illegible]ion du Jura, 1864, p. 92.)

[illegible] de BOYVIN dans les *Recès* de J. CHIFLET.

davantage ; aussi la force de cette constitution était dans l'accord parfait du peuple et du souverain. Tous nos monuments témoignent de ce prodigieux attachement de la nation pour l'Espagne. « Le roi, « disait Girardot de Beauchemin, ne nous com-« mande pas comme un maître à des esclaves, et la » Bourgogne est amoureuse de son roi (1). » Ce » langage était répété au sein des Etats : « Si les » autres peuples aiment et vénèrent leurs princes, » la Bourgogne, par-dessus tout, en est tendre-» ment amoureuse (2)... Nous expérimentons la dou-» ceur d'un suave empire... sous lequel furent de » pair deux choses imcompatibles sous les mauvais » princes, la principauté et la liberté (3). »

CHAPITRE II.

Caractère du pays et nature de sa constitution.

La constitution de notre Bourgogne n'était pas écrite, et c'est ce qui explique l'erreur de ceux qui en ont nié l'existence. Les libertés de la nation se composaient de vieux usages, pratiqués de siècle en siècle, transmis de père en fils au milieu du respect des générations, et tellement enracinés dans les mœurs, qu'aux yeux de nos ancêtres leur origine

(1) Girardot de Beauchemin, *Guerre de dix ans*, p. 47 et 252.
(2) *Recès de* 1621, Detroye, II, p. 277.
(3) Detroye, IV, p. 333.

mystérieuse se perdait dans la nuit de la plus haute antiquité (1).

A la différence de nos constitutions modernes, si mobiles et si changeantes, ces usages ne changeaient pas; à la moindre atteinte qu'ils croyaient y apercevoir, une émotion électrique éclatait d'un bout à l'autre du pays, le pouvoir était énergiquement averti d'avoir à faire justice; et pendant très longtemps il ne le refusa jamais. Ces franchises séculaires étaient leur honneur, leur patrimoine, leur sécurité; et pour les défendre, ils eussent donné mille fois leur vie (2).

Nos pères étaient fiers de leur pays, de son nom, de ses libertés, de la beauté de ses plaines charmantes et fertiles, des grands aspects de ses hauteurs alpestres qui ont fait appeler cette région une seconde Suisse. Ils se distinguaient par des qualités éminentes, la religion, la bravoure à l'épreuve, la fidélité inébranlable (3). Leurs corps étaient robustes (4), leur nature belliqueuse et fortement trempée. Eloignés de leur souverain et réduits sou-

---

(1) C'est l'affirmation d'un recès de nos villes en 1673. (Detroye, *Recès*, tom. IV, p. 401.)

(2) « La conservation des franchises et privilèges leur est aussi chère que la vie. » (*Recès de* 1601, Detroye, II, 466; — Jules Chiflet, *Mémoires*, I, 333.

(3) « Leur loyauté en laquelle ils ne sont par aultre nation surpassés. » (*Etats de* 1574, Detroye, I, 111.) — « Nation si orgueilleuse pour sa fidélité. » (*Mém.* de J. Chiflet, I, 253.)

(4) Gollut, dans ses *Mémoires*, pag. 93 de l'ancienne édit., en cite d'étonnants exemples.

vent à leurs seules forces, ils avaient appris à ne compter que sur eux-mêmes. Nos ducs avaient voulu que la nation fût toujours armée (1). « Gens de » gaillarde fierté, dit Gollut, et de furieuse résolu- » tion (2). » Aussi leurs mœurs avaient quelque chose de rude, que Jules Chiflet appelle même *farouche* (3). Deux fois contre la France ils se sont fait exterminer sans reculer et sans se rendre ; race d'hommes dont Monglat a dit : « On n'en est maître qu'en tuant jusqu'au dernier. »

Notre vieil historien a dépeint avec une grande vérité la nation et le pays : « Notre Bourgongne, » dit-il, est admirablement fornie de difficultés » propres à sa défense, elle a ses places très fortes » et bien munies, elle est entrecoupée et comme » retranchée de rivières et forests, armée de rochers » et montagnes, asseurée de destroits ou mares- » cages, fornie très populeusement d'hommes bons » à la guerre, opiniastres au combat, résolus à la » mort, et qui, por cy devant tousjours ont faict » profession et preuve que, pour leur religion, pour » le service de leurs princes, et pour la deffense de » leur pays, femmes, enfants, biens et tombeaux de » leurs pères, ils ne craignent pas de combattre, et, » en combattant, de mourir (4). »

(1) Girardot de Beauchemin, *Guerre de dix ans* p. 12 et 27.

(2) *Mémoires*, anc. édit., p. 125.

(3) « Le naturel est assez farouche par deça. » (*Mém.* de J. Chiflet, I, 399.)

(4) *Mémoires* de Gollut, anc. édit., p. 83.

Résolus sur les champs de bataille, ils ne le furent pas moins dans leurs assemblées d'Etats. Les temps de Louis XI montrèrent ce qu'ils avaient acquis de résolution et de vigueur sous nos ducs, comme l'attitude de la Bourgogne aux Etats de Tours fit voir l'étonnante hardiesse de ses tendances politiques. Sous la monarchie d'Espagne, ils furent plus indépendants encore, et, à la vue de cette nation se gouvernant par elle même (1), le président de Thomassin, parlant au nom du roi, pouvait dire, en pleine assemblée des Etats, sans étonner personne, que *c'était une forme de république, ayant nom monarchie, préférable à toutes les autres* (2).

CHAPITRE III.

Les principales libertés du comté de Bourgogne datent du règne de Philippe le Bon.

Perreciot, dom Coudret, le président de Courbouzon, ni les autres historiens qui ont écrit sur les Etats, n'ont aperçu ce point capital de notre histoire.

Il me semble cependant justifié par des textes incontestables, tous du xve siècle.

Par la conquête de Louis XI (1479-80), les Franc-

(1) « Sa Majesté ne demande d'elle (de la Franche-Comté) si » non qu'elle se conserve et maintienne d'elle mesme. » Disc. du président de Thomassin, commiss. du roi devant les Etats de 1629. (Detroye, II, 462.)

(2) Discours du même aux Etats de 1606. (Detroye, I, 415.)

Comtois avaient été réduits à la plus odieuse servitude. Du sein de sa misère, ce peuple anéanti s'adresse au roi, auteur de tous ses maux; et quel est le vœu qu'il exprime par la voix des Etats, comme résumant tous les autres? celui *d'être entretenus en telz droits, libertés et franchises qu'ils estoient au temps du bon duc Philippe* (1).

Le vainqueur inexorable est sourd à leur demande. Mais, après sa mort, les Etats la renouvèlent dans les mêmes termes et avec non moins d'instance devant Charles VIII, son successeur. Cette requête est enfin accueillie, et, au mois de juin 1484, les Etats réunis à Salins annoncent à la province que, par le mandement du roi, *tout le pays est rétabli en telz droits, statuts, libertés et ordonnances qu'il estoit au temps et du vivant de feu M. le duc Philippe* (2).

Neuf ans après, Maximilien rentre, au nom de son fils, héritier de Marie de Bourgogne, dans la possession de la Franche-Comté. Mais, tout d'abord, il renverse la constitution du pays; alarmés d'un despotisme si inattendu, les Etats lui envoyent des députés qui trouvent l'empereur en Allemagne et lui présentent la prière instante de la nation. Dans sa requête, elle redemande ses anciennes libertés, celles qui, sous Philippe le Bon, ont fait son honneur et sa vie. Maximilien se rend à leur

(1) Voy. plus loin le texte de la session du 24 avril 1480.
(2) Voy. session de juin 1484.

demande et, par son ordonnance de 1494, ordonne que le comté de Bourgogne sera *remis au mesme estat qu'il estoit et se conduisoit sous les ducs Philippe et Charles de Bourgongne.*

Voilà donc le type auquel nous ramènent invariablement les actes de la fin du XVe siècle. C'est là ce que nos monuments appellent les *anciennes libertés.* A ce type primitif il sera fait des additions dans le cours du XVIe siècle, mais ces additions compléteront seulement cette constitution du pays sans l'altérer; et il sera toujours vrai de dire que le prince qui a rendu le pays libre est Philippe le Bon, le même qui donna à son comté de Bourgogne le beau nom de *Franche-Comté.*

Quelles sont donc ces anciennes libertés? c'est ce qu'il faut examiner maintenant.

Quelles étaient, au temps de Philippe le Bon, les libertés publiques de la Franche-Comté?

Une induction rigoureuse nous amènera facilement à connaître ces libertés telles qu'elles étaient dans ce temps déjà si loin de nous.

Je les trouve à l'état non seulement d'indications mais d'action dans le recès des trois ordres de l'année 1507, postérieur seulement de quarante ans à la mort de Philippe le Bon, et l'un des plus curieux monuments de nos Etats au commencement du XVIe siècle.

Ce recès n'est séparé que par un intervalle de

treize ans de l'ordonnance de 1494, par laquelle Maximilien rétablit la Franche-Comté dans ses franchises *du temps de Philippe le Bon*. Et comme, dans cet intervalle, rien ne les a modifiées, ce sont rigoureusement celles de cette époque.

Or voici ce qui ressort du recès de 1507 (1) :

On y voit les trois ordres des Etats assemblés à Salins ; les commissaires de l'empereur y paraissent au nom du prince tuteur ou maimbourg de Charles-Quint, et demandent aux Etats un don *libéral* et *gratuit*.

Ce don est voté par le libre consentement des Etats représentant le pays.

A cette concession volontaire ils mettent des conditions; eux-mêmes fixent les termes du paiement. Ce sont eux qui choisissent dans leur sein les commissaires chargés de la répartition du subside, et les députés qui devront porter le recès au souverain.

Un serment mutuel est prêté, l'un par les Etats à l'empereur, l'autre par les commissaires de l'empereur à la nation.

On trouve dans le recès l'ancienne formule de ce double serment, notamment celui du prince, qui s'engage à maintenir les franchises et libertés du pays.

Partout, dans ce qui se fait, on invoque l'antique

(1) Ce *recès* a été récemment publié par M. Thiboudet dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation du Jura.

usage suivi sous le règne des précédents comtes.

On remarque aussi la grande place que tient dans l'organisation du pays le Parlement, dont la continuation comme *cour souveraine* est demandée par les Etats.

En réponse à la concession du don gratuit, le souverain reconnaît, par ses ambassadeurs, que ce don, complètement volontaire, n'engage en rien les libertés de la nation, et s'oblige à envoyer, comme par le passé, des lettres de non-préjudice.

Enfin, en dehors du don gratuit et par un vote à part, le pays s'impose en toute liberté pour ses propres besoins, et ce subside ou *surjet*, il n'en doit aucun compte au souverain.

Voilà les vieux usages déjà suivis au XVe siècle ; voilà les libertés déjà reconnues sous Philippe le Bon et destinées à grandir plus tard ; cette vérité ressortira mieux encore de l'examen particulier que nous allons faire de chacune d'elles.

CHAPITRE IV.

Examen particulier de chacune des libertés publiques du comté de Bourgogne.

I.

LE NOM DE ERANCHE-COMTÉ.

En parlant de leur pays, les Franc-Comtois disaient : « La Franche-Comté porte au front le nom » glorieux de la franchise (1). »

(1) *Recès* de 1625, Dетroyе, II, 391.

Ce nom, qui semblait résumer toutes les libertés du pays, date du temps de Philippe le Bon. Ce prince le lui avait donné pour montrer que cette partie de ses Etats ne dépendait pas plus de l'empire que de la France, malgré les inutiles provocations de l'empereur.

En 1435, le héraut de Philippe le Bon, qui accompagnait le roi d'armes (*Toison d'or*), lorsque, au péril de leur vie, ils notifièrent le traité d'Arras aux Anglais, s'appelait FRANCHE-COMTÉ.

Ce fait est attesté par Monstrelet (1), dont les chroniques retracent avec tant de soin l'histoire de Philippe le Bon; et de vieux manuscrits d'Olivier de la Marche, cités par Gollut (2), affirment que c'était bien là, dès cette époque, le nom de notre pays, ce héraut d'armes étant celui qui, à la table du duc, lui présentait dans une coupe les meilleurs vins de la Franche-Comté (3).

Nos monuments de cette époque confirment pleinement le récit du maître d'hôtel du duc Philippe. Dans le testament d'un des comtes de la Roche, en 1456, cette province est appelée la FRANCHE-COMTÉ DE BOURGOGNE (4).

L'origine de ce nom s'est perdue avec le temps, et nos Etats l'attribuaient à la grande franchise de

---

(1, 2, 3) *Chroniq.* de MONSTRELET, liv. II, ch. CXCI; — OLIVIER DE LA MARCHE, *manuscrit* cité par GOLLUT, anc. édit., p. 817.

(4) *Testament de François de la Palud*, 1456, dans le *Recueil* de PÉRARD, p. 599.

leur pays (1). Aussi, dans leurs recès, eussent-ils voulu éterniser ce nom, symbole de leurs libertés, *le plus beau, avec celui de France*, dit leur vieil historien, *que région aucune ait porté*, et ils suppliaient l'Espagne, qu'il demeurât *inviolablement* attaché à leur pays (2). L'Espagne a répondu à leur vœu : le nom subsiste toujours, et le temps qui change tout ne l'a pas changé.

II.

SERMENT MUTUEL DU PRINCE ET DES SUJETS. L'ANNEAU D'OR.

L'usage du serment mutuel, dans les deux Bourgognes, est bien antérieur au règne de Philippe le Bon; et, je l'ai déjà remarqué plus haut, il date du temps de Philippe le Hardi, son aïeul, petit-fils du roi Jean.

En Aragon, lorsque le roi, devant les Etats assemblés, prêtait serment entre les mains de *justice*, celui-ci disait tout haut, s'étant assis et couvert : « Nous, qui valons autant que toi, nous t'acceptons pour roi, à condition du maintien de tous nos droits, lois et prérogatives, sinon, non (3). »

---

(1) « Entre les priviléges de la province est celuy qu'elle ne peut et ne doibt estre imposée que par elle mesme et pour elle; et pour cela elle a mérité le tiltre de Franche-Comté. » Lettre des XVIII députés des Etats à la reine, 1671. (*Papiers des Etats*, t. 40.)

(2) « Supplient les Estats leur garder inviolablement le nom de Franche-Comté. » (*Recès* de 1606, DETROYE, I, 405.)

(3) *Mémoires* du duc de Saint-Simon.

Nos pères avaient un langage moins altier. Mais, dans leurs usages, le serment de respecter les libertés du pays devait invariablement être prêté par le prince à son avénement, et les Etats étaient attentifs à le requérir, non comme une grâce, mais comme un droit. Ce serment était la condition du leur. Les nouveaux souverains en prêtaient même deux, l'un aux villes affranchies de leur domaine (1), lorsqu'ils y faisaient leur première entrée, l'autre à la nation tout entière représentée par les Etats (2).

Philippe le Hardi est l'auteur d'un usage très curieux, qui s'est maintenu sous tous nos ducs de la maison de France. A la première entrée à Dijon, les ducs, en signe de leur alliance avec le duché de Bourgogne, recevaient au doigt l'anneau d'or dans l'église de Saint-Bénigne, et voici de quelle manière un document du temps de Philippe le Bon décrit cette cérémonie :

Lorsque le prince approchait de la ville, le mayeur et les échevins, à cheval et à grande pompe, allaient au-devant de lui, et, avant qu'il franchît l'enceinte des murs, lui demandaient la promesse que, lorsqu'il serait arrivé à Saint-Bénigne, il confirmerait

(1) On en trouve la formule dans le recès des Etats de 1507, formule très ancienne. *Le serment*, dit le recès de cette année, *que les comtes de Bourgogne, prédécesseurs de nos dits souverains*, ONT ACCOUSTUMÉ *prester à leurs vassaux, féaux et subjects*.

(2) On lit dans une charte des archives d'Ornans, du 21 juin 1422, que, lorsque le comte de Bourgogne *vient nouveau sire au pays*, il est tenu de jurer et promettre de tenir les priviléges de cette ville. — (Voy. aussi BÉCHET, *Rech. sur Salins*, II, 79.)

par serment leurs priviléges, *ainsy comme messieurs ses prédécesseurs ont accoustumé faire en pareil cas.*

Cette promesse reçue, le prince continuait sa marche, et, en approchant, trouvait sur le chemin les processions avec le clergé revêtu de chapes et porteur des saintes reliques. Il franchissait, toujours à cheval, la porte de la ville, précédé du bailli de Dijon, jusqu'à celle du couvent de Saint-Bénigne, où il descendait. A l'entrée, l'abbé, en grand costume de chœur, le recevait à la tête de ses religieux et le conduisait à l'autel, où le Saint-Sacrement était placé, le prince s'agenouillait; au côté droit étaient le mayeur et les échevins à genoux, qui, pour première parole, le suppliaient de confirmer au pays les priviléges, libertés et franchises octroyées par les ducs.

Le document contemporain ajoute :

« Lors *mesdits seigneurs les ducs ont accoustumé de répondre qu'ils conferment et confermeront par leurs lettres patentes les dits priviléges, libertés et franchises, si en tant comme l'on en aura deuement usé*, et ainsy le jurent, présent le corps de Nostre Seigneur et les sainctes reliques, en ordonnant à leurs secrétaires de faire les lettres patentes.

» Après, le chancelier de mesdits seigneurs les ducs, ou celluy à qui il leur plaist ordonner en son absence, dit aux mayeur et eschevins, et à tous ceulx qui sont là présents et mandés de toutes les bonnes villes du duchié, les paroles qui s'ensuivent : *Levez les mains aux saincts*; et ils les lèvent, et, après,

leur dit : *Vous promettez et jurez pour vous et les autres des bonnes villes qui vous ont cy envoyez, estre bons et loyaulx subjiez, obéissans à monseigneur le duc cy présent, et lui garder ses droits.*

» Et tous, la main levée, ils répondent à haulte voix : *Nous le promettons et jurons ainsy.*

» Après, le dit abbé de Saint-Bénigne, qui tient en sa main l'anel, que feu de bonne mémoire monseigneur le duc Philippe, ayeul de mon dit seigneur achepta, dit les paroles suivantes : *Mon très redoubté seigneur, monseigneur le duc Philippe vostre ayeul, cui Dieu perdoint, ordonna cest anel pour le bailler par celuy qui seroit abbé de céans, au temps qu'il y viendroit nouvel duc pour prendre possession de son duchié, et le luy mettre au doit, en signe de ce qu'il prend et épouse nouvellement sa seigneurie, et pour ce en suyvant sa bonne et notable ordonnance : en iceluy signe, je vous le mets au doit en bonheur et en bonne estraine, que Dieu vous donne, et monseigneur Saint-Bénigne, de vostre pays de Bourgongne, qu'il vous doint si bien gouverner à vostre bonheur et au bien de vostre peuple, que vous en acqueriez la joye du paradis.* »

Cette prise de possession, avec ses curieuses formules, s'est pratiquée à Dijon, sous les quatre ducs de la maison de France et jusqu'à l'occupation du duché par Louis XI. En 1474, à son entrée magnifique dans cette capitale, le duc Charles le Témé-

raire reçut, comme ses prédécesseurs, cet anneau d'alliance à l'autel de Saint-Bénigne (1).

III.

LES ÉTATS.

La maxime qui dominait dans l'esprit des trois ordres, c'est que, *en pays franc, l'Estat ne peut estre assujeti, si ce n'est par résolution prinse en l'assemblée d'iceluy* (2).

C'était la base des libertés dont cette représentation du pays a été la première origine et la dernière sauvegarde.

Cette origine date du XIVe siècle : en effet, non seulement nos Etats existaient du temps de Philippe le Bon, mais, comme on le verra plus loin, leur création est due à Philippe le Hardi, son grand-père, par qui y fut appelé le tiers-état.

Nos pères les croyaient bien plus anciens, et l'opinion publique des XVIe et XVIIe siècles les faisait, sans hésitation, remonter au temps des Romains, ou au moins à 1,200 ans (3). Ils semblaient nés avec la

---

(1) Voyez-en le récit dans les Preuves du tom. IV de D. PLANCHER. (*Histoire de Bourgogne.*)

Cette cérémonie de l'anneau d'or a été supprimée; mais la prestation du serment mutuel du prince et de la nation n'a point été interrompue, comme l'attestent tous nos monuments,

(2) *Recès des Etats de* 1614.

(3) GOLLUT fait remonter aux Romains l'institution de nos Etats (*Mémoires*, anc. édit., p. 140); en 1673, les députés des villes leur donnaient une antiquité de douze siècles. (*Recès*, DETROYE, IV, p. 372.)

nation elle-même : antiquité qui les lui rendait à la fois plus chers et plus respectables. Cette grande institution lui a rendu d'importants services. Le pays lui doit en effet une partie des ordonnances qui l'ont régi, la rédaction de ses coutumes, la première pensée des traités de neutralité avec la France, de la ligue héréditaire avec la Suisse, le maintien de l'impôt volontaire, et l'inflexible vigilance dont les Etats ont toujours fait preuve à la garde des libertés publiques.

Etats et libertés du pays semblaient à nos pères une même chose. Cette vérité les frappa davantage encore, quand, en 1674, ils perdirent leur représentation nationale, pour passer sous la domination d'un roi, dont Saint-Simon a dit que le nom seul de privilége lui était insupportable.

A la différence des Etats de France, qui abandonnèrent avec tant de légèreté, sous Charles VII, le libre vote de l'impôt (1), ceux de Bourgogne le maintinrent toujours avec la dernière rigueur : ils étaient entrés bien avant dans les mœurs de notre pays, où leurs assemblées ont été aussi fréquentes qu'en France elles ont été rares.

Cependant, il faut le dire, aux yeux de la nation, la convocation des Etats présentait deux aspects inverses : d'un côté la perspective de subsides trop souvent ruineux pour un peuple épuisé, d'autre part l'appui d'un intermédiaire nécessaire et puissant pour la défense de ses intérêts.

(1) Picot, *Etats généraux*, I, 338.

Ce double aspect se traduit, selon les temps, par des faits opposés.

Tantôt le pays demande la convocation des Etats comme un indispensable remède à ses maux (1).

Tantôt il la redoute et l'éloigne avec effroi comme une menace suspendue sur sa tête (2). Les récompenses pécuniaires décernées par les Etats, et destinées à reconnaître les services rendus à la chose publique, dégénérèrent trop souvent en calculs intéressés, en répartitions de faveur (3), et toujours en surcharge pour la nation (4). Le cardinal de Granvelle aurait voulu qu'on les supprimât entièrement (5), comme créées sans le consentement du

(1) « Il importe au service de S. M. de commander promptement la convocation des Etats généraux, afin qu'elle connaisse, par la déclaration publique de tout le pays, l'état misérable où il est réduit. » (*Remontrances des villes au roi*, 1673, Detroye, IV, p. 399.)

(2) « La convocation des Etats me semble désaisonée pour la pourté du pays. » (Lettre de Bonvalot, janvier 1551 ; *Papiers d'Etat* du cardinal de Granvelle, III, 67.) A réitérées fois les Etats ont demandé de n'être convoqués que sur leur demande et à des intervalles éloignés. — En 1662, les chambres de l'église et des villes demandent, au nom de la province accablée par des dettes de plus de trois millions, que les guerres lui ont fait contracter, ainsi qu'aux particuliers, que, comme les fréquentes assemblées des Etats entraînent de grands frais, il soit sursis à toute convocation jusqu'à l'acquittement de ces dettes écrasantes.

(3) « Au surjet, pour les récompenses, l'excès est si grand qu'il n'est pas comportable, et s'en plaint l'universel du pays. » (Lettre du cardinal de Granvelle à Jean de Broissia, 4 mars 1583, *Recueil* cité, p. 91.) — « L'assemblée des Etats, que tant l'on désire, ne se solliciteroit tant, si S. M. défendoit le surjet et les récompenses, qui se donnent par brigue et faveur plus que par mérites. » (Le même, 13 mars 1583, p. 98.)

(4, 5) Lettres du cardinal à Jean de Broissia, 15 déc. 1582. (*Recueil de la Société d'Emulation du Jura*, 1864, p. 43.)

roi, *contre Dieu pour l'oppression qu'en souffre le peuple* (1).

J'écris sur mon pays avec une pleine indépendance. Comme dans l'histoire de toutes les institutions humaines, je trouve dans celle des Etats de Franche-Comté un mélange de bons et de mauvais jours, l'envie et la cupidité mêlées aux plus nobles instincts, les ambitions privées aux prises avec l'intérêt public. Toutefois, dans son ensemble, le spectacle de leurs assemblées a de la dignité et de la grandeur. Jamais leur courage n'a faibli dans les plus extrêmes périls. C'est à ces époques solennelles qu'on rencontre invariablement la résolution et la vigueur, rien qui ressemble à la bassesse ou à la servitude; jamais d'abdication des véritables intérêts du pays; jamais de traîtres dans leurs rangs. Ils sont l'âme d'une nation fière et généreuse; et, plus d'une fois, cette noblesse de cœur s'est élevée jusqu'à l'héroïsme.

IV.

OBLIGATION POUR LE SOUVERAIN DE CONVOQUER LES MEMBRES DES ÉTATS PAR LETTRES INDIVIDUELLES SIGNÉES DE SA MAIN.

Les Franc-Comtois avaient la prétention et la fierté de ne s'assembler en corps d'Etats que sur lettres signées de la main du souverain, individuel-

(1) Lettre du même au même, 14 décembre 1582, *ibid.*, p. 33.

lement adressées à chacun des membres des trois ordres.

Des hommes qui pensaient que le prince ne pouvait qu'avec leur concours faire des lois et ordonnances pour la Franche-Comté, auraient cru déroger, en s'assemblant, sur la lettre d'un premier ministre.

Ce privilége ne date pas du règne de Philippe le Bon. En ce temps et jusqu'à celui de Charles-Quint, les convocations pouvaient se faire par mandement du président des parlements, du gouverneur du pays ou du maréchal de Bourgogne (1).

Charles-Quint, qui a tant aimé la Franche-Comté, introduisit le premier l'usage des lettres individuelles signées de sa main : une fois établi, nos pères le défendirent avec autant de fermeté que de persévérance. En 1658 et 1661 (2), à défaut de lettres signées du roi, les Etats levèrent la séance et se séparèrent, comme s'il n'y avait eu aucune convocation. En 1666, malgré leurs réclamations réitérées, les ministres flamands ou espagnols cherchèrent, par un détour, à éluder ce privilége. La lettre de convocation était, à la vérité, signée de la reine d'Espagne; mais elle portait ces mots : *Nous vous ordonnons de vous assembler, si déjà vous ne l'avez*

(1) Antoine de Toulongeon reçut même du duc Philippe le Bon, en 1427, permission d'assembler les Etats en tels lieux que bon lui semblerait.

(2) Instructions données en 1658 par les Etats au prieur Bouverot et au baron de Thoraise. (*Papiers des Etats*, E, I; voy. aussi O, 36; voy. Detroye, III, 268 et suiv.)

fait à la semonce de nostre gouverneur, lieutenant général de nos pays de par deça (1).

Cette formule inquiéta vivement les Etats, et ils en demandèrent la radiation. Ils montrèrent par le tableau des convocations passées, combien le privilége introduit par Charles-Quint avait été respecté sous chaque règne, rappelant même que, sur cet article, le tout-puissant empereur avait poussé si loin la déférence que, ne pouvant signer lui-même les lettres de convocation adressées à chacun des membres des Etats, il avait fait sur les lettres écrire cette mention par son secrétaire : *Par ordonnance expresse de Sa Majesté, n'ayant pu signer pour être travaillée de la goutte.*

Ce privilége d'honneur fut l'un des des derniers qui succomba, lorsque, vers la fin de la domination espagnole, les ministres flamands regardaient si peu à en enfreindre tant d'autres.

V.

LE PARLEMENT.

Les Franc-Comtois considéraient l'institution du Parlement comme une des libertés du pays, et ils y attachaient un tel prix que, de ces libertés, il leur arriva quelquefois de l'appeler la première (2).

Comme corps judiciaire, le Parlement est fort

(1) *Recès* de 1661, DETROYE, III, 277.
(2) Dans les *Mém.* de J. CHIFLET, II, 594, et I, 433.

ancien : *dès le temps de Philippe* le Hardi, il avait *cessé d'être ambulatoire* (1). Composé d'un président et de plusieurs conseillers, il siégeait alternativement, dans le cours de l'année, à Dole, à Beaune et à Dijon (2). Dès son avènement, Philippe le Bon le considéra comme devant tenir un rang fort élevé dans l'organisation des deux Bourgognes, et appropria pour lui des salles de réunions dans le château de Dole bâti par l'empereur Frédéric Barberousse (3). Cependant, quoi qu'en ait dit notre vieil historien (4), ce n'est pas alors mais au commencement du XVIe siècle, que le Parlement reçut quelques-uns des attributs de la souveraineté. Mais dès le XVe, nos ducs de la maison de France, voulant que ses membres fussent placés au premier rang parmi les dignitaires de la Bourgogne, Charles le Téméraire s'en déclara le chef et le premier magistrat (5); et c'est probablement dès cette époque que le président a porté, avec le chaperon doublé d'hermine, le chapeau de comte et le diadème d'or (6).

(1) J'en ai la preuve par des arrêts du Parlement de la fin du XIVe siècle, tous rendus à Dole.

(2) « Les conseillers ne s'assembloient pas tous les jours, comme » ceux de nostre magistrature, et pendant cinq heures entières, » mais à certains temps, choisis et propres. » (GOLLUT, p. 146.) Le même personnel de magistrats servait pour les deux Bourgognes.

(3) *Mém.* de GOLLUT, anc. édit., p. 709.

(4) *Mém.* de GOLLUT, anc. édit., p. 145.

(5) Voy. *infra*, lettres patentes de Charles le Téméraire, 1474, à l'article de ce prince; voy. aussi GOLLUT, anc. édit., p. 143.

(6) Le costume du Parlement tout entier avait une remarquable splendeur : « Les membres de la cour, disait la cour elle-même,

En Franche-Comté, le Parlement n'usurpa point les droits politiques ; il en fut investi par la volonté expresse du souverain. On sait que, en 1517, l'archiduchesse Marguerite l'associa à l'administration du pays, qu'il devait partager avec le gouverneur. Mais ce qui est moins connu, c'est que cette haute attribution, antérieure de quelques années, est l'œuvre de Maximilien, le premier de nos princes de la maison d'Autriche.

Un tel mandat donne au Parlement de Franche-Comté un rang éminent et à part.

Sorti de la bourgeoisie (1), il se déclara de bonne heure et demeura le défenseur des intérêts popu-

» ont le droit d'assister dans les audiences publiques, revêtus de » robbe d'écarlate, ce qui se pratique en peu d'aultres parle- » ments (si ce n'est aux entrées solennelles et extraordinaires); » le président a en tête le mortier ou chapeau de comte avec le » diadème d'or, et le manteau avec le chapperon doublé d'hermine; » les chevaliers avec le manteau de mesme couleur et fourrure » avec le grand chapperon et bourlet de velours cramoisy, en tout » conforme à ceux dont usent les chevaliers de la Toison d'or. » (Instructions du Parlement, 1614. Courbouzon, *Histoire msse. du Parlement.*) Le Parlement ajoutait : « Ceux qui ont droit de juger » et opiner ont leurs places assignées dans la chambre du dit » Parlement sur quatre bancs, au premier des quels sied le pré- » sident et les chevaliers d'honneur, au second les maîtres aux » requestes avec les conseillers ecclésiastiques et le vice-prési- » dent... Le gouverneur de la province sied au premier banc, au- » dessous du président et devant les chevaliers, au bas des quels » se placent les seigneurs principaux honorés du titre de bons « personnages, et qui ont droit d'entrer au Parlement avec l'épée, « quand ils y sont appelés. » (*Ibid.*)

(1) Augustin Thierry a dit de même que le Parlement de Paris, si puissant en France, se recruta pendant des siècles dans l'élite des classes roturières. (*Hist. du tiers-état*, p. 159.)

laires (1). Dans son apologie, le marquis d'Hyenne disait, non sans irritation, que le Parlement ménageait le peuple avec tendresse. Le cardinal de Granvelle, plus explicite encore, allait jusqu'à prétendre que, sans le Parlement, *les grands mangeraient les petits* (2).

On s'en aperçut, quand, après la première conquête de Louis XIV, cette cour fut supprimée ou suspendue par l'Espagne. Jules Chiflet raconte combien alors la noblesse faisait payer cher aux paysans leur ancienne indépendance et l'impuissance de leurs protecteurs.

Le Parlement eut presque toujours des adversaires, le gouverneur du comté et la noblesse de race : le premier, toujours pris parmi les plus grands seigneurs du pays, et qu'irritait un partage d'autorité avec des gens de robe; la noblesse qui ne pardonnait pas aux bourgeois de l'avoir supplantée dans son ancienne puissance.

En effet, le Parlement, c'était la bourgeoisie élevée par la sciences, la justice et les lois. « La noblesse, » dit Girardot de Beauchemin, avait abandonné les » lettres et laissé le gouvernement de la justice et

(1) « Le Parlement (de Paris) avait tout ce qu'il fallait pour attirer les sympathies et la confiance du tiers-état... Cette puissance » effective et permanente... paraissait, pour la cause des faibles » et des opprimés, une protection plus solide que les prérogatives incertaines et temporaires des Etats généraux. » (*Ibid.*, p. 159.)

(2) *Mémoires* de J. Chiflet, I, p. 51.

» d'une partie de l'Etat aux bourgeois lettrés (1). »

Dans ses lettres du 25 novembre 1576, Philippe II exprimait la volonté que le Parlement fût honoré comme sa propre personne (2).

Quand, dans leur haine contre ce corps de justice, les ministres flamands, loin de rétablir le Parlement suspendu et de se rendre au vœu du pays, menaçaient d'ôter à cette cour l'écarlate de sa robe de palais et jusqu'à son nom, les XVIII de l'Etat disaient hautement : « Le Parlement, c'est un pri» vilége que nos peuples tiennent en si grande » estime que, s'ils perdoient le titre honorifique de » Parlement, ils croiroient avoir tout perdu. »

Puis, ajoutant à leurs supplications une sorte de menace, les députés déclaraient au gouvernement de Flandres ne voter le don gratuit qu'à la condition que le Parlement serait rendu au pays.

VII.

PRÉSENCE D'UN MAGISTRAT FRANC-COMTOIS AU CONSEIL PRIVÉ DES PAYS-BAS.

Depuis le règne de Charles-Quint, il y eut presque toujours un magistrat franc-comtois au conseil privé des Pays-Bas. C'était une grande garantie pour la nation. Charles-Quint l'avait ainsi réglé par des lettres patentes spéciales. Connaissant les usages,

---

(1) *Guerre de dix ans*, p. 72.
(2) Dubois de Jancigny, *Recueil de chartes*, p. 87.

les priviléges et les intérêts de la Franche-Comté, ce magistrat, ainsi placé au siége même du gouvernement, pouvait beaucoup mieux qu'un étranger les soutenir et les défendre.

Nos Etats attachaient beaucoup de prix à cette institution. Le titulaire était nommé par le souverain; et, quand ce poste devenait vacant, les assemblées ne cessaient de réclamer, souvent dans les termes les plus pressants, une nomination nouvelle. Nuls recès ne sont plus précis que ceux de 1598, (art. 16), et de 1614. « Il a plu à vos altesses séré» nissimes, disent les Etats dans cette dernière cir» constance, d'appeler devers elles, à leur réquisi» tion, un conseiller de Bourgongne, afin qu'elles » fussent mieux informées des coustumes, droits, » usages et affaires particulières de leurs pays, et » qu'en iceulx rien ne fut faict sans sa participation, » selon l'ordre qu'auroit esté donné par l'invictis» sime empereur Charles cinquième (1). »

Grandjean, sieur de Romain, oncle de Gollut, le conseiller Belin, Jean de Grivel, historien et jurisconsulte célèbre, Jean de Broissia, depuis président du Parlement, correspondant intime du cardinal de Granvelle, Boyvin, dont le nom est si grand dans notre histoire, ont été membres du conseil privé des Pays-Bas, où ils ont rendu à leur pays les plus utiles services.

Le cardinal de Granvelle, à qui aucune affaire de

(1) Detroye, *Recès*, tom. I, p. 274, et II, p. 42, 43.

la Bourgogne n'échappait dans son ministère, veilla lui-même, avec Viglius son ami, aux intérêts de la Franche-Comté tant qu'il fut dans les Pays-Bas. Quand il les quitta pour n'y plus revenir (1564), il dut se reposer de ce soin sur le membre du conseil privé, et l'on voit par ses lettres à Jean de Broissia avec quelle sollicitude il s'en acquittait (1). Il connaissait l'indifférence des Flamands et le mépris des Espagnols pour tout ce qui n'était pas de leur nation; il ne voulut jamais laisser en leurs mains les intérêts des Francs-Comtois.

Ce privilége a subsisté intact tant que les libertés de notre Bourgogne ont été respectées. Il a décliné au commencement du XVII[e] siècle, quand ce pays a eu contre lui les antipathies des ministres flamands. Tantôt on a cessé de nommer à cet emploi, malgré la réclamation des Etats, tantôt on a cherché par des suspicions calculées à écarter des délibérations un surveillant incommode (2).

L'avantage d'avoir un représentant bourguignon au conseil des Pays-Bas ne constituait pas, il faut le dire, un droit absolu. Nos Etats ne cessaient, il est vrai, de répéter que, dans son ordonnance, Charles-Quint avait voulu constituer, dans l'intérêt de la Bourgogne, un défenseur de ses libertés (3).

---

(1) Il écrivait notamment à Jean de Broissia en 1583 : « Vous retournez au conseil privé pour y tenir soin des affaires de Bourgogne spécialement... »

(2) *Recès* de 1614, DETROYE, II, 43.

(3) Voir notamment *Recès* de 1598, DETROYE, I, 274.

Mais l'ordonnance ne le dit pas; et pour qui en pèse les termes, l'empereur a plutôt eu en vue la défense de ses hauteurs et prérogatives en Franche-Comté (1), que l'intérêt de la nation franc-comtoise.

VI.

PRIVILÉGE DES HABITANTS DU COMTÉ DE BOURGOGNE DE NE POUVOIR ÊTRE APPELÉS EN CAUSE HORS DE LEUR PAYS.

Cette immunité, des plus importantes, et sans laquelle le pauvre, jeté au loin par des évocations ruineuses, n'eût pu se défendre contre le riche et le puissant, date du xv[e] siècle, et, selon toute apparence, du règne de Philippe le Bon. Les Franc-Comtois la perdirent, avec toutes leurs libertés, à la conquête de Louis XI; mais ils en obtinrent de son fils la restitution (2).

---

(1) Voici les termes de l'ordonnance, rapportée par Courbouzon dans son *Histoire du Parlement* :

« Et pour ce que nostre comté de Bourgongne a esté longtemps » conduict et administré séparément des pays de par deça et sans » connoissance du dit conseil privé, sous la charge et adminis- » tration de nostre feue tante et son conseil, et qu'il échet parti- » culière considération, tant ès choses concernant nos hauteurs » et domaines et aussy graces civiles et criminelles qu'aultres » provisions et depesches ayant égard à l'état d'icelluy et aussy » à la situation et pour la forme et voisinage avec les aultres non » estant de nostre patrimoine et obéyssance, et dont de toutes » parts, comme dessus, il est environné..., voulons qu'il inter- » vienne toujours de nos conseillers du dit conté habituez et » expérimentez ès dites affaires, afin de les depescher mûrement, » comme il conviendra de nos hauteurs, droictures, et bien public » et seurté de nos dits pays. »

(2) *Mém. de* Gollut, anc. édit., p. 937.

Dans son ordonnance du 1[er] mars 1531, Charles-Quint sanctionna ce privilége comme un droit ancien du pays, et le protégea par des peines sévères, *désirant*, dit-il, *les subjects et habitans estre entretenus en leurs priviléges et libertés, et renouvelant icelles interdictions et défenses* (1).

Cette immunité, si ancienne et si longtemps respectée, commença à être ébranlée dans les premières années du XVII[e] siècle par la haine des ministres flamands, si antipathiques à toutes nos libertés. L'apostille des archiducs en réponse aux justes réclamations du pays, fut qu'en cette matière *ils ne peuvent avoir les mains liées* (2).

QUE LES GRANDES DIGNITÉS DU PAYS DEVAIENT ÊTRE AFFECTÉES AUX FRANC-COMTOIS.

» L'éstat de nostre Bourgongne, disait Girardot » de Beauchemin (3), est (comme estoit Rome) com-

---

(1) Voici le texte de l'ordonnance : *Charles, par la divine clémence, empereur des Romains....., que par cy devant nos prédécesseurs, comtes de Bourgongne....., désirant les subjects habitans au dit conté estre entretenus en leurs priviléges et libertés, et les garder d'indehues molestations, avoient par édit perpétuel et par leurs lettres patentes..... interdit et deffendu à tous faire convenir et appeler en cause aulcungs de nos dits subjects hors iceluy conté, pareillement pour faire exécuter bulles et provisions apostoliques sans nos congés, licence et placets....., faisons savoir que désirant nos dits subjects estre entretenus en leurs dits priviléges, avons icelle deffense renouvelé et renouvelons.....*

(Edits collectionnés par DELESMES ; Lyon, MDLXXX, p. 5.

(2) *Recès de* 1598, DETROYE, I, p. 407.

(3) *Guerre de dix ans*, p. 11.

» posé de trois espèces d'Estats, savoir : monar-
» chique en son roy, aristocratique en son parle-
» ment, et démocratique au point que toutes sortes
» de personnes, avec la seule vertu, peuvent parve-
» nir à tous les offices. »

Une des idées dominantes en Franche-Comté, c'est qu'elle se gouvernait par elle-même : d'où la conséquence que tous les emplois, surtout la dignité de gouverneur et les fonctions du parlement, devaient y être exclusivement réservées aux Bourguignons indigènes.

Ce fut même une question longtemps débattue aux Etats de 1614, si le prince avait pu choisir, pour le représenter devant eux, un président et deux conseillers de Flandres, nommés en même temps que le gouverneur Clériadus de Vergy et le président Thomassin. Ces étrangers ne furent admis qu'avec peine, le souverain ayant toujours, selon l'expression des Etats, choisi pour ses commissaires des Franc-Comtois pris parmi *les principaux des ministres du pays* (1).

Toutes les traditions de la Franche-Comté étaient que le gouverneur devait être un Franc-Comtois (2). Le règne agité et tragique de Charles le Téméraire interrompit, il est vrai, ces traditions, comme tant d'autres. Mais Philippe le Bon, son père, dont le gouvernement est le type auquel il faut toujours

(1) *Recès de* 1614, Detroye, II, p. 29 et 30.
(2) *Mém. de* J. Chiflet, I, p. 343.

revenir, s'y conforma. Si, à côté de Jean de Côtebrune, de Jean et d'Antoine de Toulongeon, de Thibaut de Neufchatel, maréchaux de Bourgogne, tous Franc-Comtois, il éleva à cette dignité Jean, comte de Neufchatel et de Fribourg, il ne faut pas oublier que ce seigneur était du sang de Vergy par sa mère. Jean de Vergy, son grand-père, avait été maréchal de Bourgogne; son grand-oncle, Antoine de Vergy, l'un des premiers chevaliers de la Toison d'or, avait gouverné le duché et le comté. Lui-même, comme les membres de cette famille, admis à la faveur la plus intime du duc Jean-sans-Peur, était à ses côtés avec deux seigneurs de Vergy, quand il fut assassiné sur le pont de Montereau.

Sous la domination de la France, c'est-à-dire sous Louis XI et Charles VIII, on trouve des gouverneurs français nommés par eux pour gouverner la Franche-Comté; mais cela passa rapidement et leur gouvernement ne fut qu'une sorte d'interrègne.

L'Espagne maintint l'ancienne règle. Si, après les Chalon, éteints en 1530, il y eut deux Nassau gouverneurs du pays, c'est qu'ils avaient, comme héritiers, relevé les armes de cette branche cadette de Bourgogne, qu'ils en possédaient les terres, et étaient, à ce titre, les plus grands seigneurs de la province.

Cette nécessité d'une naissance franc-comtoise s'appliquait de même au parlement, dont les membres, tous pris dans la province, ne se recru-

taient que sur une liste de trois sujets bourguignons présentés au choix du roi d'Espagne (1).

Tel était l'heureux privilége de la Franche-Comté, appelée à se régir elle-même, privilége respecté par le pouvoir, sans cesse affirmé par elle dans les recès de ses Etats (2). « De nos anciennes immunités, » porte celui de 1606, le principal est que *les offices » et charges de Franche-Comté soient donnés aux » hommes du pays* (3), »

Déjà les libertés publiques expiraient à la fin de la domination espagnole, que nos villes mettaient encore comme condition absolue du don gratuit, que le gouverneur nommé par l'Espagne serait un Franc-Comtois.

Dans ce grand déclin, l'antique usage fut méconnu ; les derniers gouverneurs, d'Aremberg, Quinonès, d'Alveyda, étaient des étrangers. Leur règne acheva la ruine de la nation et de ses libertés ; et, dans le danger, le dernier ne sut que se sauver honteusement, au lieu de la défendre.

Contre cet anéantissement de leur antique indépendance, les Franc-Comtois n'avaient cessé de protester, invoquant leur histoire et déclarant que rien

---

(1) « L'on avoit accoustumé *en tout temps*..... à s'arrester à la » nomination que le parlement faisoit de trois personnages....., » coûstume créée *avec l'institution du parlement.* » (*Recès de* 1629. Dethoye, II, 472. Voy. surtout les instructions des Etats en 1657, *ibid.*, III, 156.)

(2) Voy. les *Recès* de 1606, 1614, 1621, 1633.

(3) *Recès* de 1621, *ibid.*, II, 284.

de pareil ne s'était vu en leur pays (1). Quand, entre les deux conquêtes, d'Aremberg y fut envoyé, sa nomination froissa tellement le sentiment public et l'honneur national; elle suscita une telle clameur, que le nouveau gouverneur voulut être Bourguignon, et, déjà marié à une Franc-Comtoise, se fit naturaliser tel (2).

PARTICIPATION DES ÉTATS AU POUVOIR LÉGISLATIF.

Quelle était la part faite aux Etats de Franche-Comté dans le pouvoir législatif?

Cette question de premier ordre ne fut point posée au XVe siècle, et elle eût été alors certainement résolue contre les Etats.

Mais elle se posa d'elle-même, et à raison de circonstances inattendues, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Les Etats avaient pris, vis-à-vis de l'Espagne, une autorité tellement prépondérante qu'ils n'hésitaient pas à croire que lois ni ordonnances ne pouvaient être faites sans eux pour la Franche-Comté (3).

De bons esprits dans la province le pensaient comme eux (4).

---

(1) *Mém.* de J. CHIFLET, II, 253.

(2) *Ibid.*, tom. I, 330, 334, et tom. II, 104.

(3) « Ceux du parlement prétendent (et prenant en ce ayde de » la noblesse du pays *et des Etats*) que S. M. n'eust l'autorité de » faire les ordonnances sans eulx. » (Lettre du cardinal à Jean de Broissia, 23 février 1583, p. 80.)

(4) « Je ne sais comme gens de si bon esprit se forcomptent » tant de se rendre sur ce fondement. » (Lettre du même au même

Dans leurs relations officielles avec l'Espagne, les Etats ne s'attribuaient ce pouvoir qu'avec une certaine réserve et sous les formes les plus respectueuses (1). Mais cette doctrine avait pleinement cours dans l'intérieur des assemblées et dans le parlement de Dole.

De graves précédents avaient amené cet ordre de chose, qui ne tendait à rien moins qu'à constituer vis-à-vis de la royauté la pleine indépendance du pays.

On voit ces précédents s'accentuer de plus en plus en suivant l'ordre des temps.

En 1459, Philippe le Bon avait publié les coutumes du comté de Bourgogne, mais elles avaient été rédigées à leur demande et avec leur concours.

En 1517, au temps du président Gatinara, les Etats, mécontents des ordonnances de l'archiduchesse Marguerite, rédigées par ce grand magistrat, avaient eux-mêmes et d'autorité nommé les

---

7 juin 1583.) Ils se prévalaient des ordonnances faites sous Marguerite, dont les Etats de Dole, en 1517, avaient obtenu la révision à faire par leurs députés.

(1) « Les Estats ont reconnu et remarqué, dès les temps de » Philippe le Hardi, nos souverains princes et seigneurs, avoir » tant deffẽré et eu tant de respect aux sieurs des trois Estats, » aux bons et anciens personnaiges du pays et à leur cour de » parlement et aultres officiers du comté, que à quantes fois, sur » remonstrances du pays ou aultrement, iceulx nos dits souve- » rains princes avoient voulu faire ou introduire édits ou ordon- » nances, y auroient pourvu après l'avis et participation du pays. » » (*Recès de* 1574, Detroye. I, p. 95. — Voy. aussi *Remontrances du parlement en* 1575, *ibid.*, p. 233.)

commissaires chargés de les *revoir*, semblant ainsi se placer au-dessus de la princesse, et sans qu'elle s'y opposât.

En 1531, même déférence de la part de Charles-Quint, comte de Bourgogne, roi d'Espagne. Il était alors en Flandre; comme les députés, que lui avaient envoyés les Etats, repartaient pour la Franche-Comté, il leur remit les ordonnances qu'il avait faites et publiées pour les Pays-Bas; mais, craignant qu'elles ne s'adaptassent pas aux mœurs et aux usages de notre Bourgogne, il voulut qu'elles fussent revues par les commissaires des Etats et les bons personnages du pays, chargés de lui adresser leurs observations écrites (1).

En 1538, ces commissaires exposent devant les Etats que *de leur avis ont été conçues et dressées nouvelles ordonnances;* mais ils ajoutent qu'avant de les publier, l'empereur demande qu'elles soient revues, dans un but d'éclaircissement ou de correction, par neuf commissaires nommés par cette assemblée.

En 1573, le président du parlement, Pierre de Broissia, homme intelligent, laborieux et résolu, entreprit de réformer la justice, et rédigea dans ce but une ordonnance composée de nombreux articles. Il l'avait faite seule, sans avoir consulté ni la cour ni les Etats. Il ne la soumit point à la sanction du roi d'Espagne, et la publia en plein parlement,

(1) Voy. Detroye, *Recès de* 1531, I, p. 7.

après l'avoir fait seulement approuver par le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas.

Un acte d'autorité aussi hardi du chef de la magistrature souleva de violentes tempêtes. Les Etats y virent un attentat contre toute autorité; lui-même fut presque regardé comme un ennemi public. Je raconterai, sous l'année 1574, la révolution qui éclata alors aux Etats assemblés à Dole. Le cardinal de Granvelle jugeait l'œuvre du président excellente. Elle n'en fut pas moins, article par article, dans le recès des trois ordres, l'objet de la critique la plus amère. Sous le coup de la plus vive émotion, des députés furent nommés et chargés par les Etats de porter en Espagne et en Flandre leurs énergiques protestations. Philippe II, alarmé d'une agitation si violente, céda, et les ordonnances furent révoquées.

Ces faits donnaient une grande force à la prétention des Etats, d'être les législateurs du pays, concurremment avec le roi.

Mais le cardinal de Granvelle, nourri dans l'exercice du pouvoir, était l'adversaire déclaré de ces prétentions qu'il jugeait excessives et dangereuses. Il n'aimait point les Etats, et les considérait comme un foyer d'agitations et de troubles.

L'assemblée de 1574 lui laissait encore, dix ans après, une impression ineffaçable. Sa conviction était que cette révocation des ordonnances, imposée par les Etats au roi d'Espagne, avait porté un coup funeste à la royauté. Répondant à leurs objections

les plus fortes, c'est-à-dire à la révision des ordonnances de Marguerite et à la révocation de celles du président de Broissia, il considérait la première comme un malentendu (1), et la seconde comme une surprise faite au roi par la connivence d'Hopperus (2). Il ne reconnaissait aux Etats de Franche-Comté que le droit d'être consultés sans que leur avis liât le prince, sauf à la nation, quand la loi ou l'ordonnance était publiée, la faculté d'intervenir en rectification, si elle le jugeait utile, mais seulement par humble requête (3).

Aussi le cardinal, lorqu'en 1583 il s'agissait de faire un recueil définitif des ordonnances pour la

(1) « Au regard des ordonnancea, j'ay veu la copie de l'extraict » du livre rouge, que ne peut faire icy (pour établir le pouvoir » législatif des Etats), et oyres qu'il fut autentique, l'on n'y peut » à mon advis fonder ce qu'on a voulu prétendre; car il est question des ordonnances que feit faire Madame Marguerite, comtesse de Bourgongne, ausquelles il y avoit changement de coustume et pour n'estre le feu chancelier (Mercurin de Gatinara) » pour lors si bien formé en la langue françoise comme depuis fut » avoir besoin d'aide; et toutelfoys le dit escript ne dit que, en la » compilafion les Estats ai la cour de parlement ayent autorité, » mais que la publication se fit en leur présence, ...permettant » aux Estats et à la court de parlement de les revoir après la publication faite, pour remonstrer ce que sembleroit devoir y être » changé. » (Lettre du cardinal à Jean de Broissia, 7 juin 1583, p. 168.)

(2) « Hopperus et de Nuctières firent une grande playe au » public, ne sçay si en leur bourse. » (*Ibid.*, p. 169.)

(3) « S. M. peut donner la loi et ses ordonnances à ses ministres » de justice quelle il luy plaist, sans advis ni consentement ny de » la cour de parlement ni des Estats, synon où il seroit question » de changer les coustumes ou les priviléges du pays. » (Lettre à » Jean de Broissia, 13 mars 1583. *Recueil de la Soc. du Jura*, p. 95.)

réformation de la justice en Franche-Comté, entendait qu'on se passât le plus possible des Etats et du parlement, dont le rôle se bornerait à de simples avis. Il voulait que cela fût bien compris, soit dans les Etats, soit dans les conseils du roi, et que la royauté statuant de sa pleine puissance, après ces avis reçus et examinés, recouvrât le terrain qu'elle avait perdu en 1574. Lui-même s'apprêtait à recevoir, avec la dernière vigueur, les députations qui seraient envoyées en Espagne par les Etats, et qui tenteraient de recommencer les mutineries précédentes. Il y a là-dessus des détails fort intéressants et bien peu connus dans les lettres du cardinal à Jean de Broissia, à qui il écrivait alors avec toute ouverture de cœur (1). Ses conseils furent suivis par le roi, qui, après avoir reçu les avis de Bourgogne, statua de sa pleine autorité (2), sans se laisser gagner de vitesse par les Etats (3).

---

(1) Voy. *passim* les lettres snr ce sujet dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1864.

(2) En 1586, dans la publication des ordonnances dont nous venons de parler, Philippe II, tout en adhérant aux avis reçus de Bourgogne, tint à faire acte de puissance. Le préambule est significatif : « Nous avons..... *ordonné et statué de nostre souveraine* » *puissance et suprême autorité. ... soubs expresse déclaration de* » *à toutes fois qu'il nous plaira, y ajouster, diminuer, changer,* » *révoquer.....*, comme nous jugerons mieux convenir. »

(3) Dès 1581, ils avaient cherché à devancer le roi, et nommé des commissaires pour la rédaction du volume des ordonnances. J'en trouve la preuve dans une lettre du prince de Parmes au parlement. On y voit qu'ils avoient *donné à neuf personnages, nobles et des villes, commission pour revoir un volume dès longtemps imprimé, contenant les ordonnances et style de justice avec les édits*

En droit strict, le ministre de Philippe II pouvait avoir raison ; aucun monument du passé ne justifiait ce pouvoir absolu des Etats en matière législative. Mais, dans la pratique, ce droit rigoureux n'était pas suivi, et plus nos souverains ont été puissants, moins ils en ont fait usage. Ainsi agirent Charles-Quint et Philippe II. Non-seulement la nation, c'est-à-dire les Etats et le parlement, étaient consultés pour toutes les lois et ordonnances à faire, mais le prince déférait toujours à leur vœu. Le sentiment qui, vis-à-vis notre Bourgogne, dominait dans les conseils du roi et qui faisait la force des Etats, c'était la crainte de leur déplaire et d'aliéner le cœur d'une nation aimée et fidèle, défendue par son affection seule contre les convoitises ardentes de la France, à qui convenait si bien cette admirable frontière. Cette affection et cette fidélité, l'Espagne savait qu'il fallait les conserver à tout prix ; et la préoccupation de ne pas faire assez allait, c'est l'expression du cardinal lui-même, jusqu'à une sorte d'effroi (1).

Ajoutons que c'est par suite de cette liberté qu'en

---

sur la police du pays, pour le rédiger en meilleure forme, estant tellement confuz qu'il donne grande peine, voire à ceux qui sont bien exercés au train de justice.

Le prince requiert le parlement d'*avoir à expliquer comment et par quelle voie se fera ce redressement.* (Lettre du 8 mars 1581; Registre des lettres du parlement au roi. *Archiv. de la préfecture du Doubs.* — Voy. aussi DETROYE, I, 118.)

(1) « Nous avons peur, disait-il en parlant des Etats, là où il » n'y a aucun sujet de peur. *Timemus timore, ubi non est timor.* » (Lettre du cardinal à Jean de Broissia, 15 mai 1583.)

divers temps le parlement de Dole a fait nombre d'ordonnances ; il les publiait au nom du roi, et souvent ce n'était pas de simples règlements de procédure, mais elles appartenaient réellement au domaine législatif.

VII.

DON GRATUIT.

Jamais, disaient nos historiens du XVIIe siècle notre Bourgogne n'a ouï parler de taxes ni de tailles (1).

De tous leurs priviléges, le libre consentement de l'impôt était le plus ancien et le plus cher aux Franc-Comtois, celui dont ils disaient : *plutôt perdre la vie que de le perdre* (2). Les Etats le maintenaient en toute circonstance avec une sollicitude sans bornes, au besoin avec la plus énergique résolution, et c'est le dernier qui succomba.

Ce privilége, qu'ils appelaient fondamental (3), je le trouve en vigueur, non-seulement au temps de Philippe le Bon, mais dès le règne de Philippe le Hardi, qui, en nombre d'occasions, appelle le don gratuit un *don libéralement accordé*, et, dès 1384, par lettres de non-préjudice, scellées de son sceau, reconnaît cette complète liberté de la Bourgogne.

(1) GIRARDOT DE BEAUCHEMIN, *Guerre de dix ans*, p. 47.
(2) *Mémoires* de J. CHIFLET, I, 493.
(3) *Ibid.*, II, 167, 181.

Ainsi ce privilége remonte à l'origine même de nos Etats, il leur est même antérieur, puisque avant leur création et dans leurs besoins les plus pressants, nos comtes n'avaient le droit de lever d'autorité ni tailles ni subsides. Leurs officiers parcouraient le pays, s'adressant aux bonnes villes et aux maisons religieuses pour obtenir des secours pécuniaires; et ce qui leur était accordé, ils le recevaient, non comme un droit, mais à titre de prêts ou de dons, et déclaraient déjà alors par lettres de non-préjudice que cette liberté volontaire n'engageait pas l'avenir.

A la différence de la France, qui, sous le règne de Charles VII, abandonna avec tant d'imprévoyance un droit si précieux, le libre consentement de l'impôt était le droit le plus enraciné dans les mœurs de la nation.

Aussi, dans les plus mauvais jours, sous le poids de nécessités pressantes, le pouvoir le viola quelquefois, mais ne le nia jamais.

Toujours, chez nos aïeux, à l'exemple de ce qui se passait sous nos ducs, ces libres octrois du pays étaient invariablement suivis de lettres de non-préjudice, signées de la main du souverain.

En 1581, Philippe II reconnut, par un acte formel, que la Franche-Comté s'imposait librement elle-même, et que, sous aucun prétexte, nul, sous peine de forfaiture, ne pouvait y lever tailles ni subsides. De graves atteintes avaient été portées à cette immunité à l'occasion des passages de gens

de guerre allant combattre dans les Pays-Bas. Le roi, dans son édit, réprime cet abus avec la dernière rigueur : « Compète, dit-il, au pays le droit de » n'estre taillé, imposé ni collecté si non par les » députés des Estats à l'également des deniers, » quand aulcunes fois ils nous accordent un don » gratuit...... deffendons et interdisons à tous, de » quelque qualité et condition qu'ils soient, tailler, » cotiser et imposer le dit pays, soit en général ou » en particulier, pour les levées, séjour, entretien » et passaiges des gens de guerre, à peine de, » comme infracteurs de nos édits et priviléges du » dit pays, estre chatiez arbitrairement (1). »

La Franche-Comté arriva graduellement à la liberté complète du don gratuit, et cette liberté fut telle que non seulement il était voté avec une pleine indépendance par les Etats, mais encore levé par les agents de leur choix, et dépensé uniquement dans l'intérêt de la nation (2).

Cette admirable liberté date du règne de Charles-Quint. Elle est un des bienfaits qui ont immortalisé le nom de ce prince parmi ce peuple auquel il était si tendrement attaché (3). Auparavant, le souverain

(1) Voy. la Charte dans le *Recueil* de M. Dubois de Jancigny, 1869, p. 90.

(2) En 1579, dans leurs instructions à leurs députés chargés de présenter le recès au souverain, les Etats reconnaissent que le roi « *n'a oncques voulu tirer aulcune chose des dons gratuits, ains à l'imitation de messeigneurs ses prédécesseurs, les a destinez et employez de tout temps aux affaires du comté.* » (*Papiers des Etats*, original sans numéro d'ordre.)

(3) Voy. ses instructions à son fils, où il lui recommande avec tant de sollicitude le comté de Bourgogne. (*Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, III, 294.)

qui obtenait le don gratuit en faisait tel usage qu'il trouvait convenir, même dans un intérêt personnel, pour ses besoins, ses guerres, ses constructions, ses acquisitions de domaines. Charles-Quint déclara le premier que ce subside resterait dans le pays, uniquement employé à ses intérêts, à ses besoins, aux fortifications et à la défense de ses villes, tellement qu'en accordant le don au prince, la Franche-Comté se l'accordait réellement à elle-même. « *Ce don doit* » *subvenir à ses nécessités,* disaient les Etats de 1598, » ET LUI DEMEURER COMME SIEN. »

De ce principe du libre consentement de l'impôt résultait :

1° Que les Etats avaient le droit de le refuser (1), droit qu'ils affirmaient nettement dans leurs recès (2), et qu'ils exerçaient, j'en ai la preuve, dès le temps de Philippe le Bon ;

2° Celui de mettre à leur don volontaire telles conditions ou tels termes de paiement qu'ils jugeaient utiles (3) ;

3° Que le prix du sel à livrer chaque année à la nation sur les salines, principal trésor du prince en

---

(1) Ce droit, ils l'ont exercé. (Voy. dans les *Mémoires du cardinal de Granvelle* la correspondance de Morillon, tom. II, p. 180. Ce refus s'est produit *plusieurs fois sans encourir l'indignation du prince*, dit formellement le recès de 1633 ; et les commissaires du roi le reconnaissaient en son nom. (*Recès de* 1629 et 1654. Voy. Detroye, II, 467.)

(2) Voy. Detroye, *Recès*, I, p. 262.

(3) Voy. *Recès* de 1598, Detroye, II, 282-83.

Franche-Comté, ne pouvait être surhaussé sans le consentement des Etats (1).

La noblesse, devant au prince l'impôt du sang et le service militaire pour les fiefs, était exempte du don gratuit (2). Cependant ce principe, dont je trouve la preuve dès le temps de Philippe le Hardi, fut plus d'une fois contesté ; il le fut plus encore pour les anoblis.

En tout, le tiers-état portait pour les quatre cinquièmes la charge du don gratuit (3). Quant à la manière dont il se répartissait entre les trois bailliages d'Amont, d'Aval et de Dole, question que je ne vois résolue par aucun historien, j'en trouve la solution dans les papiers des Etats (4). Le bailliage de Dole payait un sixième et un tiers de sixième de la somme totale. Le reste se levait par moitié sur les deux autres bailliages, qui étaient de plus grande étendue.

LES LIBERTÉS PUBLIQUES ÉTAIENT-ELLES LES MÊMES DANS LES DEUX BOURGOGNES ?

Quand on voit, dans le cours du XVe siècle, les Etats du duché et du comté convoqués dans les

(1) Le cardinal de Granvelle le reconnaît sans hésiter dans ses Lettres de 1583 à Jean de Broissia, p. 167.

(2) « La noblesse, dit Bonvalot, beau-frère du cardinal de Granvelle, ne contribue à dons gratuits ni à autre chose quelconque. » (Lettre de 1551, dans les *Papiers d'Etat* du cardinal, III, 617. — Voy. aussi *Recès* de 1598, DETROYE, I, 274.)

(3) *Recès* de 1666, DETROYE, III, 289.

(4) Voy. *Papiers des Etats,* lettre T, n° 60.

mêmes circonstances, délibérer, quoique séparément, sur les mêmes demandes, partager les mêmes périls, les mêmes hésitations, les mêmes résistances, on croirait voir, à cette époque de leur histoire, les deux pays en possession des mêmes libertés.

Les Etats du duché sont plus anciens que ceux du comté; et, sous ce rapport, on supposerait qu'ils ont eu une plus grande autorité.

Ce serait cependant une grave erreur. Le duché, fief de France, détaché du royaume par le roi Jean au profit de son fils Philippe le Hardi (1364), suivait souvent les destinées de la France, et, par ce motif, était plus assujetti que le comté de Bourgogne, qui n'avait pas à répondre à deux souverainetés. On voit dans le duché les réquisitions des rois de France (1) : des subsides y sont levés pour leurs besoins, pour la rançon du roi Jean, pour le passage armé de Charles VI en Angleterre. Ce sont les commissaires royaux qui nomment le receveur général de ces aides toutes françaises.

Libres au contraire de sujétion vis-à-vis de la France, nos Bourguignons regardaient d'un œil de supériorité le sort de leur pays. Lorsqu'ils le comparaient, non sans pitié, à celui de leurs voisins, ce sentiment de commisération se traduisait dans un langage plein de fierté : « *Au delà du chemin romain,*

---

(1) Voy. *infrà*, p. 138, à l'article de Philippe le Hardi, sous l'année 1370, une déclaration de ce prince, qui s'engage, pour la durée de deux ans, à garantir ses sujets du duché contre les subsides qui seraient jetes sur eux par les rois de France.

» disaient-ils dans un texte de 1427 que j'ai le pre-
» mier exhumé de l'oubli, *au delà du chemin ro-*
» *main, qui va de Besançon à Langres, sont les*
» *gabelles, impôts et servitudes royales ; en deçà les*
» *nobles libertés de la franche-terre de Bourgogne* (1). »

Combien cet orgueil s'augmentait encore, quand nos Bourguignons entendaient Charles le Téméraire, peut-être dans un accès de dépit et de colère, comparer entre elles les deux Bourgognes, et appeler le duché une *dague de plomb*, et le comté *le jardin de l'honneur* (2) *!!*

Je termine ici cette première partie de mon travail, et je vais parcourir, dans la seconde partie, les règnes de chacun de nos princes, depuis 1384 jusqu'à la conquête de Louis XIV. J'indiquerai sommairement ce qu'ils ont été au point de vue des libertés publiques, retraçant en articles séparés, et sur une durée de trois ceuts ans, les diverses sessions des Etats assemblés sous ces princes.

---

(1) Mon *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, II, p. 220.

(2) Jules Chiflet, dans ses Mémoires manuscrits sur la Franche-Comté, raconte comment ce propos, recueilli dans le temps, s'est transmis par un seigneur de la maison de Grammont.

DEUXIÈME PARTIE.

SESSIONS DES ÉTATS.

Philippe le Hardi.

1384-1404.

Philippe le Hardi, fils du roi Jean et premier pair de France, commença la haute fortune de nos ducs de la maison de Valois. « Par son mariage, dit » Mézeray, il devint le plus puissant prince de l'Eu- » rope sans titre de roi, possédant ensemble les » duché et comté de Bourgogne, la Flandre et le pays d'Artois (1). » Oncle et régent de Charles VI en démence, il tenait une cour somptueuse à Paris, et battait monnaie d'or dans ses Etats. A l'exemple des rois de France (2), il s'attribua le droit de faire des bourgeois, même dans les terres des seigneurs, et soumit la justice de ses barons franc-comtois à celle de son parlement de Dole. Dans sa toute-puissance, il n'épargna ni le clergé ni la noblesse, assiégea à main armée l'archevêque de Besançon, qui lui contestait le droit de frapper monnaie, et abattit les

---

(1) Mézeray, *Hist. de France*, tom. Ier, p. 518.
(2) Aug. Thierry, *Hist. du tiers-état*, p. 30.

forteresses et les châteaux d'un prince de la branche cadette de Bourgogne, qui avait tué l'un de ses sergents.

En 1364, devenu duc de Bourgogne par le don de son père, il trouva dans son duché l'institution des Etats complètement et dès longtemps en vigueur (1). Mais vingt ans plus tard, en 1384, quand,

---

(1) Ç'a été une tentation commune aux historiens des deux Bourgognes d'attribuer aux Etats de ces pays une antiquité exagérée. COURTÉPÉE (dans son abrégé de l'*Histoire du duché de Bourgogne*, p. 447), reporte au XIe siècle l'origine des Etats, mais il ne se fonde que sur le témoignage de Gollut et de Saint-Julien de Baleure. Mes recherches dans les archives du duché n'ont rencontré, comme premier document certain, qu'une déclaration du duc Philippe le Hardi en 1370. C'est un acte de non-préjudice donné aux Etats du duché qui lui avaient accordé la gabelle sur le sel et l'impôt de douze deniers par livre. Mais les termes de cet acte suppose une institution des Etats et des libertés plus anciennes.

« Philippe, fils de..., roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Comme *de commun consentement, bonne volonté et accord des gens d'églises, nobles, bourgeois et autres habitans de nostre duché de Bourgongne nous ayent octroyé, accordé et donné en pur don l'imposition de douze deniers pour livre et aussi la gabelle du sel,* sous la forme et manière contenues en certaines instructions sur ce faictes, escriptes et comprinses en un role de parchemin scellé de nostre seel aux causes de nostre chancellerie de Bourgongne, à courir au dit pays dès le huitième jour du mois de juin lors prochain venant jusqu'à deux ans après avenir et continuellement ensuisvant .... Le prince veut par ces lettres que ce don ne leur tourne à aucun préjudice, ny que pour ce ny occasion des choses dessus dites aulcune nouvelleté ou interruption de leurs priviléges, libertés et franchises s'en prinssent ou doivent ensuivre. Et durant le temps dessus dit, aucuns autres aydes subsides, subvencions et impositions quelconques ne courront ou seront levées en nostre dit pays pour quelque cause que ce soit, mais leur en promettons

par la mort de son beau-père, il devint comte de Bourgogne, elle n'existait pas encore dans le comté; il se hâta de l'y établir. Nous verrons qu'aucune pensée généreuse ne présida à cette importation toute française. Elle n'en fut pas moins de la plus haute importance. Elle marque en effet, dans ce comté, l'avénement du tiers-état, prenant place à côté du clergé et de la noblesse. Elle fit sortir la bourgeoisie de son infériorité pour l'élever à la vie politique, déjà commencée pour elle depuis plus d'un siècle par la renaissance des libertés municipales. Il l'appela dans ses conseils, l'honora par la faveur et par les dignités, comme par les anoblissements dont il fut le premier auteur (1).

Avant lui, je trouve, dans les deux Bourgognes, deux systèmes différents et même opposés pour la constitution de l'impôt.

Dans le duché, dès 1370 et même auparavant, il dépend déjà uniquement, et sans contestation, du libre consentement des Etats (2), appelés seuls à le voter à titre de don purement gratuit.

---

garantir et deffendre à tout nostre povoir envers Monsieur le roy. Et le dit terme fini, nous volons et leur ouctroions que eulx et tout le dit pays demeuront quittes des charges des dites impositions et gabelles. »

(*Arch. de la ville de Dijon*. Trésor des Chartes, liasse 1. c. 4.)

(1) Je trouve la preuve des anoblissements dans les Bourgognes dès 1386. (Instructions pour la levée de l'ayde de 40,000 fr. en cette année, dans D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, III, pr., p. lxxxviii.) Dunod s'est donc trompé quand il n'en aperçoit la première origine qu'au xv[e] siècle. (*Nobiliaire*, p. 22.)

(2) Le duc Philippe le Hardi, dans un grand nombre d'actes, reconnait que l'ayde lui a été libéralement ouctroyé par les Etats.

Dans le comté, au contraire, où les Etats n'existent pas encore, le subside ne s'obtient qu'à titre de prêts et par prières. On voit des commissaires parcourir la province au nom du comte, s'adressant gracieusement aux bonnes villes et aux maisons religieuses (1), et c'est par des dons individuels, volontaires, sujets même à des refus, que s'alimente, non sans difficulté, le trésor du souverain.

Nos Etats furent donc fondés par Philippe le Hardi ; et on remarque, à l'origine, qu'en les instituant le prince s'est réservé de grands droits. C'est lui qui, par des ordres directs ou par mandements de ses officiers, les convoque à volonté, soit les trois ensemble, soit seulement le clergé et la bourgeoisie. Quand le subside est voté, c'est lui qui nomme les élus (2) chargés de le percevoir et de le verser dans les mains de son receveur général de l'aide ; lui seul donne des instructions pour le lever (3), fixe les termes de paiement, en exempte (4) qui il lui plaît, dispose en maître absolu du subside, parfois

---

(1) Je trouve la preuve de ce fait dans nombre de pièces de la chambre des comptes, notamment B, 545, 555, 720, 721, 723, 724.
(*Archives départementales du Doubs*.)

(2) Mars 1386 (*n. s.*). Lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, ayant le gouvernement en l'absence de son mari, par lesquelles elle nomme les élus chargés de lever un ayde de 40,000 fr. accordés par les Etats le 13 mars de cette année.
(*Arch. de la Côte-d'Or*, Etats provinciaux, B, 289.)

(3) Voy. ces instructions (1386), dans D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, III, pr., p. LXXXVIII.

(4) *Ibid.*

fort lourd (1), dont il règle, selon son bon plaisir, la destination.

Deux ans après la première convocation des Etats, il publie des ordonnances que notre histoire a conservées comme un monument important de la législation du temps. Il les fit *de l'avis des sages du pays, clercs, nobles et coustumiers*, et les soumit à l'examen des gens de son grand conseil (2). Mais il ne consulta point les Etats, agissant comme un maître qui demande à la nation de l'argent et non des conseils.

Toutefois, assez promptement, et probablement sous le poids de ses dettes qui l'obligent à recourir fréquemment aux Etats, il abandonne une partie de ses prérogatives dont il semblait si jaloux, il laisse les Etats nommer dans leur sein ceux qui lèveront et répartiront le subside. Il y a plus : on le voit accepter une condition dure et presque humiliante. Sur 40,000 votés en 1391 par le duché de Bourgogne, les Etats décident que le prince n'en touchera que 10,000, et que tout le surplus sera directement employé à payer les dettes qu'il a contractées dans le duché.

Sous le règne même de ce prince, en réalité si

---

(1) Dans le duché, il obtient 80,000 fr. des Etats en deux ans (1385-1386). (*Arch. de la Côte-d'Or.* Etats provinciaux, B, 289.)

(2) On en trouve les articles, ainsi que les corrections présentées par le parlement de Dole, le 5 mai 1388, et les réponses du duc à la date du 17 août 1390, dans les *Manuscrits* du P. DUNAND, t. IV, à la bibliothèque de Besançon.

épris du pouvoir absolu, commence à se manifester dans les Etats une puissance avec laquelle il faut compter, qui, sous les règnes suivants, ne fera que grandir et se développer davantage.

Session de 1384.

Les archives des deux Bourgognes me semblent pleinement d'accord pour fixer à l'année 1384 la première assemblée de nos Etats.

D'abord, c'est l'année même de l'avénement du duc Philippe. Ils existaient dans le duché, et il était naturel que, sous ce rapport, il soumît les deux pays à des institutions uniformes.

Aussi, en 1384, à la suite d'un vote des Etats du duché, qui venaient de lui accorder un subside de 40,000, le duc Philippe envoie l'un de ses commissaires dans le comté de Bourgogne. C'est Pierre Paris, doyen de Chalon et maître des requêtes. Il le charge de demander un présent à l'occasion de son avénement comme souverain du comté; et un compte d'Arros Arnaud, receveur du duché, nous apprend que le commissaire avait mission de s'adresser, dans cette demande, soit à l'église, soit au tiers-état.

Cette demande n'était point une prière, comme par le passé; car je trouve à la même époque, dans les archives de Salins, la mention d'un mandement du gouverneur de Bourgogne, portant ordre de CONTRAINDRE toutes gens ayant terres et revenus

au Bourg-Dessous, et non estant de fied et riere fied ou de patrimoine d'église, de payer leur part et portion de ce que leur seroit jetés *des dons octroyés à Mr le duc* (1).

Voilà un grand changement de langage dans notre Bourgogne ; des *dons octroyés* qui se lèvent *par contrainte* ne peuvent être qu'un subside voté par les Etats (2).

Leur existence est donc dès lors constatée.

Il n'y a du reste aucune illusion à se faire sur la pensée qui présida à leur création dans le comté de Bourgogne. Je l'ai déjà dit : aucune pensée généreuse ne l'inspira. Le temps même n'était pas aux concessions libérales. La bataille de Rosebèque avait été livrée deux années auparavant. Le duc y assistait avec ses Bourguignons à côté du roi de France. Cette victoire avait terrassé les communes de Flandres révoltées ; Paris, allié à cette révolte, avait perdu toutes ses libertés municipales et subi, avec le rétablissement des impôts, de dures extorsions, dont le duc avait eu sa part. De plus, en 1384,

---

(1) 1386, 31 juillet. Mandement du gouverneur de Bourgogne pour contraindre toutes gens ayant terres, cens et revenus au Bourg-Dessous, et non estant de fied et riere-fied ou de patrimoine d'église, de payer leurs part et porcion que leur seroient *gestées* des dons et OUCTROIS OUCTROYÉS A Mr LE DUC.

Arch. de Salins, Registre des délibér. municip., p. 45.)

(2) Je trouve dans les archives du duché des exemples de ces contraintes. 1er février 1385 (*n. s.*), ordre de Jean aîné, fils du duc Philippe, pour contraindre le clergé de Dijon à payer sa part de l'aide de 40,000 fr., naguère octroyée par les Etats.

(*Arch. de la Côte-d'Or*. Etats provinciaux, B. 289.)

la mort de son beau-père Louis de Mâle, lui laissait à soutenir une guerre longue et dangereuse contre les Gantois soulevés. Ce n'est pas dans de pareils jours que ce prince, d'ailleurs politique habile, sachant couvrir ses intérêts et ses actes du nom de bien public, pouvait penser à proclamer des libertés nouvelles. Dans la création des Etats, il n'eut que deux choses en vue, se faire des créatures dans la bourgeoisie, et s'assurer des subsides dont son faste, sa prodigalité sans bornes, sa cour semblable à celle des rois, lui faisaient une nécessité.

Session du mois d'août 1386.

L'expédition d'Angleterre, annoncée avec un éclat inouï, et aussi célèbre par l'immensité des préparatifs que par la nullité des résultats, retentit non seulement en France, mais dans les deux Bourgognes. L'enthousiasme y était général ; car on se souvenait de ce que leur avait coûté, vingt-six ans auparavant, les invasions anglaises. Cette entreprise, qui semblait devoir inévitablement aboutir à la conquête de l'Angleterre, fut pour le duc de Bourgogne l'occasion de déployer un luxe ruineux. « Son navire » était tout peint au dehors en or et en azur. On y » voyait cinq grandes bannières aux armes du duché » de Bourgogne, du comté de Flandres, du comté » d'Artois, du comté de Rhétel et de la comté de » Bourgogne ; quatre pavillons de mer, à fond » d'azur et à queue blanche ; trois mille étendards

» avec la devise du duc..... On l'avait aussi brodée
» en or sur les voiles, avec des marguerites tout à
» l'entour (1).

Cette magnificence coûta cher au peuple ; les seigneurs bourguignons s'y ruinèrent à l'exemple de leur prince. Convoqués au mois d'août (2), et cédant à l'impulsion générale, les Etats du comté votèrent près de 12,000 fr., dont 8,509 fr. furent payés par le bailliage d'Aval, et 3,027 fr. par celui d'Amont.

Session de mars 1389 (3).

L'existence de cette assemblée n'est contestée par aucun de nos historiens. Dans le mois de mars 1389, les trois ordres de la comté de Bourgogne, sollicités par Thiébaud de Rye, chevalier, Jean, seigneur de Ville-sur-Arce, bailli du duc dans le comté, et Perrenin de Plaine, tous conseillers du prince dans le comté, lui accordèrent un subside dont on ne connaît pas la valeur. Mais Jean de Plaine, qui en fit la recette au bailliage d'Aval, fait mention d'une somme de 4,671 fr. qu'il avait reçue, et l'on trouve dans un autre compte celle de 1,876 fr. levée sur les habitants du bailliage d'Amont pour paiement du subside accordé au duc ; il y a apparence qu'elle n'était qu'une portion de la somme à percevoir dans ce bailliage (4).

---

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, tom. I, p. 165.
(2) La lettre du duc à ce sujet est datée de Paris, 9 août 1386.
(3) D. Plancher, III, p. 121.
(4) *Ibid.*

Session de 1392 (1).

En 1392, les Etats du duché de Bourgogne venaient de se réunir et d'accorder au prince un don gratuit. Le comté de Bourgogne, convoqué pour le même objet, eut aussi ses Etats, composés des deux ordres du clergé et des habitants des villes. Ils accordèrent, pour les deux bailliages d'Amont et d'Aval, une somme de 12,594 fr. Le bourg de Salins donna en outre au prince 2,000 fr., et les habitants de la châtellenie de Faucogney 200 fr. Les élus, nommés pour la perception de ce subside, le furent pour la duchesse : c'était Thiébaud, sire de Rye, chevalier, et Jean de Ville-sur-Arce, aussi chevalier, conseiller ou chambellan du duc, et son bailli d'Amont au comté. Comme les Etats n'étaient composés que de deux ordres, on ne nomma que deux élus (2).

Session de 1402 (3).

Cette année, nos Etats votèrent, en faveur du duc de Bourgogne, une somme de 10,000 fr. Ses commissaires étaient Jean de Vergy, seigneur de Fouvans, maréchal de Bourgogne, Girard du Fourg, chevalier, bailli d'Amont, et Bon Guichard, bailli d'Aval.

---

(1) D. Plancher, III, 133.
(2) *Ibid.*
(3) D. Plancher, III, p. 195.

Des remises furent faites aux habitants de certaines localités, tels que Rochefort qui avait eu ses blés dévastés par un orage, Poligny détruit en partie par un incendie, Pontarlier qui avait à achever des ouvrages commencés (1).

On le voit, dans ces premières assemblées, sur lesquelles il nous reste de si faibles documents, tous tirés des archives du duché de Bourgogne, la pensée du prince qui les a créées se révèle tout entière; il n'a nulle volonté de consulter la nation pour connaître ses intérêts ou ses besoins; il demande un vote de subsides, rien de plus.

Jean sans Peur.

1404-1419.

Son funeste règne de quinze années est parfaitement connu. Etroitement allié par deux mariages au trône de Charles VI, le duc Jean fut plus d'une fois le régent et le maître du roi; il bouleversa la France, fit tuer le duc d'Orléans (1407), et devint l'âme de tous les complots, tantôt au faîte de la puissance et l'idole du peuple, tantôt obligé de fuir Paris, qu'il gouvernait par les bouchers. Ce prince meurtrier fut lui-même assassiné sur le pont de Montereau.

(1) D. Plancher, III, p. 195.

Son règne fut moins fatal aux Bourgognes qu'à la France. Ses embarras financiers, qui égalèrent ou depassèrent ceux d'un père mort insolvable, et son système de gouvernement, qui l'avait fait l'allié des bourgeois et le défenseur des intérêts populaires (1), l'amenèrent à ménager les Etats, quelquefois jusqu'à la timidité. Il sentait en effet le besoin de leur concours pour le vote des subsides. On le vit même appeler ce corps puissant à sanctionner ses traités (2).

D'autres fois, la même détresse pécuniaire le jeta dans une voie opposée. Il imposa d'autorité et sans le consentement des Etats les tailles dont il avait un urgent besoin; c'est ce que je trouve du moins pour la ville de Salins, où un aide de 235 fr. fut imposée, avec ordre de la faire acquitter, au besoin, par cinquante des plus notables bourgeois (3); système odieux d'emprunts forcés qui n'est qu'une véritable confiscation (4) et qui ne fut que trop imité par Philippe le Bon son fils.

---

(1) Aug. Thierry, *Hist. du tiers-état*, p. 54.

(2) Les Etats du duché de Bourgogne scellèrent le traité d'Arras de 1414.

(3) 12 septembre 1411. Mandement de la duchesse Marguerite, par le quel elle escript à plusieurs des habitans du Bourg-Dessoubs, que Monsieur avoit de grans affaires, pour quoy elle requéroit d'eulx avoir 235 fr. Et pour ce, en cas que ceulx aux quels elle demandoit la dite somme soient trop chargez de la payer, elle mande que la dite somme soit relevée sur cinquante des plus notables du dit bourg. (*Délib. municip. de Salins*, f° 48 v°. *Arch. de cette ville.*)

(4) Picot, *Etats généraux*, I, p. 129, 135.

1404-1405. — Don de joyeux avénement.

Ce n'est point ici une session des Etats, mais une commission donnée par le prince, suivant les anciens usages du comté.

Le duc Jean, se souvenant de ce qu'avait fait son père à son avénement comme comte de Bourgogne, suivit son exemple et envoya dans les bonnes villes et près des maisons religieuses solliciter officieusement une aide, et ce secours pécuniaire lui fut accordé.

Sur ce subside, le dernier de cette nature dont notre histoire ait recueilli la trace, il est un document contemporain dont Jules Chiflet, dans ses Manuscrits sur les Etats, nous a conservé le texte.

C'est une lettre des commissaires du duc Jean envoyés dans le comté de Bourgogne :

« Jacques de Courjaux de Commercinus, chevalier, chambellan; Augustin Chuffain, bailly de Dijon; Oudart Doyeux, maistre de la chambre des comptes, conseiller de M. le duc de Bourgoingne, et *commissaires d'iceluy seigneur, pour recueillir et demander aux habitans du comté de Bourgoingne, tant gens d'église comme aultres, ayde pour son joyeux avénement et nouvelle seigneurie du comté de Bourgoingne,* à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut;

» Savoir faisons que le S^r^ maistre du Saint Esprit de Besançon nous a libéralement accordé pour les

causes susdites la somme de cent francs, à payer à qui sera ordonné de la part de nostre dit seigneur pour recevoir les aydes à trois termes. Au quel maistre nous avons donné et donnons par ces présentes pouvoir et autorité de jeter et égaler la dite somme sur ses hommes, tant taillables que censables et imposer à chascun sa portion, et voulons que chascun des imposés, comme dict est, soit contrainct à payer au receveur qui sera ordonné de la part du dit maistre la somme à quoy il sera imposé pour en faire paiement, au terme, ou receveur de mon dit seigneur. Sy donnons en mandement au baillif du dit comté et à tous aultres justiciers, officiers et sergents de nostre dit seigneur, et à chascun d'eux qui sur ce sera requis, contraindre, par toutes manières dues et accoustumées à faire pour les propres deniers de nostre dict seigneur, toutes appellations cessant, les délayans et refusans de payer ce que du dict ayde raisonnablement imposé sera par le dit maistre ou ses eslus dessus dits, et que du dit ayde ne contribuent aultre part. Donné sous nos seels, le XVIII janvier MCCCCV. Signé par Messieurs les commissaires de nosdits. *Marchand* (1). »

Session de juin 1410. — Dole.

Dans le cours de l'année 1410, le duc était à Paris, gouvernant la France sous le nom du roi et au

(1) Manuscrit de Jules CHIFLET intitulé : *Recès des Etats*, tom. Ier, p. 228.

milieu de désordres sans nombre. Il avait vainement appelé les principaux bourgeois du royaume à lui fournir de l'argent. Ses embarras augmentaient chaque jour. Dans cette situation pressante, il avait écrit à la duchesse, qui, en son absence, gouvernait les deux Bourgognes, de rassembler immédiatement les Etats, soit à Dijon, soit à Dole. Les gens du duché votèrent 20,000 fr., ceux du comté 8,000 fr.; mais ils avaient fixé des termes éloignés de paiement, et le duc ne pouvait attendre. Il écrit alors à la duchesse de hâter l'envoi du subside. Sa lettre respire une sorte d'inquiétude et de crainte en face d'un corps qu'il redoute. « Il faut, dit-il, les requé-
» rir *que ainsi le veuillent consentir, si bonnement*
» *faire se peut, sans trop de charge pour eux*, de
» anticiper les termes de paiement, le premier à
» Noël prochain, qui est le terme qae nos autres
» bonnes gens de nostre comté de Bourgongne ont
» *accordé* de nous payer la moitié de l'ayde, qu'ils
» nous ont semblablement faict et octroyé à nos
» dites affaires, *qui sont telz et si grands que povez*
» *savoir* (1). »

Ce langage si remarquable s'explique, quand on on sait que, pour la levée et l'entretien des gens d'armes que de toutes ses provinces il faisait venir à Paris, il avait fait de grands emprunts, qu'il n'avait obtenus qu'en engageant bonne partie de ses joyaux et de son argenterie. En même temps, cher-

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*. Etats provinciaux, B. 289.

chant un autre moyen de faire face à l'extrême nécessité, il ordonnait la confection d'un rôle indiquant tout ce que possédaient ses officiers, afin d'en tirer emprunts sous peine de suspension. Lui qui avait tant flatté le peuple de l'abolition des impôts, il levait une pareille capitation : les moins imposés payèrent six écus d'or par famille, et ces taxes forcées étaient exigées avec la dernière rigueur. Quel contraste dans sa conduite si timide en face des Etats de Bourgogne !!

Session du 5 juillet 1413. — Arbois.

La puissance du duc, des bouchers et des cabochiens baissait sensiblement dans Paris. Le dauphin et le roi allaient sortir de la servitude où ce prince les avait réduits. Dans cette ruine de son parti, le duc, profitant d'une partie de chasse, voulut, le 22 août, enlever le roi et ne put y réussir. Il ne restait qu'un parti à prendre : il s'enfuit brusquement de Paris et partit pour la Flandre, au milieu des malédictions des Parisiens. Et pendant qu'il écrivait aux villes de France qu'il allait rentrer dans la capitale, il y laissait les Armagnacs maîtres de la personne du roi et du gouvernement de la France.

On voit, dit D. Plancher, par les mandements de la duchesse de Bourgogne, qu'elle avait, dès le commencement de juin, sollicité les trois Etats du duché d'accorder un subside pour l'entretien des hommes de guerre, mais qu'elle rencontrait de la

résistance. Le 10 juin, elle en écrivait au duc. Sur sa réponse, elle convoqua, le 16 du même mois, ceux du comté à Arbois pour le 6 juillet (elle devait s'y rencontrer); et ceux du duché une seconde fois à Dijon pour le 15. Etant tombée malade, elle remit l'assemblée au 22. Les Etats se réunirent au jour et au lieu indiqué. Ceux du comté accordèrent 6,000 fr. qu'elle demandait, ceux du duché 15,000 fr., le tout afin d'assurer l'entretien des troupes en diverses places pour la sûreté des deux Bourgognes. Tandis que le prince annonçait hautement son retour prochain à Paris, il écrivait secrètement à la duchesse de lui envoyer en hâte des seigneurs bourguignons pour l'accompagner dans sa fuite.

Un peu après, furieux d'avoir perdu la possession de la personne du roi et la domination du royaume, il reprend les armes et, à la tête d'une armée, marche sur Paris. Cette campagne se termine en 1414 sous les murs d'Arras, par un traité où l'on voit intervenir les trois Etats de Flandres, soit pour préparer la paix, soit pour la sceller (1).

Partout accroissement de la puissance des Etats.

Session du 9 mai 1417.

Les folies de Louis de Chalon, son projet avoué au prince d'Orange d'assassiner le duc, enfin l'acte insensé qui l'avait conduit dans l'hôtel du prince pour

(1) Monstrelet, liv. I, ch. cxxxiii.

y enlever Jeanne de Perellos, avaient entraîné le bannissement de ce prince de la branche cadette de Bourgogne et la ruine de la maison de Chalon-Auxerre. De ses terres confisquées, le duc avait donné au comte de Charolais, son fils, celles d'Orgelet et de Châtelbelin. Cette dernière était une seigneurie princière et de premier ordre ; il s'agissait, en 1417, de réunir d'anciennes dépendances aliénées à réachat. Dans ce but, la duchesse, qui avait le gouvernement des deux Bourgognes, assembla les Etats du comté qui, pour cette acquisition, lui accordèrent une somme de 5,500 livres.

On voit quelle était alors la législation des Etats : le prince ne craignait pas de demander, selon les règles de la loi féodale, un subside à ses sujets pour une acquisition purement privée. Ces principes, nous le dirons plus tard, furent attaqués sous Philippe le Bon et abandonnés par Charles-Quint.

Perreciot, dans son Mémoire sur les Etats, croit que, vers cette année 1417, l'immunité de toutes impositions forcées fut véritablement reconnue appartenir à notre Bourgogne. Mais il ne fonde son opinion sur aucune raison solide; et je crois avoir démontré que ce droit est de beaucoup antérieur : il existait dès le temps de Philippe le Hardi. Nous retracerons plus loin les atteintes qu'il reçut sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire, et que Perreciot a ignorées ; mais ces illégalités passagères et toujours contredites par les Etats, n'ont jamais détruit la règle.

(*A continuer.*)

NOTICE

SUR

LA VIEILLE CHAIRE

DE LA CATHÉDRALE DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ADJOINT.

Ce n'est qu'au XVe siècle que l'usage des chaires à prêcher se répandit dans les églises de France et du centre de l'Europe. Il était général dès le XIe dans les cathédrales d'Italie, qui conservent encore de merveilleux spécimens de ces constructions élégantes dues aux plus habiles architectes, sculpteurs et mosaïstes de cette période du moyen âge (1). Les prédications moins multipliées alors, et séparées complètement de l'office divin qu'elles n'interrompaient pas comme aujourd'hui, se faisaient d'ordinaire entendre dans les cloîtres ou sur le péristyle des églises et des monastères; là, des tribunes provisoires, quelquefois même un balcon saillant porté en encorbellement sur quelque mur (2), contenaient le prédicateur dont l'auditoire se groupait dans un

(1) Parmi les plus curieux et les plus anciens monuments de ce genre que possède l'Italie, on peut citer la chaire du baptistère de Pise, celles des cathédrales de Ravenne, de Sienne, etc.

(2) Des chaires de cette sorte, assez peu communes en France, existent à la cathédrale Saint-Etienne de Vienne (Autriche) et à l'église Saint-Etienne de Bologne.

pittoresque désordre sur les tombes du cimetière qui précédait toujours et envahissait souvent l'entrée du lieu saint.

Les Frères prêcheurs et les Franciscains transportèrent les premiers dans la nef de leurs églises de France, ce meuble nouveau fort usité déjà par delà les Alpes et de l'autre côté du Rhin; Besançon et Strasbourg (1) en dotèrent leurs cathédrales, et l'emploi de la chaire se généralisa promptement partout avec le XVIe siècle.

Voici dans quelle circonstance cette innovation pénétra en Franche-Comté.

Depuis le 10 décembre 1464, le chapitre métropolitain de Besançon comptait dans ses stalles l'enfant d'une des plus riches et des plus vieilles familles de la cité (2). Pierre Grenier, entré de bonne heure dans les ordres après avoir fait ses études de droit, était déjà chapelain de l'église Saint-Pierre, sa paroisse, quand le crédit de son père grand échanson de l'archevêque, de son oncle Jacques de Cleryal évêque d'Hébron (3), et de son ami le doyen Hugolin Folain, lui obtint, par élection, le titre de

(1) La chaire de la cathédrale de Strasbourg date seulement de 1486.

(2) ...*Ceste famille fort ancienne et fort noble dans la cité de Besançon et honorée de plusieurs charges publiques tant en l'insigne chapitre de la Cité qu'au gouvernement de la Cité.* Collectanea Chifflet, t. III, f° 125. — Généalogie des Grenier, t. LV. même collection. — (Manuscrits de la bibliothèque de Besançon.)

(3) Cette parenté est indiquée dans le volume des délibérations du chapitre de l'année 1482 (23 janvier), f° 180 r°. — Archives du Doubs.

chanoine *in herbis*, c'est-à-dire sans revenus (1). Peu de temps après, le nouvel élu devenait curé de Saint-Jean-Baptiste, garde des sceaux de la cour de Besançon (2), et la concession d'une large prébende le faisait monter d'un degré dans la hiérarchie en le rendant chanoine titulaire ou, d'après l'expression plaisante du vieux droit canon, chanoine *in fructibus et floribus*. Un de ses confrères, Marc de Vaudrey, qui, d'ailleurs, n'avait guère figuré que dans les distributions du chapitre et non point dans ses séances, lui proposa un jour l'échange de deux gros bénéfices dont il jouissait dans l'église Saint-Pierre et dans un château voisin de Besançon, contre la distinction plus honorifique que profitable d'archidiacre de Luxeuil. Pierre Grenier accepta avec empressement ces propositions, et le 8 septembre 1467 le chapitre le conduisit processionnellement dans les hautes formes des stalles de Saint-Etienne, réservées aux seuls dignitaires des deux cathédrales (3).

Il était d'usage, lors d'une installation de ce genre, que l'élu, outre certains droits qu'il payait à ses collègues, fît, selon sa fortune personnelle, quelque cadeau à l'une des métropoles. C'est ainsi que les trésors de Saint-Jean et de Saint-Etienne pouvaient

(1) Délibérations du grand chapitre, année 1464, f° 124. — Archives du Doubs.

(2) Pierre Grenier était, dès le 12 janvier 1465, au moins garde des sceaux de l'officialité de Besançon *(sigillifer curie bisuntine)*; il dut conserver cette fonction jusqu'à sa mort. Son successeur dans cette fonction fut Guillaume Verlet (1482).

(3) 8 novembre 1467. Délibérations du grand chapitre, f° 137. — Archives du Doubs.

montrer avec orgueil de riches ornements, de précieux reliquaires, des vases sacrés et des croix d'or et de vermeil; c'est ainsi que leurs nefs et leurs cloîtres étalaient aux regards des fresques et des tableaux, des statues et des verrières exécutés en semblable occasion (1).

L'archidiacre de Luxeuil voulut se distinguer entre tous, et commanda, pour la circonstance, une chaire en pierre polie, qu'un maître sculpteur de la ville se chargea de fouiller à jour suivant les dessins les plus capricieux du style gothique à son déclin.

Les grandes lignes de ce petit monument étaient fort simples : un gros pilier de pierre dure à base contournée et surchargée de moulures, passant successivement du cercle au carré et à l'octogone, lui servait de support. Un escalier tournant de dix marches fort simples y conduisait. La chaire elle-même, conçue sur un plan hexagone, ne comptait pourtant que quatre panneaux à jour, séparés par de petits contreforts à double étage décorés eux-mêmes d'arcatures et de meneaux. Des dessins variés de roses et de figures géométriques combinés avec une élégante fantaisie et découpés comme de fines dentelles, remplissaient chacun des panneaux; des guirlandes de plantes grimpantes, des écussons

(1) La collection précieuse des délibérations du grand chapitre, qui remonte au commencement du XVe siècle, fournit de nombreux détails sur ces donations et permettrait de reconstituer l'inventaire de ces richesses, perdues la plupart.

où l'on devait sculpter ou peindre les armes des Grenier (1), garnissaient l'appui de la chaire aussi bien que la partie supérieure de l'encorbellement supportant les contreforts. Un petit dais à huit côtés, surmonté d'une pyramide finement ajourée et élancée comme une flèche, complétait l'ensemble de l'œuvre et servait de piédestal à une charmante statuette du Christ nimbé, bénissant d'une main et tenant de l'autre la boule, emblème de l'empire du monde (2).

Le monument conçu par la pensée et exécuté par les soins de Pierre Grenier, ne fut achevé que le 15 septembre 1469; ce fut du moins à cette date que le chapitre accepta avec reconnaissance l'hommage qu'il lui en fit à ce jour, et qu'il vota avec enthousiasme des remerciements au généreux donateur (3). La chaire fut transportée à Saint-Jean et placée à deux travées de distance de l'entrée du chœur (4),

(1) Les Grenier de Besançon portaient *d'argent à 3 chapeaux d'Albanais ou casques de sable posés* 2 *et* 1. Cette famille s'éteignit dans la maison des Daniels au commencement du XVI[e] siècle.

(2) Voici les dimensions de la chaire de Saint-Jean dans le sens de la hauteur : support et pilier, 1[m]96; corps de la chaire, 1[m]30; dais et flèche, 1[m]40.

(3) *Capitulum acceptat cathedram lapidis polite fieri procuratam per venerabilem virum magistrum Petrum Grenerii archidiaconum Luxoviensem, canonicum Bisuntinum in prebenda Sancti Johannis Baptiste Bisuntini, reponendam in ecclesia Bisuntina Santi Johannis pro predicationibus que inibi fieri sunt solite. Et quam quidem cathedram idem venerabilis Deo et ecclesie Bisuntine gratis obtulit et sponte. Cui propterea regratum extitit (capitulum).* Délibérations du chapitre métropolitain, vendredi 15 septembre 1469, f° 249, reg. 1465-1470. — Archives du Doubs. série G.

(4) Le chœur ayant été diminué de deux travées, la chaire se trouve aujourd'hui à quatre travées de distance du sanctuaire.

contre un pilier du côté gauche de la grande nef, non loin des grandes orgues que sept ans auparavant l'archevêque Quentin Ménard avait réparées et agrandies (1). On dut, pour lui faire place, supprimer une des trois colonnettes dont les architectes du XIII[e] siècle avaient orné les vieux piliers romans de la basilique, et plus tard on ajouta, pour favoriser l'acoustique, un abat-voix dont les traces sont encore visibles contre la paroi du pilier.

Le succès des sermons que l'on vint désormais entendre à Saint-Jean, tant à cause des prédicateurs qu'à cause de l'appareil nouveau dans lequel on se réjouissait de les voir monter, engagea l'archidiacre, devenu vicaire général de l'archevêque Charles de Neuchâtel (2), à faire un semblable cadeau à l'église Saint-Etienne, où il avait choisi sa sépulture. Le malheur des temps le retarda dans ses desseins, la mort le prévint, mais son testament du moins laissa l'exécution de ses projets à ses héritiers (2). Par les soins de son neveu Nicolas Grenier, une chaire de pierre du même style, mais non de la même élégance que celle de Saint-Jean, fut construite à Saint-Etienne, en même temps que devant la chapelle des trois Rois on y gravait sur la modeste tombe de l'archidiacre de Luxeuil la courte épitaphe que voici :

---

(1) La date ignorée de ce don fait par l'archevêque Quentin Ménard, est du 4 mai 1462. — Délibérations du grand chapitre, f° 56 v°. — Archives du Doubs.

(2) L'abbé Richard, *Histoire du diocèse de Besançon*, t. II, p. 160 (année 1471).

HIC JACET VENERABILIS VIR MAGISTER PETRVS GRENERII PRESBYTER CIVIS ET CANONICVS BISVNTINVS ARCHIDIACONVSQVE DE LVXOVIO IN ECCLESIA BISVNTINA QVI OBIIT XIX[a] MAII ANNO DOMINI M°CCCC°LXXX°II°. ORATE PRO EO (2).

Son tombeau, moins splendide que celui qu'on éleva la même année à son oncle l'évêque d'Hébron, frappé par la mort six mois plus tôt, ne portait d'autre insigne que l'écusson de ses armes; mais de pieuses libéralités avaient laissé partout des traces dans le trésor des deux cathédrales et fait inscrire douze fois son nom dans le livre des anniversaires de l'église de Besançon, qui conserva et respecta longtemps sa mémoire en jouissant de ses bienfaits (3). Sa tombe a disparu en 1674 avec

(2) Cette épitaphe a été conservée par Jules Chifflet, abbé de Balerne.*Collectanea Chiffletiana*, t. I, f° 131 r°, *mss. de la bibliothèque de Besançon*. ....*Obiit die* XVI (lisez XIX) *maii anno domini* M°CCCC°LXXXII. *Jacet inter duo pilaria prope capellam ad honorem trium regum fundatam.* Livre des anniversaires du grand chapitre de Besançon, f° 9 v°. —Archives du Doubs.

(3) Lectum fuit testamentum quondam venerabilis viri magistri Petri Grenerii archidiaconi de Luxovio et canonici Bisuntini per Matheum Monieti publicatorem testamentorum in curia Bisuntina. Cujus lecture tenore fundat anniversarium suum spatio duodecim dierum celebrandum quatuor temporibus et in quolibet quarto tempore anni spatio trium dierum. Et pro fundatione hujusmodi legat XXXVI libras stephaniensium annui census prout latius in eodem testamento. Ordinat insuper celebrari II millia missas in ecclesia Bisuntina deductis missis funeralium. Legat insuper fabricis ecclesie Bisuntine X libras. Item capse sanctorum Ferreoli et Ferrucii X libras. Ad cujus capse opus ordinat reddi ea que scripta sunt ejus manu in quodam papiro existente in quodam scrinello. Item in reparationem brachii sancti Stephani legat

les derniers vestiges de l'église Saint-Etienne, mais heureusement pour l'art et pour le souvenir de son donateur, la chaire de Saint-Jean a survécu.

Il est resté attaché à cette chaire, où depuis le xv[e] siècle ont passé bien des figures intéressantes pour les annales de notre pays, une tradition presque légendaire d'un passage et d'une prédication de saint François de Sales. Cette venue du saint évêque à Besançon ayant été mise en doute par plusieurs de nos historiens, malgré les termes assez précis d'un vieux processionnal de Sainte-Madeleine (1), j'ai tenu à vérifier la tradition et j'ai été assez heureux pour la confirmer par plusieurs documents curieux, même par le texte initial d'un sermon qu'il

---

decem scuta. Insuper vult et ordinat cathedram componi in ecclesia Bisuntina sancti Stephani de lapidibus quorum quedam pars jam aptata est existens in ejus domo canonicali.

Heredem suum nominat et facit Nicolaum Grenerii ejus nepotem, executores vero venerabiles et honorabiles viros magistros Jo.Bonivaleti archidiaconum de Faverneyo, Stephanum Vincentii canonicos Bisuntinos, Guillelmum de Firmitate et Petrum Grenerii cives Bisuntinos qui prestiterunt juramenta de fideliter exequendo in quantum bona delfuncti ad eorum manus deveniant. (Délibérations du chapitre, lundi 3 juin 1482, f° 199 v°.)

(1) Statio fit in burgo ante domum quondam D. Claudii Valle nunc D. Prost ubi hospitatus est S. Franciscus Salesius anno 1609 dum Vesuntione ageret. (Jour de la Fête-Dieu, *Processionnal de la Madeleine, par l'abbé Fleury, p.* 17.)

Cette maison du chanoine Valle était située dans le bourg, c'est-à-dire dans la partie de la paroisse Sainte-Madeleine séparée de l'église par le Doubs et comprenant la Grande-Rue jusqu'au puits du Marché et à la rue de la Bouteille, la rue Poitune, un côté de la rue du Loup, la place Labourée, la rue de Glères et les quais de toute la partie basse de la ville dans les limites indiquées. Il y a tout lieu de penser, d'après la tradition, qu'elle se trouvait comprise entre les n[os] 1 et 14 de la Grande-Rue.

prononça dans la vieille chaire de Pierre Grenier, le 8 novembre 1609.

« *Le dimanche 8 de novembre fut montré le Saint-Suaire à monseigneur l'illustre évêque de Genève qui preschat au midi à Saint-Jean sur le texte de l'Evangile :* SI TETIGERO FIMBRIAM VESTIMENTI SALVA ERO, *l'expliquant 1° de l'humanité du fils de Dieu, 2° de la robe matérielle et du Saint-Suaire, 3° de la gloire (divine).*

Icelui fut aussi salué par messieurs et eut présent de vin blanc et cleret environ six septiers (1). »

Un autre document que nous renvoyons aux notes (2) est une délibération prise le 16 novembre 1609 par les chanoines de Besançon, pour constater le passage de l'évêque de Genève, et l'envoi qui lui fut fait d'une députation chargée de lui offrir le pain et le vin d'honneur et de le saluer au nom du chapitre, auquel il promit tous ses bons offices.

L'animosité qu'en certaines circonstances l'arche-

---

(1) *Chronique de Pierre Despotots, co-gouverneur de Besançon.* Cette chronique, rédigée au XVII[e] siècle, sera publiée bientôt *in extenso* dans le VII[e] volume des Documents inédits de l'Académie de Besançon.

(2) *Reverendus (archidiaconus de) Luxeu retulit cum D. (Antonio) Despoutoz salutasse nomine capituli Reverendissimum D. Episcopum Gebennensem et illi obtulisse panem et vinum more solito; qui omnem suam operam et auxilium promisit capitulo in omni occasione. Prælerea dictus R. Luxeu retulit præfatum episcopum oblinuisse a summo pontifice privilegium pro suis canonicis ad tenendum parochiales, et bonum esse prosequendi similem gratiam auxilio prefati episcopi ultra se offerentis : quod negotium ad proximum capitulum generale remissum est.* — (Délib. du grand chapitre, 18 novembre 1609, f° 340 v°. — Archives du Doubs, série G.)

vêque Ferdinand de Rye montra envers son confrère de Genève (1), et la mésentente qui s'était produite dans une question de limites entre le saint personnage et les gouverneurs de Besançon (2), expliquent tout naturellement le peu de retentissement donné à son passage, et l'oubli relatif dans lequel en était tombé le souvenir. Grâce aux documents que nous publions, ce qui n'était qu'une vague tradition appartiendra désormais à l'histoire.

On pourrait écrire un intéressant chapitre sur les prédicateurs et les prédications qu'on est venu, depuis saint François de Sales, entendre au pied de la vieille chaire de notre cathédrale. L'objet de cette notice étant simplement de préciser la date, les circonstances et l'auteur de l'érection d'un monument aussi curieux pour la monographie particulière de Saint-Jean, qu'il l'est d'une façon plus générale par les études archéologiques, nous n'y ajouterons plus qu'un mot.

La chaîre de Pierre Grenier, respectée quand Saint-Jean devint le *Temple de la Raison*, ne le fut pas quand le cardinal de Rohan fit de maladroites restaurations à sa cathédrale; démolie en partie, elle fut reléguée dans les caves de l'archevêché.

(1) V. l'abbé Richard, *Histoire du diocèse de Besançon*, t. II, p. 297, aux notes.

(2) Il semble y avoir contradiction entre le dernier paragraphe de la citation faite plus haut de la *Chronique de Pierre Despotots* et le silence absolu gardé sur le passage de saint François de Sales, par les registres de délibérations de la ville de Besançon, complets pourtant pour l'an 1609. Le mot *messieurs* devra peut-être s'appliquer aux chanoines, et non pas aux gouverneurs.

Mais, en l'année 1860, S. Em. Mgr le cardinal Mathieu la fit soigneusement restaurer (1) et replacer dans la métropole, où elle reste, vis à vis d'une chaire plus moderne, un des types les plus curieux et des échantillons les plus anciens des chaires connues dans l'histoire des monuments français (2).

(1) On pourrait peut-être compléter cette restauration en modifiant l'allure peu gothique d'un ange ajouté sur le support de la chaire pour soutenir une inscription, et en faisant peindre en argent et couleurs les armoiries de Pierre Grenier et son chiffre sur les écussons restés vides autour du monument.

(2) Il existe dans un recoin ignoré des montagnes du Doubs un autre spécimen très caractéristique des chaires de pierre des xve-xvie siècles, dans la très curieuse église de Chaux-les-Châtillon, qui mérite, pour toutes ses richesses archéologiques, une monographie à part.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1875 ET EN 1876.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1875, décernera les prix suivants :

PRIX WEISS. — Médaille d'or de 300 francs. — *Mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la Franche-Comté.*

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ARCHÉOLOGIE. — Médaille d'or de 200 fr. — *Etude et description raisonnée d'un monument ou d'un groupe de monuments franc-comtois appartenant à la période du moyen âge (églises, châteaux-forts, cloîtres, tombes, statues, objets d'orfèvrerie, etc.)*

L'Académie désire autant que possible l'envoi des plans et dessins de tous les objets décrits.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille d'or de 300 fr. — *Etude littéraire sur l'œuvre de Montalembert.*

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 francs. — L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres d'adopter le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1876, décernera le prix suivant :

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE, INDUSTRIELLE ET

COMMERCIALE, *fondé par M. Veil-Picard.* — Médaille d'or de 400 francs. — *Rechercher et déterminer quelles peuvent être les conséquences du développement préconisé de nos jours de la mécanique agricole, sur l'état de l'agriculture comme sur la condition des ouvriers ruraux.*

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port*, *au secrétaire perpétuel de l'Académie,* avant le 1er juin 1875, terme de rigueur; ce délai est prolongé jusqu'au 1er juin 1876 pour les mémoires envoyés au concours d'économie politique.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte ; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

PENSION SUARD. — L'Académie, dans sa séance du 25 août 1875, procédera à l'élection du pensionnaire Suard ; les concurrents devront adresser leurs demande, titres et certificats, à M. le secrétaire perpétuel, avant le 1er juin 1875, terme de rigueur.

Le Secrétaire perpétuel,

JUST VUILLERET,

Rue Saint-Jean, 11.

ÉLECTIONS DU 25 AOUT 1874.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

Membres du bureau :

MM. CHIFLET (le vicomte), *president annuel.*
SUCHET (le chanoine), curé de la métropole, *vice-président annuel.*

Associé résidant.

M. GÉRARD (Jules-Francisque), professeur chargé de cours à la Faculté des lettres.

Associé correspondant né hors de la province.

M. LEBRUN DALBANNE, président de la Société académique de Troyes.

Associé étranger.

M. LIAGRE, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

LISTE ACADÉMIQUE.

(25 août 1874.)

Directeurs académiciens-nés.

Son Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon.
MM. le Général commandant le 7me corps d'armée.
Le premier Président de la Cour d'appel.
Le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BIAL, O ❄, chef d'escadron sous-directeur d'artillerie (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ❄, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).

BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), (janvier 1863).

CONEGLIANO (le marquis DE), ❄, ancien député du Doubs au Corps législatif, rue de Ponthieu, 62, Paris (août 1865).

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

MM.

Delesse, ✻, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole normale et à l'Ecole des mines, rue Madame, 37, à Paris (janvier 1848).

Dey, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

Desroziers, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon, à Poitiers (janvier 1858).

Desserteaux, ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon (janvier 1862).

Gattrez (l'abbé), ✻, ancien recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerando (le baron de), ✻, ancien procureur général, boulevard St-Michel, 113, à Paris (août 1868).

Guerrin (Mgr), ✻, évêque de Langres (août 1850).

Guerrin, avocat, rue de la Préfecture, 20, Besançon (août 1865).

Kornprobst, O ✻, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (août 1840).

Lefaivre, C ✻, ancien colonel du génie, à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻, anc. pair de France, anc. maire de Besançon, à Paris (décembre 1835).

Matty de Latour, ✻, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

Mignard, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

Monty, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morrelet, ancien notaire, à Bourg (janvier 1861).

Parandier, O ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

MM.

PARIS, C ✻, colonel d'état-major en retraite, à Emagny (août 1867).

PATIN, G O ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie française, quai Conti, 21-23, à Paris.

PERRON, ✻, *secrétaire perpétuel honoraire,* à Paris (août 1838).

PERSON, ✻, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

POUJOULAT, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

SAINTE-AGATHE (Louis DE), ✻, anc. adjoint, président du conseil d'administration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, H., ✻, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des établissements météorologiques, rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris (août 1845).

SEGUIN, ✻, recteur de l'Académie de Bordeaux (29 janvier 1872).

TOURANGIN, G O ✻, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

MARNOTTE, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, doyen de la Compagnie, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

BRETILLOT, Léon, ✻, ancien maire de Besançon,

MM.

rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

JOBARD, O ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837).

VAULCHIER (marquis Louis DE), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

DARTOIS (l'abbé), vicaire général, à l'archevêché (24 août 1844).

TRIPARD, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue St-Vincent, 33 (24 août 1844).

GRENIER, Charles, ✻, professeur honoraire et ancien doyen de la Faculté des sciences, à la Faculté (28 janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, O ✻, professeur à l'école d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

BESSON (l'abbé), chanoine de l'église métropolitaine de Besançon (30 août 1847).

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue St-Jean, 11, (24 août 1853), *secrétaire perpétuel.*

DRUHEN aîné, ✻, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

CHIFLET, Ferdinand (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855), *président annuel.*

LAURENS, Paul, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue Saint-Vincent, 22 (24 août 1855).

MM.

ALVISET, H., ❋, président à la Cour d'appel, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue du Mont-Sainte-Marie, 1 (24 août 1857).

TERRIER DE LORAY (marquis DE), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

DELACROIX, Alphonse, architecte de la ville, à Montrapon, banlieue de Besançon (28 janvier 1858).

JEANNEZ, ❋, conseiller à la Cour d'appel, rue du Chateur, 14 (janvier 1860).

SANDERET DE VALONNE, ❋, directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janv. 1862).

SUCHET (le chanoine), curé de la paroisse Saint-Jean, rue du Clos, 21 (janv, 1863), *vice-président annuel.*

ORDINAIRE, O ❋, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

CASTAN, Auguste, ❋, bibliothécaire de la ville, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

WEIL, ❋, professeur de littérature ancienne, doyen de la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut, rue du Chateur, 25 (28 janvier 1864).

SAUZAY, Jules rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

VAULCHIER (comte DE), Charles, député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

PIOCHE (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

MM.

BAILLE, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

ESTIGNARD, conseiller à la Cour d'appel, membre du Conseil général du Doubs, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868), *trésorier de la Compagnie.*

Associés résidants.

LABRUNE, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

SIRE, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870).

VERNIS, A., ❋, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besancon, rue St-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

MM.

CHOTARD, Henri, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (25 août 1873).

GÉRARD, Jules-Francisque, professeur chargé de cours à la Faculté des lettres, rue Neuve, 5 (25 août 1874).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

MM.

HUGO (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc., rue La Rochefoucauld, 66, à Paris (août 1827).

MARMIER (Xavier), O ✻, membre de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris (août 1839).

LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales) et de l'Académie de médecine, rue Vanneau, 15, à Paris (août 1839).

TISSOT, ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, correspondant de l'Institut, à Dijon (août 1842).

RICHARD (l'abbé), correspondant historique du ministère de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

COURNOT, C ✻, anc. recteur, carrefour de l'Odéon, 10, à Paris (août 1843).

---

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

WEY (Francis), O ✱, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) (août 1845).

CIRCOURT (le comte Albert DE), conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), littérateur, à Paris (novembre 1848).

REVERCHON, O ✱, avocat général à la Cour de cassation, rue de Poitiers, 9, à Paris (janvier 1851).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

VIEILLE, Jules, O ✱, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

JOLIBOIS, curé de Trévoux (janvier 1855).

BERGERET, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

GATIN (l'abbé), correspondant du ministre de l'instruction publique, curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

PETIT, J., statuaire, rue d'Enfer, 89, Paris (août 1857).

GRENIER (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

TOUBIN, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

PASTEUR, C ✱, administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (janvier 1860).

CIRCOURT (Adolphe DE), à Paris (janvier 1861).

MM.

GIGOUX, ✻, peintre d'histoire, rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

PIERRON, ✻, ancien professeur au lycée Louis-le-Grand, rue d'Assas, 76, à Paris (août 1862).

GÉROME, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue de Bruxelles, 6, à Paris (août 1853).

MONNIER, ✻, homme de lettres (janvier 1865).

PERRAUD, ✻, statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), boulevard Montparnasse, 81, à Paris (janvier 1865).

BRIOT, ✻, professeur suppléant à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (août 1865).

JOBEZ (Alphonse), ancien député, à Montorge (Villers-sous-Chalamont) (août 1867).

JACQUENET (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

BRULTEY (l'abbé), curé de Cirey-les-Belvaux (Haute-Saône) (août 1868).

FLEURY-BERGIER, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

MARCOU, de Salins (janvier 1870).

LEMIRE, Jules, ✻, ancien membre du Conseil général du Jura, à Clairvaux (janvier 1872).

CHAMPIN, ✻, ancien sous-préfet de Baume, à Baume (janvier 1872).

MOREY (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872.)

MM.

GRÉA (l'abbé). vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, ✻, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

HAUSER, ✻, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

BASTIDE, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, protonotaire apostolique à Rome (24 août 1872).

TOURNIER, Edouard, directeur adjoint à l'école pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

BOUQUET (Jean-Claude), ✻, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1873).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

TAYLOR (le baron), G ✻, littérateur, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68, à Paris (août 1825).

PAUTET (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

MALLARD, archéologue-dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (août 1845).

CHÉNIER (DE), O ✻, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

BRAUN, O ✻, ancien président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession

MM.

d'Augsbourg, en France, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Montbéliard (août 1849).

QUICHERAT, ✻, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue Casimir-Delavigne, 9, à Paris (août 1857).

BAUDOUIN, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

JUNCA, ancien archiviste du département du Jura, à Paris (janvier 1865).

DALLOZ (Edouard), O ✻, ancien président du Conseil général du Jura, rue Vaneau, 18, à Paris (août 1866).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ✻, archiviste du département de l'Aube, à Troyes (août 1867).

LECLERC (François), membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) (24 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, 80, à Paris (25 août 1873).

BEAUNE, Henri, avocat général à la Cour d'appel de Dijon (27 janvier 1874).

PIGEOTTE, Léon, avocat à Troyes (Aube), (23 janv. 1874).

COCHET (l'abbé), directeur du musée des antiquités, à Rouen (23 janvier 1874).

DE MEAUX (le vicomte), député de la Loire, à Versailles (23 janvier 1874).

LE BRUN DALBANNE, président de la Société académique de Troyes (Aube) (25 août 1874).

Associés étrangers (1).

MM.

GACHARD, ✱, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIE, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à la Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, ministre à Turin (août 1874).

REUME, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

CANTU (César), historien, à Milan (janvier 1864).

QUETELET, Jacques, directeur de l'Observatoire, à Bruxelles (Belgique) (janvier 1874).

LIAGRE (Jean-Baptiste-Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique à Bruxelles (25 août 1874).

Aux élections du 27 janvier 1874, ont été nommés membres honoraires :

MM. CARDON DE SANDRANS (le baron), préfet de la Loire, à Saint-Etienne.

DREYSS, Charles, recteur de l'Académie universitaire, à Besançon.

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

AIN.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg.

AISNE.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

ALLIER.

Société d'Emulation de l'Allier ; Moulins.

AUBE.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Académie d'Aix.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

CALVADOS.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie à Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie ; Caen.

CHARENTE.

Société d'agriculture de Charente; Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Société historique et scientifique de St-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

CÔTE-D'OR.

Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Académie de Dijon.

DOUBS.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

DRÔME.

Société d'archéologie de la Drôme; Valence.

EURE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

EURE-ET-LOIR.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

FINISTÈRE.

Société académique de Brest.

GARD.

Académie du Gard; Nîmes.

HAUTE-GARONNE.

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du midi de la France; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

GIRONDE.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

HÉRAULT.

Société archéologique de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

ISÈRE.

Académie Delphinale; Grenoble.

JURA.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE.

Société académique du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Société académique de Nantes.

LOT.

Société des études littéraires du Lot ; Cahors.

LOZÈRE.

Société d'agriculture de la Lozère ; Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

Société académique de Maine-et-Loire ; Angers.

MANCHE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche ; Saint-Lô.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

MARNE.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

MEURTHE.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Académie de Stanislas ; Nancy.

MEUSE.

Société philomatique de Verdun.

NORD.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

OISE.

Société académique de l'Oise; Beauvais.

PAS-DE-CALAIS.

Académie d'Arras.

Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DÔME.

Académie de Clermont-Ferrand.

RHÔNE.

Académie de Lyon.

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.

Société littéraire de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE.

Académie de Mâcon.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

SAVOIE.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

HAUTE-SAÔNE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône ; Vesoul.

SEINE.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France ; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.

SEINE-ET-MARNE.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise ; Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE.

Académie de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

SOMME.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.

TARN.

Société littéraire et scientifique de Castres.

TARN-ET-GARONNE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

VAR.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var ; Toulon.

VAUCLUSE.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

VOSGES.

Société d'Emulation des Vosges ; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts ; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.

Commission sanitaire des Etats-Unis ; New-York.
Institut smithsonien ; Washington.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 25 août 1874.

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue 87.

107.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

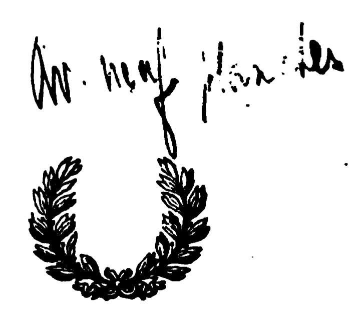
ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Séances publiques des 28 janvier et 25 août 1875.



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1875

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1875.

Président annuel, M. le vicomte CHIFLET.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

PERRIN DE SAUX

MESSIEURS,

Vous ne retrouverez peut-être pas aujourd'hui, dans ce que je me propose de vous dire, toute la gravité qui caractérise d'ordinaire les discours présidentiels. Je vous prie donc d'accorder votre indulgence au sujet que j'ai à traiter. C'est une vieille dette que j'ai cru devoir payer à un ami qui n'est plus, c'est un poète inconnu que je voudrais vous présenter.

J'invoque spécialement en sa faveur la bienveillance de ceux d'entre vous qui, ostensiblement ou en secret, auraient été touchés au front par cette fée, cette enchanteresse, cette charmeuse que nous appelons la Muse.

Oui, je voudrais vous parler aujourd'hui d'un

poète que, bien qu'il ait appartenu à notre province, vous ne connaissez point encore.

Son admission parmi nous eût été, je crois, toute naturelle, s'il eût voulu s'y prêter, mais il s'obstina toujours à se confiner à l'écart et vécut ignoré, rimant solitaire, au sommet de sa montagne, et rimant avec une verve et un talent, selon moi, véritablement hors ligne.

Ce poète, messieurs, appartiendra du moins à l'Académie par la mention et l'éloge posthumes que je vais essayer de lui, et le recueil de ses œuvres ne sera pas pour vous, lorsqu'il arrivera au jour, le livre d'un inconnu.

Claude-François Perrin de Saux, né à Dole, en 1780, de messire François Perrin de Saux et de dame Marie-Madeleine Maréchal de Longeville, était d'une famille de professeurs de l'Université de Dole et de conseillers au Parlement de Franche-Comté.

Il eut un frère aîné, Gabriel de Saux, admirablement doué d'esprit, vraie providence de ceux qui, n'en ayant point, avaient du moins celui d'avoir recours à lui pour rimer leurs sonnets galants ou leur dicter leurs billets de cœur; et il y aurait là à faire revivre maintes piquantes chroniques, joie de nos voisins les Dolois, il y a soixante ans.

François de Saux, celui qui va nous occuper, était également bien partagé sous le rapport de l'intelligence, mais plus original, il se donnait moins de peine pour être aimable dans le monde où, s'il l'eût voulu, il eût brillé au premier rang. Mais non, il

demeurait des heures entières chez vous, tisonnant au coin de votre feu ou se promenant sous vos charmilles, sans desserrer les lèvres ou ne proférant que des murmures indistincts; c'étaient des hémistiches en éclosion, des strophes qui se préparaient à naître.

Très chasseur, il ne tuait presque jamais rien, car dans les fourrés de la Serre, dans les vignobles voisins, si son chien arrêtait lièvres ou perdreaux, lui-même tombait en arrêt sur une rime et tout était dit.

François de Saux survécut longtemps à son aîné. Celui-ci, fort laid, faisait des sonnets pour les autres; François, bien tourné, en fit certainement par centaines pour lui-même.

Tous deux, on le voit, avaient un peu oublié la gravité parlementaire des vieux robins de leur race; cela soit dit sans porter préjudice aux qualités brillantes et très aimables qui distinguèrent toujours nos jeunes conseillers au parlement.

François de Saux, quand je le connus, s'était confiné déjà, revenu des folies de jeunesse, dans une sorte d'ermitage au sommet de la montagne d'Offlanges (l'un de ces *ange* ou *angen* que quelque colonie germaine sema jadis si nombreux entre la Serre et les rives du Doubs). De la terrasse ombragée de charmilles et de treilles qui bornait son petit jardin, notre ermite dominait le magnifique panorama des plaines de Bourgogne. A gauche, comme coulisses de ce grand théâtre, les sommets du mont

Roland, du Rolandsberg, comme diraient les bardes du Rhin ; plus près, les retranchements antiques du mont Guerrin ; à droite, sur le mamelon de Montmirey, les dernières pierres formidables encore du donjon de la reine Blanche ; plus à droite, Pesmes et les hautes terrasses des Choiseul, Balançon et les grosses tours si splendidement vivantes sous les de Lorges ; au centre, le ruban d'argent de la Saône et, dans la brume lointaine, les flèches aiguës d'Auxonne et de Dijon. Quelle scène pour les noirs orages, pour les matins tout perlés de rosée, pour les pourpre et les or des couchants ! Quels tableaux pour un poète !

Bien des fois, assis sur les vieux bancs de pierre de son jardin, mangeant avec lui un gâteau rustique et buvant le jus des grappes dorées de sa vigne, scène et festin dignes de la coupe et de la villa d'Horace, bien des fois, les regards perdus auprès du vieux poète dans l'immense horizon, j'entendais tout à coup sa voix soutenue des cordes d'une vieille guitare qu'il savait admirablement faire chanter ou grincer selon que la strophe était langoureuse ou mordante, j'entendais cette voix juste et bizarre, pleine d'harmonie et d'originalité comme les vers qu'elle jetait à l'espace. Puis, c'étaient de longs instants qu'il laissait passer en silence, et souvent l'on se quittait ainsi, sans un mot et par une muette poignée de main, accompagné jusqu'à son modeste seuil, par son vieux chien ou quelque jeune sanglier privé, enlevé aux profondeurs de la Serre, de la

sierra voisine. C'était, je vous assure, fort original et plein de couleur.

Et de ces sortes d'extases résultait pour le lendemain quelque poésie nouvelle qu'il savait chanter comme personne, et qu'il admirait et louait tout le premier avec une naïveté adorable.

O vieux poète! que j'aime à me rasseoir ainsi près de toi ! Ton souvenir est pour moi un doux retour de jeunesse ; j'avais vingt ans quand tu chantais, et, me rappeler tes vers, c'est évoquer tout un charmant passé ; c'est pour moi, sous les dernières feuilles de l'automne, voir reverdir les fraîches pousses du printemps. Ah ! c'est qu'en face de ton petit jardin, au fond de cette vallée dans laquelle plongeaient nos regards, brillait blanche et modeste, au milieu des saules et des peupliers, la maison où, près de mon père, se passaient mes vacances d'écolier.

Souffrez, Messieurs, que je choisisse parmi les œuvres de mon poète, quelques-unes des plus curieuses pour vous les présenter ; que je détache de ce bouquet quelques fleurs de teintes diverses, d'éclat varié, et vous en fasse de mon mieux goûter les parfums, tantôt doux et frais comme le lilas de mai, tantôt âcres comme la senteur sauvage des buis de sa montagne.

François de Saux, venu au temps de Désaugiers et de Béranger, était de cette école chansonnière plutôt que sérieusement lyrique ; c'est par douzaines et par vingtaines qu'il a écrit et chanté de gais refrains dans le goût des compagnons du Caveau ; les amours,

la dive bouteille, la brièveté de la vie, le couplet politique frondeur, vous voyez cela d'ici, tout le bagage du temps.

Du reste, la muse de notre poète aimait à se parer de costumes variés. C'était une fille étrange, coquette peut-être, car les compliments ne lui manquaient pas sur ses ajustements. Quelquefois le *peplum* antique; plus souvent la toilette risquée de la bacchante, ou la parure rustique de la villageoise, ou la *nébride* de Diane chasseresse.

C'est cette dernière que nous allons d'abord interroger. De Saux était chasseur, je l'ai dit ; aussi a-t-il laissé quelques chansons de chasse, dont une entre autres, *la Prise du cerf*, est, au dire des connaisseurs, un véritable chef-d'œuvre. Permettez-moi de vous en choisir quelques couplets ou plutôt quelques strophes, car cette chanson est un vrai poème.

LA PRISE DU CERF (*).

La grive chante et le soleil se lève :
Diane attend ; chasseurs, levez-vous donc !
De Duffeuilloux tant noble et digne élève
Doit-il dormir sous un mol édredon ?

Au pied d'un chêne.
Ou dans la plaine.
En vrai Cosak
Le chasseur au bivouac,
Est à merveille :
Lorsqu'il sommeille,
De son chevet
La mousse est le duvet.

(*) Cette chanson avait été dédiée par l'auteur, en 1833, à M. le baron Picot d'Aligny, à Montmirey-la-Ville (Jura).

Il faut ici déployer sa science;
C'est aujourd'hui la fête des chasseurs,
Je me ferais un cas de conscience
De ravauder devant des professeurs.
Saisis ta couple,
Valet, et couple
Nos chiens légers,
Créancés, bien gorgés;
Mais prends-y garde,
Toute cagnarde
Et tout cagnard
Au chenil laisse à part.

. . . .

Cherchons l'endroit où la brisée est faite :
Sur ce foyard justement la voici.
Déjà mes chiens brûlent d'être à la fête;
Pour découpler, arrêtons-nous ici.
Découplons vite;
Tout nous invite
A profiter
Du matin pour quêter.
La voie est fraîche,
Qu'on se dépêche!
Lépine, viens!
Nous appuierons les chiens.

O coûte, Flore! ô coûte, ma Tambelle!
Perce à la voie, intrépide Mireau!
Doucement, Brick, cherche là bas, Fidelle!
Tout beau, Réveil! Sagement, Fanfareau!
La meute quête;
Des tons de quête
Sonne, piqueur,
Pour lui donner du cœur.
Briffeau rencontre;
La haute contre
De Musico
Fait retentir l'écho.

Calypso donne et Lumineau rapproche;
Love et Fanfare à la voie ont volé :
De plus en plus Ravageau s'en approche,
Basteau la goûte; il y semble collé.
Massacreau lance;
Le cerf s'élance,
Comme un trait fuit.
La meute qui le suit
D'honneur se pique :
Quelle musique!
C'est un concert
Digne de saint Hubert!

En bondissant le cerf gagne le large,
De l'ennemi s'éloigne et disparaît.
Avec fureur l'escadron qui le charge
Fait un vacarme affreux dans la forêt.
Le bel ensemble!
Tout hurle ensemble :
Pas un conscrit
Dans ce charivari
Ne se fourvoie :
Tout à la voie
Reste collé :
Sonnez le bien-allé!

Dans le vallon, courant à perdre haleine,
Le cerf a su trouver un débouché;
Devant les chiens il a gagné la plaine :
Lépine, allons! sonne le débuché!
A trompe pleine,
Tonron, tontaine,
Tonron, tonton;
Bravo! Quel joli ton!
Mieux que personne
Le drôle sonne ;
Charmant! charmant!
C'est le vrai ton normand.

Le cerf poussé par la meute intrépide
A devant moi passé comme un éclair.

L'aigle superbe, à l'aile si rapide,
D'un vol moins prompt fend les plaines de l'air.
Sonnez la vue !
Car sans bévue,
Mes yeux, par corps,
Ont vu le cerf dix cors.
Si gens qui chassent
Pour menteurs passent,
C'est sûrement
Le proverbe qui ment.

Mais !... des hurleurs je n'entends plus les basses,
Ni le ténor éclatant de Briffeau ;
Partant la queue et les oreilles basses
Ils ont mis bas, la meute est en défaut.
Tous en déroute
Font banqueroute ;
Leur deshonneur
Dans le monde veneur
Va se répandre ;
Où s'aller pendre ?
Dieu ! quel affront
Fait à notre patron !

Lépine accourt et, frémissant de rage,
De l'accident corrige les auteurs,
Crie, honvari, jure, excite, encourage,
Sa voix rallie enfin les déserteurs.
Tous pleins d'audace
Rentrent en chasse ;
Et comme il faut
Relèvent le défaut.
Pas un derrière ;
La meute entière
Reprend le pied ;
Son crime est expié !

. . . .

Déjà du cerf l'allure est moins active ;
Il court encor, mais il ne vole plus,

Suivant toujours sa trace fugitive,
Sur lui les chiens gagnent de plus en plus.
Il ruse, il tourne,
Va, vient, retourne,
A tout moment
Change de mouvement;
Et met en œuvre,
Dans sa manœuvre,
Mille moyens
Pour échapper aux chiens.

Tel qu'un coursier, las d'une course immense,
Est sur les dents, ne sent plus l'aiguillon,
Plus las encore enfin le cerf commence
Devant les chiens à baisser pavillon.
Ses forces s'usent;
Ses pieds refusent
De le porter;
On le voit s'arrêter
Tout pas en route;
Son dos se voûte,
Son cou fléchit
Sous ses bois qu'il maudit!

Le son du cor redouble ses alarmes,
De la forêt il se traîne aux confins.
Sur son malheur ses yeux versent des larmes,
L'hôte des bois, hélas! est sur ses fins.
Ses yeux s'éteignent;
Les chiens l'atteignent
Et de ses flancs
Déchirés par leurs dents
Le sang ruisselle;
Las! il chancelle,
Tombe harassé :
L'animal est forcé.

Il est tombé, le roi de la vitesse,
Et sous les chiens demeure enseveli.

Tout le regrette; Echo, dans sa tristesse
En soupirant répète : hallali.
Gisant sur l'herbe,
Son front superbe,
Audacieux,
Ne porte plus aux cieux
Son bois énorme.
Tel on voit l'orme,
Dans les autans,
Renversé par les vents.

Il y a là, paraît-il, et ceux d'entre vous, Messieurs, qui, à leurs heures, sont dévots à saint Hubert, peuvent en juger, il y a là un parfum cynégétique de qualité supérieure. Moi-même, qui suis un profane, j'y trouve une véritable poésie.

Je l'ai dit, Messieurs, la muse de notre poète prenait parfois des allures un peu ... risquées. Puis-je vous citer quelques-unes de ces strophes? Je ne sais trop... Cependant, en choisissant bien... peut-être.

Il est pourtant une de ces productions trop fortement empreinte de gauloiserie pour se produire en pleine Académie; c'est une ode sur... comment, dirai-je?... sur l'édile de la ville d'Eu, une œuvre semblable osa bien, il est vrai, affronter jadis un *choking* royal; M. Vatout, l'un des quarante! Messieurs, un soir, au château d'Eu, la déposa, dit-on, sur le guéridon de la reine Victoria. Si la puissante souveraine des trois royaumes en voulut bien rire, si elle en rougit, si elle la repoussa avec horreur, ou si elle la lut jusqu'au bout, nul ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, les couplets de de Saux rivalisent

de sel et d'esprit avec ceux du poète de cour. Mais, plus que ne le furent les oreilles d'une reine, je saurai, Messieurs, respecter les vôtres, et ces couplets vraiment curieux, vous ne les entendrez point ici.

Il en est d'autres que je puis vous citer comme types de cette inspiration rustique, étrange et belle, qui souvent saisissait notre fantasque poète. *Le vigneron d'Offlanges,* par exemple, est l'un des poèmes les plus réussis de son œuvre. Mais ce poème est écrit en patois d'Offlanges!....

Parler patois à l'Académie! L'oserai-je, Messieurs?

Mon Dieu, les gens qui parlent patois ne se sont-ils pas tout simplement attardés dans notre vieux français? Et nous, si fiers d'une langue épurée et polie, sommes-nous donc si sûrs de ne point la laisser retomber dans un patois nouveau? Et puis, ne sommes-nous pas ici dans la patrie de Barbisier et de Jacquemard? Ceci me décide; allons, permettez-moi deux ou trois couplets seulement.

Au contre das gens d'lai vaile
Sou pié evan lou soulo,
Y pompe lai goutte et faile
Ai vignes au grand gailo;
Y déchausse, y taille, y sombre
Et quand y seu ben en train,
Lou temps passe c'ment un ombre
Pon d'souci ni pon d'chaigrin.

Y me repose lou dimanche,
Ço l'jou qu'é m'fa lou pu bai;

Chemise, craivaitte bianche.
Veste nove et fin chapai.
Y vais quand lé messe soune
Pria Dieu en bon chrétien ;
Tous las gens crayant qu'é toune
Chaque fois qu'y chante au lutrin.

Y n'veux point de ças d'moiselles
Qu'ai pouthiant manche à gigots,
Rubans, gorgères, dentelles,
N'vant pas d'aiveu lous bigots.
Si ma fane n'ot pas saige,
Qu'ell'veuille allai trop grand train
Tant qué sran ai not mainaige
Y saurâ vaillie au grain.

Je voudrais oser vous en citer d'autres. Rudesse, finesse narquoise, gros rire parfois cynique, bon sens parfait, tout est là; c'est le *Vigneron jurassien* saisi au vif et touché de main de maître.

Encore une paysannerie ; mais cette fois de Saux a su en faire une idylle charmante. Ce petit poème intitulé l'*Aubade villageoise*, perd beaucoup à ne point être chanté, le galoubet ou la tendre musette serait son accompagnement naturel. Mais enfin, comme ni musette ni chant ne sont admis dans nos séances, je vais tâcher de vous la dire du moins mal possible.

L'AUBADE VILLAGEOISE.

Déjà l'horloge du village
Vient de sonner minuit ;
L'amour à petit bruit
Vers l'objet qui m'engage
Dans l'ombre me conduit.

Je m'en vais d'une sérénade
Lui donner le plaisir,
Et pour elle choisir
Une touchante aubade
Qui puisse l'attendrir.

En toi mon aimable brunette,
Tout charme, tout séduit;
Ton image me suit;
Le jour j'en perds la tête
Et j'y rêve la nuit.

Ta taille qu'embellit la grâce
Est plus droite qu'un jonc;
Ton petit pied mignon
Laisse à peine une trace
Sur le tendre gazon.

Tu fais honte à la plus légère
Des filles du hameau,
Quand tu vas sous l'ormeau
Danser sur la bruyère
Au son du chalumeau.

Mieux qu'aucune autre bergerette
Tu chantes mille fois;
En t'écoutant je crois
Entendre la fauvette
Chanter au fond des bois.

Au gré de mes vœux à paraître
Pourquoi tardes-tu tant?
Daigne mettre un instant
Ta tête à la fenêtre
Et je serai content.

Mais tu te ris de la complainte
D'un malheureux amant!
L'écho compatissant
Seul répète ma plainte
Qu'emporte au loin le vent.

Loin de celle qu'en vain j'implore
La mort je cours chercher.
Adieu, cœur de rocher !
Toi que d'aimer encore
Je ne puis m'empêcher.

Deux couplets maintenant d'une chanson à boire :

Fiers conquérants qui de l'histoire
Grossissez les fastes pompeux.
Ai-je besoin pour être heureux
De votre chimérique gloire ?
Je vous cède le triste honneur
D'être les fléaux de la terre,
Et préfère la paix du cœur
Que goûte un tranquille buveur
Vidant son verre.

De vains songes l'homme se berce
Et de sa folie est jouet,
De même que la poussière est
Jouet du vent qui la disperse.
Chacun court après le bonheur
Et n'embrasse qu'une chimère ;
Il n'est que dans la paix du cœur
Que goûte un tranquille buveur
Vidant son verre.

UNE BOUTADE.

J'ai voulu me frotter aux femmes,
Mais ce sont de trop fines lames ;
Qui s'y frotte s'y pique aussi ;
Je l'ai bien senti, Dieu merci !
A leur char qui voudra s'attelle,
Sue à son tour sous le harnais.
Quant à moi, je le reconnais......
Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Je pourrais vous citer des vers dignes de Scarron. J'ai là seize couplets sur *la fin du monde*, qui, certes, ne sont pas indignes de Virgile travesti. Je ne vous en dirai que deux :

Au son aigu de la trompette
Les morts qui dorment dans leurs trous,
Prennent la poudre d'escampette
Pour se trouver au rendez-vous.
Pour son coccix dans la bagare
Le voisin prend le coccix du voisin,
Les éclopés, sans dire gare,
Jambes et bras volent au magasin ;
Si bien qu'en moins d'une seconde
Chacun fait sa toilette au mieux ;
L'aveugle escamote des yeux
Pour voir la fin du monde.

Les nez au milieu du visage
Rajustés comme auparavant,
Des pieds on recouvre l'usage,
On part, on va comme le vent.
Dans la vallée on se rassemble,
Là réuni, tout le monde est ami.
L'on s'embrasse, l'on jase ensemble,
On se demande : Avez-vous bien dormi ?
L'ange, d'une voix furibonde
Crie en mettant flamberge en main :
Messieurs ! vous jaserez demain,
Voici la fin du monde.

Et c'est ce même poète qui a écrit les strophes que vous allez entendre :

SUR LA CRÉATION.

Toi qui même avant sa naissance
Du temps as tracé le chemin,

Être parfait dont l'existence
N'a ni commencement ni fin,
Grand Dieu que la faiblesse humaine
Sent, mais ne pourrait définir,
D'un ange il me faudrait l'haleine
Pour te chanter, pour te bénir.

Il déchira le voile sombre
Qui couvrait l'antique chaos ;
Le jour jaillit du sein de l'ombre
Et la terre du fond des eaux.
Le feu brilla sur sa surface,
L'air s'éleva d'un vol léger,
Et chaque élément à sa place
De lui-même alla se ranger.

Il dit ; et les célestes voûtes
S'élevèrent spontanément,
Les astres se frayant des routes,
Sillonnèrent le firmament.
Le soleil versa sa lumière,
La lune et les globes divers
Tous commencèrent leur carrière
Dans le vide de l'univers.

Lors, il s'assit sur un nuage,
Et, commandant aux aquilons,
Le Créateur, d'une main sage,
Régla la marche des saisons.
Un faible effort de sa puissance
Sépara le jour de la nuit ;
Aux siècles il donna naissance,
Et des ailes au temps qui fuit !

A sa voix la terre docile
Enfanta les bois, les coteaux.
D'un seul mot il lui fut facile
De donner l'être aux animaux ;

L'aigle qui dans son vol superbe
Semble se perdre dans les cieux,
Et l'insecte rampant sous l'herbe
Devant lui parurent tous deux.

Il créa l'homme à son image,
L'anima d'un souffle divin ;
L'endormit sous un vert bocage,
Prit une côte de son sein ;
Soudain il la métamorphose,
Et la mère du genre humain
Paraît plus fraîche que la rose
Qui s'entrouvre aux pleurs du matin.

Du haut du céleste héritage
Le grand Jéhovah, satisfait,
Sourit en contemplant l'ouvrage
Que dans six jours il avait fait.
Le Tout-Puissant loua lui-même
De ses œuvres la majesté ;
Et se reposa le septième
Dans le sein de l'éternité.

Encore une citation, Messieurs, et j'ai fini.

A Mme de B.....s.

ÉLÉGIE A UNE JEUNE MÈRE.

Deux berceaux délaissés !... où sont-ils ces beaux anges
Que Dieu te confia pour éprouver ta foi ?
Ecoute dans les cieux ces naïves louanges,
Reconnais ces enfants qui chantent loin de toi.

Ils chantent, car ils ont une éternelle vie,
Une éternelle paix, un éternel amour ;
Ils chantent, car de Dieu la tendresse infinie
Leur fit grâce au matin des feux brûlants du jour.

Ils chantent, le remords n'a point laissé de trace
Sur ces traits enfantins que tu n'aperçois plus ;
Ils chantent, car au ciel ils ont marqué ta place,
Ils t'attendent près des élus.

Et toi, pourquoi pleurer ? regarde leur couronne,
L'ouragan furieux ne pourra la flétrir.
Vois nos fronts obscurcis que le chagrin sillonne
Et ces pleurs dans nos yeux que rien ne peut tarir.

Ecoute de ton cœur la plainte renaissante,
Et compte les sanglots qui suivent un cercueil ;
L'enfant qui t'appelait de sa voix caressante
N'eut jamais à porter de deuil.

Jamais ils n'ont pleuré d'une douleur amère,
Ces deux anges que Dieu t'emporta souriants ;
La tombe est un berceau qui rassure une mère :
La vie est un fardeau qu'on lègue à ses enfants.

Vous le voyez, Messieurs, par ces quelques rimes prises entre mille, voilà un vrai poète. Voilà une nature d'une richesse, d'une variété, d'une originalité extrêmes. Bien que guidé par les grands chansonniers de son temps, il reste à part, il garde son cachet, il est lui et point un autre. Ce n'est point Dusillet plus fin, plus en habit de salon ; ce n'est point Viancin, il en a l'esprit, il en a le trait, mais Viancin n'avait pas ces hardiesses bizarres que de Saux ramassait parmi les granits, les bruyères et les houx de sa montagne. Et cependant, vous l'avez vu soupirant des aubades pleines de fraîcheur et adressant à une jeune mère des strophes d'une délicieuse tristesse ; et cependant encore, après des charges

dignes de Callot et de Scarron, il savait, grave et pieux, adresser à Dieu des hymnes d'un grand style chrétien.

Et j'ai voulu que ces joyaux ne fussent point perdus, que cette mémoire fût honorée, que cette lyre brisée fût enfin couronnée du laurier des poètes.

Plus d'une fois, Messieurs, je lui parlai de vous et de votre Compagnie, l'engageant à vous adresser ses œuvres. Non, répondait-il, ils me trouveraient trop mal élevé, vos académiciens en cravates blanches; si vous en êtes jamais, vous leur parlerez de moi si vous voulez.

Il est mort en 1847, huit ans avant que j'appartinsse à votre compagnie. Voici tantôt dix-neuf ans que j'ai l'honneur de m'asseoir parmi vous; j'ai mis, direz-vous peut-être, bien du temps à remplir ce devoir envers un vieil ami. C'est que j'ai dû longtemps et péniblement rechercher ces vers qu'il avait, sans nul souci de la gloire, jetés à tous les vents du ciel. J'ai pu enfin en recueillir la plus grande partie et vous en donner la fleur.

LA CROISADE DE 1366

Par M. le marquis Terrier de LORAY.

L'ardeur des croisades, que des revers multipliés avaient sensiblement refroidie, se réveilla tout à coup dans la seconde moitié du XIVe siècle. Le bruit des progrès des armées ottomanes, l'invasion des provinces européennes de l'empire grec, la victoire sanglante remportée par Amurat à Marizza, près d'Andrinople, jetèrent une juste alarme dans la chrétienté tout entière, et, pressés par les sollicitations du pape Urbain V, plusieurs princes annoncèrent le dessein de passer en Orient pour combattre l'ennemi commun de la république chrétienne. Ces projets, formés un peu témérairement, avortèrent pour la plupart. Les rois, divisés et obérés par les guerres, étaient peu en mesure d'entreprendre de ruineuses expéditions ; puis, les capitaines et routiers qu'on y voulait conduire n'étaient guère soucieux d'aller courir de si lointains périls et préféraient vivre et s'enrichir sans quitter le sol du beau royaume de France, où ils avaient élu domicile. Sur ces entrefaites, un prince des moins puissants, mais d'un grand cœur, donna le signal de la croisade. C'était au commencement de l'an 1366

Amédée VI, comte de Savoie, connu sous le nom de comte Vert, vit venir à sa cour un chevalier du roi Louis de Hongrie, chargé, dit le chroniqueur, de lui porter un fâcheux message. Jean Paléologue, empereur de Constantinople, proche parent du comte de Savoie (1), était retenu prisonnier par le roi des Bulgares, qui n'avait pas craint de faire alliance avec les Turcs, et implorait une prompte assistance. Le roi de Hongrie invitait le comte, en termes pressants, à prendre les armes pour la délivrance de l'empereur et promettait de le seconder avec toutes les forces de son royaume. Emu de ce récit et des calamités dont on lui retraçait le tableau, Amédée convoqua sous sa bannière non seulement les nobles de ses étroits domaines, mais encore tous ceux qu'animait le désir de venger les trop longs outrages infligés par les musulmans au nom chrétien. Un grand nombre d'intrépides guerriers répondirent à cet appel et les gentilshommes de la comté de Bourgogne, que des liens nombreux rattachaient à la Savoie, furent des premiers à prendre la croix.

Les détails de cette expédition, peu étudiée jusqu'ici, ne nous sont guère connus que par le récit d'un auteur savoisien contemporain, rendu suspect par de nombreuses inexactitudes, et dont la chronique laissée dans l'ombre (elle n'est publiée que depuis quelques années) n'a joui longtemps que

(1) Jean Paléologue était fils de Jeanne ou Anne de Savoie. tante du comte Vert.

d'une autorité très contestée. Nous avons eu l'occasion, à propos d'une autre partie de sa narration (1), de montrer que la défiance qui s'attache à son témoignage a été fort exagérée, et qu'il peut fournir à l'histoire d'utiles lumières. Nous croyons qu'on peut encore, bien qu'avec précaution, le prendre pour guide principal en ce qui concerne les événements accomplis en Orient, en 1366, époque fort obscure, pour laquelle les historiens grecs font défaut, et qui laisse lieu à de grandes incertitudes.

Donc, au printemps de cette année, les chevaliers comtois passèrent le mont Jura et se rendirent vers le comte de Savoie, qui leur fit grand accueil. C'étaient Hugues de Chalon et son frère Louis, sire d'Arguel, accompagné de leur cousin Tristan; puis Thiébaud de Neufchatel, les sires de Montfort, de St-Amour et de la Roche, Jeanet Gauthier de Vienne, sires de Mirebel, et ce Jean de Vienne, sire de Roulans, alors au début de sa carrière, qui devint amiral de France et périt glorieusement dans une autre croisade, aux champs néfastes de Nicopolis. Tous étaient suivis d'une nombreuse escorte d'écuyers et d'hommes d'armes. Le nom d'Etienne de la Baume, seigneur de Chavanes, en Franche-Comté, fait maréchal de Savoie, et qui commandait l'expédition sous le comte Amédée, achevait de donner à cette entreprise une physionomie presque toute bourguignonne.

(1) Séance de l'Académie du 2 juin 1870. Voir aussi *Revue des questions historiques*, juillet 1870.

Avant de partir avec eux, le comte de Savoie, qui était l'un des seigneurs les plus magnifiques de son temps, voyant une si noble compagnie rassemblée autour de lui, et pour tromper peut-être les loisirs de l'attente, voulut signaler le début de la croisade par la création d'un ordre de chevalerie destiné à en perpétuer le souvenir. Un jour donc, disent les chroniques de Savoie, il réunit dans un banquet les chevaliers venus à sa cour ; parmi eux, il en élut quatorze auxquels il remit autant de colliers d'or, « et là, à ménétriers, clairons et trompettes, furent lues les ordonnances de l'ordre de l'Annonciade qu'il instituait (1). » Les étrangers furent appelés à en recevoir les insignes en même temps que les Savoisins et, ce semble, en nombre égal; et les Comtois Hugue de Chalons et le futur amiral Jean de Vienne, furent inscrits sur cette liste chevale-

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de la création de l'ordre de l'Annonciade, qu'ils placent généralement en 1362, et même antérieurement. Cependant la liste des premiers titulaires ne permet pas de la fixer à une autre époque qu'en 1366, et il est facile de comprendre que les chevaliers étrangers Amé de Genève et Amé sir d'Anthon, Hugues de Chalon, Jean de Vienne, Roland de Veissy, gentilhomme du Bourbonnais, Richard Musard, Anglais, n'ont pu être simultanément amenés en Savoie que par la circonstance de la croisade. Ces gentilshommes, ainsi que les Savoisiens qui reçurent le collier de l'Annonciade, furent précisément ceux qui prirent part à l'expédition. Enfin, on connait toutes les circonstances de l'existence de Hugues de Chalon, avant 1366, et on ne trouve point de place pour un voyage en Savoie où aurait eu lieu l'institution de l'ordre de l'Annonciade. Il en est à peu près de même en ce qui concerne Jeande Vienne.

resque, ainsi qu'Etienne de la Baume. La fête se termina par des largesses et des joutes; puis, après avoir, non sans larmes, pris congé de la comtesse Bonne, sa femme, le comte, suivi des chevaliers croisés, fit route pour Venise où, par les soins du doge Marc Cornaro, auquel le pape avait adressé des lettres pressantes (4), de nombreuses galères avaient été réunies pour le transport de l'armée.

Le chroniqueur dépeint avec complaisance la magnificence que le comte déploya à Venise et le départ de la flotte accompagnée des cris de joie de la population. Elle fit voile pour Coron, ville située dans le golfe de Messénie, appartenant aux Vénitiens, et y fut rejointe par plusieurs bâtiments partis des ports de Gênes et de Marseille.

L'armée ainsi réunie faillit être détournée de son but par un incident inopiné. La dame d'une seigneurie située dans l'intérieur du pays et appartenant à l'une de ces familles d'origine latine qui possédaient alors tout le sol de la Morée, envoya au comte un messager en se plaignant d'avoir été dépossédée de son domaine par l'archevêque de Patras, qui la tenait assiégée dans son château, et en implorant un prompt secours. Le désir de réparer cette injure, les liens du sang qu'invoquait la suppliante et par-dessus tout peut-être l'espoir d'aven-

(1) Les lettres du pape avaient été motivées par d'autres lettres que le soudan d'Egypte avait écrites au doge de Venise pour le dissuader de fournir les galères vénitiennes pour le transport des croisés. (V. Raynaldi.)

tures nouvelles, dictèrent la réponse d'Amédée, qui se détermina sans hésitation à accorder à la dame opprimée l'appui qu'elle sollicitait. La flotte, après avoir côtoyé le rivage de la Grèce, s'engagea dans le lit d'une rivière qui portait dès lors le nom de rivière d'Yry, et qui n'était autre que l'Eurotas chanté par les poètes et dont les bords fertiles en lauriers avaient été autrefois témoins de tant d'exploits :

........*Omnia quæ*
Audiit Eurotas jussitque ediscere lauros.

En remontant le cours du fleuve, les croisés ne tardèrent pas à arriver devant la forteresse assiégée. Le domaine contesté était l'un des huit fiefs qui avaient été adjugés à l'église de Patras lors de la conquête de la Morée, lorsque le sol avait été partagé entre les vainqueurs et réparti, comme un butin, par la voie du sort (1). Il était difficile de récuser un arbitre qui se recommandait par un si grand appareil de puissance. Le comte rétablit l'accord entre les belligérants et, reprenant le cours de son expédition, se dirigea vers les rives du bras St-Georges,

(1) Voir Buchon, *Livre de la conquête*, p. 55. — Le chroniqueur désigne ce château sous le nom d'*Iuns* ou *Iung*, qui paraît correspondre à celui de la ville franque d'Iunch, aujourd'hui Navarin. Cette indication serait erronée, ou pour la dénomination, ou pour la situation. La ville d'Iunch, située dans le golfe d'Arcadie, est à l'est de Coron, et, pour s'y rendre, le comte de Savoie aurait dû revenir sur ses pas. Il est plus vraisemblable que, continuant sa route, il ait pénétré dans le lit de l'Eurotas dont il rencontrait l'embouchure, et atteint la forteresse assiégée dont le nom serait resté inconnu.

tendait à être rejoint par l'armée du roi

t cependant Jean Paléologue, ce triste r des Césars, en faveur duquel s'ébran- t les guerriers de l'Occident? Terrifié de l'ap- proche des Turcs qui se montraient presque en vue de Constantinople, menacé par les Bulgares, réduit à n'espérer que dans l'appui des Latins, il avait, dès l'année précédente, recouru au pape Urbain et promis de se soumettre à son obédience. Le 25 janvier, Urbain lui écrivait en l'encourageant dans sa résolution et en lui annonçant le secours prochain du roi Louis de Hongrie, uni au comte de Savoie. Puis, quand il s'en était cru assuré, Paléologue avait reculé devant l'accomplissement de sa promesse, et, au mois de juin, le pape mettait le roi de Hongrie en garde contre les artifices du prince grec, en l'engageant à différer son départ. De nouveau alarmé, Paléologue alla de sa personne trouver à Bude le roi Louis, l'assura de sa bonne foi et obtint du pape de nouvelles lettres destinées à hâter l'intervention promise. Mais, dans ce temps-là, Louis de Hongrie s'étant trouvé en guerre avec Stratimir, l'un des deux rois qui se partageaient l'autorité en Bulgarie, dut abandonner le dessein d'aller combattre les Turcs. Dans ces divers incidents on ne trouve nulle trace de la captivité de l'empereur grec, captivité qui, selon le chroniqueur savoisien, aurait déterminé Amédée à porter ses armes en Orient. C'est seulement à son retour de Bude, au mois de juillet,

qu'il aurait pu tomber entre les mains de Sisman, roi de la Bulgarie orientale, et justifier les hostilités que les croisés portèrent dans les Etats de ce prince (1).

Le comte Amédée, déçu de l'espoir du concours que lui avait promis le roi de Hongrie, n'en persista pas moins dans son entreprise. « Je suis ici sur sa parole, dit-il ; mais, venu ou non, nous ne laisserons pas de besogner contre les infidèles. » Il se porta donc avec l'armée devant la ville de Gallipolis, dont la conquête, en 1359, avait ouvert aux hordes musulmanes les portes de l'Europe, et fermait aux flottes venues de l'Occident l'accès de Constantinople. Rien n'était plus pressant que d'arracher aux musulmans une place qui était comme la clé de l'empire et dont la perte présageait à la capitale une chute inévitable.

(1) Les historiens grecs ne parlent pas de cet événement, et l'on pourrait être tenté de croire que le chroniqueur savoisien, ayant entendu parler de la captivité infligée à Jean Paléologue par son fils Andronic, quelques années plus tard, a été entraîné à quelque confusion. Toutefois, il importe de remarquer que les auteurs grecs qui ont écrit beaucoup plus tard et seulement après le siége de Constantinople, n'ont rappelé que d'une manière brève, confuse et souvent contradictoire, les événements de la période qui nous occupe. Ils ne parlent pas du voyage de Paléologue à Bude, bien qu'il soit attesté par des documents contemporains, et ont pu omettre, avec beaucoup d'autres faits et avec celui même de la croisade savoisienne, la mention de la captivité de l'empereur en Bulgarie. Il est néanmoins très possible que ce prince, à son retour de Bude, ait été retenu pendant quelques mois par le roi bulgare, dont il devait traverser les domaines et qui était ennemi des Hongrois ; ce fait, vraisemblable en lui-même, paraît confirmé par l'ensemble des événements rapportés par la chronique savoisienne.

Arrivé devant Gallipolis, le comte ordonna aussitôt le débarquement, ne laissant sur les vaisseaux que les gens de trait et les machines dont il était bien muni, ainsi que de canons chargés de poudre et destinés à atteindre de loin les ennemis et à favoriser la descente. Les Turcs étaient rangés sur le rivage en trois épaisses batailles et couvrirent les chrétiens d'une multitude de flèches barbelées qui occasionnèrent de dangereuses blessures. L'élan des croisés n'en fut pas arrêté : ils se mêlèrent main à main avec les musulmans et là eut lieu, dit le chroniqueur, un « heurt hideux et fiert, » car les infidèles combattaient avec rage, et on en vit qui, pour s'approcher des chrétiens, se jetaient sur les piques et n'hésitaient pas à se transpercer eux-mêmes. Enfin, ne pouvant plus soutenir le choc des croisés, ils abandonnèrent le rivage et coururent se mettre à l'abri des murs de Gallipolis. Le comte, après avoir remercié Dieu de la victoire, fit investir la ville et commencer le siége. Quand le moment de livrer l'assaut fut venu, le comte fit attaquer la place par trois côtés à la fois, puis il confia à Hugues de Chalon et à ses hommes d'armes, au nombre de cinq cents, Comtois pour la plupart, le soin de s'opposer aux attaques des Turcs et de défendre l'armée contre les surprises qu'ils pourraient tenter. Cette précaution fut loin d'être inutile; car, l'assaut étant commencé, des nuées d'infidèles, campés hors de la ville, vinrent se jeter sur les chevaliers comtois avec tant de furie, que ceux-ci en furent un instant ébranlés.

Le comte de Savoie, voyant son arrière-garde cernée de toutes parts et craignant qu'elle ne pût supporter le choc d'ennemis si nombreux, quitta l'assaut avec sa bannière et, se portant au lieu du péril, se jeta dans la mêlée avec ses meilleurs chevaliers. L'auteur décrit avec détail les « belles appertises d'armes » que firent là et le comte de Genève et les seigneurs de Chalon, et « maints autres nobles chevaliers et écuyers » qui combattirent sans relâche jusqu'à la nuit. Ce n'est qu'au soleil couchant que les Turcs, vaincus par un suprême effort des chrétiens, prirent le parti de la fuite, laissant le champ de bataille couvert de leurs morts et de leurs blessés. Toutefois la place n'avait pu être emportée; le comte, après avoir pris l'avis de ses capitaines, se disposait à livrer le lendemain un nouvel assaut, non sans s'attendre à une vive résistance et peut-être à un retour offensif des Turcs et à de nouveaux et rudes combats. Mais, au matin, quelques Grecs, paraissant sur les remparts, invitèrent les chrétiens à entrer, annonçant que les Turcs, à la faveur de la nuit, avaient vidé la ville. Cette nouvelle causa quelque désappointement au comte et aux chevaliers croisés, car ils eussent préféré conquérir la place de vive force et occire ou prendre les Turcs qui la défendaient. Enfin, après s'être assurés de leur retraite et pris de sages précautions contre les tromperies des Grecs, ils pénétrèrent dans les murs de Gallipolis, où ils trouvèrent un immense butin; car Amurat, persuadé qu'il n'avait rien à craindre

des Grecs et qu'ils étaient impuissants à le reprendre, en avait fait l'entrepôt des richesses dont il avait dépouillé les provinces de l'empire (1), et comme le magasin où il accumulait ses ressources de toutes sortes. Mais ce qui les réjouit le plus, fut la délivrance de nombreux captifs chrétiens qui y étaient retenus et qui étaient destinés à grossir les rangs des infidèles; le rapt des enfants et des jeunes gens chrétiens qu'ils forçaient de renoncer à leurs familles et à leur croyance, était le moyen le plus habituel dont ils se servaient pour recruter leurs innombrables armées, et, entre les pratiques de ces barbares vainqueurs, nulle n'inspirait plus d'horreur et ne soulevait de plaintes plus unanimes et plus douloureuses.

Le comte Amédée, après avoir pourvu à la défense de Gallipolis, entra avec sa flotte dans la mer Noire et se porta sur les côtes de la Bulgarie, afin d'obliger le roi Sisman à relâcher l'empereur de Constantinople et à s'affranchir de son alliance avec les ennemis de la foi. Gallipolis (2), Suzopolis, Staffida, Messembre, Varna, telles sont les villes devant lesquelles se présenta l'armée chrétienne et dont elle

(1) « Gallipolim Græciæ portum munitissimum in quem ex » Asiâ Turci trajicere et christianorum europæorum tristia spolia » convehere soliti erant expugnavit. » (RAYNALDI, ad ann. 1367.)

(2) La chronique désigne sous le nom de Manchopolis la première ville de Bulgarie qui fut assiégée et prise par les croisés. Ce nom ne se retrouve pas dans la géographie moderne, et il est à croire que l'auteur a voulu désigner la ville d'Agathopolis, située sur la mer, aux confins de l'ancien royaume bulgare.

s'empara après de rudes et glorieux combats : tels sont les lieux dont les noms sont redevenus familiers à notre génération et qui, de nos jours, et après cinq siècles, ont vu sous leurs murs une autre armée chrétienne venue non en ennemie, mais en alliée de cette puissance ottomane, si ingrate aujourd'hui et si prompte à profiter de nos revers pour opprimer nos antiques clients de l'Eglise latine. Les noms de ces cités, encore reconnaissables sous les formes barbares que leur a imposées la conquête ottomane, déposent en faveur de la véracité du chroniqueur et du courage des guerriers savoisiens et bourguignons qui allaient, jusque sur des rivages si lointains et alors presque inconnus, soutenir les intérêts de la foi et de la civilisation.

La place de Messembre—aujourd'hui Messivri — située au nord du *lacus sanctus*, opposa aux croisés une vive résistance, et il y eut là, dit l'auteur, « moult de chevaliers et écuyers occis et navrés. » Le comte dut, en cette circonstance, se départir de l'ordonnance qu'il avait rendue lors du départ « que, au cas de prinses de villes, feux ni pilleries fussent faictes, » et Messembre, prise d'assaut, connut toutes les rigueurs de la guerre. Enfin, après avoir réduit quelques châteaux de moindre importance, l'armée arriva devant Varna, ancienne ville romaine, point extrême de l'empire bulgare, et trouvèrent la place très forte, bien murée et munie de toutes les choses nécessaires à la défense. La saison s'avançait, la mer devenait redoutable, les

croisés, affaiblis et fatigués d'une si rude campagne, commençaient à manquer de vivres, et les capitaines, consultés, ne se flattaient pas du succès du siége. Néanmoins ils investirent la place, mais ils résolurent en même temps de tenter un accommodement qui assurât, sans nouvelle effusion de sang, le succès définitif de l'expédition. Jean de Vienne, qui possédait dès lors l'art de bien dire qui le fit employer plus tard dans de nombreuses négociations, fut choisi pour celle-ci avec Guillaume de Granson, et tous deux « practiquèrent si bien, » qu'ils amenèrent les habitants à composition. L'armée reçut d'eux les vivres dont elle avait besoin, et ils envoyèrent au roi de Bulgarie douze des leurs pour l'engager à relâcher l'empereur et à faire la paix avec les redoutables adversaires qu'il avait attirés sur son royaume. Le roi accepta les conditions qui lui étaient faites, et l'empereur ayant recouvré sa liberté, les croisés remontèrent sur leur flotte et firent voile pour Constantinople, où ils devaient hiverner et où Paléologue les avait déjà précédés.

Il serait difficile, dit le chroniqueur, de raconter quelle fut la joie du peuple et l'accueil qui fut fait au comte et aux chevaliers lors de leur arrivée à Constantinople. Prêtres et tous ordres de religion, gentilshommes, marchands, femmes et enfants allèrent à l'encontre sur la grève, criant vie au comte de Savoie qui a délivré la Grèce des Turcs et l'empereur des mains du roi de Bulgarie. Tous accompagnèrent les croisés à l'église Sainte-Sophie, et les

témoignages de la joie publique se prolongèrent durant plusieurs jours.

Le danger le plus pressant était conjuré, les Turcs n'étaient plus aux portes de Constantinople, l'empire semblait sauvé et raffermi et Paléologue ne songeait plus à tenir la promesse qui lui avait valu le secours des Latins, en ramenant l'Eglise grecque à l'obéissance du pape de Rome. Il fallut que le comte lui rappelât les engagements multipliés et formels qu'il avait pris et dont la chrétienté attendait l'accomplissement. Mais ce discours rendit l'empereur « anxieux et pensif, » et, après maintes hésitations et maints atermoiements, il déclara qu'envisageant le mauvais vouloir de son peuple, il croyait pouvoir se dégager de sa promesse; il invitait même les croisés à s'éloigner pour ne pas s'exposer aux ressentiments de la multitude. Ce manque de foi irrita au plus haut degré le comte de Savoie et les chevaliers d'Occident. « Mort-Dieu, s'écria-t-il, je suis venu ici à la sueur de mon corps et à l'effusion du sang de ma gentillesse; et maintenant il va se truffant de moi! Certes, je ne retournerai pas que je n'aie mis l'empire dans l'état où il était quand je passai le bras Saint-Georges. » D'autres circonstances contribuaient à aigrir les croisés et à les irriter contre la conduite artificieuse de Paléologue. Plusieurs des leurs étaient morts à Constantinople par suite des fatigues de la guerre ou des blessures qu'ils avaient reçues, et, parmi eux, Louis de Chalon, sire d'Arguel, l'un des meilleurs, dont la mort

compagnons, et particulièrement pour
comté de Bourgogne, une cause de
'armée, quittant les murs inhospi-
nople, se retira à Péra, qui ap-
...nois, et de là le comte menaça
de lui faire éprouver les effets de son
...ment. Sur ces entrefaites, les Turcs, reve-
... de leur première stupeur, reparurent sur les
étroits confins de l'empire et, sous prétexte de secourir le roi de Bulgarie, leur allié, vinrent mettre le siége devant Suzopolis, que le comte, après en avoir fait la conquête, avait laissée à la garde des lieutenants de l'empereur. Les terreurs de Paléologue étaient revenues, tous les obstacles s'aplanirent; ce prince dépêcha au comte le patriarche de Constantinople, qui jura en son nom d'opérer l'union tant de fois annoncée. Pour gages de sa sincérité, il envoya à Péra sa couronne impériale et quatre de ses principaux officiers qui devaient demeurer en otages jusqu'à l'entier accomplissement de ses promesses. Les croisés accueillirent avec joie les nouvelles assurances de l'empereur grec et, toujours généreux, ils s'offrirent à aller combattre les Turcs qui faisaient le siége de Suzopolis. Cette expédition fut pour les chevaliers latins, et notamment pour ceux de Bourgogne, l'occasion d'acquérir une nouvelle gloire. Car les Turcs, qui avaient introduit dans l'attaque des villes un art inconnu en

(1) Il mourut le 6 décembre 1366. Voir Gollut, ed. Duvernoy, col 907.

Europe, avaient entouré leur camp de fossés et de palissades solides et lui avaient donné l'aspect d'une place forte. Ces obstacles n'effrayèrent pas les chrétiens, et le comte, prenant avec lui tous ceux dont il avait remarqué la valeur, fit livrer aux retranchements des infidèles un assaut formidable. Les seigneurs de Chalon et ceux de Vienne sont nommés comme y ayant donné des preuves particulières de vaillance, et ce sont eux qui, accompagnant la bannière du comte, pénétrèrent les premiers dans le camp des ennemis et les forcèrent à chercher leur salut dans la fuite. Les prisonniers, recueillis en grand nombre, furent traités comme s'ils eussent été chrétiens et relâchés sous la simple promesse de ne pas combattre contre l'empereur pendant cinq ans. Car ces Turcs étaient pour la plupart gens sans terre et de petit état, et l'on ne pouvait guère espérer d'eux de grosses rançons.

La flotte latine était depuis un an dans les eaux de la Grèce; l'objet de l'expédition se trouvait rempli et le moment était venu pour les croisés de regagner les ports d'Occident. Le comte prit congé de son cousin l'empereur et fit voile pour l'Italie, où il voulait s'arrêter afin de rendre compte au pape Urbain des choses qu'il avait faites et de celles, plus importantes encore, qu'il avait préparées. Ce pontife avait quitté Avignon avec la résolution de restituer à Rome le siége de la papauté, et il se trouvait à Viterbe quand Amédée se présenta devant lui avec les envoyés de l'empereur et lui causa une vive joie

en lui annonçant la résolution de ce prince et le succès de son entreprise (1). Depuis longtemps les expéditions destinées à arrêter les progrès des infidèles n'avaient eu une issue aussi heureuse, et celle que Pierre de Lusignan avait tentée l'année précédente avec de grandes espérances de succès, avait misérablement échoué. Les principaux croisés suivirent le pape à Rome, où ils séjournèrent quelque temps et dont ils admirèrent les beaux monuments, et le chroniqueur accompagne les chevaliers bourguignons jusque dans les Etats du comte, où ils se séparèrent de lui, non sans recevoir de riches témoignages de sa gratitude et de sa munificence.

C'est deux ans plus tard seulement, dans l'automne de 1369, que Jean Paléologue, accomplissant sa promesse, parut à son tour dans la capitale du monde chrétien, et, au nom de l'empire d'Orient, s'engagea à reconnaître l'autorité et la suprématie de l'Eglise romaine. Le pape Urbain voulut donner à cet acte de réconciliation une grande solennité, mit l'empereur au nombre des princes catholiques et le reconnut comme vrai fils de la sainte Eglise, lui assurant, à ce titre, la faveur et la protection du siége apostolique. Il ne négligea rien, en effet, pour intéresser les nations chrétiennes au sort de l'empire grec et pour les déterminer à prêter à leurs frères d'Orient l'assistance dont ils avaient un si pressant besoin. Mais les guerres qui s'étaient ral-

---

(1) Voir RAYNALDI, ad an. 1367.

lumées en Occident, les querelles des princes, les jalousies mutuelles des républiques rendirent vains ses efforts, et Paléologue, qui n'avait pu recueillir ni un soldat, ni une obole, reprit le chemin de Constantinople où, pour sauver une ombre de souveraineté, il dut accepter d'Amurat les plus humiliantes conditions. Ainsi furent anéantis les fruits de l'entreprise conduite avec tant de générosité par le comte Amédée et secondée avec tant de vaillance par les chevaliers bourguignons. Les divisions de l'Occident, les rivalités des peuples, l'incurie des princes, permirent à la barbarie de faire un pas en avant et de prendre pied sur cette terre de la Grèce qui aurait dû lui être pour jamais fermée ; leçon terrible, digne d'être encore méditée, et qui, si elle était entendue, pourrait épargner à la civilisation de nouveaux désastres et à l'Europe de nouvelles ruines.

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DU DROIT PUBLIC CHRÉTIEN

Par M. Léon MARQUISET.

DEUXIÈME DISCOURS.

Si les désastres inouis qui ont frappé notre patrie depuis quelques années avaient pour résultat de nous éclairer sur notre véritable situation, nous devrions nous résigner aux leçons du malheur. Certes, notre orgueil national a été mis à de rudes épreuves. Mais ne soyons pas injustes envers notre temps parce qu'il assiste à une des phases critiques d'une longue histoire. Chaque jour de nouvelles études viennent confirmer cette théorie que la révolution n'est pas un accident survenu dans la vie des peuples. Plus nos recherches seront sérieuses, plus la philosophie pénétrera dans l'histoire et dans le droit public, plus nous reconnaîtrons claire et précise cette vérité. Si notre temps a commis de grandes fautes, les siècles précédents ont aussi une large part dans les causes de nos misères. Ne séparons donc point l'histoire du passé de l'histoire du présent, et cherchons ailleurs que dans les événements qui nous entourent, ces véritables

origines des phénomènes politiques qui sont venus troubler notre repos.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de la philosophie de l'histoire au point de vue des études de droit public chrétien que j'ai entreprises. Par elle nous pouvons redresser des erreurs séculaires, voir sous leur véritable jour les grandes époques de chaque peuple, retrouver dans un autre âge les causes de notre abaissement tout aussi bien que le vrai caractère de ces institutions préservatrices qu'on ne connaît plus.

Cette étude, on ne doit pas se le dissimuler, si elle a pour elle des conditions toute spéciales d'actualité, rencontrera des difficultés dans les causes mêmes qui la rendent si nécessaire. On peut dire que si notre époque ne compte pas autant que d'autres, des poètes, des artistes et des orateurs elle est, par excellence, celle des historiens. Jamais l'histoire n'a été étudiée avec plus d'exactitude et surtout à un point de vue plus élevé. Ensuite les révolutions livrant tous les secrets d'Etat, ont donné ainsi l'explication de bien des événements restés incompris; enfin un siècle désabusé comme le nôtre qui, pour réagir contre les préjugés d'un autre âge, arrive trop souvent à oublier tout respect, n'a pas craint de scruter la pensée intime des grands de la terre et a pu, aidé de documents jusqu'alors inconnus, la voir dépouillée d'artifices.

Aujourd'hui nous voulons, après avoir reconnu à notre parti politique toutes les vertus et tous les

dévoûments, lui donner encore la consécration des siècles. Aussi avons-nous vu à chaque instant la politique du jour, transportée dans l'histoire et les événements les plus connus, prendre, sous la peinture des différents auteurs, les caractères les plus opposés. Je voudrais faire le contraire et chercher dans l'histoire le contrôle des institutions politiques, partant les résultantes pratiques du droit public. Voilà comment la philosophie de l'histoire est un des meilleurs auxiliaires de mes recherches. S'isoler de toutes les influences de parti, fermer l'oreille à tous ces bruits de la rue qui parviennent jusqu'à nous, nous séparer entièrement de cette politique énervante et fiévreuse qui est notre vie de chaque jour et à laquelle nous ramènent tantôt les luttes sanglantes de la place publique, tantôt le canon de l'étranger; marcher pas à pas à travers les siècles ayant toujours pour guide le droit éternel, parce que lui seul est immuable, parce que lui seul est la loi devant laquelle grands et petits sont égaux, se dégager enfin des enthousiasmes d'habitude et de commande et, quelles qu'en soient les conséquences pour nos affections, n'avoir d'autre but que d'arriver à la connaissance du vrai, du beau et du bien, telles sont les dispositions d'esprit dans lesquelles nous devions être avant d'entreprendre l'étude du droit public chrétien.

Ce système est loin, je le sais, de jouir auprès de tous d'un égal crédit, parce qu'il a pour résultat de redresser bien des erreurs. Mais il faut qu'on

ait le courage de l'employer et plus encore le courage de profiter de ses leçons. Bien des illusions doivent disparaître, bien des époques dites glorieuses ne resteront plus que des époques de misère matérielle et morale; après que cette vaine fumée de gloire aura disparu, bien de grandes théories que nous croyions la panacée universelle ne seront plus que de vaines ostentations vides de sens, et il nous arrivera de penser aussi qu'heureux sont les peuples qui n'ont point d'histoire. Comme le sage de la Grèce qui ne voulait pas laisser dire qu'un homme avait connu le bonheur avant que la dernière heure de son dernier jour eût sonné, nous ne jugerons plus un siècle sans rechercher comment il a fini. Au reste les révolutions qui se succèdent, les guerres qui bouleversent les frontières, tout cela est bien fait pour nous dessiller les yeux et nous amener à nous demander si nous seuls pouvons remédier aux maux du temps présent, parce que nous seuls en sommes la cause.

Cette grande interrogation qui est dans l'esprit de tous s'impose à nos méditations. L'étude du droit public, éclairée sans cesse par la philosophie de l'histoire, peut seule nous donner la solution que nous avons en vain et tour à tour demandée aux écoles les plus extrêmes. C'est en appliquant les maximes de cet enseignement que nous arriverons à constituer sur de véritables bases les sciences économiques. J'ai essayé de le faire dans un long travail dont quelques extraits ont été l'objet de vos

suffrages. Vous avez bien voulu me fournir devant cette assemblée d'élite l'occasion d'en publier un nouveau fragment. Je ne pouvais le faire sans insister auparavant sur l'esprit de mes études : trôp longuement sans doute pour ceux d'entre vous qui m'ont déjà fait l'honneur de m'entendre, trop brièvement peut-être pour ceux qui ne font pas du droit public, de la philosophie de l'histoire et de l'économie politique, leur labeur habituel.

Dans un précédent discours j'ai examiné d'après ces données la constitution des sociétés antiques. Groupant dans un rapide tableau les faits tels que l'histoire nous les révèle, j'étais arrivé à conclure que l'état de dégradation dans lequel elles étaient tombées devait être considéré comme le but auquel tendaient nécessairement les principes de leur droit public.

Je n'ai point le projet d'entrer aujourd'hui dans une question spéciale de législation, je voudrais seulement compléter ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, il y a deux ans, rechercher avec vous les principaux caractères de la lutte que l'idée païenne et l'idée chrétienne ont fait naître au sein de l'humanité depuis l'avénement du Christ, et indiquer en quelques mots la conséquence pratique qui résulte de cet enseignement.

Je ne saurais trop revenir sur ce point que j'avais indiqué rapidement dans mon premier discours, c'est que la persécution a été pour le polythéisme une guerre de principes. Je ne ferai pas à la mémoire

des grands empereurs de Rome l'injure de croire qu'ils ont jamais admis comme vraies toutes les fables ignobles que la populace débitait sur les chrétiens. Pour eux c'étaient les ennemis du nom romain. Peut-être quelques esprits distingués, qui n'avaient point étudié les dogmes de l'Evangile, pensaient que la religion du Christ était une superstition nouvelle et dangereuse, et que ses sectateurs étaient justement abhorrés à cause de leurs infamies. Mais les grands persécuteurs surent toujours à quoi s'en tenir. Toute leur erreur, Pline l'écrit à Trajan en parlant des chrétiens, consiste : « à s'assembler à un jour marqué avant le lever du » soleil et à chanter des hymnes en l'honneur du » Christ comme s'il était Dieu. Ils s'engagent par » serment à ne point commettre l'adultère, à ne » point manquer à leurs promesses, à ne point nier » un dépôt. Ceux qui ont persisté dans leur crime, » je les ai envoyés au supplice, car on ne peut faire » autrement que de punir en eux leur désobéissance. »

Ce n'était point pour assouvir des instincts sanguinaires qu'un homme tel que Pline faisait mourir des chrétiens. Et sous ce rapport, j'ai une trop haute idée de la nature humaine, si déchue que je la suppose, pour croire que des empereurs philosophes qui cherchaient la vérité dans la raison, comme Adrien, Marc-Aurèle et Antonin, n'aient point hésité longtemps avant de publier les édits de persécution. Pénétrez-vous du degré de civilisation où les mœurs romaines étaient parvenues au

temps de ces princes, et vous comprendrez que, dans cette circonstance, ils cédèrent à une nécessité politique. Ce n'était point avec joie, comme on l'a souvent dit, que les magistrats romains multipliaient les supplices. Au second siècle, ils leur donnèrent des formes et des proportions effrayantes. On perçait les enfants avec des alènes, on désarticulait les membres des martyrs, on les écorchait avec des ongles de fer. Tout fut mis en œuvre, parce que ce luxe de souffrances paraissait au gouvernement impérial seul capable d'arrêter les progrès de la secte nouvelle. Il fallait donc à tout prix exterminer ces hommes qui promettaient par serment de ne point violer leurs promesses, de ne point nier un dépôt, de ne point commettre l'adultère, car, Pline nous le dit, ils désobéissaient aux lois de Rome. C'est qu'en effet proclamer le respect de la foi jurée, c'était insulter à un peuple qui avait toujours quelque argutie de procédure pour retirer ses promesses; attester l'inviolabilité de la propriété, c'était la négation même de la base de la propriété antique, *la conquête;* proscrire l'adultère, c'était condamner l'origine et l'instabilité du mariage romain.

L'Evangile, c'est la venue du règne de Dieu sur la terre. C'est la raison humaine obligée de s'incliner devant la raison de Dieu. En un mot, on n'adorera plus l'homme fait Dieu, *Divus imperator,* mais le Dieu fait homme, le Christ. Les principes de ce mouvement dominateur du monde serviront de

textes pour constituer la législation de l'avenir. Le droit ancien, c'est l'humanité voulant se tracer seule, et sans appui sa voie à travers les siècles; le droit moderne ce sera la raison éternelle de Dieu gravée au fond du cœur de tous les hommes, les dirigeant vers leur fin qui est Dieu lui-même. D'un côté le néant, de l'autre la vie.

Déduire le droit puplic de l'Evangile, toutes les nations modernes l'avaient fait dans la pratique bien avant que la science songeât à en formuler les préceptes. Aussi, quand les jurisconsultes trop oubliés du moyen âge développaient les théories de la législation chrétienne, ils ne faisaient que décrire l'idéal de la société civile de leur temps.

C'est l'origine et les diverses institutions du droit public que je me propose d'envisager dans une série d'études. En d'autres termes, je voudrais établir que les lois qui régissent le développement moral et matériel des hommes ne sont autres que celles qui ressortent des principes chrétiens. C'est pourquoi je dois forcément examiner d'abord cette lutte solennelle du paganisme et du christianisme. Que les prescriptions de la législation chrétienne aient été souvent méconnues, je suis loin de le nier. Certes je ne les trouve ni dans les cruautés de Charlemagne, ni dans les barbaries du moyen âge, ni dans les vexations de la féodalité.

Le principe ainsi posé, je m'explique facilement que dans notre pays, en 1789, tous les ordres de la nation réunis dans une généreuse communion d'idées

aient cru devoir affirmer, dans une solennelle déclaration, les droits de l'homme si souvent méconnus. Seulement cette déclaration n'était qu'une vaine formule. Il y avait dix-huit siècles que la liberté d'une religion nouvelle avait fait trembler les Césars au faîte de leur puissance, que l'égalité de sa loi avait effrayé la majesté romaine en confiant le bâton pastoral à un esclave, et que la fraternité des chrétiens avait demandé d'aimer ses ennemis à ce peuple qui avait conduit tous ses triomphes au cri de *Væ victis!* La gloire de 1789 sera d'avoir affirmé la nécessité d'appliquer ces principes au gouvernement. Loin de moi la pensée de faire de cette révolution une grande manifestation du sentiment religieux. Mais tout esprit éclairé doit reconnaître que, depuis l'an 753 de Rome, l'Evangile infusait dans les âmes des principes dont les institutions civiles des quatre derniers siècles n'avaient plus voulu suivre le développement. Car la société civile, en substituant à l'esclavage le servage, à la domination du maître celle du seigneur, aux exactions du fisc et aux caprices de l'empereur le bon plaisir du souverain, montrait assez qu'oublieuse des doctrines des légistes chrétiens, elle s'était définitivement abandonnée aux traditions de la politique païenne. En effet, au XIIIe siècle, des milliers d'étudiants entouraient des chaires célèbres où des professeurs que l'Eglise a mis au rang des saints, enseignaient la souveraineté du peuple, disaient en pleine féodalité qu'il n'y avait d'autre noblesse que celle de la

vertu, et déclaraient la liberté religieuse un droit inaliénable de l'homme. Conséquentes avec ces doctrines, les constitutions européennes renfermaient le germe de toutes les libertés. Le pouvoir est un mandat confié au gouvernement dans l'intérêt de la nation, et c'est à ce titre que la nation doit être fidèle au prince, *sinon non*, comme le disait le serment royal d'Aragon — la liberté individuelle est entière, *habeas corpus*. — L'impôt ne résulte que du libre consentement des députés de la nation. En même temps les chartes communales et provinciales garantissent des franchises que nous ne connaissons plus; les corporations pratiquent sur les plus larges bases le droit d'association du travailleur et de libre discussion du salaire que nos lois modernes n'ont pu constituer sans provoquer le désordre. Comment tout cela avait-il lieu au XIIIe siècle, et comment au XVIIIe en étions-nous arrivés à une telle confiscation de l'individu par l'Etat qu'une révolution était imminente? C'est ce que rarement on recherche en dehors de toute influence d'école. Les uns se contentent de regarder l'ancien temps comme l'âge d'or, les autres proscrivent tout ce qui a précédé 1789, sans tenir aucun compte des libertés que le moyen âge était en voie de conquérir. Ni les uns ni les autres ne se sont assez dégagés de la politique du jour, ce danger que nous signalions tout à l'heure à propos de la nature de nos études.

Il y a, ce me semble, un motif important de cette

confusion et qu'il appartient à notre temps d'avoir hautement affirmé. Depuis dix-huit siècles, le monde est le théâtre d'une lutte acharnée entre les doctrines de l'antiquité et l'esprit moderne. Par une anomalie bien singulière, au lieu de chercher notre règle de conduite dans l'Evangile, la doctrine de l'avenir, nous avons demandé à l'antiquité païenne la science du beau pour les arts, du bien pour la philosophie, du vrai pour le droit, comme si l'humanité, maîtresse d'elle-même depuis que l'Evangile lui a rendu son unité et sa liberté, n'était pas assurée de marcher par cette voie vers le progrès infini. Là est la véritable erreur. C'est dans cet engouement, pour des idées fausses, aussi contraires au sens commun qu'il l'est à la foi religieuse des nations modernes, que l'on doit trouver une des grandes causes de notre abaissement.

Commencé au XIe siècle, le retour vers le droit antique a été bientôt considéré comme une renaissance de l'esprit humain. Le césarisme, le droit à la liberté et à l'oisiveté pour le petit nombre, le droit au travail et à la servitude pour le reste des hommes, sont, nous l'avons dit, le résumé des législations païennes. Ces doctrines flattent les passions de tous les âges et de tous les gouvernements, celui d'un seul comme celui de la multitude. Aussi eurent-elles bien vite crédit en Europe, et nous pourrions dire qu'elles y furent généralement admises depuis le XVIe siècle. Il a fallu les grands bouleversements qui ont troublé notre époque pour nous ouvrir les yeux sur cette étrange erreur.

Des études consciencieuses ont justifié cet aperçu nouveau, et c'est surtout, remarquons-le, des écrivains appartenant aux opinions les plus opposées qu'est venue la lumière. Dégagés de toute tradition d'école qu'ils regardent comme une chaîne, ils devaient, plus que tous autres, réussir dans des travaux qu'ils abordaient sans aucun reste de la béate admiration de l'antiquité dans laquelle nous avons été élevés. En effet, pendant tout le cours de nos études n'avons-nous pas constamment entendu de doctes et pieux auteurs, nos maîtres dans la littérature, la philosophie et le droit, qui nous disaient que l'Evangile a donné la civilisation au monde et qui nous menaient cependant à des conclusions bien différentes de leurs prémices, lorsque nous examinions avec eux les diverses parties des connaissances humaines?

. Comment se fait-il que des esprits sérieux puissent soulever contre l'enseignement classique de pareils griefs, et cela avec raison? Ce reproche d'il y a vingt ans est toujours plein d'actualité, et ce ne sera pas un des spectacles les moins étranges de notre temps que d'avoir vu les promoteurs de cette heureuse réaction qui s'opère contre l'antiquité, rencontrer dans des hommes sincèrement religieux leurs plus rigoureux adversaires. Ils ont trouvé en face d'eux, et se refusant à toute transaction, ces vénérables maîtres dont nous venons de parler, qui veulent, suivant l'expression d'un homme d'Etat illustre lors de la discussion de la loi sur l'ensei-

gnement, élever la jeunesse *dans l'asile calme, paisible et sacré de l'antiquité. destiné à la conserver fraîche et pure.* Je suis tenté, en présence de pareilles théories, de m'écrier avec l'illustre pénitent d'Hippone : « Qui saura te résister, ô maudit torrent de la routine ! ! ! » Et je me souviens de ces vigoureuses attaques que les Irénée, les Diogène, et les Augustin lançaient à chaque page de leurs immortels ouvrages contre la philosophie et la législation antiques. C'est que ces grands écrivains connaissaient à fond tous les caractères de cette lutte solennelle entre l'esprit moderne et l'esprit païen. Ils savaient que le premier devait entièrement disparaître s'ils voulaient faire triompher la doctrine nouvelle. C'est pourquoi, et je le disais dans mon précédent discours, nous ne saurions trop étudier l'antiquité. Seulement il faudrait le faire non avec des admirations de commande aussi inutiles à la vérité que les éditions expurgées, mais avec les sources mêmes et les règles sévères de la critique philosophique. Nous y trouverons à chaque pas une preuve nouvelle de la relation intime qui existe entre les doctrines païennes et le despotisme. Les niveleurs de la Révolution française nous fournissent un des meilleurs arguments de cette théorie : Robespierre voulait élever les âmes à la hauteur des vertus républicaines des peuples antiques ; Saint-Just affirmait qu'il offrait à la France le bonheur de Sparte et d'Athènes. Un autre enfin disait que, suivant les préceptes des Crétois, l'Etat doit s'emparer de l'homme dès le berceau et même avant sa naissance.

Des é [illegible] -mêmes, les prétendus réfor- nouve [illegible] dont tout le progrès était de faire vain [illegible] de deux mille ans, déclarèrent à qu' [illegible] la plus violente. Ils étaient logi- q [illegible] ils voulaient prendre la revanche défini- [illegible] combattues depuis dix-huit siècles.

Les plus savants penseurs de l'école révolution- naire ne prennent plus dans l'antiquité leurs mo- dèles. Bien au contraire, Proudhon, caractérisant la lutte des deux grands courants qui divisent le monde, s'exprime ainsi : « Ou la fatalité et le privi- » lége ou la liberté et l'égalité, voilà le dilemme. » D'un côté est le paganisme, le despotisme, la rou- » tine des peuples et toute leur histoire. De l'autre, » la science, le droit, l'avenir, l'infini. »

De nos jours cette guerre recommence avec une nouvelle vigueur. Pourquoi cet acharnement si étrange, si ce n'est parce que trop souvent les ques- tions religieuses ont été confondues avec les questions politiques, et que la lutte est engagée maintenant sur un terrain plus accessible encore à tous? C'est que tous, en effet, nous avons grandement à cœur le maintien de notre liberté et le bonheur matériel de notre pays, et que si l'Eglise a applaudi à toutes les tyrannies, comme le disent ses adversaires, si elle a combattu toutes les améliorations auxquelles tend notre siècle, on le comprend, l'Eglise est l'en- nemie de tous. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'une telle confusion ait pu troubler la conscience de quel- ques esprits honnêtes. Cherchant sincèrement la

vérité, mais aveuglés par les faux principes de leur éducation, ils ont cru trouver le bonheur de l'humanité en dehors de l'idée religieuse. Il y eut, sans doute, parmi les hardis penseurs de 1789 de grands cœurs et de généreuses intelligences, mais leur faute fut de renier le passé de la France. Sortie des règles de la politique chrétienne depuis de longues années, mais maintenue sur ses bases par la résistance de ses vieilles institutions, la société du XVIIIe siècle ne pouvait aller qu'à sa ruine en accentuant davantage encore sa marche dans cette coupable voie. Depuis, les citoyens se divisèrent, ainsi que nous le disions tout à l'heure. Les uns, craignant le retour du passé, voulurent le renversement de toutes les vieilles institutions; c'est le péril de l'avenir. Les autres, effrayés à juste titre de ces excès, se répandirent en accusations violentes contre le temps présent et réclamèrent la dangereuse quiétude du siècle dernier. Ceux-ci ne voyaient pas que le règne du pouvoir sans contrôle avait été inauguré chez beaucoup de peuples au XVe siècle et fortifié par la bureaucratie qui était venue de ces mille entraves enserrer le travail et la liberté du citoyen; qu'ainsi le césarisme avait depuis passé des mains du chef à celles du sujet, des mains du sujet à celles de la populace, sans qu'on ait changé aucune de ces institutions qui en avaient si merveilleusement assuré le triomphe.

Ces déductions du temps passé sur le temps présent sont trop rarement l'objet de nos méditations.

C'est que, grâce à l'enseignement officiel, beaucoup d'hommes parviennent à la vie publique sans avoir jamais connu la véritable histoire du pays où ils vont être obligés de vivre et au gouvernement duquel ils vont peut-être contribuer. Ne vous étonnez donc pas des exagérations auxquelles les ont conduits l'ardeur de leurs vingt ans; comment leur cœur et leur intelligence n'auraient-ils pas cherché un remède aux plaies sociales qu'ils venaient de découvrir à leur entrée dans la vie? Pourquoi les uns ne l'auraient-ils pas demandé aux théories socialistes et autoritaires de l'antiquité; pourquoi les autres ne se seraient-ils pas exclusivement attachés au passé de leur nation? Les uns et les autres ont exercé en France le pouvoir depuis quatre-vingts ans. Il y avait parmi tous des intelligences élevées et honnêtes qui ont essayé de faire vibrer les cordes les plus intimes de notre âme. Ils nous ont parlé tour à tour liberté et droits de l'homme, institutions séculaires, gloires nationales : tous ont abouti à la Révolution. C'est le grand phénomène du XIXe siècle.

Faut-il dès lors accepter l'accusation que les étrangers portent contre nous et laisser dire que la France est une nation qui s'en va parce qu'elle n'a pas de traditions? Nous sommes tous frappés de cette situation étrange d'un peuple auquel le mot tradition fait peur. Car enfin, en Angleterre, la tradition de plusieurs siècles est chère au premier comme au dernier des citoyens; en Suisse, Guillaume Tell et les trois confédérés de Grüttli jouis-

sent d'une popularité toujours nouvelle. Hélas! devons-nous le dire, dans ce douloureux hiver de 1871 n'avons-nous pas vu nos envahisseurs aussi croyants au Saint-Empire romain qu'aux plus beaux jours de Frédéric Barberousse?

Pourquoi la France n'aurait-elle pas son génie politique comme les autres nations? Nos pères n'ont-ils pas eu, comme les autres peuples de l'Europe, du courage à Bouvines; ne se sont-ils pas ébranlés à la voix de Pierre l'Ermite; n'ont-ils pas eu comme les autres leurs libertés nationales et provinciales; n'ont-ils pas eu leurs universités célèbres où l'on enseignait les grandes et libérales doctrines du droit public chrétien?

Comment se fait-il que chez nous cette législation n'ait pu résister à l'invasion du droit romain, qui dès le XIII[e] siècle pénétra si bien dans l'Etat qu'au XVIII[e] on ne retrouvait presque plus une seule des institutions traditionnelles de la France avec son véritable caractère? Constatons seulement ce fait, mais il explique dans quel trouble ont dû être jetés les esprits les plus honnêtes. Partis de points de vue différents, ils se sont trouvés, malgré leur égal amour de la vérité, dans les camps les plus opposés. Arrivons cependant, Messieurs, à une conclusion pratique, car au milieu d'un pareil chaos nous nous sommes pris à désespérer de notre pays. Ne nous engageons pas dans cette dangereuse voie à l'entrée de laquelle nous trouverions la terrible inscription que le sombre génie du Dante gravait au

commencement de son lugubre voyage. Ne nous laissons pas entraîner à ces découragements que la faiblesse des uns et la complicité des autres cherchent à provoquer en nous par le lamentable spectacle de nos épreuves. Pour moi, Messieurs, je trouve dans ces épreuves mêmes un motif nouveau de m'attacher à cette école de la conciliation et de la modération à laquelle je me faisais gloire d'appartenir lorsque, prenant place dans vos rangs, j'évoquais le souvenir de Montalembert, mon premier maître dans les sciences politiques. Cette école, elle a cru que depuis l'avénement du Christ le germe de mort que le paganisme avait mis au sein des peuples était étouffé. Laissez-lui cette espérance, ô vous qui l'accusez de favoriser la tyrannie parce qu'elle croit fermement à l'autorité de Dieu, comme vous qui l'accusez de pactiser avec la licence parce qu'elle croit encore à la liberté.

Je vous tenais déjà ce langage il y a deux ans, et les confusions et les incertitudes du jour m'y ramènent malgré moi. Elles me font un devoir, ce me semble, d'affirmer une fois de plus que si nous sommes soucieux de voir se relever notre chère France, nous devons plus encore nous attacher à cette grande cause de la modération. C'est à ce titre aussi que nous ne devons pas craindre par un faux amour-propre national d'aller chercher des enseignements chez les autres peuples de l'Europe, puisque, ainsi que nous le disions, ils sont fils d'une législation commune, le droit public chrétien. C'était donc une

idée qui n'avait rien d'étrange lorsqu'en un temps qui fut peut-être celui de la sagesse, on demandait à l'Angleterre le souvenir de nos traditions. C'est qu'en effet cette nation conserve plus religieusement qu'aucune autre les institutions de ce gouvernement, que le plus grand légiste du moyen âge appelle si bien le gouvernement politique, parce que, réunissant dans un heureux ensemble la monarchie, l'aristocratie et la démocratie, il résume ainsi toute l'excellence de la science économique. Notre génération, qui a vu échouer ces loyales tentatives et qui désespère de réaliser cet idéal, tourne souvent ses regards vers l'Amérique et lui demande des inspirations. Que nous réserve l'avenir? c'est le secret de la Providence. Mais restons, Messieurs, avec cette énergique conviction que c'est par la paix, le travail, la charité et la liberté, que Dieu a fait guérissables les nations de ce monde.

WEISS ET SES AMIS

Par M. ESTIGNARD.

Vous avez bien voulu accueillir une première lecture sur la jeunesse de Charles Weiss ; c'est de lui encore que je viens vous parler aujourd'hui. Ce n'est pas du savant que je compte vous entretenir ; je veux vous montrer Weiss dans ses relations avec ses amis, mettre en lumière un des côtés saillants de son caractère, sa bienveillance pour tous, son affection, son dévouement, cette bonté de cœur qui le rendait prêt en leur faveur à tous les sacrifices.

Peu d'hommes inspirèrent des amitiés aussi vives, aussi durables, aussi sincères. Des personnages éminents, des écrivains illustres lui prodiguèrent les marques d'un véritable attachement. Secrétaire de la mairie de Besançon et fort jeune encore, il se fait estimer d'un homme qui, d'après Nodier, » fut » sage comme l'expérience, et que Desmaillots aurait » appelé la raison en chausses et en pourpoint, » M. de Bry, alors préfet du Doubs. Lié avec Weiss en raison de leurs goûts littéraires, Jean de Bry lui témoigne un constant intérêt. Lors de la nomination de Weiss aux fonctions de bibliothécaire, il lui donne des conseils qui justifient l'appréciation de Nodier et prouvent une rare sagacité et l'amitié qu'il éprouvait pour son protégé. « Votre plan d'é» tudes et de travail, lui disait-il le 17 novem-

» bre 1812, me paraît bon ; s'il y manque quelque » chose, vous le rectifierez, et en bâtissant, vous » boucherez les lacunes. Tenez-vous content de » votre état, puisque vous pouvez y être heureux ; » préservez-vous de l'envie, c'est un poison froid » qui corrompt toutes les jouissances et tue toutes » les vertus. J'ai connu des hommes de bon sens » d'ailleurs et de mérite, qui semblaient ne cultiver » l'amitié que pour épier de plus près les petits » défauts et jusqu'aux infirmités de ceux qu'ils » nommaient leurs amis. Malades qu'ils étaient de » corps et d'âme, ils ne voyaient partout que des » infirmes et se consolaient tristement de leurs » maux par l'idée des calamités dont ils gratifiaient » leurs chers pylades. Tel était Chamfort, qui bien » que malicieux et spirituel, croyait qu'on ne le » devinait pas; sec, jaune, sombre, caustique, tout » tout son extérieur exprimait l'espoir d'un désap- » pointement quelconque.

» Bénissez le ciel, mon cher bibliothécaire, de » vous avoir donné un caractère, un tempérament » diamétralement opposé à celui-là. Je me félicite » de m'en être constamment préservé. Le mal que » sa vue m'a causé me l'a fait prendre en horreur. » Je le devine à l'instant, et c'est sur ce point que » je suis lavatériste et physionomiste. Je ne connais » point l'ouvrage dont vous me parlez, etc.

Le baron Daclin, maire de Besançon, a pour Weiss la même bienveillance que M. de Bry et deviendra pour lui un ami sûr et dévoué. « Vous

» avez chargé quelqu'un, lui écrivait Weiss en 1811,
» pendant un séjour de M. Daclin à Paris, de me
» dire que j'étais un paresseux ; ce quelqu'un s'est
» très bien acquitté de la commission. Je suis ce-
» pendant persuadé que ce n'est pas sérieusement
» que vous m'avez fait ce reproche. J'aime à croire
» que vous me rendez plus de justice, et si je ne
» l'obtenais pas de vous, je ne la solliciterais plus
» de personne. » Remerciant le maire de Besançon de ses démarches pour lui obtenir une situation meilleure que celle de secrétaire de la mairie, Weiss ajoutait : « Les Romains ne demandaient que
» du pain et du fer; je ne demande, moi, pour être
» heureux, que du pain et des livres. Pendant quel-
» ques instants, j'aurais voulu encore de la répu-
» tation. Je n'en souhaite plus maintenant qu'afin
» de pouvoir donner aux personnes qui m'aiment
» une preuve éclatante de ma reconnaissance. » (21 mai 1811.)

Courvoisier appréciait à un haut degré sa science et la dignité de sa vie, et lui consacrait une partie de son temps dès son arrivée en Franche-Comté. « M. Courvoisier, écrivait Nodier à Weiss le 3 sep-
» tembre 1829, a été désolé de ne pas te trouver au
» pays ; il s'était arrangé pour y passer trois se-
» maines et pour te voir beaucoup, c'est lui qui le
» dit, quand le portefeuille de garde des sceaux lui
» est tombé sur la tête. Un si excellent homme ne
» méritait pas une telle infortune. J'en pense tout
» ce que tu en penses, c'est une âme formée pour

» le bien..... Il m'a beaucoup parlé de toi, il m'a
« répété souvent qu'il t'aimait beaucoup, qu'il ne
» connaissait point d'homme plus estimable que toi
» sous tous les rapports, et pour lequel il fût plus
» disposé à faire tout ce que lui permettrait sa po-
» sition. Je ne sais pas pourquoi toi, qui n'as pas le
» malheur d'être engagé envers des opinions, tu
» ne profiterais pas de cette chance, etc. »

Au nombre des amis de cœur citons en première ligne l'auteur de cette lettre, Charles Nodier, qui a occupé déjà une place assez grande dans ce récit, parce qu'il occupa une place considérable dans la vie de Weiss. Rien de plus touchant que l'amitié qui les unissait : ils vécurent dès leur enfance comme deux frères se donnant des preuves incessantes de dévouement. Cette époque de ses premières années, Weiss aimait à se la rappeler, elle se reproduisait à son esprit en traits brillants et pittoresques, et il avait, sur sa jeunesse, grâce à sa prodigieuse mémoire, tout un ensemble de récits que son imagination embellissait. Lorsqu'à l'âge de dix-sept ans Nodier quitta Besançon, Weiss resta le confident de toutes ses pensées, partagea ses chagrins et prit part à ses joies. Devinant en Nodier l'écrivain de talent, admirant déja à cette époque sa facilité de style, il rêvait pour lui un brillant avenir ; mais Nodier qui, selon son expression, « travaillait comme un diable afin de s'amuser beaucoup, » ne se croyait point alors capable de parcourir une carrière et surtout ne pensait point que toutes les car-

rières lui fussent ouvertes. Plus tard, Nodier ayant conquis dans le monde des lettres une notoriété justifiée par son mérite, et étant devenu l'un des maîtres du bien-dire, Weiss continua à l'éclairer de ses conseils. Il avait moins d'imagination peut-être, mais plus de calme et de rectitude d'esprit; aussi ne lui épargnait-il pas ses critiques, lorsque, désireux d'argent plutôt que d'un vrai succès littéraire, Nodier gaspillait son talent, et publiait le voyage de Dieppe, la tragédie de Bertram et autres œuvres peu dignes de lui. Nodier exerca de son côté sur la haute intelligence de Weiss une influence utile. Il contribua à entretenir en lui le goût des lettres, lui ouvrit des horizons nouveaux et le poussa au travail. Il avait cet avantage d'habiter Paris, put ainsi mettre Weiss en relations avec des hommes de science et de talent. Tous deux s'admiraient mutuellement. Nodier s'émerveillait de l'érudition et de la prodigieuse mémoire de son ami, les récits de Nodier enchantaient Weiss. Tout en traitant surtout de bibliographie, leur correspondance n'en contient pas moins nombre de lettres dignes d'intérêt pour le public; nous n'en citerons qu'une seule, adressée à Weiss le 2 janvier 1813, lors d'un voyage de Nodier en Italie, lettre curieuse où se montrent l'originalité d'esprit, la verve et l'humour de l'auteur de *Trilby* :

« Que de choses j'ai vues depuis toi, mon bon » ami, sans rien voir qui te valût !

» J'ai vu Genève la belle, l'heureuse Genève et

» son lac, et ses Alpes, et ses honnêtes libraires, et » ses savants et ses truites.

» J'ai vu le respectable Jurine et une collection » d'insectes qui m'a consolé de perdre la mienne.

» J'ai vu la triste Savoie, l'épouvantable Mau» rienne, ses goîtres et ses cretins.

» J'ai vu le mont Cenis où j'ai failli perdre ma » femme et ma fille dans une tourmente de neige. » Je suis arrivé au sommet pendant l'orage et n'ai » pu crier *Italiam ! Italiam !* parce que je ne voyais » que des brouillards.

» J'ai vu la célèbre Italie et ses monuments su» perbes, et ses fiers mendiants, et ses prêtres, et » ses virtuoses, et ses madones.

» J'ai vu Turin avec ses palais, Milan avec son » étonnante cathédrale, sa bibliothèque ambro» sienne, son grand opéra et son cirque ; Brescia, » avec ses oliviers et ses chênes verts.

» J'ai vu les bords délicieux du lac de Guarde et » le Mincio qui arrose le berceau de Virgile.

» J'ai vu Vérone et sa citadelle ; j'ai vu Vicence » et ses places magnifiques, je m'y suis retrouvé » en pays de connaissances, au pied de la loge de » Polichinelle.

» J'ai vu Padoue, l'université de Palladio, les bas» reliefs de saint Antoine, les mosaïques de sainte » Justine, d'excellentes librairies, des huîtres de » l'Adriatique et des chapelets.

» J'ai vu les rives de la Brenta, toutes chargées de

» palais qui menacent le ciel et de pauvres qui
» obsèdent tes portières.

» J'ai vu Venise, c'est-à-dire des canaux im-
» menses, de petites rues, des églises chrétiennes
» qu'on croirait bâties par les Turcs, des salles de
» spectacle d'une somptuosité éblouissante, cachées
» dans des carrefours obscurs, de grands seigneurs
» qui mangent gravement la courge rôtie au coin
» d'une borne, une populace fièrement drapée
» dans ses haillons. On m'a traité d'altesse, et on
» m'a demandé cent six francs pour deux pigeons
» à la crapaudine.

» J'ai vu Conegliano, Passariano, Campo-Formio,
» célèbres par cent combats et par un traité. J'ai
» voulu parcourir ces champs augustes encore fu-
» mants des trophées de l'empereur, et ma curio-
» sité m'a coûté une foulure au pied.

» J'ai vu enfin l'Illyrie, et à travers des neiges
» de deux pieds j'ai gagné les rigoureux sommets
» de la Carniole. A peine avais-je cessé de rencon-
» trer l'heureux habitant de l'Adriatique légèrement
» vêtu d'un frac de toile lilas, et la tête couverte
» de son grand chapeau où flottent des rubans de
» toute couleur, que j'ai aperçu l'Istrien frileux qui
» grelotte sous sa mante de poil de chèvre, et son
» bonnet de laine à trois pièces.

» Ma course s'est bornée au rivage de la Lubiane,
» dans une ville moins grande que Dijon, mais
» agréable et riante. On m'avait préparé un des
» logements les plus propres du pays, c'est-à-dire

» deux chambres, deux grabats dont la mince cou-
» verture n'est séparée de la paille qui les com-
» pose que par une serviette pliée en deux, et
» quatre chaises de cuir usé dont la meilleure
» *boite*.

» Eh bien, dis-je, nous voilà à Sparte. Je te
» salue, heureux Laybach, dernier et touchant asile
» des mœurs antiques. Ici je serai heureux moyen-
» nant une bouteille d'encre, un plat de brouet et
» une cruche.

» Le soir j'allai visiter M. le comte de Chabrol, je
» trouvai en lui l'aménité d'un homme du monde
» et les qualités d'un sénateur. Je crus être à Rome
» au temps de Lélius, ou à Besançon au temps
» de mon préfet, etc. »

La lettre se termine ainsi :

« Une autre fois je t'écrirai plus longtemps. Voici
» la quintessence de ma lettre. C'est que je voudrais
» être riche pour toi et que tu fusses heureux par
» moi, sans quoi je ne le serai nulle part et jamais.

» Ma femme t'aime et t'embrasse. Ma fille te
» nomme et voilà tout.

» Au revoir. A Laybach ou à Paris.

» Rappelle-moi à mes amis, laisse-moi oublier de
» mes ennemis, ne donne de détails sur mon exis-
» tence à personne, si ce n'est à MM. de Bry et
» Bouvier, à Deis et à Bertrand. Garde-moi ton
» cœur et crois à la sincérité du mien. »

Toute cette correspondance de Nodier est remplie de ses protestations d'amitié pour son cher Charles.

Toutefois il faut reconnaître que cette amitié imposait à ce dernier d'assez lourdes charges. Nodier était parfois exigeant dans ses affections et demandait à Weiss de lui sacrifier beaucoup de son temps et de se livrer pour lui à des recherches nombreuses où à des démarches qui détournaient Weiss de son travail ; celui-ci ne refusait point, mais ne se pressait pas ; de là, à de très rares intervalles, quelques accès de misanthropie et de colère qui se traduisaient chez Nodier par des paroles amèrement spirituelles. C'est ainsi qu'irrité d'un long silence de Weiss il lui écrivait : « Il me reste ma femme, » ma famille, point d'amis. Un cœur qui aime a » besoin d'être payé de retour, et tu es insolvable » peut-être. » Mais Nodier déplore le premier ses boutades et s'en excuse. « Je me souviens confu- » sément, lui dit-il, de m'être mis en colère con- » tre toi, et ma dernière lettre a pu être bou- » deuse ; alors pardonne-le-moi, et ne me reproche » plus de ne pas t'aimer, c'est cela qui me fâche. » Weiss n'avait pas besoin de pardonner, n'avait point cessé d'aimer Nodier, et ne songeait point à lui en vouloir.

C'est peut-être, dans cette correspondance de plus de trente années, la seule lettre trop vive. La prose de Nodier respire dans son ensemble l'affection la plus vraie, la plus sincère, la gaieté et aussi la grâce et l'esprit (1). Idées justes, pensées fines ou

(1) Les sentiments d'affection de Nodier pour Weiss se traduisaient à chaque occasion sous les formes les plus variées :

hardies, boutades légères se rencontrent en foule à la fois. Eprouve-t-il quelque chagrin, quelques souffrances morales, c'est au cœur de Weiss qu'il s'adresse. « Je te prends bien du temps, en t'écri» vant quatre pages, mais auprès de qui veux-tu » que je pleure ? lui dira-t-il..... Qu'avons-nous » gagné à vieillir ? il était si doux de mourir jeune. » Sur la fin de sa vie, les lettres de Nodier deviennent plus rares, mais son amitié, son dévouement restaient les mêmes. Weiss ne s'affligeait ni ne se plaignait de son silence ; n'était-il pas sûr du cœur de son vieil ami ?

A côté de ces hommes, plaçons parmi les amis de Weiss son compatriote Jouffroy. Weiss connut Jouffroy dès sa jeunesse ; il s'intéressa à ses études, à ses succès, lui donna et ses conseils et son appui. Plus tard Jouffroy devait aider Weiss, lui faciliter son travail de publication de la collection Granvelle, et le seconder dans ses recherches. Leur correspondance remonte à 1820, elle est déjà à cette époque la correspondance de deux amis, comme l'indiquera cette invitation du philosophe spiritualiste : « Je vous retiens pour nos montagnes au » mois de juillet ou d'août ; nous causerons sans » fin et sans mesure ; je n'aurai pas la rivalité des

---

« Je ne crois pas que mes vers contribueront beaucoup à ma » réputation, lui disait-il en 1829, et suivant le conseil de La » Touche, je les imprime enfin pour qu'on n'en parle plus. Je » suis content s'il en reste un seul que voici ;

» **Je fus aimé de Weiss, c'est mon plus doux succès.** »

» bouquins à soutenir ; de vieux livres point, et de
» nouveaux ce qu'il en entrerait dans la bibliothè-
» que du licencié de Gil Blas. » Lorsqu'en 1839 un des bons amis de Weiss, Génisset, était sur le point de mourir, Jouffroy écrivait : « Que de coups pour
» vous, mon cher Weiss, et que la vie devient
» triste quand elle se prolonge ! Du courage cepen-
» dant, je vous en prie. Songez que la Franche-
» Comté littéraire est avec vous et conservez-vous
» pour elle. » Jouffroy était d'une nature impressionnable et nerveuse ; la vie politique devait être pour lui une source d'ennuis. Bien qu'il fût l'honneur de la province, il n'échappa ni aux calomnies ni aux injures de ses compatriotes, il en était profondément peiné et confiait à Weiss ses déceptions et ses tristesses : « Les procédés de quelques jour-
» naux ont accru mon dégoût de la vie politique et
» des affaires, et affermi le dessein depuis longtemps
» formé de les abandonner ; mes bonnes années
» sont passées, ma vie décline, et je voudrais lais-
» ser quelques traces de mon passage ; j'ai tant de
» choses à écrire ; j'ai payé ma dette aux affaires
» publiques, j'ai acquis le droit d'y renoncer, etc. » Weiss le soutenait dans ses hésitations ou ses défaillances, le défendait énergiquement contre ses détracteurs, et mettait à son service sa parole et sa plume.

Weiss eut aussi dès sa jeunesse avec Rouget de Lisle des rapports littéraires qui créèrent entre eux une étroite amitié ; ce fut un ami commun, Dusillet,

qui les mit en relations. Weiss voulait avoir la biographie de l'auteur de la *Marseillaise*, et c'est ainsi qu'une correspondance s'établit entre eux. Rouget de Lisle habitait alors à Montaigu, près de Lons-le-Saunier; il composait des idylles, des poésies légères, et vivait dans une situation sinon brillante, du moins suffisante pour ses goûts. Des revers de fortune l'atteignirent et le forcèrent à quitter ces montagnes du Jura qu'il aimait, où il avait passé sa jeunesse, qu'il ne devait plus revoir. Dès ce jour sa vie est une suite non interrompue de privations et de douleurs, et de tous les amis de Weiss, il est assurément le plus malheureux. Son hymne de l'armée du Rhin, qui a fait sa gloire, contribue à le perdre. Lorsqu'en 1817 Louis XVIII pose la première pierre du piédestal de la statue d'Henri IV, les instances de quelques amis déterminent Rouget de Lisle à composer un chant héroïque du bon roi, tentative qui soulève des clameurs. Les royalistes sentent au nom de Rouget de Lisle se réveiller leurs haines, ce nom ne peut que provoquer en eux des souvenirs pénibles ; ils n'ont point oublié que si la *Marseillaise* a retenti dans toute l'Europe pendant que la France luttait pour le maintien de son indépendance, elle a été et le chant de l'insurrection et le chant de mort qui accompagnait les victimes à l'échafaud. Les républicains, de leur côté, n'admettent pas que Rouget de Lisle, qui a maudit les tyrans, vienne encenser les rois. Royalistes et républicains crient à la palinodie. Devant ce concert

unanime d'attaques, Rouget de Lisle est désespéré; Weiss le console : « Du courage, mon ami, lui
» écrit-il le 26 octobre 1817, il est impossible que
» vous restiez longtemps dans la situation où vous
» a jeté une suite de revers non mérités. Un beau
» talent et une âme élevée font supporter les ca-
» prices de la fortune, quand ils ne servent pas à
» la corriger. Je pense que vous êtes comme moi
» et que vous préférez l'indépendance et les loisirs
» du sage aux richesses qu'on n'acquièrt qu'au
» prix de son repos. Pourquoi désespérez-vous de
» revoir Montaigu ? Je ne vous demande pas votre
» secret, mais si vous pouvez éprouver quelque
» soulagement à me confier vos chagrins, n'hésitez
» pas à le faire, surtout si vous pensez que je puisse
» y apporter un remède, etc. » Rouget de Lisle essaie de suivre ces conseils, il compose des morceaux de musique qui ne manquent ni de fraîcheur ni de vérité, ni de naturel ; il essaie un chant national qui doit servir de ralliement aux libéraux, et sera l'expression de leurs pensées, de leurs vœux et de leurs devoirs, une sorte de *Credo* du libéralisme. Chaque mot, chaque note devra être un coup de poignard pour les ennemis d'une sage liberté. De Lisle espère que le gouvernement adoptera sa poésie avec empressement, qu'il se prêtera à la propager, à la populariser ; mais soit que l'inspiration manque, soit que les esprits soient assez mal disposés pour l'auteur, le chant des liberaux. *Triomphe, ô chère France,* n'a que peu ou point de

succès et ne produit sensation que parmi les rares amis de l'auteur. C'est vainement que Weiss sollicite pour lui l'appui de Courvoisier et de quelques personnes influentes. C'est vainement que de Lisle s'adresse à MM. Villemain et de Fontanes. On lui fait tout d'abord espérer une position brillante ; on considère qu'il y a une dette nationale à acquitter envers celui que Weiss appelle le Tyrtée moderne. La nomination se fait longtemps attendre, puis on lui apprend, après de nombreuses démarches pénibles, que le ministre ne peut lui procurer une situation convenable. Peut-être a-t-il craint les clameurs des royalistes (1) pour lesquels le nom de Rouget de Lisle continue à être un épouvantail. Emu du tableau de ces misères, Weiss n'hésite pas à le secourir de son argent ; il lui témoigne une amitié active, infatigable ; il a la délicatesse de dénaturer la source de ses dons, et comme Rouget de Lisle a publié ses œuvres musicales et cherche partout des souscripteurs, il lui envoie des sommes relativement considérables qu'il dit être le produit des souscriptions. De Lisle n'en végète pas moins dans les angoisses de la pauvreté, et finit par être enfermé à Sainte-Pélagie, pour une misérable somme de cinq cents francs. Béranger apprend sa mésaventure, accourt de sa campagne à Paris et, après dix-huit jours de détention, le rend à la liberté. A sa sortie

(1) En 1819, le chevalier de Pors-de-Guy s'indigne de ce que l'auteur de la *Marseillaise* est reçu dans une bibliothèque royale.

de prison, Rouget de Lisle reprend un instant courage, il a composé un opéra, *Macbeth*, sur lequel il fonde de grandes espérances et qui doit être prochainement joué à l'Opéra ; mais dans cette même année 1827 on veut faire représenter *Moïse*, qui passe avant *Macbeth* et obtient, d'après de Lisle, un succès musical très bruyant, plus apparent que réel. « Quel » rôle va jouer le pauvre, l'orphelin *Macbeth ?* écrit » de Lisle à Weiss, à quel niveau va-t-il se trouver » à côté de ce colosse de talent et d'intrigue, Ros- » sini ? » Enfin, après une attente longue, désastreuse, *Macbeth*, qui paraît réunir tous les suffrages, est soumis au public, mais il vaudra à son auteur une déception cruelle. « Quelles explications, écrit-il » à Weiss le 1er août 1827, pourrais-je vous donner » sur *Macbeth ?* Ils l'ont assassiné, déloyalement » assassiné, comme lui-même assassine le pauvre » Duncan, et, ce faisant, ils m'ont assassiné moi- » même. Le public paraissait l'apprécier, y prendre » gré de plus en plus, et il pouvait fournir une assez » honorable carrière, mais pour cela il eût fallu » que ce malheureux vicomte de la R... ne fût pas » un pleutre, que Rossini et ses Rossinistes ne » fussent pas de vils intrigants, et que moi je ne » fusse pas l'auteur de cette infâme *Marseillaise.* » Ne parlons plus de *Macbeth. Requiescat in pace.* » O pauvre ami, puissiez-vous en dire autant de son » lamentable auteur ! Le plus tôt sera le mieux. »

Cette chute de *Macbeth* replonge de Lisle dans la misère plus avant que jamais. Heureusement pour

lui, le gouvernement de Juillet le nomme chevalier de la Légion d'honneur, avec une pension de 3,000 francs environ, presque une fortune pour cet homme qui a vécu d'expédients ; mais cette fortune vient trop tard pour de Lisle, que la misère a aigri, elle ne met fin ni à ses plaintes ni à ses colères contre l'humanité ; il oublie son vieil ami Weiss, qui, lui, ne l'oublie point et lui écrit cette affectueuse lettre : « J'étais étonné de votre silence, mais je ne l'attri- » buerai qu'à la difficulté que vous aviez d'écrire. » Mme Tercy, à qui je demandais des nouvelles de » votre santé, m'a dit que vous étiez persuadé que » je ne conserverais pas pour vous la même affec- » tion dont j'ai eu le bonheur de vous donner des » preuves dans un temps déjà fort éloigné. Je me » hâte de vous désabuser ; si j'ai eu quelques torts » à votre égard, ils sont tout à fait involontaires, et » dès que vous me les aurez fait connaître, je m'em- » presserai de les réparer. Vous m'avez bien mal » connu, si vous avez pu douter un instant de mes » sentiments pour vous. » (27 octobre 1832.) Weiss méritait mieux, et Rouget de Lisle aurait dû se souvenir qu'il l'avait non seulement pris pour confident de ses peines et accablé pendant vingt années de ses doléances, mais qu'en maintes circonstances il avait eu recours à une bourse qui, si légère qu'elle fût, n'en avait pas moins été ouverte pour lui.

Les mêmes sentiments d'affection se rencontrent dans les lettres du comte Edouard de Montrond, sous-préfet à Montbéliard sous la Restauration, le

frère d'un des hommes les plus spirituels de son temps, se distinguant lui-même par son esprit et ses connaissances bibliographiques, dans la correspondance de l'orientaliste Pauthier, de Quérard (1), du conservateur de la bibliothèque de Dole, Casimir de Persan, de l'abbé Receveur, qui professait dans sa jeunesse la philosophie à Besançon, et qui mourut doyen de la Faculté de théologie de Paris.

Victor Hugo, Sainte-Beuve, Aimé Martin, poètes, historiens ou critiques, la plupart des hommes qui vécurent de la vie intellectuelle, connurent Weiss et entretinrent avec lui des relations suivies. Dès sa jeunesse, Victor Hugo lui témoigne un attachement respectueux. Le 6 octobre 1827 il lui annonçait sa publication de *Cromwell* et terminait sa lettre par ces mots : « Vous n'êtes quitte ni de ma reconnais- » sance ni de ma haute estime, et permettez-moi » d'ajouter ce mot, de ma haute amitié. » Et, l'année suivante, le 27 décembre 1828, lui transmettant ce même drame de *Cromwell*, et voulant ajouter à la gracieuseté de cet envoi, il lui disait : « Pardonnez- » moi de vous faire ce méchant cadeau; vous vous » êtes exposé sciemment à ce risque en acceptant » mon amitié; mais, en revanche, je vous donne un » bon cœur qui vous est bien dévoué. »

Sainte-Beuve l'appelait déjà en 1840 son cher et docte ami; il lui demandait son appréciation sur ses

(1) Vous êtes au mieux dans l'esprit de Quérard, lui écrivait M. Joliet, et félicitez-vous-en, car il ne brille pas par la bienveillance envers les gens de lettres.

œuvres et recourait à ses lumières et à sa science pour éclairer certains points peu connus en l'histoire de la poésie au XVIe siècle. Il était heureux de patronner les jeunes écrivains que Weiss lui recommandait, et manifestait hautement l'estime que lui inspiraient la science et le caractère du bibliothécaire comtois.

On devinait en Weiss non seulement le savant, mais l'homme de cœur. Aimé Martin subit le charme de cet esprit d'élite, et étant venu en 1842 passer quelques jours à Besançon, s'applaudissait de son séjour et lui écrivait : « Nous avons mis au premier » rang de nos félicités votre rencontre à Besançon ; » un voyage qui commence ainsi doit être heureux. » Vous êtes du nombre de ces êtres d'élite qu'on » aime tout de suite et dont on brûle de se faire » l'ami. Au moins ai-je senti que mon cœur enten- » dait le vôtre, et j'en ai éprouvé, permettez-moi de » le dire, quelque estime de moi-même. » Puis, après quelques détails sur une visite chez M. de Lamartine, Aimé Martin ajoutait : « Je vous écris à la hâte, tant » je suis accablé d'affaires, mais j'avais besoin de » vous parler de l'impression que vous m'aviez lais- » sée et de vous dire que vous nous aviez manqué » sur toute notre route et que vous nous manquiez » encore à Paris. N'oubliez pas que vous m'avez » promis la date précise du dernier autodafé à Rome » pour sorcellerie. N'oubliez pas surtout que vous » avez à Paris un ami de plus, et que nous sommes » ici deux à vous espérer prochainement. »

Ampère lui écrivait : « J'espère que vous n'avez
» pas douté du souvenir bien reconnaissant que j'ai
» gardé de vos bontés et de la charmante journée
» que j'ai passée à jouir de votre conversation, en
» parcourant avec vous votre ville de Besançon, *tua*
» *regna*. Si je ne vous l'ai pas dit plus tôt, c'est en
» raison de beaucoup de tristesses publiques et par-
» ticulières. Je suis arrivé à Paris pour les journées
» de juin; à la mort de Châteaubriand, j'ai été en
» Bretagne accompagner ses restes près de son ro-
» cher natal et funèbre, puis je suis tombé et re-
» tombé malade. Je reviens et je vous écris, c'est
» un de mes premiers besoins ; vous verrez par là,
» j'espère, combien la journée que j'ai passée près
» de vous est gravée dans ma mémoire, permettez-
» moi de dire aussi dans mon cœur. »

X. Marmier exprimait la même idée : « Me voilà,
» mon cher ami, rentré dans la grande cité, tout
» triste, car je regrette le sol de notre Franche-
» Comté, Besançon, et surtout votre demeure, vos
» splendides déjeuners, les bonnes causeries à votre
» table. Rien de pareil ici; rien qui vaille une des
» heures passées avec vous, ni le bonheur mélanco-
» lique que j'éprouve à regarder avec les souvenirs
» de la jeunesse le sol où je suis né, la montagne
» où j'ai vécu, la ville où j'ai commencé à vivre. »

Weiss et Abel de Rémusat furent liés d'une de ces amitiés qui font également honneur à l'un et à l'autre des deux amis. Leurs relations remontent à 1810, et c'est à M. de Rémusat que Weiss dut en

1832 sa nomination de membre correspondant de l'Institut, où il devait rencontrer les sympathies de Droz, Feuillet, Valckenaer, Daunou, Pardessus, etc. Enfin, il était en correspondance fréquente avec plusieurs amateurs de livres et écrivains dijonnais, MM. Peignot, Joliet, Foisset, ce défenseur ardent des idées religieuses. M. Joliet était très érudit, très connaisseur en bibliographie; il ne lisait que difficilement l'écriture de Weiss, et se permettait à ce sujet ce reproche plein de délicatesse: « Je com-
» mence à comprendre, lui disait-il, depuis que je
» suis en correspondance avec vous, la satisfaction
» qu'éprouvait une femme de ma connaissance, de
» l'écriture presque indéchiffrable d'un ami dont
» elle recevait fréquemment de longues et intéres-
» santes épîtres: son plaisir, disait-elle, en durait
» plus longtemps. Vous n'êtes pas indéchiffrable,
» vous, mais, soit dit sans vous fâcher, on ne sau-
» rait vous lire aussi couramment que l'imprimé de
» Jules Didot et de Crapelet, et c'est tant mieux: il
» y a plaisir pour plus longtemps (1). » Tous deux aimaient avec passion les beaux et rares volumes:
» Je compte, lui écrivait M. Joliet en 1832, me di-
» riger sur Paris en votre compagnie, et ce sera le

(1) La correspondance de Nodier contient aussi de nombreuses plaisanteries sur l'écriture de Weiss. « M. Amanton, lui écrivait
» Nodier le 23 août 1826, m'a témoigné une estime que je dois
» sans doute à l'habileté avec laquelle je déchiffre tes précieux
» hiéroglyphes. Il était tout près d'envoyer deux ou trois de tes
» dernières lettres à M. Champollion-Figeac, quand il a décou-
» vert en moi cet admirable talent. »

» séjour le plus agréable que j'y aurai fait. Nous » courrons les quais et les bibliothèques, et nous y » amasserons une montagne de bouquins. Je vous » conduirai chez M. Brifaut, chez M. Ancelot, et » chez quelques autres littérateurs que vous verrez » avec plaisir, et qui vous accueilleront de même. » Vous me présenterez à votre ami Nodier, que je » brûle de connaître. Nous aurons du plaisir de » toutes les façons; mais celui que j'apprécierai sur- » tout, ce sera d'être et de vivre avec vous (1). »

Les hommes distingués qui, sous la monarchie de Juillet, représentèrent avec MM. Jouffroy et Clément le département du Doubs, MM. Demesmay et de Magnoncour, avaient pour Weiss un véritable attachement et lui étaient tout dévoués. Ce dernier, qui avait la passion des voyages, ne le quittait jamais sans regret, s'inquiétait de son silence, et pendant un séjour à Londres en 1834, ne recevant de Weiss au cune nouvelle, confiait à Nodier ses préoccupations.

(1) Beaucoup d'autres lettres émanées de littérateurs connus, de Francis Wey, d'Amédée Thierry, du baron Martin, et exprimant toutes des sentiments d'affection pour Weiss, auraient pu trouver place dans cette biographie. C'est ainsi qu'Amédée Thierry, qui était pour Weiss un ami, lui disait : « Ma mauvaise » étoile m'a conduit à Besançon le mois dernier, un jour où vous » étiez absent. J'aurais été heureux de revoir avec vous cette ville » que j'avais peine à reconnaître, depuis ma dernière visite qui » remonte à sept ans. J'aurais été heureux surtout de reprendre » avec vous une de ces bonnes conversations dont je ne puis avoir » perdu le souvenir. Mon ancien collègue à la Faculté des lettres, » M. Pérennès, a bien voulu vous exprimer mes sincères et vifs » regrets. Permettez-moi de vous les renouveler ici, etc. »

« Weiss, lui disait-il, ne m'a pas écrit depuis plu-
» sieurs semaines, j'en suis inquiet. Je crains que
» mon voyage en Angleterre ne lui ait déplu. » Cette inquiétude d'un grand seigneur, cette crainte de déplaire à Weiss dans l'emploi et la disposition de ses heures, n'ont-elles pas quelque chose de touchant et ne prouvent-elles pas une véritable affection ? Tous deux prenaient le plus vif intérêt aux œuvres des artistes comtois ; le plus souvent leurs appréciations étaient justes. C'est ainsi qu'ils devinèrent bien vite en Clésinger un grand talent.
« Il faut aider Clésinger, écrivait M. de Magnoncour
» à Weiss, il est destiné à devenir le premier sculp-
» teur de l'époque et le plus grand artiste que notre
» pays ait produit. Il est bizarre, ajoutait-il, que la
» ville, qui fait quelques frais pour ses artistes, n'ait
» pas donné le moindre encouragement au seul
» homme qui puisse avoir de l'avenir, car tous ceux
» pour qui vous vous êtes mis en avant ne feront
» jamais que des horreurs, même le jeune.... que
» vous avez envoyé à Rome, etc., etc. »

A cette liste trop longue je n'ajouterai que deux noms, ceux de Bugnet et de Pouillet. Bugnet, qui certes ne prodiguait point son amitié, avait pour Weiss une sorte de vénération et fit plusieurs fois le voyage de Besançon pour passer quelques heures avec son ami. Il était heureux surtout quand il lui était donné de le recevoir dans sa campagne de Bolandoz. Chaque année, au 15 janvier, anniversaire

de sa naissance, il lui adressait l'expression de ses vœux pour son bonheur et pour sa précieuse santé. « Je dis précieuse, ajoutait-il dans une lettre du 13 » janvier 1862, car vous êtes un de ces hommes » rares qu'on ne remplace pas, vous êtes pour notre » pays un centre nécessaire, vous laisserez après » vous un grand vide. » Et cependant peu d'hommes se ressemblèrent aussi peu que Weiss et Bugnet, mais tous deux eurent à un haut degré l'amour du sol natal. Connaissant l'inexpérience de Weiss dans les questions d'argent, Bugnet voulut terminer lui-même les difficultés qui existaient entre Weiss et Michaud ; Weiss le remerciait de sa sollicitude et lui exprimait sa reconnaissance. « Je vous prie avant » tout, lui répondait Bugnet, de ne pas m'exprimer » vos excuses sur les embarras que vous croyez » bien à tort m'occasionner : tout ce que je puis » faire pour vous être utile, mon cher et bien bon » ami, ne m'occasionne ni embarras ni peine, mais » plutôt un véritable plaisir ; je vous ai toujours » trouvé si bon pour moi, votre amitié est un titre » dont je m'honore, et je serais bien ingrat si je ne » me faisais un plaisir de vous être agréable. »

Pouillet lui confiait le chagrin que lui inspirait la perte de leurs amis communs, et lui écrivait en 1832 cette page toute remplie de nobles sentiments : « Quand vous viendrez nous voir, vous trouverez » bien des places vides au banquet de vos amis ; » vous trouverez bien du deuil dans la science. On » sentira longtemps comme un malheur présent la

« perte de Cuvier et celle de Rémusat. Les profondes » émotions ne diminuent pas avec la distance, et » vous avez senti à Besançon tout ce que nous » avons éprouvé ici autour de ces cercueils. S'il y a » de grandes jouissances dans le développement de » l'esprit, il y a aussi de grandes amertumes, et je » n'en connais pas de comparable à celle qui vient » inonder l'âme, lorsqu'on voit se briser les puis- » sants ressorts d'une vaste intelligence. Il faut que » les sympathies intellectuelles soient les plus vives » et les plus intimes, ou bien peut-être l'amour » des sciences est comme l'amour de la patrie ; on » ne supporte pas qu'elles perdent de leur puis- » sance ou de leur éclat. »

J'en ai dit assez pour rappeler la place que tint Weiss dans le cœur d'hommes tous distingués à divers titres ; mais comment ne pas remarquer que ces sentiments d'amitié si touchants et si honorables pour l'humanité sont développés dans des âmes vouées au culte des lettres, et que l'amour de l'étude a été le lien qui les a rapprochées et unies d'une si belle affection !

II.

Pour comprendre ces amitiés illustres qui suivirent Weiss toute sa vie, il suffit de l'avoir connu. La finesse de son esprit et une gaîté naturelle donnaient à sa conversation un charme exceptionnel.

Il avait reçu en partage un rare talent d'observation et la mémoire la plus heureuse qui « ne désempa- » roit, comme dit Montaigne, de rien » de ce qu'il avait lu et appris, plus riche, selon l'expression de Nodier, que toutes les bibliothèques du monde. Ce don de mémoire avait frappé son ami qui lui écrivait en 1811 : « Je voudrais avoir ta riche mémoire » au service de mon ignorance ; tu me fournirais à » tout moment des notes précieuses. » Aussi était-il le plus aimable des conteurs. Comme il avait beaucoup vu et beaucoup lu, qu'il avait appartenu à la fin du XVIIIe siècle, il n'est pas d'hommes éminents sur lesquels il n'eut quelques détails curieux; il aimait l'anecdote parce qu'il y excellait, et ses récits étaient empreints de naturel et en même temps de finesse. Son entretien était plein d'enseignement, d'originalité et de verdeur. On a dit que la conversation était non seulement le commerce, mais le concert des intelligences. Il faut en effet qu'elles s'accordent comme font des instruments. Si cette définition est exacte, Weiss était un admirable causeur. A une époque où au lieu de causer on discute, où les délicats laissent la conversation à qui veut la prendre, où tout le monde s'en mêle, Weiss savait écouter et se faire écouter. Il voulait un échange d'idées, et vous donnait à entendre qu'il avait à apprendre avec vous comme vous avec lui. Sa science, il n'en faisait point étalage, et avait surtout horreur de paraître pédant, discutant peu ou point, sans morgue, sans hauteur, toujours simple et facile. Il

fut avant tout un homme de bonne compagnie, ce que l'on pourrait appeler un patricien de l'esprit, et il eût été fort apprécié dans les salons du XVIIIe siècle.

Ce qui ne le distingua pas moins, ce fut la bonté de son cœur : il ne fut l'ennemi de personne; ignorant la haine, les préventions, les préjugés, et jugeant les hommes avec la douce modération du philosophe bienveillant, il eût pu dire avec Nodier : De tous mes souvenirs, il n'y en a point que j'oublie aussi vite que celui du mal qu'on m'a fait. On le trouvait toujours heureux de vous recevoir, affectueux et souriant; seul il reprenait aussitôt le travail commencé et ne paraissait point se soucier d'avoir été interrompu. Cette faculté d'attention, comme la mémoire qui en est le résultat, constitue un signe et un don des natures heureusement douées.

Mais cette bienveillance n'excluait ni la finesse d'esprit ni la causticité. Il devinait vite les défauts, les imperfections ou les ridicules de ceux qui l'approchaient; sur ce point sa sagacité était grande, mais il n'en abusait point, et si un mot, non pas blessant mais ironique, lui échappait, il tempérait de suite par une expression polie la légère blessure qu'il avait pu produire. Parfois la colère, l'indignation lui arrachent des épigrammes mordantes, aux traits acérés; ce qui inspire le plus souvent sa muse, ce ne sont pas des haines vigoureuses, mais les petits contre-temps de la vie ordinaire : un fâcheux qu'on rencontre, qui vous prend votre temps et ne

vous lâche plus; un mauvais dîner auquel on vous invite; les vaniteuses prétentions de ceux qui l'entourent sont flagellées par lui; mais il était méchant pour lui seul et à huis-clos : c'était une satisfaction qu'il s'accordait à lui-même, qu'il ne confiait point au public; ses œuvres, il les tenait secrètes, et l'on fut tout surpris de trouver, à sa mort et en grand nombre, des poésies ciselées avec art, fines, sarcastiques, contenant des portraits palpitants d'actualité et frappants de ressemblance.

Ses habitudes laborieuses ne lui avaient point enlevé le goût des plaisirs, et on se tromperait si on voyait en lui une sorte de bénédictin austère étudiant constamment dans les livres et donnant tout son temps à la science. « Du pain et des livres, écrivait-il en 1818, composent toute mon existence; » mais, en réalité, le livre n'était point sa seule pensée, sa passion exclusive; il aimait le monde, il s'y montrait affable, et y était aimé; il appréciait et les repas joyeux et les gais propos, y laissait librement épanouir sa bonne humeur, et estimait fort Horace et sa philosophie, bien qu'il ne s'accordât qu'à de rares intervalles quelques jours de loisir et de repos. Les femmes goûtaient son esprit. « Mme X... vous » attendait avec impatience, lui mandait Jouffroy, » vous êtes bien heureux, les femmes vous ado- » rent; je n'en sais point qui ne le disent et sans » doute il y en a beaucoup qui le pensent. » Nodier lui écrivait en 1811 : « On dit que tu vois beaucoup » de monde et que tu as pris toutes sortes de ma-

» nières aimables. Prends garde de perdre ton em-
» preinte et fais que, si je dois jamais te revoir, je
» te retrouve encore à fleur de coin. » Plus tard, en 1843, Weiss, à son retour de Paris, recevait de X. Marmier une lettre dans laquelle on lit ce passage : « Vous avez charmé ici tout le monde, et il
» n'y a pas de jours que je n'entende dire avec des
» points d'exclamation enthousiastes : Ah ! l'ai-
» mable M. Weiss, et toutes les épithètes que je
» vous laisse à deviner. Moi j'écoute avec joie et je
» vous remercie du fond du cœur d'avoir bien
» voulu me donner encore par votre voyage un
» précieux témoignage d'affection. » Il y avait en lui un grand fond de gaîté, non pas de cette gaîté bruyante à laquelle il faut des excès, qui éclate avec la jeunesse, qui fuit avec elle et les soucis de l'âge mûr ; ce n'était pas non plus cette gaîté amère, ironique, qui ne sert qu'à mettre en lumière les ridicules, qui n'est qu'une longue moquerie. La gaîté de Weiss était naturelle, douce, communicative, elle lui inspirait des mots heureux, des traits d'esprit. Weiss appartenait en effet à la race privilégiée et si française de ces hommes qui sont en même temps laborieux et mondains, énergiques et tendres, types aimables et gracieux, comme la fin du XVIIIe siècle en a produit plus d'un.

Sa haute taille, son attitude simple et noble à la fois, ajoutaient encore au charme de son esprit. Son visage, qui a été reproduit en 1828 par Gigoux, puis par Deveria, était tout esprit, affabilité et bonté. Le

front était large et élevé. La tête était puissante et vaste, le nez droit et dessiné d'un trait, la bouche passait alternativement du sourire de la bienveillance au sourire de l'ironie, pour prendre ensuite celui de la finesse. Sa physionomie était spirituelle, animée, un peu méditative; c'était bien la tête d'un lettré et d'un érudit ; il était sobre de geste, dédaigneux des grands airs, par lesquels on s'impose un extérieur pompeux. En lui rien de banal, rien d'outré, rien d'excessif; l'élégance et la distinction sans recherche, sans afféterie.

Un de ses grands bonheurs fut d'aider la jeunesse, non seulement de ses conseils, mais de son influence et de son crédit. Un de ses compatriotes, plus ou moins bien doué sous le rapport de l'intelligence, manifestait-il le désir de quitter son pays pour se livrer, à Paris, à quelques travaux littéraires ou artistiques, il s'empressait de lui remettre de nombreuses lettres de recommandation pour ses amis, et parmi ces derniers il se gardait d'oublier Nodier, qui, après une visite d'un de ses protégés, lui envoyait cette spirituelle réponse : « Si les recom-
» mandations que tu me demandes sont pour des
» gens de lettres, tu me laisses une latitude im-
» mense et des plus embarrassantes. Il ne tient qu'à
» moi, en effet, de mettre M. D... en rapport avec
» une centaine de gens de beaucoup d'esprit qu'il
» trouvera très disposés à lui emprunter un petit
» écu, et qui promettront même de le lui rendre;
» mais je ne pense pas que cette espèce de connais-
» sances puisse lui être fort avantageuse.

» En général, je n'approuve pas trop, s'il faut te » le dire, qu'on aille s'engloutir dans Paris sans » autre raison que la préférence qu'on accorde à » Quintilien sur Barême. Je fais beaucoup de cas de » Quintilien aussi, quoique j'apprenne à peine à le » lire, mais si j'étais à recommencer, j'étudierais de » mon mieux l'arithmétique et la tenue des livres. » Toutes les professions honnêtes sont bonnes, hors » celles où l'on meurt de faim, et je ne sais pas si » à tout prendre je ne préfèrerais pas ce que l'avo- » cat G... sait en droit à ce qu'il sait en littérature. » Je n'entends pas dire par là que la profession de » l'avocat G... soit une profession honnête.

» Si ton protégé a une vocation déterminée, c'est » autre chose. Une disposition manifeste à une » étude spéciale (fût-ce l'étude des charades, et des » logogriphes qui a fait tant d'honneur à M. Labbey » de Billy) est presque toujours le symptôme d'un » talent. Mais c'est ce qu'il fallait me dire.

» Je voudrais que ton jeune homme fût natura- » liste. Je l'adresserais à Duméril, qui me veut du » bien et qui lui en ferait. S'il aime la poésie, il » aurait dans Francis un ami très obligeant et très » éclairé. S'il s'occupe de critique et de littérature » ancienne, je lui donnerais une lettre pour Boisson- » nade, qui est un homme aussi plein de qualités » que de talent; si tu l'as entêté de bibliographie, » je t'engagerais à l'envoyer à M. Barbier, qui ne » fait pas tout ce qu'il peut, mais qui peut prodi- » gieusement. S'il a du goût pour tout sans avoir

front était lar
vaste, le ne
passait alt
lance au
celui de
animé
lettré
gne
ext
tr
r

... pour rien, je t'avoue que ... non plus que de moi, et que ... que ma pitié en échange de la

... plus. Si M. D... a, comme je le pense, toute l'instruction qu'on peut avoir à son âge, avec beaucoup d'esprit naturel, des mœurs douces, de la politesse et une modestie timide, et qu'il ne joigne pas à ces heureuses qualités l'argent qui les fait valoir, je présume que toutes les recommandations seraient inutiles, à part celles que tu pourrais adresser à M. le maire de vouloir bien lui faire ménager une place à l'hôpital, près de celle que je solliciterai un jour de sa bienveillance et qu'on me refusera malgré lui. Si par hasard M. D... a la conscience de ses forces, s'il a une figure agréable, une tournure élégante et distinguée, de l'obstination dans les vues, de la souplesse dans les projets, et surtout une volonté bien prononcée d'être quelque chose, je te conseille, au lieu de le recommander à qui que ce soit, de te recommander à lui, car il ira à Corinthe. Je te prie même de lui parler de moi dans ton post-scriptum.

Insistes-tu pour une lettre de moi chétif? dis-moi positivement à qui tu crois convenable de l'adresser. Je connais en tant qu'amis Duméril, Millevoie, Francis, Désaugiers, Etienne, qui a quarante mille livres de rente, Dieu-la-Foy, qui n'en a que dix, mais qui dispose de quelques billets de

» vaudeville, et Boissonnade qui n'est pas riche,
» mais qui a une belle bibliothèque et un bon cœur.
» Je connais en tant que protecteurs Regnauld de
» Saint-Jean-d'Angely, son beau-frère Arnauld, leur
» neveu Demonville, le sénateur Volney, le légis-
» lateur Bouvier, le prince Cambacérès et le mou-
» chard Veyrat, qui m'a arrêté en 1802 et invité à
» dîner en 1810. Il est vrai que tous ces protecteurs-
» là ne me protégent guère, mais ils pourraient bien
» en protéger un autre sur ma recommandation,
» sauf à me faire pendre ensuite. »

Nous avons dit que l'ambition de Weiss fut de vivre dans sa bibliothèque, tout entier au travail. Ses amis le connaissaient bien, et l'un d'eux, Gustave Fallot, lui écrivait : « J'ai lu votre lettre à Nodier,
» j'ai lu votre lettre à moi; j'ai vu que les élections
» vous préoccupent; vous espérez qu'elles se pas-
» seront bien; vous faites des châteaux en Espagne
» à propos de leur réussite; vous rêvez au bien que
» pourront faire les députés, aux services qu'ils
» pourront rendre; vous songez à moi, à Nodier, à
» son gendre, à ce pauvre et bon Pauthier, car il est
» bon et honnête autant que personne; vous pensez
» à tout le monde, vous donnerez à l'un ceci, à
» l'autre cela, vous ferez du bien à tous, vous son-
» gez à tous, hormis à quelqu'un qui est vous, qui
» êtes père de trois enfants, qui ne songez pas que
» vous puissiez être rien dans ce monde, hors bi-
» bliothécaire à Besançon; il ne vous faudrait qu'un
» crédit d'un quart d'heure pour que Duvernoy,

» Pauthier, Nodier, moi, la bibliothèque de Besan-
» çon, le gendre de Nodier, n'allassions plus qu'en
» carrosse et eussions des livrées; et puis, cela fait,
» vous reprendriez votre redingote bleue de l'an der-
» nier, vous iriez faire un tour sur le quai vers les
» boîtes à six sous le volume et vous vous en re-
» tourneriez à Besançon travailler quinze heures par
» jour et vous faire des privations. Quel homme
» vous êtes, monsieur Weiss, quel homme vous
» êtes, et où se retrouvera votre pareil! Je vous
» salue d'ici, de mon fauteuil, devant cette table
» sur laquelle je n'écrirais pas si je n'avais pas eu
» par vous qui n'en posséderez jamais une sem-
» blable, les moyens de l'acheter; je vous salue, je
» vous salue trois fois avec le plus profond mouve-
» ment de vénération que j'aie jamais senti en sa-
» luant un homme! » (23 juin 1834.)

Weiss ne fut jamais riche, son traitement comme bibliothécaire n'étant tout d'abord que de 1,500 fr., puis de 1,800 fr. et enfin de 2,400 fr.; mais il fut toute sa vie désintéressé. Pendant de longues années il travailla gratuitement à la biographie Michaud, sans même discuter les conditions de sa collaboration. Michaud se bornait à lui envoyer de temps à autre quelques petites sommes, lorsque Weiss insistait pour secourir un ami. Plus tard, Weiss hésitait à continuer cette association sans profit. « Garde-toi de t'engager avec Michaud sans
» me communiquer les clauses de votre traité, lui
» écrivait Nodier. Tu deviens vieux, mon pauvre

» frère, et c'est trop d'avoir donné une partie de » sa vie à la fortune des autres. » La collaboration se continua, puis quand il s'agit de se faire payer, il fallut les instances de ses amis pour le déterminer à réclamer une portion de ce qui lui était dû

Il vivait d'ailleurs de la façon la plus modeste : son ameublement était d'une extrême simplicité; ni tableaux, ni gravures n'embellissaient sa demeure; des livres garnissaient les murs, des notes nombreuses s'étalaient dans un complet désordre sur sa table de travail. Econome pour lui-même, il était généreux pour ses amis, prévenait leurs désirs et se montrait d'une obligeance irréfléchie. La bonté a été définie par lui « une disposition aimante qui nous porte à contribuer au bonheur des autres. » Cette qualité du cœur il la possédait à un haut degré. Nodier n'avait même pas à formuler une demande et le remerciait souvent de ses offres. « Tranquillise-toi, lui disait-il en février 1813, je » n'ai besoin de rien, absolument de rien. Il n'est » pas naturel que mes amis se gênent pour me » procurer du superflu. Ta nouvelle offre ne sortira » pas de mon cœur; quand il le faudra, je ne re- » courrai qu'à toi. » Il y recourait le moins possible. « Tu n'es que deux, lui écrivait-il, et je suis » douze. Je travaille pour la veille et la veille de la » veille, » et Weiss s'empressait d'accéder aux désirs de son ami, qui avait le malheur d'être souvent malade et qui, en plongeant sa plume dans l'encrier malgré de violentes souffrances, faisait preuve d'hé-

roïsme. Les libéralités de Weiss vis-à-vis de Nodier n'ont rien qui puisse surprendre : ne vivaient-ils pas dès leur enfance d'une existence commune? Mais, à côté de Nodier, combien il en est d'autres qui eurent à s'applaudir des procédés de Weiss! car, dans son désir de secourir toutes les infortunes, il accédait à toutes les demandes et fut souvent dupe de la bonté de son cœur (1).

Confiné dans l'étude, Weiss, sans rester étranger aux événements qui se passaient sous ses yeux, s'occupa cependant peu de politique. La république était restée dans son esprit comme le règne de la violence et il la redoutait pour son pays; toutefois lorsqu'il faisait allusion à ses souvenirs de deuil, tout en se montrant fort hostile aux théories de cette époque néfaste, il ne jugeait pas sans indulgence les hommes qui avaient joué un rôle dans ces temps troublés, et, sans les excuser, il pensait qu'il fallait tenir compte du milieu dans lequel ils vécurent, des passions qui s'agitaient autour d'eux. Sa correspondance avec Nodier, sous la République et

(1) Weiss trace de lui-même le portrait suivant : « Mon père » et ma mère ne m'ont laissé pour tout héritage que l'exemple » de leurs vertus, l'amour du travail qui a fait le bonheur de ma » vie et un grand esprit d'ordre et de conduite. Je n'ai jamais » emprunté la plus légère somme à qui que ce fût, et j'ai été » assez heureux pour pouvoir obliger, dans différentes occasions, » des personnes considérables. Je n'ai cependant pour toutes » ressources que mon traitement de 2,400 fr. et le produit de mes » faibles économies qui s'élèvent à une trentaine de mille francs. » C'est avec cela que je vis très économiquement, mais honora» blement. » (31 janvier 1844.)

sous l'Empire, ne contient aucun passage politique. Nodier garde sur ce sujet le même silence : dans une seule de ses lettres nous le trouvons communiquant à Weiss ces renseignements concis : « Il n'y » a pas eu de bruit à Paris, quelques gens de lettres » emprisonnés, quelques jolies femmes bannies. » voilà où ce grand tumulte se borne; quelques » couplets sans dessein, voilà la conspiration..... » Pourquoi, ajoute Nodier, nous occuper de tout » cela? Nous ne sommes que nous, oublions les fu- » reurs et les bassesses de ce géant hideux qui se » roule dans la fange et dans le mépris et qu'on ap- » pelle le peuple. Est-il digne de fixer nos re- » gards ? »

Lors de la chute de l'Empire, Weiss, que les victoires et l'éclat momentané du régime déchu n'avaient pu éblouir et qui souhaitait un gouvernement plus favorable au développement libre et réglé de la pensée, accepta sans enthousiasme la Restauration, et sur la fin de sa vie, tout en étant partisan des idées libérales, finit par se montrer d'une assez grande indifférence en politique. Il est des hommes sages mais timides qui redoutent avant tout les orages : Weiss était de ce nombre; circonspect par nature, il avait appris à douter, à voir sous tous les aspects les mille côtés divers des choses humaines, à ne plus se passionner pour une dynastie et à redouter surtout les violences de la démagogie. Son parti était celui de l'ordre et du bon sens, qui n'a jamais prévalu chez les peuples qu'avec l'aide

du temps, lorsque les passions se sont amorties et que les nations ont besoin de repos. Epouvanté par les catastrophes dont il fut le témoin, il conservait des premières impressions de son enfance le sentiment de l'ordre, la haine du populaire, le respect de l'autorité; mais il ne fut jamais ni un homme de parti, ni un homme d'action, et les trônes qui s'écroulent, les ministres qui tombent et se succèdent, finirent par ne pas l'intéresser plus que les progrès de la science et les études biographiques.

La révolution de Juillet ne motive pas, dans sa correspondance avec Nodier, de longues réflexions; il s'abstient même de faire part à son ami de ses sentiments. Nodier se plaignait de son silence, et le 6 juillet 1831 faisait à Weiss une profession de foi ainsi conçue : « Si la *Gazette de Franche-Comté* s'in-
» forme de mon opinion, tu lui diras qu'elle est
» très simple et que je la professe depuis l'enfance.
» Tu leur diras qu'en ma qualité de Français *con-*
» *quis* j'ai servi la Restauration tant que j'ai vu en
» elle une double garantie contre deux exécrables
» esclavages : celui de la démocratie parisienne et
» celui de l'empire, mais que la centralisation
» m'en a détaché. Tu leur diras qu'en ma qualité
» de Franc-Comtois je ne veux point de nos *rava-*
» *geurs* qui ont insolemment violé nos libertés. Tu
» leur diras que je ne veux point de la république
» de Paris, parce que je sais ce qu'elle sera, l'aris-
» tocratie d'une poignée de forçats qui veulent
» trôner sur l'échafaud. » Et il ajoutait : « Cette

» lettre est pour toi et *pro paucis*. Si elle t'inquiète,
» brûle-la, mais j'ai fait ma commission. Tu n'es
» solidaire pour rien dans ma pensée, puisque je
» n'ai pas vu une ligne de toi depuis la révolution,
» et que je me crois sûr que tu ne la partages pas
» au moins dans toutes ses conséquences *patentes*
» et latentes. Quant à moi, je n'ai rien à en dissi-
» muler, je la publierais sur les toits si j'étais encore
» assez agile pour y monter. »

Que répondit Weis, nous ne le savons ; ce qui est certain, c'est qu'il partageait en entier les opinions de Nodier, car celui-ci lui écrivait quelques jours après, le 19 juillet : « Je savais à merveille que tu
» étais de mon opinion, nous n'en avons jamais eu
» deux, car nous ne sommes qu'une âme; il y avait
» quelque intention dans mes réticences, tu le de-
» vineras si tu veux. »

Il appréciait la liberté de la presse, mais il avait en horreur ses excès, et le 5 août 1835 il écrivait à son cher Flavien de Magnoncour : « J'espère qu'on
» mettra un frein à la licence effrénée de cette presse
» quotidienne qui semble n'avoir en vue que de
» replonger la société dans le chaos. Mais toutes les
» mesures que l'on prendra seront inefficaces tant
» qu'on ne songera pas plus sérieusement à di-
» minuer l'influence de Paris que les conseillers
» d'Henri III, plus sages que les nôtres, trouvaient
» déjà trop grande. Les moyens seraient bien sim-
» ples, mais on ne les prendra pas parce qu'ils nui-

» raient à quelques existences nouvelles ; mais je
» joue le rôle de Cassandre, je prédis les malheurs
» sans pouvoir les conjurer. »

Dans sa correspondance avec Rouget de Lisle, il se dépeint lui-même au point de vue politique : « Je ne veux pas terminer cette lettre, écrivait-il le
» 10 février 1818, sans vous faire ma profession de
» foi politique : j'aime mon pays, je désire son
» bonheur, sa prospérité, sa gloire ; je crois qu'on
» peut différer dans les moyens d'atteindre le but et
» je souffre volontiers qu'on me contredise. J'aime
» tous les honnêtes gens et je méprise les autres
» quelle que soit leur couleur ; je vis seul, de la
» manière la plus intime, avec mes livres, je tra-
» vaille, je lis, je me promène rarement, je ne fré-
» quente jamais les endroits publics ; me voilà, mon
» ami, vous me connaissez maintenant comme si
» j'avais eu le bonheur de passer ma vie près de
» vous. »

Bien que se mêlant peu de politique, Weiss s'occupait cependant de journalisme. De tout temps il caresse cette idée d'un journal franc-comtois et d'une revue franc-comtoise. Il eût voulu un journal non pour en faire une tribune politique, mais pour réveiller l'esprit public, éclairer le pays sur l'industrie, l'agriculture, les antiquités, l'administration des diverses parties de la province, et aussi pour mettre en lumière quelques illustrations comtoises. De 1811 à 1815 il insère quelques articles dans le *Journal administratif, politique et littéraire du département*

du Doubs, qui malgré ce titre pompeux n'était guère qu'un recueil de décisions administratives. En 1831, c'est avec son aide que se fonde la *Gazette de Franche-Comté*, journal monarchique qui prêche au pays le plus centralisateur du monde une décentralisation toujours déçue. Weiss est secondé par Charles de Bernard, qui cherche sa voie, se fait couronner au concours des jeux floraux de Toulouse et s'ignore comme romancier. En 1836 il est un des créateurs de la *Revue des deux Bourgognes*. A cette époque, de jeunes écrivains dijonnais eurent l'idée de composer, en collaboration avec des écrivains de Franche-Comté, un recueil mensuel, et d'établir entre les deux provinces une lutte d'esprit. Les deux Bourgognes devaient être sœurs jumelles. Le duché n'entendait point éclipser la Comté, la gloire devait être commune et les frais pour le duché seul. Le Recueil devait être vraiment littéraire, digne de Paris. Les écrivains dijonnais étaient MM. Foisset, Peignot, Ladey, Belime, Prosper Lorain, ces trois derniers professeurs à la Faculté de droit. M. Foisset promettait des lettres inédites du président de Brosses toutes ruisselantes d'esprit, sur Diderot et les encyclopédistes. La Franche-Comté devait être représentée par Weiss, Viancin, Pérennès, etc. On espérait de Weiss des fragments sur les Granvelle, sur Lamonnaye, sur les Chifflet, etc.; il devait de plus obtenir facilement des abonnements dans les deux provinces. Le programme était excellent, et cependant l'œuvre ne réussit pas; quelques numéros parurent dans

lesquels la Franche-Comté n'eut rien à envier à la Bourgogne, puis les Comtois finirent par se montrer peu ardents au travail; les collaborateurs firent attendre leurs articles; l'émulation entre les deux provinces ne fut que de courte durée; ce ne fut de part et d'autre que feux de paille; des journaux et une revue rivale attaquèrent la revue nouvelle, qui finit par succomber. Weiss ne fut guère plus heureux dans la direction du journal *le Franc-Comtois*, qu'il prit sous son patronage dès 1841 et qu'il aida de son argent; malgré les efforts de collaborateurs distingués, MM. Perron et Ph. Laumier, l'entreprise ne réussit guère, et si elle se prolongea plusieurs années, ne donna pas du moins de brillants résultats pécuniaires, et Weiss n'eut guère que la satisfaction d'avoir soutenu et énergiquement défendu ses amis et d'avoir contribué à envoyer à la Chambre des députés ceux qu'il jugeait le plus dignes de représenter leur pays. Sans se livrer à des démarches actives, sans faire acte de citoyen sur la place publique, il savait en effet faire prévaloir son opinion et imposer ses choix, et MM. de Mérey, de Jouffroy, Magnoncour, Aug. Demesmay, furent activement secondés par lui lors de leur candidature (1).

(1) Plusieurs candidats à la députation demandèrent à Weiss son appui : « Je me sens digne du choix de mes compatriotes, » lui écrivait l'un d'eux, et j'accepterai avec joie et sans fausse » modestie, heureux d'une position qui me permettrait de consacrer à mon pays et à notre Franche-Comté en particulier tout » ce que Dieu peut m'avoir donné d'intelligence et de cœur. » Vous savez bien que je me conduirai dignement. Aussi viens-je

Weiss eut une douce vieillesse ou du moins vécut jusqu'à la dernière heure de la vie de la pensée (1). Bien que courbé par les années, en proie souvent à d'assez vives souffrances, il resta brillant d'esprit, conservant et cette mémoire qui avait contribué à sa célébrité et la fraîcheur d'imagination de ses jeunes années. Quand il sentit venir la mort, la pensée du tombeau ne l'effraya point. L'éducation religieuse n'avait point manqué à son enfance, et bien qu'il eût vécu jeune à une époque où le culte était interrompu, où ses ministres étaient proscrits, il y avait en lui de ces premiers souvenirs pieux qui laissent dans l'âme une trace indélébile. Il n'avait d'ailleurs jamais écrit une seule ligne contre la religion et contre le clergé. Aussi, dès qu'il entendit l'appel de Dieu, il s'empressa de se préparer, dans la pleine lucidité de ses facultés, par un acte de religion libre et réfléchi, à aller rendre compte d'une vie vouée tout entière au culte de la science et du devoir.

» vous demander sans phrases votre appui, soit dans l'arrondis-
» sement, soit dans votre journal. »

Dans plusieurs lettres, de 1835 à 1839, MM. Demesmay et Joliet, faisant allusion à l'influence politique de Weiss, l'appellent fréquemment Monsieur le grand électeur.

(1) Nodier lui avait souvent prédit une longue vie : « Comme tu
» te portes bien ! Comme tu t'es conservé sain de corps, jeune
» d'imagination et brillant d'esprit ! lui écrivait-il en 1836.
» Comme je suis sûr maintenant de laisser un souvenir à Besan-
» çon où ma pensée a toujours vécu ! Tes lettres moroses me
» faisaient peur, et je te prie de ne plus m'en écrire de pareilles.
» Tu as devant toi la longévité saine et robuste de dom Grappin,
» c'est-à-dire trente ou quarante ans à conserver ma mémoire
» et à l'aimer. »

Le même sentiment d'amour pour la Franche-Comté qui avait inspiré sa vie lui avait suggéré la noble et généreuse pensée de laisser à sa ville natale un souvenir durable en rendant hommage à une des vieilles illustrations de son pays. Il avait mis en lumière la correspondance du cardinal Granvelle. Il voulut qu'une statue rappelât à ses compatriotes cette grande figure, et il consacra à cette œuvre les quelques ressources que lui avait procurées un travail incessant, donnant ainsi l'exemple du patriotisme et du désintéressement. Dix années se sont écoulées depuis cet acte de libéralité et la statue est encore à faire.

Tel fut Charles Weiss, sa vie fut celle du sage : elle s'est écoulée dans l'étude et dans l'amitié, exempte d'ambition et de préoccupations vives; Weiss voulut avant tout rester fidèle à son pays et il eut cette rare et insigne faveur d'être prophète dans ce pays même, de s'y faire aimer et estimer, et de trouver dans cette affection et le respect qui l'entouraient la meilleure récompense de ses travaux. Ses seuls chagrins furent de voir disparaître ceux qui lui étaient chers : sa mère qu'il ne quitta jamais, sa nièce sur laquelle s'était reportée sa tendresse, des amis qui avaient été les compagnons de ses jeunes années (1). Peut-être subit-il quelques

(1) La mort de Nodier fut pour Weiss une cruelle épreuve. « Le coup que je redoutais pour vous, lui écrivait à cette occa-» sion un de ses amis, M. Joliet, a porté et vous frappe doulou-» reusement. Vous perdez bien avant le temps un ami d'enfance.

désillusions, et vit-il s'attiédir quelques amitiés qui promettaient de demeurer ferventes et fidèles; mais il garda pour lui seul les mécomptes et les trahisons. Il fut heureux, si le talent, la dignité de la vie, la modération des désirs, une longue et douce existence bien remplie, font le bonheur.

Ses titres à la reconnaissance de la postérité sont nombreux et de diverse nature; il a doté d'une foule de volumes rares la bibliothèque de Besançon, qui est devenue ainsi l'une des collections de province les plus nombreuses et les plus riches; non-seulement il a su restituer aux grandeurs passées l'éclat qui leur est dû, mais il a sauvé de l'oubli des hommes dont le talent et les services étaient dignes d'être connus; il a su inspirer à la jeunesse de Franche-Comté le goût des lettres, il a été enfin le collaborateur ignoré mais précieux de beaucoup d'écrivains célèbres qui recouraient à sa science, à qui il livrait sans réserve son érudition.

Peut-être cette étude paraîtra-t-elle trop longue. Weiss n'est point un de ces talents glorieux et brillants devant lesquels on est facilement ébloui. D'autres ont eu plus que lui la célébrité et l'éclat.

» le compagnon de votre jeunesse, passionné comme vous pour
» des études qui sont le charme et la gloire de votre vie, l'homme
» le plus aimable et le plus attachant. Je n'ai pu me résoudre à
» vous écrire à la première nouvelle de ce triste événement. Quel
» bouleversement il jette dans votre existence, et que Paris, où
» je me flattais de me trouver bientot entre vous et cet ami si
» regrettable, vous offrira désormais de désenchantement et de
» vide..... etc. »

Modeste, tout entier à l'étude, indifférent à l'effet, il a songé à être utile plutôt qu'à agrandir sa réputation ; il s'est contenté d'augmenter sa science sans ostentation, sans bruit, en silence, se disant avec le poète :

Qui sapit in tacito gaudeat ille sinu.

Mais à une époque où ne se rencontrent qu'esprits inquiets et troublés, où nous nous perdons dans nos désirs, où nos ambitions s'élèvent sans que nos âmes s'élèvent avec elles, l'œil ne s'arrête point sans charme sur cette figure de savant qui n'eut que des pensées douces, des aspirations honnêtes. Le tableau de cette vie calme et studieuse m'a paru de nature à nous reposer des préoccupations présentes : peut-être n'était-il pas inutile de le retracer.

A JEANNE D'ARC

Par M. l'abbé PIOCHE.

Notre France est en deuil; sa couronne de reine
Est tombée à ses pieds; vierge de la Lorraine,
Jeanne d'Arc. oh! comment ne pas songer à toi?
Ton bras de jeune fille a sauvé la patrie;
Comme nous, tu l'as vue abattue et meurtrie,
Mais qu'eût fait dans tes mains ton glaive sans ta foi?

Quand tu filais, au bord de ton champ solitaire,
Ta prière vers Dieu s'élevait de la terre
Pour le royaume en proie au vautour étranger;
Et, sous le vert buisson, les anges et les saintes
Près de toi descendaient en entendant tes plaintes,
Et le ciel visitait l'humble toit d'un berger.

Mais pour sauver la France il faut des hommes d'armes!
Des lances, des coursiers! et tu n'as que tes larmes;
Ta main ne peut porter le fer d'un gantelet;
Il n'importe : ici-bas, les combattants guerroient,
Les escadrons entre eux se heurtent et se broient,
Mais Dieu jette du ciel la palme à qui lui plaît.

Comme vers l'ennemi ta marche est assurée!
A quoi bon tant d'apprêts? la vision sacrée
T'a dit : Va, tu vaincras! et tu crois sans effort.
Ton triomphe nous sauve; il devrait nous instruire
Que Dieu prend un roseau pour confondre et détruire
Ce qu'un monde insensé regarde comme fort.

Mais après ce triomphe, ô Jeanne, le Calvaire!.....
La flamme a dévoré la colombe légère;
Puis l'oubli, plus cruel que le feu du bûcher;
Puis le rire et les sons d'une lyre infernale!....
Mais rien n'a pu souiller ta robe virginale,
L'enfer fut impuissant et ne put la toucher.

Non, nous ne rions plus de ton songe céleste ;
Ton corsage de bure et ta parure agreste
Chez les heureux du jour n'excite aucun dédain ;
Sous le pied d'un vainqueur la France humiliée,
Libre d'illusions, vers sa gloire oubliée,
Vers son noble passé se retourne soudain.

Elle est aux pieds du Christ, et, comme Madeleine,
Jetant les faux brillants dont elle était si vaine,
Elle semble incliner sa tête sous sa loi ;
Et, malgré son courroux, le Christ aime la France,
Et c'est en l'abreuvant d'opprobre et de souffrance
Qu'il veut lui rendre enfin son amour et sa foi.

Sans doute il lui rendra ce rang dont rien n'approche,
Et son cœur d'autrefois sans peur et sans reproche,
Fidèle aux opprimés, éprouvé comme l'or.
Son opulence, hélas! l'ennemi l'a ravie ;
Son luxe et ses plaisirs n'excitaient que l'envie ;
Mais Dieu lui montre en elle un plus riche trésor.

Sa foi s'est réveillée! un souffle de prières
Agite tous les cœurs, comme un vent les bruyères ;
Des autels sont dressés jusqu'au sein des forêts ;
L'univers s'entretient de nos montagnes saintes,
L'Europe et l'Amérique assiégent ces enceintes
Où Marie et Jésus semblent être plus près.

Ta France, ô Jeanne d'Arc, converse avec les anges ;
A qui doit-elle donc tant de faveurs étranges
Qui brillent aux regards de nos voisins surpris ?....
L'amour du Christ en elle opère ces merveilles ;
Son sang la pare encor de perles sans pareilles ,
De splendides joyaux dont nul ne sait le prix.

Ces joyaux sont les saints, ce sont d'humbles bergères.
Qu'un bronze porte au ciel ses gloires mensongères,
Les dieux et les héros de ses folles amours!
Les câbles, les leviers les feront redescendre ,

Et le marbre noirci de ces palais en cendre
Dira que le Christ règne et qu'il l'aime toujours.

Ces joyaux, c'est toi-même, ô fille de Lorraine,
Oui, tu fus un des dons de sa main souveraine,
Et la France aujourd'hui t'acclame avec amour;
L'Eglise s'est émue aux récits de l'histoire;
Elle entrevoit la sainte! et ton nimbe de gloire
Fait luire à l'horizon l'aurore d'un beau jour.

Aussi je te salue, héroïne de France!
Et le chant de ma lyre est un chant d'espérance;
Accepte mon tribut, vierge de Vaucouleurs,
En attendant que Rome au Livre d'or t'inscrive,
Et pose sur ton front la couronne tardive
Dont la France rassemble et prépare les fleurs!

SÉANCE DU 25 AOUT 1875

récit de ce que fit pour notre cité, il y a quatorze siècles, un évêque de Vesontio, quand, il y a si peu de jours, la haute éloquence de l'un de nos plus illustres collègues a su nous prouver qu'il est des grandeurs que les siècles et les révolutions n'effacent ni n'ébranlent, et que, de nos jours encore, un évêque de Besançon est une puissance véritable, une puissance heureuse et bénie.

LES HUNS A VESONTIO.

I.

« Ne sommes-nous pas bientôt arrivés ? Voici bien le douzième mille depuis que nous avons dépassé l'écu royal d'Auronum (1).

— Encore quelques pas, seigneur, et tu apercevras la porte d'or. »

---

(1) *Auronum*, Ornans, était très vraisemblablement tombé dans l'apanage des rois burgondes, lors de leur entrée en Séquanie en 456. Dom Grappin prétend, d'après les manuscrits de la maison de Chalon, que la vallée d'Ornans fut donnée en 515 à l'abbaye d'Agaune (Saint-Maurice-en-Valais) par le roi Sigismond. Quant à l'*écu royal*, l'usage germanique et burgonde était de placer aux limites des apanages royaux des poteaux portant le bouclier ou l'écu royal. Nous supposons que la terre d'Ornans, d'où arrivaient les voyageurs que nous mettons en scène, portait cet écu à sa limite. C'est même de cet usage que nous croyons pouvoir faire dériver le nom du canton tout burgonde de Scodingue, *pagus scutiacensis*, de *scutum*, bouclier.

Ces mots étaient presque les seuls que l'on eût prononcés depuis plusieurs heures de marche, et l'on recommença d'avancer en silence. Plus on approchait du but, plus l'importance et la solennité de ce but jetaient une impression de recueillement sur l'attitude de ceux qui se sentaient si proches de l'atteindre.

C'étaient trois voyageurs montés sur des chevaux de montagne et guidés par un pauvre chévrier du pays. Leur aspect n'avait rien de l'homme de guerre; les longs plis de la robe romaine tombant sur les flancs et la croupe de leurs montures, et plus encore leur figure rasée, indiquaient des clercs de race gallo-romaine.

Cependant, celui des trois cavaliers qui se tenait entre les deux autres et semblait attirer leurs égards, était évidemment étranger; il parlait, il est vrai, la langue de Rome, mais avec un accent guttural essentiellement anti-romain; son nom d'ailleurs était tout germanique. C'était très probablement l'un de ces hommes des Vosges et du Rhin qui, depuis quelques années, avaient pris possession des déserts de la malheureuse Séquanie; c'était un Burgonde.

« Seigneur Helm-Gisel (1), lui dit l'un de ses deux compagnons, regarde. »

Le Burgonde regarda, mais ne vit rien qu'un rocher noir et nu. « Vesontio »? fit-il.

---

(1) *Helm-Gisel, pileus, fortis.*

— Vesontio, seigneur.

— Allons, dit-il, et que Dieu veuille bénir notre œuvre ! »

Bientôt il fallut gravir une pente escarpée. Au sommet se dressait un vieux tronçon de tour ; un trou au centre était entièrement bouché par les ronces.

« La porte d'or, » dit le chévrier en la montrant de son bâton (1).

Ils durent mettre pied à terre et travailler à faire brèche dans l'obstacle, non sans réveiller plus d'un reptile qui sortait en sifflant, irrité de se voir troublé dans son domaine. Sous la voûte, de vieux ais se dissolvaient sous l'herbe, c'était la porte d'or !...

Lorsqu'ils l'eurent franchie, laissant leurs montures au guide, les trois pèlerins des ruines s'avancèrent.

Bientôt, arrivés aux premières déclivités de la montagne, toute cette grande ruine se montre à leurs yeux. Le soleil venait de descendre derrière l'horizon, tout dans la plaine qu'enclôt le cercle du *Dubis*, allait s'assombrissant ; les aspérités s'éteignaient peu à peu ; ainsi pâlie, cette grande plaine couverte de débris offrait un spectacle de navrante désolation. Partout les ruines touchaient les ruines, partout des pans de murs déchirés, des degrés ne montant plus à rien, des colonnes restées debout,

(1) Depuis appelée porte de Varesco, comme s'ouvrant sur le canton des Varasques.

isolées et sans but, des marbres, des inscriptions, des statues mutilées, des piscines desséchées, des sépulcres violés, des autels profanés. Au bas du mont, une enceinte de murailles couchée sur le sol et un arc massif encore entier, mais noir et comme calciné. Plus près, sur les pentes même de la montagne, des amas de cendres, de poutres éteintes et de tuileaux brisés, et aussi une odeur de feu encore très forte, annonçaient de plus récents désastres; des ruines plus serrées disaient que là avaient été la dernière ville, la dernière agonie. C'était donc là Vesontio la célèbre, la riche, la somptueuse, cette tête si fière de la grande *Sequanorum Maxima!...*

II.

Lorsque Attila vaincu voulut sortir des Gaules, les multitudes qui suivaient sa fortune ne laissèrent rien de vivant sous leurs pas. L'une des ailes de cet immense oiseau de proie nous frappa en passant de l'un de ses battements, et Vesontio qui reçut le coup en demeura écrasée.

Célidoine alors en était évêque. C'était le quinzième depuis saint Lin qui fut pape. Tous avaient mérité le nimbe des saints et lui aussi le conquit en mourant héroïquement au milieu de son troupeau. Autour de l'évêque immolé, tout était mort, Vesontio s'écroulant dans le feu était restée déserte, et la Séquanie, déjà ravagée par dix invasions, n'avait plus que de rares habitants.

En 456, les Burgondes alliés de l'empire, appelés par les débris du peuple séquanais, étaient venus, en défenseurs et en amis, rendre la vie à ce pauvre pays désert.

Sous leur autorité plus douce et plus forte que celle du vieil empire mourant, les restes gallo-romains avaient repris un peu de courage, et les chrétiens de Séquanie, les fils de ceux qui avaient eu le grand Ferréol et le grand Antide pour évêques, voulurent, après quatorze ans de veuvage, donner à leur église un évêque nouveau. Leur choix se portait sur un homme de leur race dont ils avaient, durant les jours de deuil, apprécié la vertu. Mais les Burgondes tinrent à honneur de fournir un évêque de leur sang; Gondioc leur roi appuyait leurs vœux; le Burgonde Helm-Gisel fut évêque de Séquanie (1). C'était un homme pieux, peu instruit peut-être, parlant et comprenant mieux sa langue et son évangile mœso-gothiques (2) que les textes latins, fort attaché aux princes de sa race, mais mu

(1) C'était, à cette époque, le clergé qui choisissait l'évêque; le peuple l'acclamait et les évêques co-provinciaux le sanctionnaient. Ces règles furent probablement mises en oubli lors de l'élection de Chelmégisel. Nous pensons, bien que rien ne vienne nous en donner la preuve, que le siége épiscopal de Séquanie resta vacant, après le désastre de Vesontio, pendant quelques années, et que Chelmégisel, que son nom désigne comme burgonde, et qui est le premier nommé après Célidoine, ne fut élu que dans les premières années de l'occupation du pays par sa nation.

(2) L'évangile traduit en langue burgonde (mœso-gothique) par l'évêque Ulphilas, qui tomba dans l'arianisme.

d'un zèle sincère pour son pauvre peuple orphelin, qu'il fût séquane ou burgonde. Un grand et noble projet lui était venu : il avait résolu de relever les saintes et illustres basiliques du rocher de Vesonte, de rappeler autour de leurs autels restaurés des populations nouvelles, et enfin de faire sortir de ses cendres sa ville épiscopale. Dans ce but, accompagné de deux de ses clercs, il venait étudier sur place la réalisation de son projet.

Ils étaient donc là à contempler cette grande ruine, pensant à tout ce peuple étendu sous la cendre.

Le Burgonde découvrit sa tête et pria. Il est écrit : « Si le Seigneur n'a point lui-même bâti la maison, en vain auront travaillé ceux qui ont prétendu la construire. » Helm-Gisel invoqua les saints protecteurs de la cité : « Linus, dont la voix brisait les idoles (1); Ferréol, le protomartyr de Séquanie; Germanus, le noble Gallo-Romain sept fois confesseur de Jésus-Christ, offrant le sacrifice dans des vases fabriqués de ses mains et d'une sainteté si haute que les anges du ciel descendaient pour le servir à l'autel (2); Eusèbe, à qui Dieu donna la gloire d'initier Constantin à la foi; Justus, qui souffrit la persécution sous l'apostat; Antide, qui s'offrit en sacrifice et racheta son peuple par son sang. »

Puis, sa prière finie, celui que nous connaissons maintenant pour l'évêque de Vesontio chercha son

(1 et 2) *Vesontio*, p. II, pp. 11 et 58.

palais épiscopal pour y reposer sa tête ; il le trouva sous une corniche tombée qui, appuyée à un fragment de marbre, formait abri.

Comme ils se courbaient pour y entrer, à la douteuse clarté de la nuit, leurs yeux aperçurent quelques lettres gravées, et, s'aidant de la main pour les deviner, ils épelèrent ces deux mots : VESVNTICO DEO.

« Dormons donc tranquilles sous sa garde, dit l'évêque, car le Dieu de Vesonte n'est-ce pas le Christ Jésus ? »

III.

« N'as-tu rien entendu ? dit à son compagnon l'un des deux clercs qui dormaient près de l'évêque.

— Non, rien.

— Ecoute.

Puis, au bout d'un instant : « Je me serai trompé, » dit-il ; et comme le jour s'annonçait à peine, il chercha à se rendormir en s'enveloppant de nouveau dans son manteau.

Mais, au même instant, il se souleva vivement et tous deux écoutèrent.

« Encore le même son. »

Une troisième fois, la même vibration retentit. C'était le son d'un instrument d'airain.

« C'est singulier, ces ruines passent pour être complètement inhabitées. »

Plusieurs fois encore le son se renouvela. Helm-Gisel s'était éveillé. En ce moment et entre chaque coup de l'airain une voix disait une prière :

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.
Exaudi, Christe!
Leoni summo Pontifici et universali papæ vita!
Salvator mundi, — tu illum adjuva.
Sancte Petre, — tu illum adjuva.
Sancte Paule, — tu illum adjuva.

Et l'airain retentissait.

Celidonio Pontifici nostro, clero et populo sibi commisso, salus et gloria!
Redemptor mundi, — tu illum adjuva.
Sancte Ferreole, — tu illum adjuva.
Sancte Antidi, — tu illum adjuva.

Et l'airain résonnait encore.

Valentiniano excellentissimo imperatori magno et pacifico à Deo coronato, vita et victoria!
Protector mundi, — tu illum adjuva.
Sancte Maurici, — tu illum adjuva.
Sancte Victor, — tu illum adjuva.
Rex noster.
Spes nostra.
Misericordia nostra.
Auxilium nostrum.
Liberatio et redemptio nostra.
Victoria nostra.
Arma nostra et invictissima.

Murus noster inexpugnabilis (1).

Et l'airain retentissait.

Guidés par la voix, les pèlerins s'étaient approchés d'une sorte de crypte ouverte sous les voûtes effondrées d'une basilique. Tout au fond, dans l'ombre, ils aperçurent un vieillard couvert des lambeaux d'un ornement de prêtre; ses cheveux blancs offraient des vides qui semblaient dus à la main de l'homme; à genoux devant un débris d'autel, sur un fragment d'airain, il frappait son glas solitaire.

Au bruit des pas, il leva la tête et, fixant des yeux hagards : « Ah ! seigneur évêque, dit-il, c'est toi. Eh bien ! sont-ils partis ?..... Et..... les prières du peuple ont-elles enfin fléchi la colère du Dieu vivant ?..... J'ai bien fait ma ronde autour de la cité, seigneur, les portes sont bien fermées, et tous les soldats sont aux remparts, et tes clercs et tes prêtres sont ici près de moi, et devant les saints Tabernacles nous prions pour..... Mais !..... où sont-ils ? Je suis seul, et... toi..., tu n'es pas l'évêque !... »

Et portant les deux mains à sa pauvre tête, le malheureux fondit en un long sanglot.

Quand il revint à lui, il était sur le sein d'Helm-

---

(1) Cette prière, appelée *Laudes* ou *acclamations*, se chantait de toute antiquité dans notre église bisontine. Le pape Léon, l'évêque Célidoine, l'empereur Valentinien III, pour lesquels elle est adressée ici, étaient ceux qui régnaient en 451, au moment de la ruine de la ville. Les dernières lignes surtout sont bien celles que devait dire un peuple en péril.

Gisel, qui cherchait à le calmer et priait Dieu de rendre la paix au pauvre fou.

« Je ne suis point Célidoine, mon fils, disait l'évêque. Célidoine le saint martyr est au ciel; mais moi aussi je suis ton père, et s'il m'aide, tu m'aimeras. »

— C'est le seigneur Helm-Gisel, le nouvel évêque de Séquanie, nommé par le peuple et par le roi Gondioc, et ami du saint pape Hilaire, dit l'un des deux clercs.

— Le roi Gondioc !..... le pape Hilaire ! fit le fou. Et il secoua la tête de cet air de méfiance particulier à ceux qui ont perdu la raison.

— Il vient pour relever Vesontio de ses ruines, et chercher le corps du saint martyr Célidoine pour l'inhumer dignement.

— Le corps de Célidoine le martyr !.... Ah ! oui, je sais où il est, c'est moi qui l'ai caché près du trésor des saintes reliques.

— Conduis-nous où tu l'as mis, afin que nous l'honorions, comme cela est juste.

— Le corps de Célidoine le martyr ! Oui, ils l'ont tué, savez-vous, les malheureux, ils l'ont tué sous mes yeux ! Je vous dirai tout cela, si vous êtes des amis. Je vous mènerai à la pierre toujours rouge sur laquelle ils l'ont immolé ; et moi, je l'ai pris et je l'ai caché, et je sais où il est.

— Eh bien, viens, mène-nous à ce saint corps afin que nous l'honorions par une sépulture digne de lui.

— Allons ! dit-il, et il se leva. Je vous mènerai, je vous mènerai par les rues de la ville, de la belle Vesontio, l'une des plus fortes et des plus riches des Gaules ; oh ! je la connais dans tous ses détails, je suis un enfant de la cité, je suis des Severini, mon aïeul était curial lorsque l'apostat passa dans nos murs. Mon père se signala à la défense de la ville lorsque le païen Crocus vint vainement l'assiéger. Oh ! je suis un enfant de la cité. Venez, venez, nous irons aux bains et au forum, et aux confessions des saints, et ce soir nous irons, comme cela est convenable, au palais de notre bon évêque, car Célidoine aime à recevoir à sa table les étrangers, et il les sert tous pour l'amour de Jésus-Christ.

Un regard de pitié s'échangea entre les voyageurs.

— Avez-vous des épées ? dit le fou en les retenant par leurs vêtements; avez-vous des épées ? Il en faudra, il en faudra ! Ils sont plus de cent mille autour de ce pauvre rocher !.....

— Ecoutons cet homme, dit Helm-Gisel, malgré sa folie il peut y avoir beaucoup à prendre dans ses discours.

Le fou s'élança sur un tertre formé de débris et recouvert d'orties épaisses.

— Montons sur ce perron de marbre, dit-il, qui, aux jours solennels, sert à l'ostension des saintes reliques. D'ici, vous embrasserez de l'œil toute la cité. Vous connaissez la porte d'or, c'est par là sans doute que vous êtes entrés, et vous n'avez pu

la franchir sans admirer les lames dorées et les aigles de bronze dont elle est si richement ornée. C'est par là qu'entrèrent les envoyés de Théodose apportant le précieux bras de saint Etienne et d'autres reliques encore (1). Parmi eux se trouvait arrivant de Rome notre saint évêque vengé par le pape Léon de l'injuste sentence de l'évêque d'Arles; vous avez tous entendu parler de ces choses (2). Galla Placidia, mère de notre empereur, humblement et pieds nus, la pieuse princesse portait entre ses mains les insignes reliques. Dix évêques lui faisaient cortége; ah! c'était un beau spectacle. Vous avez aussi vu, en passant, les quatre colonnes brisées par la voix miraculeuse de Linus, lorsqu'il tenta d'éclairer nos aïeux. Jamais, depuis quatre siècles qu'elles sont tombées, on n'a pu ni les relever ni les détruire. Puis voici Saint-Etienne sur le mont, ou j'étais en prière quand vous êtes arrivés. La première pierre de cet édifice dont vous pourrez admirer la richesse et la beauté, fut posée par le saint évêque Hilarius, l'ami du grand Constantin et de sa mère la sainte Flavia Héléna. Son

(1) Théodose le Jeune, empereur d'Orient. Voir *Vesontio* et la *Vie des saints de Franche-Comté*.

(2) Saint Hilaire, évêque d'Arles, qui s'attribuait une sorte de juridiction sur les églises des Gaules, vint à Besançon en 444 et, dans une assemblée d'évêques, fit déposer Célidoine. Celui-ci alla à Rome pour en appeler au souverain pontife, et le pape saint Léon ayant trouvé injustes et les prétentions d'Hilaire et la sentence de déposition qui frappait Célidoine, le rétablit solennellement sur son siége, déclarant que l'église de Vesontio ne relevait que du siége de Rome.

successeur Pancharius la continua et en décora, comme vous le voyez, le portique de ces belles colonnes de marbre rouge enlevées à l'autel d'un démon autrefois adoré sous le nom de Vesonticus. Enfin Frontinus le termina et y adjoignit ces vastes cloîtres que vous voyez (1). Ce n'est ni la plus ancienne ni la plus belle de nos basiliques; celle des Saints Etienne et Jean (2), dont vous dominez d'ici les brillantes toitures de cuivre, a peut-être le droit de primauté. Mais voyez pourtant comme cette image du Christ est majestueuse au milieu de ce fronton. Cette statue était celle d'un faux dieu que l'on nommait, dit-on, Jupiter, et qui passait pour diriger la foudre; quelques coups de ciseau l'ont fait tomber de sa main qui aujourd'hui bénit le peuple chrétien.

Helm-Gisel avait le cœur serré et regardait gisantes sous l'herbe les riches colonnes que le pauvre fou croyait lui montrer à ce portail imaginaire. Mais il recueillait avec soin ces détails précieux que la folie faisait revivre.

— Là, plus à gauche, sur la pointe escarpée du rocher par-dessus les édifices qui s'y pressent, vous voyez une colonne s'élever sur le ciel : c'est tout ce qui reste d'une tombe antique élevée à un citoyen qui

---

(1) Dans ces cloîtres étaient logés douze prêtres de la règle de saint Eusèbe de Verceil, que l'on nommait *Frères* de Saint-Etienne.

(2) La cathédrale actuelle fut d'abord sous le vocable de Saint-Etienne et de Saint-Jean réunis.

porta le nom de ma mère, Clodius Onesimus (1); ma mère était de la noble gent Clodiana, l'une des plus illustres de la Séquanie. Toute la pente de la montagne est, comme vous voyez, couverte de maisons ; beaucoup sont assez récentes, construites qu'elles ont été par ceux qui habitaient l'enceinte du Dubis ; car, avant les ravages que firent les Allemands et les Francs, il y a cent ans environ, la cité s'étendait jusqu'au fleuve et même au delà. Ces malheureux perdirent courage et vinrent se réfugier sur la montagne. Tout au bas de cette ruelle, si rapide que pour y descendre on a dû établir des degrés, voyez-vous ce petit dôme qui brille comme s'il était couvert d'argent? Vous ne voyez pas? Là, dans la direction de ma main.....

— Eh bien? dit Helm-Gisel, qui partout ne voyait que des ruines semées de grandes herbes agitées par le vent.

— Eh bien, c'est l'ancienne maison que le bon tribun Onnasius abandonna au saint apôtre Linus ; les fidèles l'ont convertie en un oratoire (2), et son autel n'est pas le moins fréquenté parmi nous.

Ils étaient arrivés en face de cette masse noire

---

(1) Inscription tumulaire trouvée sur la citadelle. Voir les *Documents inédits* publiés par l'Académie.

(2) *Vesontio*; p. II. Cette chapelle est appelée dans les chartes *capella primitiva* ; elle fut dans la suite sous le vocable de Saint-Oyan, abbé de Condat (Saint-Claude). Convertie plus tard en maison canoniale, elle appartient aujourd'hui aux héritiers de M. le président Bourgon. De petites fenêtres romanes se voient encore sur l'une des faces.

qu'ils avaient remarquée la veille et dans laquelle s'ouvrait un arc élevé.

— C'est la porte de Mars, dit le fou répondant au regard interrogateur de ses hôtes, toute chargée de figures de démons, de dieux et de déesses impies ; le feu des assauts que la ville a subies, l'a revêtue comme d'un crêpe épais, et il faut s'en réjouir, car il sert du moins à voiler les hontes païennes qui couvrent ses faces impures.

— Montons au sommet, dit l'évêque, nous jugerons mieux des objets qui nous entourent.

Gravissant un monceau de ruines qui était venu appuyer ses débris à l'arc romain, ils parvinrent à la plate-forme.

— Voilà, dit Severinus, continuant à voir ce qui n'était plus, voilà à nos pieds le lieu où nos apôtres Ferréolus et Ferrucius comparurent devant l'officier de César et furent frappés de verges avant d'être envoyés au supplice. Vous y voyez une modeste chapelle dédiée par notre évêque Paulin au saint précurseur. Au-dessous est une crypte que saint Maximin, notre évêque solitaire (1), avait ouverte sous les dalles romaines au temps où la foi était encore forcée de se cacher. Puis voilà nos remparts

(1) Maximin vivait vers l'an 290 ; il avait succédé à saint Germain et à saint Ferréol ; il fut forcé par la persécution de se réfugier en une forêt d'où il dirigeait en secret les fidèles et où il mourut. Paulin, son successeur, la persécution ayant cessé sous Constance Chlore, bâtit Saint-Jean-Baptiste sur la crypte de son prédécesseur.

et les tours où se trouvent les portes de la cité (1). Que Dieu les garde et les protége ! Ah ! seigneur, que de nuits nous avons passées à y veiller les armes à la main, lorsque la nuée hideuse des sauvages d'Attila !..... Voyez-vous ! voyez-vous !.....

— Et au delà des portes, Severinus ? se hâta de dire Helm-Gisel pour détourner l'esprit du pauvre insensé de souvenirs qui l'eussent troublé, quels sont ces nombreux édifices que j'aperçois dans la plaine ?

— Au delà des portes ! seigneur, au delà des portes ! quels édifices, hélas ! tes, yeux peuvent-ils donc apercevoir ?

Et le pauvre fou, fort étonné, semblait regarder Helm-Gisel comme fort près de perdre la raison. « Au delà des portes ! hélas ! depuis longtemps il n'y a plus que des ruines, et que puis-je te dire de cette triste plaine couverte de débris ? Il y a deux siècles, elle était vivante comme l'est aujourd'hui notre montagne, et c'était alors une magnifique cité, de grandes et larges voies pavées de grandes dalles, bordées de somptueux palais, de péristyles et de colonnes, et d'un peuple de statues, la traversaient en tous sens. Mais aujourd'hui, ce n'est plus qu'un chaos et comme une mer houleuse, que per-

---

(1) L'enceinte de la ville, lors de l'invasion des Huns, se trouvait vraisemblablement à la hauteur de la place Saint-Quentin, suivant la rue du Clos et celle de Mont-Sainte-Marie, pour aller aboutir d'un côté à la porte de Malpas (poudrière de la rue du Chapitre), de l'autre à la porte de Rivotte.

cent çà et là quelques écueils. Je te l'ai dit, les invasions germaines ont tout renversé. Là bas, à droite, voilà de grandes ruines, des pans de murs encore entiers, une tour armée de créneaux; nous les nommons le *palatium*. C'était évidemment un très vaste et très riche palais, que le malheur des temps avait forcé de convertir en forteresse (1). De même, plus au centre, vous voyez les débris d'une véritable citadelle (2), construite, dit-on, par l'empereur Probus après les ravages qu'il vint réprimer en Gaule. Mais la dernière invasion a de nouveau tout renversé, et Julien, qui l'a repoussée, n'a point relevé les ruines qu'elle avait faites; il n'aimait pas la ville du *labarum* (3). Vous connaissez peut-être la lettre qu'il écrivit au philosophe Maxime, l'un de ces cyniques qu'il aimait tant. Notre saint évêque Célidoine, qui est un homme fort savant, en garde précieusement une copie avec divers autres écrits curieux; je le prierai ce soir de vous les faire admirer. Le futur apostat s'y moque de notre cité, l'appelant πολίχνιον, et il est aisé d'y remarquer son regret impie des *temples magnifiques* qui, dit-il, la décoraient autrefois (4).

---

(1) Il y avait là, au Clos-Saint-Paul, un ensemble de constructions très considérables qui s'est révélé par des bains, des mosaïques, des murailles épaisses; on suppose que ce fut longtemps le palais des gouverneurs romains.

(2) Murs et tours découverts rue Moncey et maison Lombard.

(3) Voir notre étude sur l'apparition de la croix miraculeuse à Constantin, dans les *Annales franc-comtoises*, t. XII, deuxième livraison, 30 novembre 1869.

(4) *Jul. ad Maxim.*, ep. XXXVIII.

Helm-Gisel demeurait stupéfait de la lucidité et du parfait bon sens de cet homme.

— Ces sanctuaires des démons n'y étaient en effet que trop nombreux. Tenez, près de la forteresse de Probus, voyez-vous ce carré de briques rougeâtres auquel quelques marbres restent encore attachés ; c'était, dit-on, le temple du dieu Castor, patron des fameux cavaliers séquanais (1). A gauche, ces trois colonnes que le soleil détache en blanc sur la sombre verdure d'un bois, ce sont encore les restes d'un sanctuaire païen, car une pierre y porte ces mots : MARTI INVICTO (2). Pauvre invincible, il est en poudre ainsi que son autel, et sa cuirasse d'or ne l'a point préservé ; ses membres épars ont été retrouvés çà et là. Ils étaient d'une proportion énorme et couverts d'une feuille dorée (3). Plus loin, c'est Apollon et Mercure (4). Ce grand débris circulaire que vous voyez près du temple de Mars et d'où s'élève une volée de corneilles, reste inexpliqué parmi nous. Etait-ce un champ funèbre ? On y retrouve, en effet, de nombreux indices de sépultures. Etait-ce un marché public ? Tous les

(1) Temple de Castor, à l'angle de la rue du *Chasteur* et de la rue Moncey.

(2) Temple de Mars, sur l'emplacement du dôme de l'hôpital Saint-Jacques, le bois était sur l'emplacement du Chamars actuel, alors bois et marais.

(3) Un pied colossal d'une composition semblable à du plomb, recouverte d'une feuille dorée, a été trouvé dans la rue d'Anvers et se trouve au musée archéologique. Notre attribution de ce fragment à une statue de Mars est, bien entendu, toute gratuite.

(4) Sur l'emplacement du collége catholique.

deux peut-être à des époques successives; en tous cas, ce vaste monument accuse une grande et riche cité (1). Voici les restes de l'église du saint martyr Mauricius et de la basilique de Saint-Pierre, bâties la première par saint Eusèbe, sous Constantin; la seconde par saint Silvestre vers 380. Les Allemands et les Vandales les ont réduites en cendres sous nos yeux. Voilà le pont d'Auguste et au delà les dernières pierres du petit Saint-Laurent (2) bâti par l'évêque Léoncius il y a vingt-cinq ans à peine, et de la crypte de Linus, le premier autel chrétien de Vesontio (3). Enfin, plus loin encore et tout à fait à gauche, vous voyez le double rang des hautes arcades de l'amphithéâtre, dont l'ellipse, autrefois si superbe, expie dans la poussière le sang des martyrs dont son arène s'est longtemps abreuvée. Ah ! seigneur, le croiriez-vous, il est encore des païens à Vesontio. Au lieu d'aller prier sur le sable saint qui a reçu la tête de nos apôtres, ils ont voulu y dresser des banquets, y célébrer des jeux impies; aussi la colère de Dieu un jour s'en est venue et les coteaux là bas parurent tout noirs d'ennemis. Voyez-vous ! voyez-vous, étrangers ! dit le pauvre prêtre, s'exaltant tout à coup, voyez-vous à l'horizon !..... Ah ! ne courez donc pas au théâtre ! Balthazar ! que fais-tu à table à cette heure de la nuit ? aveugle et fou,

---

(1) Ruines circulaires trouvées en bâtissant l'arsenal en face de l'hôpital.

(2) A la place qu'occupèrent depuis les anciennes halles.

(3) Emplacement de l'église Sainte-Madeleine.

on va te redemander ton âme! Ah! colère de Dieu! colère de Dieu! ..... »

Ils le retenaient à grand'peine pour l'empêcher de se précipiter.

— Les voyez-vous comme ils fourmillent! Ils sont cent mille autour de ce pauvre rocher. Ah! courons aux pieds de Dieu!

Et il leur échappa et, se précipitant à travers les ruines, au risque de se briser, ce malheureux, les bras levés au ciel, se mit à gravir la montagne en courant.

Atterré devant cette profonde et incurable misère, l'évêque pensait : Quel jour horrible dut donc être ce jour pour avoir accumulé de telles ruines, et sur la surface de la terre et dans l'esprit de l'homme!

IV.

Ils passèrent plusieurs jours à explorer les ruines. Vesontio, sous les indications de l'insensé, avait surgi tout entière à leurs yeux, et ils la connaissaient comme s'ils l'eussent parcourue avant son désastre.

Chaque matin, frappant la prière sur le bronze, le dernier des Severini chantait les *laudes* antiques que nous avons entendues; chaque soir il faisait la revue des remparts, haranguant des postes imaginaires, et rien n'eût pu l'en détourner. Cependant il suivait les visiteurs parmi les ruines, et cet

étrange indicateur complétait sa tâche avec ce bizarre mélange de souvenirs lucides et d'aveuglement qui caractérisait sa folie.

Un jour, aux ruines de Saint-Etienne, Helm-Gisel célébrait les saints mystères. Ses deux compagnons le servaient à l'autel et le pauvre prêtre s'agitait tout heureux au souvenir de ses fonctions sacrées et croyait assister encore son évêque bien-aimé.

Touché de compassion et pris d'une affection singulière pour ce malheureux, l'évêque se sentit intérieurement porté à prier d'une façon plus ardente pour lui; l'hostie sainte était sur l'autel : Helm-Gisel se tournant du côté de ses frères : « Pourquoi, dit-il, ne pas tenter de le guérir, pourquoi ne pas redemander à Dieu cette raison égarée? »

— Père, tu le peux, lui fut-il répondu, car Dieu est avec toi.

L'évêque sentit sa foi grandir de toute la foi de ses frères. Il portait sur sa poitrine, dans une ampoule de cristal, quelques gouttes de ce sang que, par un divin prodige, avait rendu le bras de saint Etienne lorsque Célidoine l'avait divisé (1).

L'évêque porta la main à cette relique; il sentait que quelque chose de solennel allait se passer. Penché sur l'hostie, il s'humilia et adora; puis il ouvrit le cristal et déposa une parcelle de la précieuse substance sur le pauvre crâne de l'insensé.

Un frisson parcourut tout le corps du pauvre

(1) Légende. *Vesontio*, p. II, p. 103.

infirme, puis il releva la tête et, regardant comme un homme qui s'éveille, lui qui sortait d'un rêve, crut en commencer un : cet homme qui est là, portant les insignes de l'évêque, il ne le connaît pas ; cet autel formé d'une pierre brisée, ces murs écroulés, ces traces de feu, cette montagne déserte, tout cela lui est inconnu..... Il s'agite, des mèches blanches tombent sur ses yeux ; ces cheveux sont-ils à lui ?..... pourquoi, comment ont-ils blanchi ? que s'est-il donc passé ? Combien d'années a-t-il vécu sans le savoir ?.....

L'évêque priait toujours.

Enfin, il croit se souvenir, son regard parcourt les montagnes, l'horizon, ce qui fut sa chère cité, il la reconnaît, pousse un cri, touche l'autel de ses mains, le couvre de ses baisers, tombe à genoux et fond en pleurs.

— Severinus ! dit l'évêque.

Severinus tressaillit.

— Qui donc t'a dit mon nom, seigneur ?

— Toi-même, mon fils, et, depuis plusieurs jours que nous vivons ensemble, nous avons appris à aimer ce pauvre Severinus, auquel les malheurs de sa patrie avaient ôté la raison, mais que le Dieu puissant et bon vient de guérir.

— Eh ! qui donc es-tu, toi qui m'as obtenu ce cruel bienfait du souvenir ?

Il fallut lui apprendre l'histoire des quatorze années écoulées depuis le sac de la ville ; la mort

de quatre empereurs (1); la cession que la Séquanie avait faite d'elle-même aux rois burgondes; l'élection d'un évêque de cette nation.

Severinus pleura beaucoup.

S'il est triste en effet de voir jour par jour passer et changer le monde, combien plus triste encore ne serait-il pas de le revoir après un long sommeil?

— Mon fils, disait l'évêque, Dieu t'a réveillé pour sa gloire.

Helm-Gisel alors lui exposa ses projets de reconstruction et de repeuplement. « Nous relèverons tes murs, tes sanctuaires; tu seras au milieu de nous pour nous guider; tu referas ta ville telle que tu l'as connue, telle que tu l'as aimée. »

Cette pensée releva enfin son courage.

— Eh bien! dit-il, à l'œuvre donc! et il se leva.

Mais Helm-Gisel l'arrêta. « Severinus, mon fils, tu m'as fait connaître ta ville; je te demande aussi sa tragique histoire, les détails de sa dernière heure, de celle du saint martyr que tu as enseveli. »

Celui à qui Dieu avait rendu le souvenir, à cette demande, demeura quelques instants silencieux.

— Eh bien! dit-il avec effort, que Dieu m'en donne donc le courage! et puisque tu le veux, je te raconterai cette nuit effroyable, ces épouvantes et ces terreurs qui en peu d'heures font des vieillards.

Et il montrait sa pauvre tête blanchie.

(1) Valentinien III, Maxime, Avitus, Majorien.

V.

Il y a quatorze ans, dit Severinus, j'avais trente ans (l'évêque et ses compagnons s'entre-regardèrent, il semblait octogénaire !) j'étais au cloître St-Jean près de mon père, le bon évêque Célidoine ; il m'avait chargé de distribuer en aumônes une certaine somme d'argent que la bonne impératrice Placidia lui avait laissée, et je venais en rendre compte lorsque entrèrent, pâles et émus, les magistrats et les curiales (1) de la cité.

Bien que réduite de plus de moitié et fort appauvrie par les invasions, Vesontio venait d'être taxée par ordre impérial à une somme énorme pour contribuer aux frais de guerre et repousser l'ennemi nouveau qui menaçait les Gaules. Le duc de Séquanie (2) avait envoyé des ordres rigoureux pour le départ immédiat des quelques cohortes qui gardaient la cité et de tous les citoyens propres à tenir une épée ; le *præses* (3), de son côté, pressait le versement de l'impôt ; tout, hommes et argent, devait, sous trois jours, rejoindre à marches forcées l'armée romaine, commandée par le patrice Aétius. Toute la

(1) Membres de la curie ou sénat de la province.

(2) Gouverneur militaire qui résidait et veillait sur le Rhin, à Olino, près de Bâle, si toutefois Olino existait encore à cette époque.

(3) Le *præses* était le magistrat civil et fiscal que Rome plaçait dans les capitales des provinces.

ville était en pleurs. Que devenir, en effet, ainsi abandonnés, et que faire si cette pauvre enceinte, pleine de vieillards, d'infirmes, d'enfants et de femmes, était attaquée par quelqu'une de ces bandes vagabondes, bagaudes (1) ou barbares, que l'on voyait assez souvent passer sous les murs et qui ne les respectaient qu'à la vue de nos dernières épées ? Les curiales, qui répondaient du versement intégral de l'impôt et comprenaient bien que ce dernier coup les réduisait à une misère complète, les malheureux curiales étaient consternés... L'évêque, comprenant que toute parole consolante était vaine pour ceux qui n'avaient plus de pain, se dépouilla sans hésiter de tout ce qu'il pouvait avoir d'objets de prix ; ses prêtres l'imitèrent, et comme tout cela n'arrivait point encore à la somme demandée, tous les vases sacrés qui n'étaient point indispensables aux autels furent livrés. Enfin le dernier jour arriva, les derniers défenseurs s'éloignèrent et l'anxiété commença.

Un mois entier se passa sans nouvelles ; ce silence était effrayant. Cependant des bruits, de ces bruits qui viennent on ne sait d'où ni comment, circulaient : Attila n'était point un homme, mais un prince de l'enfer, hideux, cruel, impur comme

(1) De *bagad*, en celte attroupement. C'étaient des malheureux forcés par la misère, les exactions, la dureté de leur maître, de s'enfuir et de se cacher ; réunis dans les bois, ils avaient fini par former de véritables armées que, plus d'une fois, des généraux et des légions avaient dû combattre.

Satan ; sa vue seule donnait la mort ; ses douze cent mille soldats avaient, disait-on, été engendrés dans les déserts par des sorcières et des démons (1), leur choc était irrésistible et les invasions passées n'étaient que jeux auprès des maux affreux qui allaient fondre sur la patrie. Un jour la terre trembla : c'est Attila qui passe derrière les Vosges, dit-on, et on le crut !.....

Célidoine n'abandonna pas son bercail effrayé ; il était devenu le seul soutien, le seul espoir, le seul magistrat de la cité ; il avait formé un reste de milice des vieillards les moins impotents, les avait armés je ne sais de quelles armes, leur assignait des postes sur les murs, les passait en revue, les fortifiait de sa présence, de ses paroles, du calme de son visage. Puis il entraînait les femmes aux églises ; les prêtres nuit et jour criaient vers Dieu.

Un matin, un courrier arriva ; il ne fit que traverser la ville et repartir pour l'Italie ; mais, en passant, il avait jeté le mot de victoire !..... Hélas ! tout dès lors fut changé !..... L'homme sait implorer bien mieux que rendre grâces. Dès cet instant, la foule n'entoura plus si nombreuse les autels.

Trois jours après, second message : l'armée romaine était victorieuse ; un choc immense avait eu lieu. Attila reculait.

---

(6) Nous avons voulu rendre ici l'exagération de la terreur, car on sait qu'Attila n'avait que sept cent mille soldats. Quant aux bruits que la superstitieuse panique faisait courir sur leur origine, nous les trouvons constatés dans Jornandès et d'autres auteurs.

Le soir..... oh! oublier ce moment!..... je me rendais comme de coutume auprès du saint évêque. Il était debout sur une terrasse élevée et regardait au loin. Comme il ne semblait ni m'entendre ni me voir, je m'approchai davantage, de grosses larmes descendaient sur ses joues. Il me vit, ne parla point, mais son bras s'étendit et me montra les arènes qui s'éclairaient de mille feux, il s'en élevait un bruit de chants et de fêtes; des tables avaient été dressées, chargées de mets et de vins; des vieillards hors de sens, des femmes parées et couronnées de fleurs s'asseyaient à des banquets, s'unissaient en des danses profanes, tandis que dans la ville les églises de Dieu restaient abandonnées.

« Ce pauvre peuple donne le signal de sa perte, dit Célidoine. Severinus, viens, mon fils, il est temps de sauver nos trésors, car la fin approche. »

Toute la nuit nous allâmes de sanctuaire en sanctuaire, emportant sous nos manteaux les boîtes qui contenaient les reliques des saints et, en grand mystère, derrière un mur écarté au sommet du vieux Cœlius, creusant une fosse connue de nous seuls, nous y plaçâmes ce qui ne devait point être profané. Au sommet de cette montagne, à gauche, avait été fondée, sur les ruines d'un temple païen, une sainte maison pour des vierges consacrées à Dieu; Célidoine les fit rentrer dans la cité (1).

---

(1) En 425, saint Léonce, évêque de Besançon, avait fondé au sommet de Chaudanne, sous le vocable de Sainte-Colombe, un

Le troisième jour, c'était..... oui, c'était le 9 des ides de juin (1), comme la foule, sourde aux paroles de son évêque et insatiable de folie, se dirigeait encore vers les arènes, ces coteaux que vous voyez là-bas au nord parurent couverts d'une multitude mouvante. « Ce sont les troupes de l'empire, cria le peuple, elles reviennent victorieuses; ce sont nos fils, nos époux, nos frères chargés des richesses de l'ennemi !..... » Nous le crûmes aussi.

Cependant nos yeux cherchaient en vain ces éclairs d'argent qui d'habitude jaillissaient des aigles et les sons des buccines romaines ne retentissaient point; mais un sourd et rauque murmure, avec un immense trépignement de chevaux.

Tout à coup un mouvement étrange se fit dans la foule; elle s'écarta vivement et avec de grands cris dans toutes les directions. Tout nous fut expliqué. Des cavaliers lancés au galop renversaient et broyaient tout ce qui se trouvait sous leurs pas. En un instant la terre fut couverte de femmes expirantes et d'enfants écrasés. Quelques hommes se cramponnant à la tête des chevaux, tentaient de les arrêter, mais c'étaient de faibles vieillards qui bientôt tombaient sans vie. Chaque ruine, chaque pan de mur, chaque pierre tombée servait d'abri à

---

monastère de femmes, à la place où jadis s'élevait un temple d'Apollon. *Dissert.* de D. Berthod, *Documents inédits* publiés par l'Académie, t II, p. 235.

(1) Le 23 juin, Attila avait été battu à Orléans le 14 juin et quelques jours après près de Châlons.

des malheureux qui, accroupis et muets, s'efforçaient d'échapper aux yeux de ces bourreaux. Ceux-ci étaient affreux à voir, galopant en furieux sur de petites cavales maigres, toutes rougies des têtes sanglantes qui battaient leurs flancs; ils tournaient autour des obstacles et savaient découvrir les tremblantes victimes. Tenez, derrière cet amas de pierres blanchâtres en face des ruines de Saint-Pierre, je me rappelle qu'un monceau de victimes remua et cria longtemps.

La masse éperdue s'efforçait de gagner les portes trop étroites pour la recevoir. Nous volâmes au-devant de ces malheureux. Sur les pentes de la montagne, des troupes de femmes montaient en courant. Beaucoup tombaient d'épouvante ou le souffle leur manquant et demeuraient mortes avant de pouvoir regagner leurs maisons. Elles passèrent près de nous sans nous voir, folles de terreur, ne pouvant plus crier; ces mots : Les Huns ! les Huns ! les Huns ! sortaient de leur poitrine comme un râle..... Oh ! seigneurs, que le Dieu de miséricorde vous épargne à jamais une heure aussi effroyable !

L'évêque courut aux portes; il arrêtait de ses mains les hommes qui voulaient fuir. Ces malheureux ne le reconnaissaient plus. Il les appelait par leurs noms, il les nommait ses soldats, ses amis, leur parlait de leurs serments, leur montrait leurs filles, leurs petits enfants, leurs anciens postes aux murailles. Un certain nombre pourtant reprit courage et s'armant de son mieux garda les portes.

Quelques femmes apportèrent de l'huile, de la poix, des pierres; enfin, les derniers fugitifs étant entrés, on put fermer la ville. Cela rendit quelque espoir. Il y a quarante ans, Crocus ne put la forcer, disait-on, et qui sait? Un secours peut venir. Ces Huns sont des vaincus après tout; Aétius les poursuit sans doute; tenons deux jours, ils seront forcés de fuir. L'espoir rentre si vite au cœur.

Nous remontâmes dans la ville. Les églises étaient pleines de femmes. Elles étaient là, surprises dans leurs habits de fête, prosternées sur les dalles, les cheveux déliés et épars.

Célidoine entra à Saint-Etienne, monta à l'autel et y exposa le saint viatique aux yeux de ce peuple de mourants. « Severinus, me dit-il, je vais prier, car Dieu peut tout. Toi, va, regarde et viens me dire..... » Je sortis, mais quand je jetai les yeux sur la vallée, l'aspect en était bien changé : comme celle d'un mourant, la face de cette malheureuse cité se décomposait rapidement. L'armée ennemie était arrivée au bord du Dubis. « Le pont est étroit, disait-on autour de moi, le fleuve les arrêtera longtemps. » Arrêter les Huns!..... Des escadrons entiers descendirent dans les eaux qui disparurent sous leurs masses; puis, on les vit remonter de ce côté sans plus de peine que si le fleuve n'eût été qu'un ruisseau. En un instant, ils couvrirent la plaine et s'avancèrent serrés et impétueux.

— Les voici! dis-je à l'évêque.

Sans un mot, fort pâle, mais toujours calme, il

monta à l'autel, prit les saintes espèces et les consomma. A cette vue, un cri s'éleva sous les voûtes; on avait compris que tout était fini. Puis aux sanglots des femmes un bruit sourd et terrible vint se mêler; c'était le bélier qui battait les portes, puis on les entendit se briser et s'ouvrir.

Célidoine s'était revêtu de ses vêtements épiscopaux, avait pris en main son bâton de pasteur; entouré de ses prêtres il s'avança vers l'ennemi.

Ce que l'on entendait était affreux: les cloches tintaient l'agonie de la cité; ce bruit se mêlait aux cris du massacre, aux fracas des portes des maisons que l'on enfonçait, aux sanglots des femmes, au pétillement des flammes, aux hurlements des Huns, au ronflement sauvage de leurs trompes de combat. Non moins lamentable était ce que voyaient nos yeux : les corps des vieillards et des enfants commençaient à s'entasser çà et là, des malheureuses s'échappaient en criant de leurs demeures envahies, traversaient la rue, et bientôt atteintes y subissaient les derniers outrages à la clarté du soleil de Dieu !... Des deux côtés de la rue, le sang coulait en ruisseaux comme la pluie d'orage!.....

— Mais la porte d'or! dirent les étrangers, comment par là n'avoir pas fui ?.....

— La porte d'or! hélas! seigneurs, comme le feu du ciel qui partout à la fois s'allume, les Huns tournant la montagne, l'avaient envahie déjà.

Au milieu de toutes ces horreurs, une troupe de Huns à cheval montait vers nous. En vérité, nous

crûmes voir des démons et les bruits de leur origine infernale me revinrent à l'esprit. Sur leurs épaules couvertes de peaux de bêtes s'agitaient de hideuses boules noires percées de trous; c'étaient leurs têtes (1); il sortait de là des rires et des blasphèmes.

Nous voulions nous placer devant notre père, mais il nous éloignait doucement de la main et marchait le premier. Un chef était dans le groupe, il alla droit à lui et nous l'entendîmes qui demandait grâce pour la cité. Un rire brutal fut toute la réponse, et comme le saint pontife suivait le chef en élevant la voix et demandant miséricorde au nom de Dieu. « Au nom de Dieu! au nom de Dieu! » répéta le Hun furieux, et sa fureur s'exhalait dans sa langue que nous ne comprenions pas. « Si tu es Attila, disait l'évêque, souviens-toi que des pontifes chrétiens ont trouvé grâce..... Un rire bruyant l'interrompit. Mais, hélas! une voix romaine sortit du bruit de ces rires : « Célidoine, orgueilleux prêtre, crois-tu donc que le roi des rois se soit détourné de sa route pour te voir? Nous ne sommes qu'une plume de son aile; l'aigle royal ne s'abat point sur de misérables rochers comme le tien... » Hourrah! Harmonius! crièrent les sauvages. Cet Harmonius était un poète-philosophe qui pour ses honteux désordres avait été banni de la cité, et traître et transfuge, comme Judas Iscariote, il guidait sa troupe de bourreaux.

(9) JORNANDÈS, *de reb. Get.*, c. 24. AMMIEN, l. XXXI, c. 2.

En ce moment, les voûtes de Saint-Jean s'écroulèrent avec un bruit terrible et la montagne fut enveloppée d'un nuage de poussière. Au milieu de ces tourbillons, je vois encore ces démons agitant les bras, poussant des cris et faisant sauter leurs chevaux en signe de joie.

Ce pouvait être alors la septième heure du jour. Nous parvînmes au sommet. Il était déjà envahi par les Huns qui se ruaient au pillage, aux profanations et aux égorgements. On nous avait chargés de liens ; Célidoine, accablé et chancelant sous ses chaînes, se traînait à genoux et suppliait encore. Il fut frappé au visage et tomba la face contre terre. Je vis qu'on e relevait; il bénissait et pardonnait...... Tout cela me rappelait vivement la passion du Sauveur. Je compris que pour racheter sa vie on lui demandait de livrer les ossements des saints, dans la pensée sans doute qu'ils étaient enchâssés dans l'or et couverts de richesses; l'évêque refusa.

Déjà ma raison se perdait et je ne voyais plus que comme à travers un rêve. Saint-Etienne et ses cloîtres s'écroulèrent près de nous; à peine m'en rendis-je compte. Puis, sur le soir, comme le bruit du massacre allait s'affaiblissant, sur un dernier refus, sans doute, je vis.....

Severinus se couvrit le visage de ses mains.

Je vis le saint tomber sous un grand coup d'épée, je m'élançai; le froid d'un fer qui pénétra dans ma poitrine m'arrêta; je tombai et ne vis plus rien.

Quand je revins à moi, tout était désert; les Huns eux-mêmes avaient quitté la ville; mais leur œuvre avait été complète. Pas une maison n'était debout, partout des ruines fumantes, des cadavres dépouillés, livides, souillés de sang. Le corps du saint évêque, mon père, nu aussi!..... — ô mon Dieu! tu fus toi-même nu sur la croix! — était étendu près de moi. A cette vue un peu de raison me revint pour remplir un dernier devoir. J'emportai ces restes chéris et vénérés et les inhumai avec beaucoup de larmes et grand respect. Depuis, comment ai-je vécu? comment ai-je pu vivre! J'ai tout oublié. Je crois me rappeler vaguement que j'eus longtemps à combattre les loups et que de grandes volées de corbeaux obscurcissaient le ciel en tournoyant; je courais, je m'agitais, je criais, je m'efforçais de défendre les morts. Cela dura jusqu'à ce que j'eusse pu les recouvrir de terre.

Vesontio, seigneur, autrefois si populeuse, ne renfermait plus que neuf mille habitants : deux mille étaient partis pour l'armée d'Aétius; six à sept mille vieillards, infirmes, femmes, prêtres et enfants, furent donc ensevelis sous les ruines ou par les mains du pauvre fou.

Il s'est, dites-vous, passé quatorze ans depuis ce jour; je vous crois; mais il me semble que c'était hier, tant l'horreur en est vivante encore devant moi. Je ne dirai plus, ce serait peut-être un blasphème, que je regrette les rêves de ma folie et le voile qu'elle avait mis sur mes yeux; mais, je ne

sais, seigneur, si je pourrais deux fois te retracer ce tableau. Oh! je t'en supplie, ne me le demande plus!

Il se tut quelque temps, puis il dit : « Viens, seigneur, toi à qui Dieu a accordé la grâce et l'honneur de t'asseoir sur le siége d'un saint, je vais te révéler le lieu où il repose.

Au sommet de la montagne, du côté du midi, contre un mur isolé, Severinus posa le doigt sur une petite croix grattée dans le ciment et fit signe qu'il fallait creuser au pied.

Ils creusèrent et trouvèrent les ossements du martyr. A côté, une seconde fosse renfermait toutes les saintes richesses qu'il n'avait pas voulu livrer; dans une boîte d'or couverte de perles, des cheveux et une ceinture de la Vierge, mère du Christ, trois têtes de ces bienheureux enfants égorgés par Hérode; le bras de saint Etienne donné par Théodose; un second fragment des ossements de ce saint contenu dans une main d'or; la dalmatique de ce premier martyr et une pierre de son supplice, dons de l'impératrice Hélène; les corps de plusieurs saints, le chef de saint Agapit avec sa châsse à quatre colonnes d'argent (1); des tablettes contenant les annales abrégées des évêques, de saint Lin à Célidoine lui-même; quelques monnaies de l'empereur Valentinien III et de Galla Placidia et

(1) Voir la *Vie des saints de Franche-Comté*, t. IV, p. 526 et suivantes.

un antique modèle du labarum. Une croix fut plantée sur ces deux tombes ; une prière fervente y fut déposée, et Helm-Gisel quitta la montagne pour réunir ses travailleurs et convoquer un peuple nouveau.

Quelques jours après, les ronces avaient disparu ; les ossements retrouvés avaient reçu la sépulture bénie, les ruines étaient déblayées, les pierres et les marbres remis en œuvre sur la montagne. Helm-Gisel y mettait tous ses soins ; souvent il quittait les murs et, parcourant les Gaules, allant à Genève, à la cour des rois burgondes, à Lugdunum, à Ravenne et jusqu'à Bysance, dit-on, il quêtait pour sa Vesontio nouvelle.

Severinus semblait rajeuni ; courant d'atelier en atelier, il déployait une activité incroyable. Sur ses indications, les murs se relevaient autour de la cité, les portes se replaçaient sur leurs gonds, non plus doublées avec l'or qui appelle l'ennemi, mais avec le fer qui le repousse : s'alignant sur l'emplacement des rues anciennes, les maisons sortaient de terre et s'élevaient ; les riches colonnes de Saint-Etienne, replacées sur leurs bases, ornaient un péristyle nouveau, mais en tout semblable à l'ancien ; les cloîtres relevés abritaient déjà quelques prêtres ; quelques rares soldats d'Aétius, anciens habitants de la cité, échappés à la meurtrière victoire de Châlons, et quelques nouvelles familles de *Sequani* venaient peu à peu se grouper autour du

sanctuaire rétabli. C'était une bien petite ville encore, mais elle grandissait chaque jour.

Et pour finir par la pensée qui a ouvert cette étude, le germe de sa renaissance et de sa prospérité future y avait été déposé par l'évêque et la crosse en avait été le plantoir.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. le Chanoine SUCHET.

Messieurs,

Le concours d'histoire a été longtemps un des plus riches et des plus florissants de l'Académie de Besançon. Il nous a donné jusqu'ici un grand nombre de mémoires intéressants sur notre province. Aujourd'hui cette veine féconde semble être, sinon épuisée, du moins affaiblie, et, depuis quelques années, l'Académie ne compte qu'un petit nombre de concurrents pour les études historiques.

Cependant il reste encore à explorer bien des sources de notre histoire locale. En dehors des châteaux et des abbayes qui ont fourni le sujet de la plupart des mémoires précédents, quelle mine féconde ne reste-t-il pas encore à exploiter dans nos annales militaires, politiques, judiciaires ou religieuses, dans les institutions de bienfaisance, dans les associations et confréries, dans l'histoire de l'agriculture, des arts et métiers, etc.! Ce n'est donc pas la moisson qui manque, ce sont plutôt

les ouvriers ; et c'est là une décadence littéraire que nous ne pouvons nous empêcher de constater avec regret.

Cette année l'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire historique. Il est intitulé : *La Franche-Comté sous le gouvernement du comte Othon IV, et sa réunion à la France sous Philippe le Bel.* Ce travail comprend toute la seconde moitié du XIIIe siècle jusqu'à la mort d'Othon, arrivée en 1303.

Votre commission a examiné ce mémoire, et c'est le résultat de cet examen que je viens communiquer à l'Académie.

Le sujet choisi par le concurrent offre un véritable intérêt. C'est l'époque d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, l'aîné et le chef d'une famille de douze enfants. Ce seigneur succéda à son père, le comte Hugues, en 1266. Il était brave et il l'a montré en mainte circonstance. Mais il était fort ambitieux de s'élever et d'élever sa famille, et cette ambition dévorante fut, pour ses sujets, une source de calamités et de misères. Toujours besogneux, toujours à court d'argent, il s'en procurait par des emprunts onéreux et même par des pilleries. Au milieu des luttes de l'empereur d'Allemagne avec Philippe le Bel, on voit Othon s'éloigner peu à peu de l'Empire, incliner vers la France, à laquelle il va livrer le comté de Bourgogne. Malgré les barons comtois soulevés contre lui, il arrive enfin au but de ses désirs, qui est d'assurer le mariage de sa fille Jeanne avec le fils du roi de France.

Des événements intéressants remplissent cette période de notre histoire. C'est la lutte d'Othon contre la noblesse du comté ; ce sont les invasions qu'elle amène sur notre pays ; c'est la cession de la Franche-Comté à Philippe le Bel par le traité de Vincennes et les épisodes qui en sont la conséquence. C'est le mariage de Jeanne, fille d'Othon, avec Philippe le Long. C'est enfin la déclaration de franchise de notre province, qui, dès lors surtout, fut désignée sous le nom de Franche-Comté. Othon, dit notre mémoire, ne cache pas l'état déplorable de ses finances. Il dit franchement qu'il a besoin d'argent pour payer ses dettes. Il nous avoue aussi que la perspective de voir sa fille un jour reine de France, flatte agréablement son amour-propre.

Ce sujet méritait donc d'être étudié d'une manière spéciale. L'auteur du mémoire y a réussi en partie Il a entrevu toutes les questions importantes qui se rattachent à cette époque. Mais il les a noyées dans une foule de détails accessoires, au milieu desquels on perd de vue le principal personnage. Les premiers chapitres de ce mémoire surtout ressemblent trop à une nomenclature, souvent fatigante, de généalogies, de partages, de testaments, de traités de mariage, d'emprunts, de contestations, de reconnaissances de fiefs, d'énumération d'offices, etc. Si l'auteur eût condensé son travail, aidé par les documents historiques connus et par ceux qu'il a découverts, il eût pu faire une œuvre pleine d'intérêt, tandis qu'il n'a fait qu'assembler des matériaux pour l'histoire.

La dernière partie de son mémoire est sans contredit celle qui contient les événements les plus importants. Mais, dans cette partie de l'ouvrage, pas plus que dans la première, on ne trouve pas assez le style de l'histoire, ni même la correction grammaticale. Trop souvent le récit est embarrassé, sans couleur. Rien de net, de précis, d'attachant. Certaines phrases ne sont pas achevées et semblent indiquer que l'auteur était trop pressé de finir. Je ne citerai qu'un passage qui peut donner une idée de cette négligence regrettable : il s'agit du mariage d'Alix, fille d'Othon, avec Jean, fils du duc de Bourgogne.

« Des liens de parenté, dit le concurrent, unissaient Jean et Alix, et le consentement du pape était nécessaire pour l'accomplissement de leur..... (*sic*). Othon, en demandant la dispense nécessaire, expose au souverain pontife les motifs qui lui font souhaiter cette *union*. Il procurera par là, dit-il, la *réunion* sous le gouvernement d'un même prince ; la *réunion* de deux pays que rien ne sépare l'un de l'autre, et cette *réunion* mettra fin aux guerres sans nombre qui les ont jusqu'ici désolés, et il en résultera de grands avantages pour le peuple..... »

Voilà le style traînant, les tours obscurs, les assonances désagréables qu'on rencontre trop souvent dans cet ouvrage. Evidemment l'auteur a étudié l'histoire de notre province; il en connaît les détails, il en a compulsé les sources; mais il ne sait pas assez en tirer parti. C'est un architecte qui bâtit

un édifice sans prendre soin de tailler et de polir les pierres qu'il emploie. Il se répète quelquefois dans les mêmes termes, il revient sur ce qu'il a dit, il se cite lui-même en témoignage de ce qu'il avance, il discute au lieu de raconter, il ne sait pas sacrifier ce qui est inutile; en un mot, il connaît l'art d'écrire, mais il ne l'observe pas assez fidèlement.

Votre commission a regretté de rencontrer dans ce travail, réellement sérieux, une forme aussi défectueuse. Elle engage l'auteur à imiter le style des bons historiens, si nombreux de nos jours, et à se souvenir de ce précepte de Boileau :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain,

Ce travail, toutefois, malgré ses défauts, mérite une récompense, et votre commission l'a jugé digne d'une mention honorable.

L'auteur du mémoire est M. A. VAYSSIÈRE, archiviste de l'Ain.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. le Mis TERRIER DE LORAY.

MESSIEURS,

Il est des moments peu propices aux œuvres de l'esprit. La pensée se recueille; la poésie se tait; *muta silet virgo.* L'an dernier, la lice que vous aviez ouverte aux favoris des muses était demeurée déserte. Vous vous demandiez avec quelque anxiété si la flamme qui fait les poètes était éteinte parmi nous; si la terre qui a produit les Demesmay et les Viancin, les Nodier et les V. Hugo, était devenue stérile. Cette année six concurrents, en se disputant le prix proposé, ont essayé de vous répondre. Prêtons l'oreille à leurs accents et gardons-nous de les rebuter par une sévérité qui peut-être ne serait pas de saison.

L'auteur du poème n° 3 ayant pour épigraphe *Novus ordo*, se propose de chanter un *hymne pacifique* et, s'il était entendu,

« Toute voix de la terre
» Crierait : Fraternité ! »

Nous sommes obligés de dire que la valeur littéraire de ce poème est au-dessous de son mérite philosophique, qui malheureusement ne peut être récompensé par vous. On regrette de voir que l'auteur, en prèchant l'harmonie universelle, reste brouillé avec les règles rigoureuses de la prosodie.

Je leur dirais : « De l'occident jusqu'à l'aurore. »

Néanmoins certaines strophes de cette pièce dénotent le poète ; on y reconnaît le *mens divinior*, et nous donnons rendez-vous à l'auteur pour une future lutte, en lui recommandant de ne pas affecter trop de dédain pour la richesse de la rime.

La pièce n° 1 nous offre les esquisses poétiques de quelques Franc-Comtois que leur notoriété seule paraît avoir recommandés au choix de l'auteur. C'est ainsi que dans des vers aisés et révélant parfois un certain humorisme, il passe en revue Moncey, Cuvier, Nodier, Proudhon, V. Hugo. Ces sonnets (ce sont des sonnets) manquent parfois de trait, et l'on sent que plus d'un n'a pas dû coûter à l'auteur plus du quart d'heure classique. C'est avec bonheur qu'il joint le souvenir de Charles Weis à celui de Granvelle dont il dit avec justice que

« La Franche-Comté
Pour contingent de gloire à la France nouvelle
A pu l'offrir avec fierté. »

« Oui ! sous le piédestal préparé pour Granvelle,
Charles Weis a le droit d'obtenir un tombeau....,
Car il voulut qu'aux frais de son propre héritage
Sous le ciel franc-comtois on élevât l'image
De l'ancien bienfaiteur de la Franche-Comté ! »

Des circonstances imprévues se sont opposées jusqu'ici à l'érection de ce monument. Espérons que le jour n'est pas loin où le vœu libéral de M. Weis pourra s'accomplir; où notre pays pourra payer sa dette à la mémoire du grand ministre qui, dans des temps troublés, fut toujours animé des vues les plus droites, et dont le rôle modérateur, mis en lumière par sa vaste correspondance, a été trop souvent méconnu.

Les autres concurrents se sont tous inspirés du souvenir de nos revers. Nous ne leur en ferons pas un reproche. Nous sommes loin de penser que cette corde pénible résonne trop souvent sous les doigts de nos poètes. Que la politique impose aux orateurs et aux publicistes un silence douloureux, il nous sera toujours permis, ce me semble, de faire entendre dans cette enceinte la voix du patriotisme affligé. C'est le noble privilége des poètes d'entretenir le feu sacré qui ne s'éteint qu'avec les dernières espérances des nations, et de préparer quelquefois leur réveil. Ainsi, les vers des vieux rhapsodes étaient redits, de nos jours, sur les bords de l'Eurotas et du Pénée. Ainsi, l'antique patrie gauloise a longtemps vécu dans les champs de nos bardes et semble respirer encore dans les naïves triades des enfants de l'Armorique.

La pièce inscrite sous le n° 5 est une épître adressée à un poète que vous avez été heureux de couronner dans vos concours; elle débute par des vers pleins de charme et d'harmonie.

Ami, j'ai lu tes vers, et j'aime tes légendes,
Fraîches fleurs que ta main sait tresser en guirlandes,
Tes levers de soleil, aux sommets du Jura,
Ces monts que de splendeurs l'Eternel décora;
J'y sens comme un parfum de brises attiédies
Qui passent dans nos bois, pleines de mélodies;
Près du château de Joux je crois entendre encor
De ravins en ravins les sons errants du cor,
A l'heure où les chasseurs, frémissants d'épouvante,
Aperçurent Yseult étranglée et sanglante (1).
Tes chants sont un miroir de la Loue et du Doubs
Dont les bords sont si frais, les murmures si doux.
Je suis surtout épris des ballades charmantes (2),
Des riants contes bleus que tu peuples d'amantes,
D'ondines, de péris aux chants mélodieux,
Dansant près des ruisseaux, sous de magiques cieux,
Et je passe ébloui des houris du Prophète
Au galop des démons, à travers la tempête.
J'admire tes concerts, poète franc-comtois;
Tu fis bien d'exalter nos vallons et nos bois.
Notre Doubs ignoré vaut l'orgueilleuse Seine;
Notre belle Comté de grands sites est pleine.

L'auteur invite son ami à renoncer aux lais d'amour et à prendre le luth de Tyrtée pour faire entendre à la France les mâles accents de l'héroïsme et de la vertu. Cette pièce révèle une main exercée qui pourra cueillir un jour vos palmes les plus enviées. Malheureusement la fin dénote un peu de lassitude, et elle n'est pas, dans son ensemble,

---

(1) *Yseult de Joux*, légende couronnée par l'Académie de Besançon.

(2) *Le Songe de Séquanio*, ballade couronnée par l'Académie des jeux floraux.

d'une importance suffisante pour fixer le choix de votre commission.

La pièce n° 6, qui rappelle l'inauguration du monument élevé à la défense de Belfort, contient de beaux vers et de nobles mouvements. Mais le dépit que l'auteur a ressenti des rigueurs de la censure, a quelque peu égaré sa verve. L'indignation inspire des vers : *Facit indignatio versus;* mais ces vers ne sont pas toujours des meilleurs et nous leur préférons ceux qui révèlent une inspiration plus calme, ceux-ci, par exemple :

« Où sont donc tes soldats, ô cité qu'on assiége?
Quoi ! ces pauvres enfants en haillons, sans souliers,
Ces mobiles enfin grelottant sous la neige
Depuis hier à peine arrachés aux foyers.
Voilà tes défenseurs ! Quand la France en alarmes
S'écriait : Ah ! rends-moi mes légions, Varus,
O patrie, ils t'ont dit : Nous voici sous les armes,
Mère, c'est notre tour, nos aînés ne sont plus !
Vous avez ri, Germains, de ces guerriers en blouse
Contre vos vétérans s'avançant les pieds nus. »

Et plus loin :

« La tête haute, au son de leur clairon sonore,
Regardez-les passer ces vaincus triomphants.....
Dans ces rangs glorieux, hélas ! combien de vides !
Que de héros obscurs dorment couchés là-bas !
Et d'embrasser leurs fils que de mères avides
Accourent au passage et ne les trouvent pas !
Vous avez bu vos pleurs, car vous êtes Françaises,
Femmes dont le courage égale les vertus... »

Pourquoi faut-il que l'auteur ajoute :

« Courant au temple saint, à genoux, *sur vos chaises,*
Vous avez dit : Prions pour ceux qui ne sont plus. »

Ces inégalités de style qui se reproduisent quelquefois et qui sont jointes à quelques négligences prosodiques, telles que celle-ci :

« Et de quatre-vingt-douze
A leur chant guerrier vous vous êtes souvenus. »

ne permettent pas de placer en première ligne le poème dont nous venons de vous présenter l'analyse.

Les pièces n° 2 et n° 4 ont fixé principalement l'attention de votre commission. La première s'inspire d'une donnée qui a quelque chose d'original et de grandiose. L'auteur est à son poste de Chaudanne dans la nuit du 25 février 1871. La trêve conclue avec l'ennemi est au moment d'expirer et l'ordre du jour porte ces mots : « Se tenir prêt à faire feu demain au point du jour. » On connaît d'ailleurs les projets meurtriers de Werder, qui s'est avancé de Dijon avec un matériel de guerre formidable. La reprise des hostilités, c'est le bombardement de Besançon avec ses ruines et ses désastres. Du haut de la montagne le poète voit à ses pieds la vieille cité et contemple en esprit la destruction dont elle est menacée :

« Nuit d'angoisse, d'horreur, de terrible épouvante !
Quelques heures encore et ces murs crouleront !
Werder le veut ! Demain, sa rancune savante
Sur des femmes en deuil vengera son affront !
Car Werder se souvient des deux jours de bataille,
Où son Krupp orgueilleux fuyait, fuyait vaincu ;
Il n'a point oublié la douloureuse entaille
Que le fer bisontin ouvrit dans son écu. »

Les engins destructeurs accomplissent leur œuvre, les murs de la cité sont renversés, la flamme dévastatrice exerce ses ravages, et l'auteur s'écrie :

« Ici gît Besançon ! Adieu ses basiliques
Dont l'autel aux grands jours se couvrait de reliques,
Où le pontife auguste, où le moine pieux,
Entonnaient, à chaque heure, un chant religieux.
Besançon ! Besançon ! tes rumeurs sont muettes,
Adieu l'appel bruyant des sonores trompettes,
Quand les lourds artilleurs, les légers bataillons
Dessinaient dans Chamars leurs ondoyants sillons.
Adieu, fleuve orphelin, où les quais magnifiques,
Miraient dans ton cristal leurs milliers de portiques ;
Cintre antique et superbe, aujourd'hui renversé,
Porte par où le temps vingt siècles a passé ;
Adieu les fiers créneaux, l'altière forteresse ! »

Si la pièce tout entière était animée d'un souffle aussi vigoureux, elle aurait pu remporter la palme de la poésie. Mais elle offre des parties inégales ; le début est pénible et embarrassé ; elle contient, en outre, quelques tournures obscures et certaines expressions outrées qui la déparent.

La pièce n° 4, qui porte pour devise : *Vive la France!* débute ainsi :

Noble France, autrefois que ta gloire était belle !
Ton drapeau flottait en tout lieu ;
Les peuples, invoquant ta justice éternelle,
T'appelaient le soldat de Dieu.
Depuis que sous Clovis tu fus bénie, ô France !
Que de lauriers, que de vertus !
Tu protégeais le faible et montrais ta clémence
Aux forts par ton glaive abattus.
Et le monde admirait tes héros, tes croisades,

Ton rôle providentiel;
Jamais il n'avait vu d'aussi riches pléïades
D'astres se lever dans le ciel.
Fille de saint Louis et du fier Charlemagne,
Où sont tes guerriers radieux,
Les Bertrand, les Bayard, et Jeanne qu'accompagne
Un archange mystérieux?
Où sont tous ces beaux noms, étonnante merveille
D'un siècle inondé de rayons,
Ces aigles immortels, Bossuet, le grand Corneille,
Turenne et Condé, ces lions?.....
O maîtresse du monde, ô nation superbe !
Pourquoi ton front s'est-il courbé?
Hier, tes ennemis te foulaient comme l'herbe;
Comment ton astre est-il tombé?

Puis, l'auteur retrace en vers nobles et colorés les détails de la guerre et les désastres de la campagne de l'Est :

Malheureux bataillons de la dernière armée!
Conscrits et vieux guerriers d'Afrique et de Crimée!
La Comté vous a vus combattre sans pâlir!
O troupes, dans la neige errant, comme en Russie,
Avant d'atteindre l'Helvétie,
N'avez-vous pas frémi de ne pouvoir mourir?

Il dépeint ensuite, en traits énergiques, la guerre civile qui se déchaîne sur la France comme pour lui porter la dernière atteinte. C'est toute une épopée. Et lorsque, soulevant le voile de l'avenir, le poète entrevoit les desseins avides de nos ennemis sur les belles contrées que nous habitons, qui de nous ne partagerait l'émotion qu'il éprouve?

Ah! s'il fallait jamais, expiant d'autres crimes,
Voir fondre encor sur nous ces vainqueurs odieux,
Et s'il fallait, tombés jusqu'au fond des abîmes,

Te perdre, ô ma Comté, terre de mes aïeux!
Eh bien! sans hésiter, mais les yeux pleins de larmes,
Je vous quitterais tous, amis, toit paternel,
Tombeaux et sol natal, rempli de tant de charmes!...
Mais pourquoi redouter un destin si cruel!...
Ils ne les auront pas ces campagnes si belles,
Tant que sur leurs rochers tiendront nos citadelles,
Que la Saône et le Doubs dans leur lit couleront;
Malheur à qui nous brave et croit le Franc mort!
C'est la race énergique et forte;
Ses fiers ennemis périront!

Cette pièce écrite d'un style soutenu, sans être entièrement exempte des taches qui ont été signalées dans les œuvres des autres concurrents, leur est néanmoins supérieure. Elle vous a paru, malgré quelques négligences, pouvoir être regardée comme une bonne composition. En conséquence, en réservant à la pièce n° 2 une mention très honorable, vous avez décerné à l'auteur du poème n° 4 le prix proposé pour le concours de 1875.

Le rapport, termine M. le président, fait connaître que l'auteur de la pièce de vers n° 2, qui a mérité une mention très honorable, est M. Alfred Roussel, chef des travaux graphiques au chemin de fer de Paris - Lyon, à Privas; et que l'auteur de la pièce n° 4, jugée digne du prix, est M. Pierre Mieusset, conducteur des ponts et chaussées, à Besançon.

DE L'ACOUSTIQUE

DANS LES MONUMENTS RELIGIEUX,

Par Monseigneur BESSON.

MESSIEURS,

Dans l'un des derniers congrès formés par les comités catholiques de France, j'ai été invité par la commission de l'art chrétien à communiquer à l'assemblée mes impressions et mes vues sur l'acoustique des monuments religieux.

Ces impressions qui ne sauraient avoir d'autre mérite que celui de la sincérité, ont le tort d'être toutes personnelles. Mais le sujet intéresse le chant et la prédication, il est devenu neuf à force d'être oublié, et vous avez souhaité d'entendre ici ce que j'ai développé devant la commission de l'art chrétien. Vous me pardonnerez de parler de moi, je le fais avec le désir d'être utile aux autres et agréable à la Compagnie.

Pour peu qu'on ait prêché dans des églises de divers styles et de diverses époques, on est frappé tout d'abord de la facilité avec laquelle on est entendu dans les églises du moyen âge et de la

difficulté que l'on rencontre dans celles de la Renaissance et des deux siècles suivants. A Paris, les églises de St-Germain-des-Prés et de St-Germain-l'Auxerrois sont, comme l'église de Notre-Dame, singulièrement favorables à la voix. Au contraire, l'église de St-Roch et celle de St-Eustache imposent au prédicateur beaucoup plus d'efforts ; on est médiocrement entendu à la Madeleine ; St-Sulpice est encore plus ingrat.

Pour ne citer qu'une fois Besançon, où j'en ai fait cent fois l'expérience, la cathédrale de St-Jean, moitié romane, moitié gothique, offrant avec ses deux chœurs opposés l'un à l'autre l'image parfaite d'un vaisseau avec sa poupe et sa proue, est si merveilleusement favorable à la voix que le prédicateur placé au milieu est entendu aux deux extrémités comme au pied de la chaire, avec une netteté parfaite : c'est la plus vaste de nos églises. La Madeleine, plus large mais beaucoup moins longue, avec sa coupole et ses voûtes d'une égale hauteur dans les trois nefs, offre plus de difficulté à l'orateur. Toutefois les colonnes géminées placées en face de la chaire, servent de réflecteur à la voix ; la voix s'y brise et se répand de là dans un cercle assez étendu d'auditeurs sans atteindre les extrémités. Mais l'église de St-Pierre, plus petite que les deux autres, est le tombeau des prédicateurs. Ainsi la nommaient les missionnaires de France après leur station de 1825. Le P. de Ravignan, malgré la justesse de sa voix et la lenteur limpide de sa parole, y a été à peine entendu.

Le P. Félix, qui y prêchait au 15 janvier dernier, atteignait de sa voix puissante les auditeurs pressés contre les portes, mais à dix pas de la chaire on perdait la moitié des mots. L'église de St-Pierre est presque aussi large que longue, les quatre colonnes qui en supportent les voûtes sont rondes et amincies, elles n'offrent pas à la voix assez de surface pour l'arrêter ni assez de sonorité pour la rendre.

Ce n'est donc pas l'étendue de l'édifice, mais sa disposition intérieure qui gêne ou qui favorise la parole. Les coupoles, les surfaces rondes, les voûtes d'une égale hauteur lui sont très défavorables. Imaginez au contraire cinq nefs à voûtes inégales et des chapelles, plus basses encore que les basses nefs, régnant des deux côtés de l'église, vous aurez la combinaison de lignes la plus agréable à la voix humaine. Je ne connais rien de plus heureux que la cathédrale de Troyes. Elle rappelle Notre-Dame de Paris, elle est aussi large, mais un peu plus longue encore. Il suffit d'y ouvrir la bouche pour y être entendu partout, et la voix la plus sourde et la plus ingrate y devient presque harmonieuse. Les pierres de ce bel édifice semblent avoir reçu la mission de polir la parole avant de la rendre, et l'orateur s'étonne de la netteté de son organe. Il ne se reconnaît plus lui-même, il croit entendre une autre voix.

Ce que nous disons des coupoles larges et évasées ne s'applique pas, du moins au même degré, aux lanternes ou coupoles étroites et hautes. Ni l'église

de St-Maclou à Rouen, ni l'abbatiale de St-Ouen, plus belle encore, n'offrent, malgré leurs lanternes, de difficultés au prédicateur. Oserai-je dire que la coupole de Ste-Geneviève corrige presque par sa hauteur l'embarras que sa largeur semble préparer tout d'abord à la parole. En observant de parler devant soi, du haut de la chaire placée à l'un des angles de la coupole, on est suffisamment entendu de neuf cents auditeurs qui peuvent se réunir sous cette voûte si élevée. Le principal écueil à redouter pour l'homme qui parle n'est pas que sa voix monte, c'est qu'elle se perde. Une fois qu'elle rencontre des surfaces rondes, elle roule au-dessus de la tête de l'orateur, et il se fait comme un sourd murmure qui la domine. Plus on la force, moins on est suivi. Ce n'est que par une articulation lente, distincte, martelée, que l'on peut corriger le vice de l'édifice.

Mais dans la comparaison des églises entre elles, il y a une remarque non moins importante à faire que celle de leur style, c'est celle de leur date. Grecques ou gothiques, romanes ou byzantines, presque toutes les églises modernes sont ingrates pour la voix. Il ne faut pas, j'en conviens, les juger le jour où l'architecte en remet les clés, et où l'on fait la réception des travaux; ce jour-là, et pendant des années encore, les plâtres, les ciments, les murs absorberont longtemps la voix par leur humidité. Peu à peu, en couvrant les murs de tableaux ou en les revêtant de boiseries, on donnera des échos à la parole. Mais en tenant compte de la nouveauté

de l'ouvrage, il restera presque toujours vrai de dire que l'église neuve, fût-elle gothique, fera regretter l'église ancienne, fût-elle de la Renaissance, et qu'on y est rarement entendu et suivi comme on pouvait espérer de l'être. Je ne connais que l'église de Ste-Clotilde, à Paris, qui fasse exception à cette loi fatale, parmi toutes les églises gothiques modernes où il m'a été donné de prêcher. D'autres prédicateurs citeraient sans doute d'autres exceptions, mais ces exceptions sont très rares, et plusieurs architectes interrogés sur ce point conviennent que l'acoustique des monuments religieux est un sujet nouveau pour eux et digne d'être remis à l'étude.

J'appelle d'abord leur attention sur la place de la chaire. En interrogeant l'antiquité ecclésiastique, on voit les premières chaires sortir des catacombes et se placer au fond de l'abside. Ces chaires destinées à l'évêque s'élevaient d'un ou de deux degrés au-dessus des siéges qui régnaient des deux côtés de l'hémicycle. Prudence, ce témoin si autorisé du v[e] siècle, décrit ainsi la chaire de l'évêque :

Fronte sub adversâ gradibus sublime tribunal
Tollitur, antistes prædicat undè Deum.

« Au fond de l'abside un tribunal s'élève par degrés, et c'est là que l'évêque prêche Dieu. » Ces chaires étaient mobiles, même dans les catacombes. Quand le culte chrétien sortit des catacombes pour sanctifier les basiliques, on conserva l'usage de transporter les chaires, selon la convenance ou le besoin, dans telle ou telle partie de l'édifice. Saint Grégoire

de Nysse nous dit de lui-même qu'il prêchait des degrés de l'autel *(Orat. de baptism.)*: L'Occident vit, comme l'Orient, ses plus grands évêques, debout sur ces marches, haranguer le peuple suspendu à leurs lèvres. Ainsi les peint saint Sidoine Apollinaire, célébrant les triomphes oratoires de l'évêque Faustus :

Seu te conspicuis gradibus venerabilis aræ
Concionaturum plebs sedula circumstitit.
(*Carmen eucharist.*)

Dans les âges suivants, l'orateur fait un pas de plus encore et se rapproche du peuple. Il monte à l'ambon, situé entre le sanctuaire et la nef. Ce n'est d'abord que le diacre et le prêtre qui parlent au peuple du haut de cette tribune, les évêques continuaient, ce me semble, à prêcher du fond de leur chaire, à l'extrémité de l'abside, ou bien ils la transportent pour la mettre à la portée des auditeurs. Plus tard, les ambons ne servent plus guère qu'à la lecture de l'Evangile, et les chaires descendent presque dans les nefs. Je ne sais si l'archéologie pourra jamais fixer nettement l'époque précise où cet usage devint général. Je le crois du XIIIe siècle et contemporain des premiers essais de l'art gothique. Dès lors on fixe la chaire, on l'élève, on l'assortit à l'architecture du monument, on lui donne une rampe gracieuse, on la surmonte d'un dais finement découpé, plus fait pour la compléter aux yeux que pour aider à la parole. Elle se termine tantôt par un piédestal, tantôt par un cul-de-lampe

d'un travail achevé. Quelquefois l'édicule tout entier semble reposer dans la main d'un ange. Tout cela est à jour, tout cela semble frêle, et tout cela dure depuis des siècles. Je n'ai sous les yeux qu'une chaire de ce genre, c'est la chaire de Saint-Jean de Besançon, mais cette chaire est un modèle. Un de nos confrères de l'Académie, M. J. Gauthier, en a écrit récemment l'histoire dans nos Recueils. Elle date du milieu du XVe siècle. Pierre Grenier, chanoine de Besançon, archidiacre de Luxeuil, en fit don au chapitre dont il était membre, et cette Compagnie agréa le don avec reconnaissance par une délibération du 15 septembre 1469. Les termes mêmes de l'acte capitulaire méritent d'être retenus dans le sujet qui nous occupe; ces termes supposent une chaire précédemment placée, à l'usage des prédications populaires, dans la même église cathédrale de Saint-Jean : *Capitulum acceptat cathedram reponendam in ecclesiâ Bisuntinâ S. Johannis pro prædicationibus quæ inibi fieri sunt solitæ* (1).

On voit par ce trait que l'usage des chaires à prêcher remonte déjà bien haut dans l'antiquité ecclésiastique. Celle de la cathédrale de Besançon fut replacée à l'endroit même d'où l'on avait coutume de parler au peuple dans une chaire moins ornée, et pour faire place au dais qui la surmonte, on coupa, dans un pilier du côté gauche de la grande

(1) Délib. du chapitre métropolitain de Besançon, vendredi 5 septembre 1469. (*Archives du Doubs*, série G.)

nef, une des trois colonnettes dont les architectes du XIIIe siècle avaient orné les vieux piliers romans de la basilique.

Telle était donc depuis des siècles la place de la chaire à prêcher, mobile jusque-là peut-être, mais désormais fixe et devenue un des ornements de l'architecture. C'est juste le milieu de l'édifice. On y replace la chaire nouvelle, *reponendam*, et les prédications s'y font de temps immémorial : *pro prædicationibus quæ inibi fieri sunt solitæ.*

Mais les architectes du moyen âge se bornaient-ils à déterminer ainsi la place de la chaire ? N'apportaient-ils pas dans la construction de l'église des précautions et des soins propres à favoriser la parole et le chant sacré ? Cette question mérite d'être longuement examinée. Je l'effleure à peine en quelques lignes.

On peut croire, en étudiant la construction des édifices religieux, que les maîtres du temps passé les entreprenaient avec une entente complète de l'harmonie, voulant non-seulement satisfaire les yeux mais les oreilles, et préparant au chant et à la parole tous les triomphes que l'art oratoire et la foi pouvaient souhaiter. Cet art retrouvera-t-il ses règles perdues ? Il y a certainement dans les proportions respectives de la hauteur, de la longueur et de la largeur d'un édifice, une harmonie à établir et à déterminer. Le son se propage sans s'altérer en suivant certaines lignes, un accident lui ôte sa pureté et son éclat ; une simple tenture, un drap

mortuaire suffit pour l'altérer ou l'amortir. Que la voix se heurte au sortir de la bouche, elle devient creuse et sourde ; qu'il lui faille aller chercher trop loin le réflecteur dont elle a besoin pour se répandre, elle se perd, elle est moins nette, elle circule comme une flamme errante au lieu de frapper comme un trait de lumière. Quels merveilleux édifices que ces églises bâties du XIIe au XVIe siècle, où l'on prêche encore avec tant de facilité, et où la parole éclate avec une aisance qui redouble les forces de l'orateur ! Ces édifices, qui nous les rendra, et doit-on désespérer d'y trouver les mêmes avantages, si on les reproduit selon les mêmes lois !

Enfin, en dehors des conditions de l'architecture et de l'art, le moyen âge avait encore des ressources dont nous pouvons juger aujourd'hui et qu'il nous reste à exploiter nous-mêmes, après en avoir constaté le caractère et l'usage. Ces ressources sont les vases acoustiques.

Sans remonter jusqu'aux anciens pour s'assurer s'ils employaient des moyens analogues, je me borne aux découvertes récentes de l'archéologie. La Normandie, cette province si riche en églises romanes et gothiques, peut être à coup sûr consultée la première sur ce sujet. Eh bien ! on y trouve, et encore en grand nombre, des vases acoustiques en terre ou en verre, toutes les fois que l'on démolit ou qu'on restaure quelque édifice. Citons un vase du XIIIe siècle, mis au jour en démolissant l'église de Saint-Laurent-en-Caux ; deux vases en verre

appartenant à l'église paroissiale de Saint-Patrice à Rouen; deux vases de l'église de Caudebec-en-Caux; deux vases sortis de l'ancienne abbaye de Fervacques. Tous ces objets ont été recueillis dans le musée des antiquités de Rouen et placés dans une salle à laquelle cette ville justement reconnaissante a donné le nom de M. l'abbé Cochet, du vivant même de cet illustre antiquaire. M. l'abbé Cochet vient de mourir après avoir élevé au premier rang, parmi les musées du monde, cet établissement archéologique dont il était le conservateur. On peut encore voir, dans la même collection, un vase offert par la municipalité de Montivilliers et extrait de la voûte du clocher, qui fut reconstruite en 1648 par les abbesses de l'Hôpital. L'usage des vases acoustiques persista en Normandie jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, témoin un vase en grès portant la date de 1742, que l'on a rencontré en démolissant l'église de Bellencombe. Les châteaux, aussi bien que les églises de cette province fameuse, offrent des vestiges d'acoustique. M. l'abbé Cochet avait recueilli un vase fort curieux dans la démolition des murs qui entouraient le château de Genetay, à Saint-Martin-de-Boscherville. « Il y avait, dit-il, dans le château un écho célèbre dont ce vase pourrait avoir été un des instruments. »

On se demande, devant ces instruments sonores, comment les architectes les disposaient dans les édifices. On les rencontre communément le long des corniches, dans les voûtes, à l'angle des piliers,

toujours dans la partie supérieure de l'église, et en face des chaires ou à peu près. L'orifice est assez étroit, mais le vase va en s'élargissant, et la voix entrée dans ce ventre sonore en sortait, ce semble, avec un élan et une souplesse qui redoublaient sa vigueur sans rien ôter à sa netteté. Le vase était dissimulé dans l'épaisseur de la voûte ou de la corniche, l'orifice seul s'ouvrait aux yeux, encore disparaissait-il quelquefois, à ceux du moins qui le regardaient de loin, dans des feuilles d'acanthe à moitié recourbées, et presque toujours dans la pénombre d'un pilastre ou d'une corniche. Mais comme on ne s'attendait pas à rencontrer ces vases, on n'a pu le plus souvent observer leur position. Le temps, du reste, avait achevé de les dissimuler sous quelque replâtrage, et ils étaient presque partout sans utilité, quand le hasard les a tirés du milieu des décombres.

Je laisse aux architectes le soin de nous en indiquer l'usage précis. Il est bien à souhaiter que par des essais nouveaux et des expériences renouvelées sur plusieurs points dans les édifices religieux qu'ils élèveront désormais, ils tirent un heureux parti des ressources que leurs devanciers connaissaient. De toutes les parties de l'art architectural, l'acoustique demeure la plus ignorée aujourd'hui, disons mieux, la seule ignorée et absolument méconnue. Le chant sacré y perd beaucoup, la prédication encore davantage. Heureusement la curiosité de notre temps ne laisse pas longtemps les problèmes sans

les résoudre. Les hommes de goût et de progrès auront beaucoup fait en remettant à l'étude une question dont l'application pratique intéresse à un si haut degré l'art et la religion.

RAPPORT

SUR

L'ÉLECTION DU PENSIONNAIRE SUARD

Par M. Léon BRETILLOT.

MESSIEURS,

Vous êtes appelés cette année à remplir l'honorable et délicate mission dont les dispositions testamentaires de Mme Suard vous ont chargés. Ayant résolu d'employer une partie de sa fortune à donner aux jeunes compatriotes de son mari, qui seraient dénués de ressources, les moyens de suivre la carrière des lettres et des sciences, l'intelligente et digne compagne du secrétaire perpétuel de l'Académie française jugea qu'aucun autre mandataire ne pourrait mieux que votre Compagnie choisir, conformément à ses intentions, les sujets qui devaient profiter de sa bienfaisante prévoyance. Elle connaissait l'Académie de Besançon et elle savait que, fidèle à l'esprit de son institution, ce corps, recruté parmi les hommes éclairés du pays, s'appliquerait toujours à maintenir en Franche-Comté le goût des lettres et des sciences, et à le propager dans la

jeunesse studieuse par tous les moyens d'encouragement dont il pourrait disposer. Vous n'avez pas, Messieurs, trompé l'attente de la donatrice. Quoique faisant partie de l'Académie, je puis le dire ici sans crainte d'être taxé de partialité, les choix que vous avez faits ont été dictés par la pensée qu'avait Mme Suard d'ouvrir les carrières libérales à des hommes instruits, probes et sensés, qui pourraient, par leur action et leur exemple, rendre des services à la société. Ce que nous avons voulu faire pour nous conformer à ses vues, nos successeurs le feront aussi. Ils ne donneront la pension Suard qu'aux moins fortunés, aux plus méritants, aux plus honnêtes des candidats. Ils appelleront à la culture des lettres, des sciences et des arts, tous les esprits qui ne se contenteront pas de la satisfaction trouvée dans le bien-être matériel et pour lesquels l'exercice de la pensée est la suprême satisfaction. Les petits obstacles que les passions, plus bruyantes que fécondes de nos temps troublés, essaieront de leur susciter, ne les détourneront pas de la voie sage et libérale que vous avez suivie et que vous tenez à honneur de ne pas abandonner.

Trois candidats se sont présentés au concours que vous avez ouvert. L'un d'eux est âgé de vingt-un ans; les deux autres n'ont que vingt ans. Le premier a entièrement fait ses études classiques, et, depuis un an, il suit les cours de l'Ecole de médecine de Paris. Moins avancés que lui, ses deux concurrents n'ont pas encore complété leur instruction

scolaire. L'un d'eux paraît même avoir renoncé aux lettres et aux sciences dans le but de s'adonner exclusivement à l'étude du dessin et des arts plastiques pour laquelle il a, d'après les indications données dans la demande que son père a faite en son nom, montré un goût et une disposition particuliers. Aucun des candidats n'a jusqu'à ce moment fait preuve de dispositions intellectuelles qui fassent espérer qu'il sera un jour un homme de savoir et de talent. Rarement ces signes précurseurs du mérite à venir ont occasion de se manifester sur les bancs du collége. Si la donatrice avait exigé que les aspirants eussent, avant de se présenter, indiqué qu'ils seraient capables de prendre place dans l'élite des littérateurs, des savants ou des artistes de leur temps, vous ne devriez pas faire aujourd'hui le choix qu'elle vous a confié. Mais Mme Suard n'a pas eu de si hautes visées. Déjà, en proclamant un des pensionnaires, l'Académie a eu occasion d'expliquer que cette femme, d'un sens si droit et si humain, désirait mettre ses fils d'adoption à même de devenir des hommes éclairés, des citoyens utiles et d'honnêtes gens. Nous serions certainement fort heureux de rencontrer parmi les jeunes aspirants un de ces esprits heureusement doués, dont les facultés auraient déjà été développées par de persévérantes études, et que la vocation au travail, soutenue par une volonté ferme, signalerait comme devant se distinguer dans la carrière qu'il aurait embrassée. Mais ces rencontres si désirables ne se font qu'excep-

tionnellement. Il est même à craindre que la tendance actuelle de la jeunesse ne les rende moins fréquentes encore. Elle est trop préoccupée, cette jeunesse, du désir de se créer promptement une situation avantageuse et douce pour qu'elle veuille s'arrêter longtemps à des travaux qui ne donnent d'autre jouissance que celle d'élever l'intelligence à la compréhension du vrai, du bon, du beau dans la littérature, dans les sciences et dans les arts.

Parmi les trois candidats, vous avez dû distinguer celui qui a mis le plus en évidence le goût et le besoin d'apprendre et de savoir, et dont le caractère annonce la constance et la résolution qui conduisent au succès.

Il a fait de bonnes études au petit séminaire d'Ornans et au collége de Saint-François-Xavier. Dans ces deux institutions, des distinctions scolaires ont chaque année récompensé ses efforts. Il a été reçu bachelier ès-lettres d'abord, puis il a obtenu le grade de bachelier ès-sciences complet.

Ses maîtres ont rendu bon témoignage de sa conduite morale et religieuse. Ils ont attesté que toujours il s'était montré intelligent, laborieux et soumis à la règle. Le secrétaire de la Faculté de médecine de Paris constate qu'il a subi le premier examen de fin d'année avec la note *bien satisfait*.

Dans la demande qu'il vous a présentée et dont la forme est convenable et simple, il annonce qu'il se propose de suivre la carrière médicale, qui exige une longue et laborieuse initiative. C'est à Paris

qu'il compte faire ses études professionnelles. Mais il n'a à sa disposition, pour suffire à ses dépenses pendant les cinq années qu'il doit y passer, qu'un capital de 6 à 7,000 fr. que son père lui a laissé. Ce fonds suffira-t-il pour le conduire jusqu'à l'époque où, devenu docteur, il pourra se créer les ressources si restreintes que procure à son début l'exercice de la profession ? Il n'ose l'espérer, et c'est la crainte de ne pouvoir atteindre le but qui lui a suggéré l'idée de solliciter la pension Suard à laquelle la modicité de ses ressources lui paraît donner le droit de prétendre.

Toutes les explications qu'il vous a présentées sur sa position et sa fortune ont été reconnues exactes et vraies par le maire de sa commune. Ce magistrat déclare avoir pris part aux arrangements de famille qui ont mis le jeune Berthelot, à la mort de son père, en possession du modeste avoir qu'il emploie depuis un an à acquérir l'instruction qui lui est nécessaire.

Cette exiguité de ressources vous a paru répondre à la situation difficile et précaire à laquelle Mme Suard a eu l'intention de donner aide et assistance. Elle a déterminé vos suffrages.

Je proclame en votre nom M. Marie-Louis-Maurice Berthelot titulaire de la pension Suard pour les années 1876, 1877 et 1878.

Que le nouveau pensionnaire lise et relise l'acte testamentaire qui, pendant ces trois années, va l'affranchir des pénibles préoccupations dont ne

cesse pas d'être assiégé l'homme qui n'a pas de moyens d'existence réguliers et assurés. Il comprendra que cet acte forme, entre sa bienfaitrice et lui, un lien qui oblige le donataire à se rendre digne de la faveur dont il est l'objet. En travaillant avec ardeur et résolution à devenir un membre distingué de la grande corporation dans laquelle il veut entrer, il acquittêra sa dette envers celle dont l'âme bienfaisante lui a ménagé un secours si opportun et si efficace.

La profession médicale me paraît réclamer de celui qui a la volonté de l'exercer dignement des qualités tout à fait spéciales. Elles tiennent de l'intelligence et du cœur, de la science et du désir incessant, mais rarement satisfait, de réussir à faire ce qui doit amener le soulagement des misères humaines. Le vrai médecin doit être un moraliste observateur, un philosophe compatissant en même temps qu'un homme de science. Espérons que le titulaire que vous venez de choisir, et qui le premier représentera l'art médical dans la série des pensionnaires Suard, saura y prendre un rang honorable en s'efforçant de remplir avec distinction la fonction qui a été l'objet de ses préférences et de son libre choix.

SUR LA MORT DE Mgr LE CARDINAL MATHIEU,

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON,

Par M. l'abbé PIOCHE.

Qu'il fut triste ce jour, où la ville, en silence,
Tout entière suivait, comme un cortége immense,
Le char sombre et muet de son Pontife mort !
L'airain sacré tintait dans sa haute demeure ;
Ses glas aériens, comme une voix qui pleure,
Remplissaient la cité de leur funèbre accord.

Le bronze des combats tonnait par intervalle ;
Peuple, prêtres, guerriers, tous d'une ardeur égale
Comme des orphelins entouraient le cercueil.
Ces sentiments si vifs que la nature opère
Ont fait comprendre à tous que nous perdions un père ;
Chacun dans cette mort a vu son propre deuil.

Quoique toujours fidèle à son devoir austère,
Il suspendit parfois les soins du ministère
Pour venir oublier ses labeurs parmi vous ;
Quelle affable bonté, quelle grâce sereine !
Malgré l'éclat sacré de la pourpre romaine,
Il siégeait dans vos rangs comme l'un d'entre nous.

Il est mort ce Pontife ! on peut y croire à peine ;
Tant huit lustres passés dans cette vie humaine
Entre son règne et nous ont formé de liens !
Il est mort ; mais sa vie appartient à l'histoire ;
Ses œuvres à jamais couronnent sa mémoire ,
Et son nom est inscrit dans les fastes chrétiens.

Pourquoi donc s'attrister dans un pieux délire,
Et pourquoi sous nos doigts faire pleurer la lyre ?
Loin des scènes de deuil ma muse prend l'essor.
Voiles, qui nous cachez les célestes portiques,
Ecartez votre azur et vos replis mystiques ;
Et que le Saint des saints m'ouvre ses portes d'or.

O Vesonce, ô cité que le Christ a bénie,
Ton Evêque est monté dans la sphère infinie ;
Ses frères glorieux le fêtent aujourd'hui.
Nos Pontifes sacrés sont tous dans cette enceinte ;
Ils sont les anneaux d'or de la chaîne très sainte
Qui du Christ et de Jean redescend jusqu'à lui.

Sacerdoce éternel, qui fécondes l'Eglise,
La génération que tu nous as promise
Se perpétue en nous, brillante de clarté.
Tu n'empruntes ta force à rien de ce qui passe ;
Ta vertu vierge encor triomphe de l'espace
Et dure dans le temps et dans l'éternité.

Je vois saint Lin, disciple et successeur de Pierre,
Qui, sur le Cœlius apportant la lumière,
Fit luire le premier l'aurore du Seigneur,
Ferréol et Ferjeux dans leur pourpre splendide,
Enfin les saints vieillards, Prothade, saint Antide,
Avec leurs nimbes d'or d'apôtre et de pasteur.

Ils sont là, près du Christ, dont l'éclat les inonde ;
Ils sont ses assesseurs au seuil de l'autre monde,
Et de l'éternité leur œil plonge ici-bas :
Les siècles à leurs pieds s'écoulent comme un fleuve ;
Car Dieu les fait témoins et juges de l'épreuve,
Ils préparent pour nous la palme des combats.

Je les vois accueillant leur successeur Césaire ;
Au sortir de ces lieux pleins d'ombre et de misère,
Il resplendit comme eux d'un éclat immortel ;

Il a pris place aussi sur leurs trônes augustes,
Et comme eux il attend que le nombre des justes
S'achève sur la terre et monte vers le ciel.

Aussi je vous salue au sein de la victoire !
Pasteur, votre triomphe absorbe dans la gloire
Ce qui restait de faible et de terrestre en vous ;
Vous fûtes l'ornement de nos fêtes sur terre,
Vous fûtes encor plus : vous étiez notre Père ;
Au ciel où vous régnez, souvenez-vous de nous.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

ÉPITRE

A MON VIOLON.

A toi, mon vieil ami, compagnon de ma vie,
A toi ces derniers fruits d'une veine affaiblie,
A toi dont chaque jour les fidèles accords
De mon esprit lassé détendaient les ressorts.
Combien sont désormais lointaines les années
Où le vieil Apollon, joignant nos destinées,
Te mit entre mes mains, presque aussi haut que moi ;
Où de l'archet mon père interprétant la loi,
Sur ton sapin sonore, ébranlé jusqu'à l'*âme* (1),
Guidait mes doigts d'enfant dans leur première gamme !
L'enfance, la jeunesse, âge trois fois heureux !
Que de fois, mon cher Clootz (2), nous mêlant à ses jeux,
A mes jeunes amis qu'animait ta cadence
N'avons-nous pas donné le signal de la danse !
Le dieu du violon et du bal est encor
Le dieu savant d'un art plus grave, qui du corps
Recherche, reconnaît, adoucit la misère ;
Cet art était celui que pratiquait mon père ,
Il le fit mien aussi, fut mon maître, par là
Me donna deux patrons en un seul, et voilà
Comment d'un blason neuf si j'eusse fait l'emplette,
On verrait s'y croiser l'archet et la lancette.

---

(1) Petit cylindre de bois placé dans l'intérieur de l'instrument, dont il soutient et met en communication les deux tables.

(2) Nom du luthier chez lequel paraît avoir été fabriqué mon violon.

La lancette pourtant ne fut jamais mon fort,
Et ce ne fut jamais sans un pénible effort
Que, bravant les lazzis de Molière et Lesage,
De l'eau claire aux mourants je prescrivis l'usage.
Aussi, par Apollon, ne fus-je pas longtemps
A laisser là l'eau claire et ses équipollents,
Et, fuyant Esculape et sa noire séquelle,
A bannir de chez moi l'affreuse clientèle.
Mes clients désormais furent le travail, l'art,
La science, surtout celle qui pour sa part
De l'humaine nature abordant les problèmes,
Et de l'âme et du corps rapprochant les extrêmes,
Inscrit sur son drapeau le vieux nom d'Anthropos.
La science de l'homme, oui, c'est là, mon cher Clootz,
L'étude par laquelle a commencé ma vie,
Par laquelle sans cesse elle s'est poursuivie.
Tu le sais, tu l'as vu, tu sais par quels efforts,
A travers quels écueils aux périlleux abords,
Sur ces obscurités de l'humaine science,
J'ai peut-être conquis le droit à l'ignorance.
Ainsi se resserra l'harmonieux lien
Qui, dès lors unissant ton avenir au mien,
Te fit de mon labeur l'utile auxiliaire......
Souvent aux vieilles cours de la Salpétrière,
Dans ce haut pavillon où longtemps j'habitai,
Un prélude éclatait dans les airs emporté,
Et d'un élan soudain sur ta touche d'ébène
Se succédaient sans fin, comme épis qu'on égrène,
Sonates, concertos, toute forme de l'art,
De l'art du violon : Hayden et Mozart
Et le grand Beethoven, trinité sans pareille !
A ces accords divers de loin prêtant l'oreille,
Si quelque promeneur, ami du pavillon,
De ta savante éclisse eût reconnu le son,
Certes il se fût dit que dans cette demeure
La science était loin de régner à cette heure,
Que lui-même le luth, cher au sacré vallon,
Avait cédé la place au bruyant violon.....

Et l'ami, ce disant, eût parlé sans sagesse.
Sans doute, en ce moment, s'élançaient de ta caisse
Les sons les plus corrects, les accords les meilleurs;
Ma main était à toi, mais ma pensée ailleurs.
Elle était tout entière à quelque grand problème
Dont faisait le sujet la pensée elle-même,
Difficile sujet, grave recherche, où l'art
Venait en se jouant ainsi prendre sa part.
  Telle fut, mon cher Clootz, notre commune vie,
Vie où, sans jeu de mots, la plus pleine harmonie
N'a cessé de régner, où la plume et l'archet
A l'envi l'un de l'autre au but commun marchaient :
L'une, plus gravement, dans l'esprit de son rôle,
L'autre d'un air plus gai, mais non pas plus frivole.
  Cette douce union a duré bien longtemps,
Un demi-siècle et plus : aussi la main du temps
Déjà sur tous mes sens s'est-elle appesantie.
Sous son âpre contact la mienne s'est raidie,
Mes doigts sont moins hardis, leur toucher est moins sûr.
Bientôt viendra le temps où sur le fruit trop mûr
Au souffle des autans se referme la terre;
Nous nous séparerons. A ma trame éphémère
La tienne survivra. Bien des lustres encor
Tu garderas ta forme et suivras ton essor ;
Ton *âme* formera des amitiés nouvelles,
Tandis que, s'envolant aux voûtes éternelles,
La mienne, sous le feu des regards tout-puissants,
Des choses d'ici bas ira chercher le sens,
Dans ce monde mortel sans plus laisser de trace
Que le son sans écho qui s'éteint dans l'espace.

25 décembre 1872.

F. Lélut.

RAPPORT

SUR LA RESTAURATION DE L'ARC DE TRIOMPHE

DIT

PORTE-NOIRE

PAR

P. MARNOTTE, ancien architecte de la Ville.

MESSIEURS,

La restauration de l'Arc de Porte-Noire, que j'ai entreprise en 1825, m'avait valu deux ans après l'honneur d'entrer à l'Académie. Les membres qui m'ont donné leurs suffrages ne sont plus, et je suis devenu votre doyen d'âge.

C'est devant les successeurs de ceux qui m'ont élu que je viens, après cinquante ans, lire mon rapport sur cette restauration. Le sujet est vieux, l'auteur commence à l'être; mais l'Académie ne se rajeunit que pour s'occuper d'antiquités avec un zèle toujours nouveau.

Peut-être n'est-il pas hors de propos de raconter, en 1875, comment on débutait en 1825 dans les recherches archéologiques. Ce rapport présenté si tard aura quelque chose d'inusité dans vos annales, et comme l'on s'excuse toujours sur quelque chose

en prenant la parole à l'Académie, au lieu de demander grâce pour ma jeunesse, comme je l'aurais fait à mon entrée dans la Compagnie, c'est en qualité de doyen d'âge que je réclame aujourd'hui toute votre indulgence.

I

Porte-Noire, cet antique débris de la grandeur romaine, dont les restes nous ont été heureusement conservés, servait jadis de soubassement à une grosse tour se rattachant à l'ancienne clôture du chapitre métropolitain.

Lors de la construction de cette tour, des précautions devinrent nécessaires pour que son poids n'écrasât pas le monument antique qui devait être déjà fort endommagé.

Il fut donc consolidé par le remplissage en maçonnerie de l'Arc de triomphe dans lequel on ménagea seulement une porte de 3^m32 de largeur sur 4^m70 de hauteur, pour servir de passage conduisant à l'église Saint-Jean, au Chapitre, ainsi qu'à la citadelle; et cette porte fut surmontée de deux fenêtres pour éclairer le premier étage de la tour; en outre, une des colonnes de l'Arc, touchant la maison n° 3, rue Saint-Jean, fut reprise en sous-œuvre, et on lui donna une base gothique qui caractérise l'époque de cette construction.

En général, la maçonnerie de cette espèce de

donjon était peu soignée et n'avait été établie qu'avec d'anciens matériaux provenant d'édifices ruinés, parmi lesquels on remarquait des sculptures grossièrement traitées, représentant en style byzantin les emblèmes des quatre évangélistes; sculptures qui, à titre de souvenir, furent déposées au vestibule du musée, après la Restauration.

Cette tour, qui fut élevée au moyen âge pour la défense de la ville, ou plutôt pour servir de beffroi, avait de hauteur 21^{m}30, à partir du pavé jusqu'à la naissance de la toiture qui, en outre, avait 7^{m}30 d'élévation : trois étages y avaient été pratiqués, dont le premier servait de logement à un sacristain, et les deux autres renfermaient des cloches et l'horloge de Saint-Jean dont le vaste cadran placé sur la façade se voyait de fort loin. Enfin, la toiture avait la forme d'un pavillon à deux épis surmontés de hautes girouettes qui produisaient un effet assez pittoresque dans le lointain.

La circulation qui se faisait sous la tour, à travers un passage obscur, tortueux et fort étroit, offrait peu de sécurité, surtout pendant la nuit et lors du passage des troupes qui se rendaient à la citadelle; en sorte que, vu ces inconvénients, il fut décidé que cette tour serait démolie et que l'on aviserait au moyen de procurer un passage plus facile sur la voie publique.

A cet effet, M. Lapret, alors architecte de la ville, présenta, le 29 juillet 1819, un projet de démolition qui, peu de temps après, fut suivi d'exécution, et

l'on vit bientôt avec grand plaisir tomber cette vieille tour qui, pendant plusieurs siècles, avait défiguré et écrasé notre Arc de triomphe; cependant, il faut avouer que cet appendice fâcheux a bien servi à le protéger lors de l'invasion des Barbares qui, sans cela, l'auraient détruit avec tous les autres monuments de la cité; car c'est à une cause semblable que l'Arc d'Auguste, à Suze, en Piémont, et celui d'Orange, en France, doivent leur conservation, parce qu'ils servaient, comme ici, de soubassement à de vieilles tours fortifiées (1).

Après la démolition de la tour, on resta fort incertain sur le sort que l'on devait faire subir à la Porte-Noire, qui n'était plus supportée que par la maçonnerie du mur qui remplissait la largeur de l'Arc et par les maisons voisines, ce qui était peu rassurant; d'autant plus que, pendant les siècles de barbarie, tout le jambage de droite avait été détruit et avait servi en quelque sorte de carrière où l'on allait extraire des pierres tendres pour divers usages; il devenait donc de toute nécessité de prendre des dispositions pour consolider le monument.

Pour s'éclairer à ce sujet, M. le préfet nomma une commission composée du colonel du génie militaire à Besançon, d'un ingénieur des ponts et chaussées et d'un praticien architecte, etc., pour l'examen à faire dans l'intérêt de la conservation de l'Arc de

---

(1) *Essai sur l'histoire générale de l'architecture*, par J.-G. LEGRAND, p. 136 et 143.

triomphe et pour donner un avis sur les mesures qu'il était urgent de prendre dans l'intérêt public.

Cette commission opéra le 4 septembre 1823, et proposa de démonter avec soin toutes les pierres de la partie supérieure de l'Arc, y compris la voûte, en numérotant chacune de ses pierres pour les replacer avec du bon mortier, et en opérant de la même manière partout où le besoin l'exigerait ; travaux qui étaient évalués à vingt mille francs (1).

Mais ce moyen, outre qu'il était fort dispendieux, équivalait en quelque sorte à une destruction complète, vu que la pierre tendre, dont le monument est composé, étant très fruste et même écrasée sur plusieurs points, n'aurait pu subir avantageusement une pareille épreuve, d'autant plus que chaque pierre était cramponnée ; du reste, la conclusion du rapport prouve assez que c'était là l'opinion des experts, car il se termine ainsi :

« Nous pensons que la conservation de cette » ruine, telle qu'elle est, ne peut être que d'un faible » intérêt dans l'état d'obstruction et de mutilation » où elle se trouve ; il n'y aurait donc que deux » partis raisonnables à prendre : ou de la restaurer » complètement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, ou de

(1) La restauration de M. Marnotte n'a coûté que treize mille francs, qui ont été payés, savoir :

Par le gouvernement...............	6.000 fr.
Par le département.................	3 000
Et par la ville......................	4.000
Total..................	13.000 fr

» la faire disparaître entièrement pour débarrasser
» un passage indispensable, tant pour la cathédrale
» que pour les quartiers du Chapitre. »

(Suivent les signatures que je me dispenserai de citer.)

Cette conclusion fut loin de satisfaire M. le préfet, qui en référa à M. le maire de Besançon en le priant de s'éclairer encore des conseils de l'Académie des sciences de la ville, en y joignant le rapport de la commission.

L'Académie répondit, le 1er octobre suivant, qu'elle éprouverait la plus vive douleur si l'on suivait l'avis des hommes de l'art, qui n'aurait pour résultat que la destruction d'un monument remarquable dont elle réclamait ardemment la conservation et la restauration, tant dans l'intérêt des arts que dans celui de l'histoire.

Comme j'avais été nommé architecte de la ville quelque temps auparavant, et que j'avais connaissance du rapport de la commission, j'adressai, le 25 octobre 1823, à M. le comte de Milon, préfet du département, un projet de restauration de Porte-Noire sérieusement étudié, qu'il examina avec beaucoup d'intérêt et qu'il s'empressa de communiquer à M. le maire de la ville pour qu'il voulût bien le soumettre à son conseil, en l'engageant à faire voter les fonds nécessaires pour la réalisation de mes plans. Mais le conseil refusa de s'occuper de cette affaire, qu'il prétendit ne pas être de son ressort. Il est vrai que déjà il existait une longue correspon-

dance entre M. le préfet, le conseil général, le conseil municipal et le ministre, pour se rejeter mutuellement la propriété du monument dont chacun ne se souciait, afin de ne pas subvenir aux frais de sa restauration. — Cependant, après tous ces débats, M. le préfet, qui avait pris l'initiative et qui voyait la ville attacher si peu d'intérêt à un monument dont elle aurait dû se faire honneur, eut la pensée d'en reférer au ministre, et, ensuite des instructions qu'il reçut, il adressa au conseil des bâtiments civils mon projet, qui obtint son approbation le 4 septembre 1824, en déclarant que, vu les difficultés d'appréciation, les travaux seraient exécutés en régie sous ma direction et mon contrôle spécial; en sorte que ce ne fut qu'en 1825 que la restauration eut lieu dans tout son ensemble.

II

Ma première opération consista à établir un échafaudage sur toute la hauteur de l'Arc de triomphe, de manière à pouvoir en faire parfaitement la reconnaissance et pouvoir facilement opérer les démolitions et les reconstructions. Ensuite, ayant reconnu que la pierre dont les Romains s'étaient servis était celle dite de *vergenne,* provenant des carrières d'Avrigney, je fis un plan d'appareil de tous les blocs qui m'étaient nécessaires, et je me rendis à Avrigney, où, ayant fait opérer des fouilles aux carrières du mont *Colombin,* je reconnus

exactement celle où les Romains avaient tiré, ce qui me fut attesté par la découverte de plusieurs tombeaux ébauchés et abandonnés par eux dans cette carrière.

Après un examen attentif de l'état du monument, je vis avec douleur, sur la face en regard de la ville, que le jambage joignant l'archevêché était complètement détruit sur à peu près moitié de son épaisseur; qu'il en était de même des voussoirs de la voûte, sauf la moitié des sculptures de l'archivolte, et qu'ainsi il devenait indispensable de rétablir ce jambage et même la voûte entière, en y replaçant les sculptures qui pourraient être conservées.

Au côté opposé, en face de l'église Saint-Jean, toute cette partie du monument, qui avait formé un des côtés de la vieille tour, avait été jadis incendiée, à partir de la naissance de la voûte, et pour consolider l'édifice, on avait établi un contre-mur en moellons qui masquait entièrement l'aspect supérieur de l'Arc de triomphe. Cependant, voulant me rendre compte de la décoration qui pouvait encore exister sous ce contre-mur, je fis enlever avec précaution, et par petites parties, le moellon; ce qui me permit de constater que l'Arc de triomphe était à double face semblable, et que des victoires disposées de la même manière dans le tympan au-dessus de l'archivoûte existaient sur les deux côtés; malheureusement, il était de toute impossibilité de laisser ces sculptures à découvert à raison de leur mutilation et surtout de la désorganisation de la

pierre qui, ayant été calcinée par le feu, n'avait plus de consistance et n'aurait pu se soutenir à l'air libre. J'ai donc pris le dessin exact d'une ce ces victoires (*planche 1*), et dans l'intérêt de la conservation et de la solidité du monument, j'ai dû rétablir le contre-mur qui les recouvrait et qui les recouvre encore aujourd'hui.

Arrivé à l'entablement supérieur de l'Arc, j'y ai trouvé l'architrave mutilée et partie en porte à faux ; il en était de même de la corniche, et quant à la frise, elle avait été horriblement bouleversée, pour en arracher l'inscription en bronze qui y était placée. A la vue de cette dévastation, je ne pus m'empêcher de faire cette réflexion, que l'on devrait bien proscrire des monuments publics les ornements et les inscriptions en bronze qui deviennent presque toujours, dans les guerres et dans les révolutions, la proie des barbares.

Enfin, pour avoir une juste idée de ce qu'était Porte-Noire dans son état de ruine, on peut consulter la gravure qui en a été faite avec la plus grande perfection et la plus parfaite exactitude, par M. Lapret, neveu de l'ancien architecte de la ville, et qui a été insérée dans l'*Annuaire* de M. Laurens (année 1820).

III

Après cet examen, et ayant pris toutes les mesures qui m'étaient nécessaires, je choisis un bon appa-

reilleur, et, aidé seulement de deux maçons et d'un manœuvre, je me mis résolument à l'œuvre.

Je m'occupai d'abord du rétablissement du stylobate qui devait porter les deux colonnes du côté de l'archevêché; puis je reconstruisis par arrachements le jambage qui avait été détruit, en consolidant chaque pierre avec un crampon de fer, ainsi que l'indiquait la construction antique.

Sur le stylobate je rétablis les deux colonnes de l'ordre inférieur qui n'existaient plus; mais je les restituai rustiquement, ainsi que le jambage de l'Arc, derrière ces colonnes, en simulant grossièrement les sculptures aux endroits où il s'en trouvait, ou en les rattachant à quelques débris antiques que j'avais pu conserver.

Arrivé à l'entablement des colonnes, je rétablis de même l'imposte de l'Arc qui était en ruine, mais dont je pus néanmoins dessiner les sculptures qui se composaient de dauphins entrelacés jusque sur l'astragale; ensuite je rétablis également la voûte dans toute l'épaisseur du monument et sur toute la hauteur de son archivolte.

Pendant ces opérations, je me gardai bien de toucher à la maçonnerie faite au moyen âge qui remplissait le vide de l'Arc romain; car je fus prodigieusement facilité par cette maçonnerie qui me servit d'étaies naturelles, d'étrésillons et même de cintres pour remplacer les voussoirs de la voûte. Quant à ces voussoirs qui étaient ornés de caissons, il m'a été impossible de les conserver; ils étaient

presque pulvérisés, et je n'ai pu adapter aux nouveaux que les sculptures de l'archivolte, en les boulonnant en tête; puis j'ai fait tailler dans la nouvelle voûte les caissons, en même quantité et de même forme que les anciens, dont je n'ai pu conserver que deux spécimens qui sont déposés dans les fragments d'architecture sur l'escalier du Musée, où l'on peut en prendre connaissance.

La clef de la voûte me servit d'un bon soutien pour porter l'architrave supérieure dans la partie centrale du monument. De plus, je fis passer par-dessous des barres de fer maintenues par des tirants qui viennent au moyen d'écroux former obliquement des ancres allant se rattacher derrière la face postérieure de l'Arc. Puis, pour alléger la partie très caduque de la frise, je l'ai fait remplir en tuf beaucoup plus léger que la pierre et à travers duquel les tirants en fer passent en s'y adaptant.

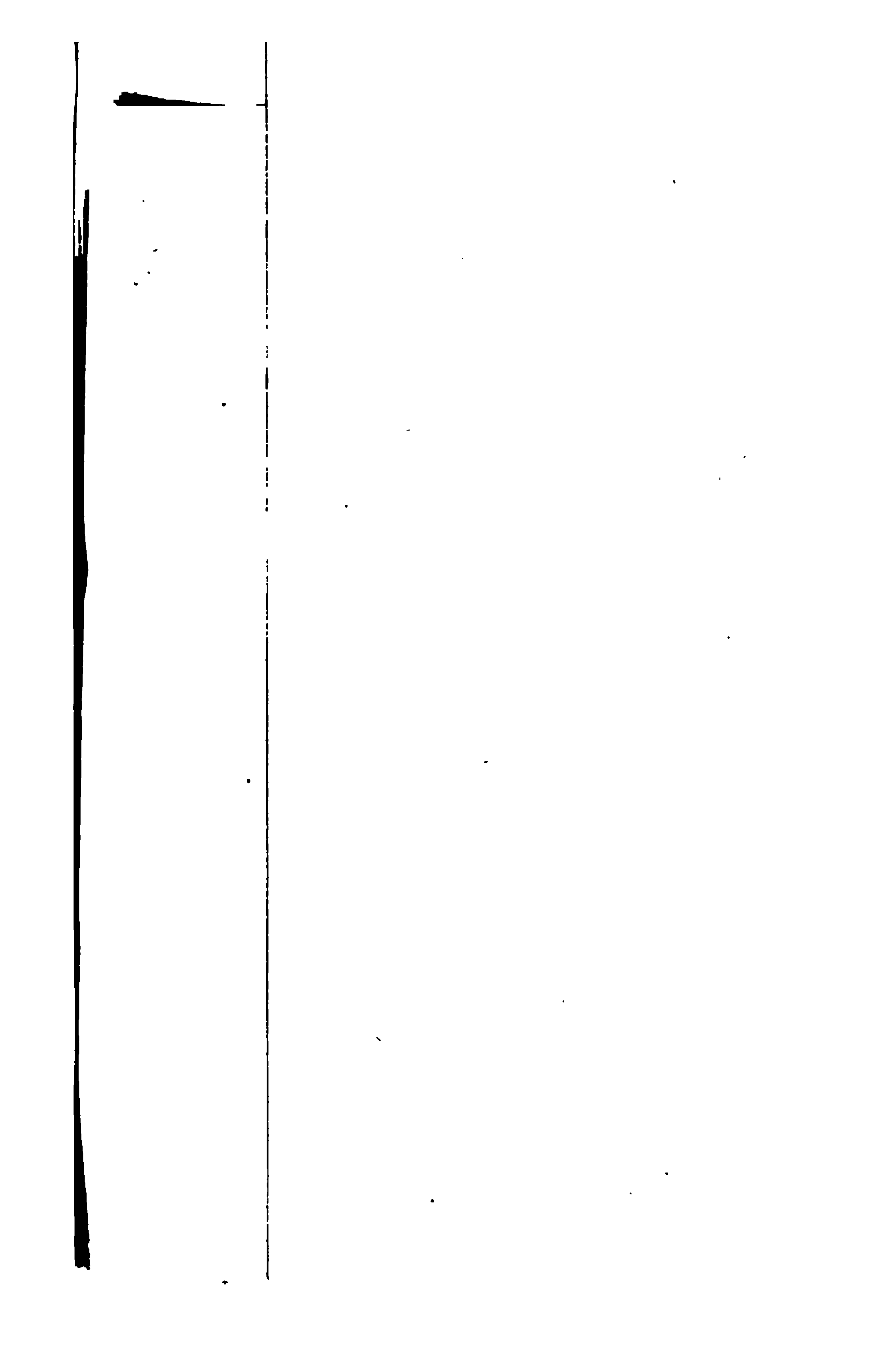
Au côté droit, j'ai rétabli les colonnes de l'ordre supérieur qui, de même que celles du bas, n'existaient plus, et dont j'ai reproduit la masse, ainsi que celle de la grande figure de l'entrecolonnement qui faisait pendant à celle du côté gauche et dont il restait encore une jambe antique avec un débris de draperie.

Enfin, après la restauration complète du monument, j'ai fait démolir le vieux mur qui remplissait l'Arc romain, et c'est alors que l'on a pu voir Porte-Noire dans toute sa splendeur et son originalité *(planche 2)*.

IV

La restauration de notre Arc de triomphe, malgré son heureux achèvement, demanderait encore à être complétée par de nouvelles recherches : ainsi les amis des arts et de l'archéologie aimeraient que le monument fût fouillé autant que possible dans les murs mitoyens des bâtiments qui l'enserrent. On verrait avec intérêt qu'il fût pratiqué une espèce de niche dans le mur de l'archevêché, ainsi que cela a été fait dans celui de la maison n° 3. On pourrait même, sans altérer les bâtiments voisins et sans nuire à l'Arc de triomphe, retrouver dans ces arrachements les colonnes qui doivent être noyées dans la maçonnerie, et probablement reconnaître aussi si les flancs du monument se terminaient par des pilastres semblables à ceux qui soutiennent l'archivolte de la voûte et qui encadrent les colonnes; car, s'il en était autrement, on ne comprendrait guère comment ce monument, qui a si peu d'épaisseur et une si grande hauteur, aurait pu se soutenir sans le secours de ces pilastres qui lui servaient de contreforts, ainsi que je les ai tracés et indiqués par des hachures sur le plan de l'Arc de triomphe *(planche 3)*.

On désirerait aussi que des fouilles fussent entreprises sous le mur de l'archevêché qui formait jadis un des côtés de l'ancienne tour, dont les fondations ont été établies sur d'énormes blocs de pierre pro-



venant de monuments détruits, dont les sculptures sont restées intactes, ainsi que j'en ai eu la preuve en retirant celles qui se trouvaient au côté opposé sous le mur de la maison n° 3, dont je donne ici les dessins *(planches nos 4 et 5)*, bien que déjà, elles aient été reproduites par M. le président Clerc dans son ouvrage : *La Franche-Comté à l'époque romaine.* Du reste, ces sculptures ont été déposées sur l'escalier du Musée où l'on peut les voir et les apprécier : elles sont d'un grand effet et largement touchées; plusieurs portent les attributs des eaux et doivent indubitablement avoir appartenu au réservoir des eaux d'Arcier qui se trouvait près de Porte-Noire.

V

Pendant la restauration, ayant dessiné et mesuré les principaux détails de l'Arc de triomphe, j'en donne ici les dessins et vais également donner les principales dimensions du monument.

Sa largeur a dû être de $13^{m}76$, en supposant qu'il y avait des pilastres sur les faces latérales (ce qui est très probable), et de hauteur depuis le pavé jusqu'au-dessus de la corniche, $12^{m}36$.

L'Arc a $5^{m}60$ d'ouverture, sur $10^{m}30$ de hauteur sous clef depuis le pavé, et $2^{m}08$ de profondeur, pilastres compris; en sorte que l'épaisseur de l'Arc, sans la saillie des pilastres, n'est que de $0^{m}88$.

Les colonnes de l'ordre inférieur ont $0^{m}51$ 1/2 de

diamètre sur 5m09 de hauteur, compris base et chapiteau, et celles de l'ordre supérieur ont 0m41 de diamètre, sur 3m25 de hauteur, également compris base et chapiteau.

VI

L'ordonnance architectonique de l'Arc de Porte-Noire est unique dans son genre : elle ne se compose que d'une seule et même arcade, dont les pieds-droits sont flanqués de colonnes superposées, et se termine par un vaste entablement qui recevait dans sa frise une inscription dont les caractères étaient probablement en bronze, mais qui ont été pillés et dont il ne reste plus qu'une des extrémités du cadre qui est encore soutenue par une figure de génie agenouillé.

De forts pilastres ayant 0m78 portent une archivolte de même largeur et de même nature.

Le pilastre en regard de la ville, et à gauche du spectateur, est orné de bas-reliefs étagés sur toute sa hauteur.

Le premier de ces bas-reliefs représente, dans la partie inférieure, une femme en guise de cariatide supportant une vasque fermée sur laquelle se trouve un jeune homme le bras étendu sur une bourse où il semble puiser pour la délivrance d'un captif que l'on voit par-dessous. Les deux bas-reliefs qui se succèdent en montant, exprime la richesse du pays conquis, par la récolte des fruits et la vendange. Le

quatrième semble indiquer Apollon étouffant le serpent Python, et accompagné de son fils Esculape, encore enfant. Puis l'on voit dans le cinquième qui termine la série, une femme qui se sauve en agitant à la main une légère draperie. Enfin le chapiteau qui forme l'imposte de l'Arc est couvert, sur deux rangs, de dauphins entrelacés.

Les colonnes de l'ordre inférieur portent également par étages des bas-reliefs séparés chacun par une frise; mais ces bas-reliefs sont trop effacés pour que j'essaie ici de les décrire. Les bases sont de forme attique, surchargées d'ornements, à l'exception de celle qui a été reprise en sous-œuvre, lors de la construction de la vieille tour. Quant aux chapiteaux, on ne peut pas dire qu'ils sont composites, mais plutôt qu'ils sont d'un style composé : ils portent bien deux rangs de feuilles d'acanthe surmontées de cannelures et de volutes ; mais ce n'est pas là le composite du cinquième ordre d'architecture, ni celui que l'on voit si pur à l'Arc de Septime Sévère, à Rome; ce n'est qu'un genre de fantaisie.

Dans l'entrecolonnement, il existait un piédestal qui, en ce moment, est en ruine, mais dont les restes portent encore une figure de femme finement drapée ; elle est enchaînée ainsi que ses enfants après le pied d'une vasque fermée et qui sert de support à un Hercule représentant la force, s'appuyant sur la valeur et la sagesse, exprimées par Mars et Minerve. Cette figure d'Hercule est couronnée par une large conque marine surmontée de deux dauphins.

Au côté opposé, en regard de l'église Saint-Jean, les colonnes sont mieux conservées que du côté de la ville; celle de droite est couverte également de bas-reliefs séparés par des frises.

Celui du bas représente un athlète chargé d'un énorme bloc de pierre, et en face se trouve un guerrier qui semble lui objecter son impuissance contre l'armée des Romains.

Le second, en montant, figure la toilette d'une jeune femme.

Au troisième, on voit un héros armé d'un glaive qui va faire, suivant l'usage, un sacrifice après la victoire, et dont la victime est à ses pieds.

Le quatrième montre une jeune femme discutant avec un personnage qui est assis devant elle.

Le cinquième exprime la figure d'un beau jeune homme tenant une coupe à la main et accompagné de bacchantes.

Enfin, le sixième représente un athlète poursuivant un animal qui le devance dans sa course rapide *(planche 7)*.

Dans l'entrecolonnement, on remarque une belle figure d'Hébé, dont les draperies flottantes ne lui servent que d'encadrement, mais qui sont d'un style admirable et plein de mouvement. L'aigle majestueux qui est à ses côtés semble fixer avec ardeur la déesse de la jeunesse. Le tout repose sur un piédestal où se trouve sculptée l'image d'une ville portant une corne d'abondance *(planche 8)*.

Quant à la colonne à gauche, qui touche à l'ar-

chevêché, elle est couverte de rinceaux d'ornements qui sortent de grandes feuilles d'acanthe, et l'on voit des enfants parmi ces rinceaux *(planche 6)*. Mais il est assez étonnant de trouver sur une colonne romaine ce genre d'ornementation qui n'appartient guère qu'à l'époque romane, ainsi qu'on en voit un exemple au baptistère de Pise, et à d'autres monuments de cette époque.

L'entablement de l'ordre inférieur est couvert d'ornements sur toutes les moulures ; l'architrave ne laisse aucun repos ; la frise est ornée de cuirasses dont plusieurs sont de forme imbricée, avec vases de fruits à plomb sur les colonnes ; et la corniche, outre les ornements de ses moulures, porte encore des modillons.

A cette hauteur et sur l'imposte de l'Arc, se déroule l'archivolte du monument qui est surchargée de Tritons et de Néréides soutenant au-dessus de leur tête une draperie légère qui part de la figure principale qui se trouvait à la clef. Cette clef, que j'ai été obligé de rétablir en entier, était complètement ruinée et même écrasée ; de sorte qu'il était impossible d'y distinguer le personnage que M. le président Clerc a cru devoir restituer dans son ouvrage *La Franche-Comté à l'epoque romaine*, d'après les indications et surtout d'après les gravures de nos auteurs Chiflet et Dunod.

Il est vrai qu'il était d'usage, dans ces sortes de monuments, de placer à la clef de l'Arc la figure du triomphateur, ou celle d'un bienfaiteur et, parfois

même, celle de la ville de Rome ; chose qu'il m'a été impossible de constater, car, au moment de la restauration, je n'ai trouvé qu'une masse informe, sans tête, ni bras ni jambe, qui aurait semblé avoir appartenu plutôt à deux figures qu'à une seule. Dans tous les cas, ces figures, ou cette figure, devaient être amplement couvertes de draperies dont on voyait encore, mais latéralement seulement, quelques-unes des ondulations.

Le tympan au-dessus de l'archivolte renferme, de chaque côté de l'Arc, des victoires tenant d'une main une palme, et de l'autre, soutenant une guirlande de fruits attachée à la clef par des bandelettes. Ces victoires sont largement drapées et sont d'une noble facture. J'ai découvert, ainsi que je l'ai déjà dit, du côté en regard de l'église Saint-Jean, des figures semblables qui décoraient cette face du monument.

Les colonnes de l'ordre supérieur sont courtes et hors de proportion avec l'entablement qui, à l'œil, les écrase ; elles reposent sur des piédestaux avec moulures chargées d'ornements en tous genres.

Les deux colonnes antiques qui restent, en faisant face à la ville, sont dissemblables. L'une est couverte de feuilles d'eau (et non pas de carreaux au centre desquels se trouve un soleil, ainsi que Dunod le représente par erreur dans la gravure de son ouvrage), et l'autre est ornée, comme à l'ordre inférieur, de bas-reliefs étagés, mais presque effacés.

Au sommet des arcs de triomphe antiques, l'on

voyait souvent des guerriers au port d'armes et même de simples légionnaires, ainsi que, de nos jours, on en a reproduit l'imitation à l'Arc du Carrousel, à Paris.

Dans Porte-Noire, la pensée a été plus grande et plus poétique : ce ne sont pas de simples fantassins qui décorent les entrecolonnements supérieurs de l'Arc. On a fait mieux : c'est l'armée victorieuse représentée par ses chefs de légion, qui étaient les *tribuns militaires ;* et pour donner à ces belles figures tout le caractère du héros, celle qui existe encore dans tout son entier, en regard de la ville, est représentée sans vêtement et dans le style tout à fait héroïque, ne portant dans une main que la haste, et de l'autre le *gladius* court enveloppé de son baudrier et ayant la forme d'un poignard sans garde ; ainsi que tels étaient les attributs incontestables qui distinguaient les tribuns militaires (1). (*Planche 9.*)

Jusqu'à présent, on avait considéré cette figure si noblement campée, comme devant être un Hercule, et pour soutenir cette opinion, on avait pris pour une massue le glaive-poignard qu'il porte et la draperie qui tombe par-dessous pour une peau de lion ;

(1) *Coutumes et cérémonies observées chez les Romains,* par NIEUPOORT en latin, traduit par M. l'abbé *** (Toulouse, 1782), p. 244.
Les tribuns militaires étaient à la tête de toute la légion comme sont à peu près nos colonels, p. 243. Ils étaient souvent revêtus de la puissance des consuls et avaient alors le titre de *tribuni militum consulari potestate,* p. 97 et 98.

tandis qu'il n'en est rien, pas plus que des petits animaux marins que Dunod a mis sous les pieds de ce prétendu Hercule.

Quatre figures de tribuns militaires, dans la même position que celle que je viens de décrire, devaient se trouver dans chaque entrecolonnement supérieur, ainsi que le prouvent, à droite, les restes de la jambe antique d'une de ces statues que j'ai religieusement conservée en place et qui en indique parfaitement la pose et le mouvement.

L'entablement de l'ordre supérieur comme celui du dessous, se compose d'une architrave couverte entièrement de sculptures et ayant $0^{m}51$ de hauteur, d'une frise de $0^{m}83$ de hauteur qui devait porter l'inscription dédicatoire, et enfin de la corniche, ayant $0^{m}59$ d'élévation, formée d'une profusion de moulures superposées, tels que talons, quarts de ronds, denticules et autres, toutes chargées d'ornements, mais présentant une masse lourde, à raison de ce que le larmier du profil n'est pas suffisamment accusé.

En passant sous l'Arc et en montant la voie triomphale, on remarque encore de chaque côté trois étages de bas-reliefs séparés par des frises où sont sculptés des trophées de boucliers, de cuirasses et d'autres armes.

Le bas-relief inférieur, à droite, est fort endommagé ; on n'y voit que les restes de deux figures qui semblent être des captifs.

Le bas-relief du milieu représente un grave per-

A et B. *Ca*

du

sonnage monté sur les murailles d'une ville pour observer les ennemis prêts à l'attaquer; tandis qu'un jeune homme plein d'audace sort de l'enceinte et semble le défier.

Enfin le bas-relief supérieur fait voir un combat où un guerrier est armé d'un javelot et se couvre d'un long bouclier, qui était le *scutum*, qu'une femme couchée semble repousser. Tout le reste de la sculpture est détruit.

Au côté gauche, le bas-relief inférieur figure, d'un côté, un captif assis gardé par un légionnaire, et de l'autre, un homme qui semble être le gardien d'une femme captive.

On voit dans le bas-relief du milieu une attaque de cavalerie, fort dégradée, et une femme affaissée à l'angle du tableau..

Quant au bas-relief supérieur, il est énormément mutilé; cependant on remarque encore au centre un terrible guerrier sans vêtements et seulement recouvert par son bouclier, qui, dans une pose académique, lance avec dignité son javelot sur l'ennemi.

Cette figure, très remarquable par son mouvement et par sa pose, rappelle le fameux tableau des Sabines par David; car la pose de son Romulus, sans vêtements et couvert seulement de son bouclier, est identiquement la même.

Enfin, la voûte de l'Arc de Porte-Noire était ornée de caissons octogones et carrés sur les pans coupés; ils étaient encadrés par un rang de perles et renfer-

maient chacun une petite figure; mais de cette voûte complètement ruinée, je n'ai pu conserver que deux de ces caissons qui ont été déposés sur l'escalier du Musée de la ville (*planches* 10 *et* 11), et pour l'ensemble de la restauration (*planche* 2).

La Porte-Noire n'a aucune ressemblance avec les arcs de triomphe romains élevés soit en Italie, soit en France; elle ne saurait donc être comparée pour la forme ni à l'Arc de Septime Sévère, ni à celui de Constantin à Rome, pas plus qu'à ceux d'Orange et de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), dont l'ordonnance est toute différente. On lui trouverait peut-être quelque analogie avec l'Arc d'Adrien, près de l'Acropole à Athènes, qui, comme Porte-Noire, est à double face et ayant deux ordres d'architecture superposés; seulement, le cintre de l'Arc d'Adrien ne dépasse pas en hauteur le premier entablement; l'épaisseur du monument a également de l'analogie, de même que la construction qui se compose de forts blocs posés sans mortier et liés par des crampons, sauf que l'Arc d'Adrien est en marbre pentélique; tandis que Porte-Noire n'est bâtie qu'en pierre tendre pour recevoir les sculptures, et à gros grains, pour le reste. Quant aux détails et profils de l'Arc d'Adrien, ils sont d'une excellente proportion et ne sauraient être mis en parallèle avec ceux de notre monument.

VII

Tous les savants qui ont écrit sur l'Arc de Porte-Noire ont recherché en l'honneur de qui il avait été érigé ; mais ces recherches, à défaut d'inscriptions, ont donné lieu à bien des controverses et n'ont abouti qu'à des conjectures ; ainsi, J.-J. Chiflet l'attribue à Aurélien, Dunod à Crispus César, l'abbé Bullet et Perreciot à Julien, et M. Mathy de Latour, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Vespasien ; tandis que MM. l'abbé Gousset, Ravier, le président Clerc et Castan, bibliothécaire, en font honneur à Marc-Aurèle.

Je ne me permettrai pas de donner ici mon avis après celui d'hommes aussi distingués et plus compétents que moi en fait d'histoire ; seulement, comme artiste, je ferai, sans prétention, les réflexions suivantes :

Sous le rapport de l'architecture, on remarque dans Porte-Noire une décadence complète, tant par la mauvaise disposition et proportion de ses ordres, que par celle de ses entablements et surtout de ses profils.

En bonne règle, l'entablement de l'ordre inférieur aurait dû régner avec l'imposte de l'Arc, et celui au-dessus est d'une hauteur démesurée par rapport aux colonnes qui le supportent ; ainsi, quand il n'aurait dû avoir en hauteur que le tiers au plus de ces colonnes, on lui en a donné plus du double.

On doit encore en bonne règle proscrire ces colonnes accouplées, dont une est couverte de bas-reliefs, tandis que, sur l'autre, ce sont des rinceaux d'ornements ou des feuilles d'eau; type qui n'était guère en usage que dans le Bas-Empire. En sorte que, s'il ne fallait juger Porte-Noire que d'après son architecture, on devrait pencher pour l'opinion de Dunod, qui l'attribue à Crispus César; cependant les sculptures sont traitées avec trop de talent et de vigueur pour soutenir cette opinion, à moins que l'on ne suppose que l'on aurait pu encore trouver et faire venir d'Italie, ou plutôt de Grèce, des artistes ayant conservé le goût et la tradition des siècles antérieurs pour l'exécution de ce beau travail; mais cette supposition ne saurait être admise, vu la pénurie des grands sculpteurs à cette époque, surtout quand on pense que, pour la décoration de l'Arc de Constantin à Rome, on a été obligé de dépouiller l'Arc de Trajan de ses belles sculptures pour les y adapter, à défaut d'artistes de talent pour les exécuter (1).

Cependant, on ne peut disconvenir que Porte-Noire, malgré sa mauvaise architecture, ne manque pas d'une certaine dignité, et que les beautés des sculptures en font disparaître tous les défauts. En sorte que, si les sculptures imposent une telle supériorité par l'ampleur et le vrai talent avec

---

(1) *Essai sur l'histoire de l'architecture*, par E.-G. LEGRAND, p. 241.

lequel elles sont exécutées, l'on se voit forcé d'admettre une date intermédiaire pour la fondation de Porte-Noire et de se ranger à l'opinion des savants qui l'ont attribuée au règne de Marc-Aurèle, époque où les arts, sans avoir perdu de leur grandeur annonçaient cependant déjà une certaine dégénérescence.

Enfin, pour venir en quelque sorte à l'appui de cette opinion qui, du reste, *est la plus unanime,* je dirai que j'ai trouvé au delà de Porte-Noire, lors de la construction de la maison de M. du Magny, au Chapitre, deux médailles intéressantes pour l'objet en question : une de ces médailles est de Faustine, femme de Marc-Aurèle, et l'autre est de Lucile, sa fille et femme de Lucius Vérus, son collègue.

J'ai déposé ces médailles à la bibliothèque et les ai publiées en 1828, avec d'autres trouvées au même lieu et à la même époque.

Mais, parmi les nombreuses médailles que renferme encore le sol antique de Besançon, la plus précieuse à découvrir et qui vaudrait un trésor, serait celle qui porterait au revers notre Arc de triomphe, ainsi qu'il était d'usage d'en frapper pour glorifier les conquêtes des Romains, car elle mettrait fin aux incertitudes et aux controverses de tous genres que Porte-Noire a déjà suscitées. Comme il n'est pas probable qu'une si précieuse découverte soit jamais faite, le champ demeurera ouvert à toutes les conjectures. Heureusement, Porte-Noire est debout, et la restauration de ce mo-

nument est le premier essai de ce genre qui ait été tenté dans notre province. En 1825, l'archéologie avait à peine un nom, et ce sera la gloire de l'Académie d'avoir contribué à sauver d'une ruine imminente un reste si majestueux de la civilisation romaine, dans un temps où il était encore si peu apprécié. L'architecte qui l'a conservé et consolidé se sent encore, après cinquante ans, assez satisfait de ses peines, en songeant que ce modeste travail lui sera compté pour quelque chose dans l'histoire de votre Compagnie.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1876 ET EN 1877.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1876, décernera les prix suivants :

PRIX WEISS. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la Franche-Comté.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ARCHÉOLOGIE. — Médaille d'or de 200 fr. — Etude et description raisonnée d'un monument ou d'un groupe de monuments franc-comtois appartenant à la période du moyen âge (églises, châteaux-forts, cloîtres, tombes, statues, objets d'orfévrerie, etc.).

L'Académie désire autant que possible l'envoi des plans et dessins de tous les objets décrits.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille d'or de 300 fr. — Etude littéraire sur l'œuvre de Montalembert.

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 francs. — L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-

comtoises. Elle les laisse libres d'adopter le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, *fondé par M. Veil-Picard.* — Médaille d'or de 400 francs. — Rechercher et déterminer quelles peuvent être les conséquences du développement préconisé de nos jours de la mécanique agricole, sur l'état de l'agriculture comme sur la condition des ouvriers ruraux.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *franco de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin 1876, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte: seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Le Secrétaire perpétuel,

JUST VUILLERET,

Rue St.-Jean, 11.

ÉLECTIONS DU 25 AOUT 1875.

A l'issue de la séance publique, l'Académie, s'étant retirée dans ses bureaux, a élu :

Membres du bureau :

MM. SUCHET (le chanoine), *président annuel.*
MARQUISET, Léon, *vice-président annuel.*

Associés résidants :

MM. REBOUL, doyen de la Faculté des sciences, à Besançon.
CARRAU, Ludovic, professeur à la Faculté des lettres, à Besançon.
MIGNOT, Marie-Edouard, capitaine au 3e bataillon de chasseurs à pied, à Besançon.

Associés correspondants nés dans la province :

MM. BEAUSÉJOUR (l'abbé DE), curé de Vitrey (Haute-Saône).
DUMONT, Albert, directeur de l'Ecole française à Athènes.
GAINET, curé à Commantry (Marne), chanoine honoraire de Reims.

Associé correspondant né hors de la province.

M. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la préfecture, à Rouen (Seine-Inférieure).

LISTE ACADÉMIQUE.

(25 août 1875.)

Directeurs académiciens-nés.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
Mgr le Général commandant le 7me corps d'armée.
MM. le premier Président de la Cour d'appel.
le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BIAL, O ✻, chef d'escadron, sous-directeur d'artillerie (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).

BONAPARTE (le prince Louis-Lucien) (janvier 1863).

CARDON DE SANDRANS (le baron), C ✻, préfet de la Haute-Garonne, à Toulouse (27 janvier 1874).

CHOTARD, Henri, ✻, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont (25 août 1873).

CONEGLIANO (le marquis DE), ✻, ancien député du Doubs au Corps législatif, rue de Ponthieu, 62, Paris (août 1865).

MM.

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

DELESSE, ✻, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole normale et à l'Ecole des mines, rue Madame, 37, à Paris (janvier 1848).

DÉY, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

DESROZIERS, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon, à Poitiers (janvier 1858).

DESSERTEAUX, ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon (janvier 1862).

DREYSS, Charles, recteur de l'Académie universitaire, à Toulouse (27 janvier 1874).

GATTREZ (l'abbé), ✻, ancien recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

GERANDO (le baron DE), ✻, ancien procureur général, boulevard St-Michel, 113, à Paris (août 1868).

GERARD, Jules-Francisque, professeur à la Faculté des lettres de Clermont (25 août 1874).

GRENIER, Charles, ✻, professeur honoraire et ancien doyen de la Faculté des sciences, à Besançon (28 janvier 1847).

GUERRIN (Mgr), ✻, évêque de Langres (août 1850).

KORNPROBST, O ✻, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (août 1840).

LEFAIVRE, C ✻, ancien colonel du génie, à Paris (novembre 1836).

MAGNONCOUR (Flavien DE), ✻, anc. pair de France, anc. maire de Besançon, à Paris (décembre 1835).

MM.

MATTY DE LATOUR, ✱, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

MIGNARD, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

MONTY, O ✱, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

MORRELET, ancien notaire, à Bourg (janvier 1861).

PARANDIER, O. ✱, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

PARIS, C ✱, colonel d'état-major en retraite, à Emagny (août 1867).

PATIN, G O ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie française, quai Conti, 21-23, à Paris.

PERRON, ✱, *secrétaire perpétuel honoraire*, à Paris (août 1838).

PERSON, ✱, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

POUJOULAT, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

SAINTE-AGATHE (Louis DE), ✱, anc. adjoint, président du conseil d'administration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, H., ✱, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des établissements météorologiques, rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris (août 1845).

SEGUIN, ✱, recteur de l'Académie de Bordeaux (29 janvier 1872).

TOURANGIN, G O ✱, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants

MM.

MARNOTTE, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, doyen de la Compagnie, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

BRETILLOT, Léon, ✻, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

JOBARD, O ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837).

VAULCHIER (marquis Louis DE), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

DARTOIS (l'abbé), vicaire général, à l'archevêché (24 août 1844).

TRIPARD, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 33 (24 août 1844).

REYNAUD-DUCREUX, O ✻, professeur à l'Ecole d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

BESSON (Mgr), évêque nommé de Nîmes, à Besançon (30 août 1847).

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue St-Jean, 11 (24 août 1853), *secrétaire perpétuel.*

DRUHEN aîné, ✻, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

CHIFLET, Ferdinand (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

MM.

LAURENS, Paul, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue Saint-Vincent, 22 (24 août 1855).

TERRIER DE LORAY (marquis DE), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

DELACROIX, Alphonse, architecte de la ville, à Montrapon, banlieue de Besançon (28 janvier 1858).

JEANNEZ, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue du Chateur, 14 (janvier 1860).

SANDERET DE VALONNE, ✻, directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janvier 1862).

SUCHET (le chanoine), curé de la paroisse Saint-Jean, rue du Clos, 41 (janvier 1863), *président annuel.*

ORDINAIRE, O ✻, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

CASTAN, Auguste, ✻, bibliothécaire de la ville, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

WEIL, ✻, professeur de littérature ancienne, doyen de la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut, rue du Chateur, 25 (28 janvier 1864).

SAUZAY, Jules, rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

VAULCHIER (comte DE), Charles, député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

PIOCHE (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

MM.

BAILLE, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

ESTIGNARD, conseiller à la Cour d'appel, membre du Conseil général du Doubs, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868), *trésorier de la Compagnie.*

LABRUNE, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

SIRE, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-St-Pierre, 16 (28 janvier 1870).

Associés résidants.

MM.

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872), *vice-président annuel.*

DUCAT, Alfred, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue St-Pierre, 3 (24 août 1872).

MM.

Bergier (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

Reboul, ❋, doyen de la Faculté des sciences, à Besançon, rue Neuve, 8 (25 août 1875).

Carrau (Ludovic), professeur de la Faculté des lettres, place Saint-Amour, 3 (25 août 1875).

Mignot (Edouard), ❋, capitaine au 3e chasseurs à pied, Grande-Rue, 61 (25 août 1875).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

MM.

Hugo (Victor), O ❋, de l'Académie française, etc., rue La Rochefoucauld, 66, à Paris (août 1827).

Marmier (Xavier), O ❋, membre de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris (août 1839).

Lélut, O ❋, membre de l'Institut (Académie des sciences morales) et de l'Académie de médecine, rue Vanneau, 15, à Paris (août 1839).

Tissot, ❋, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, correspondant de l'Institut, à Dijon (août 1842).

Richard (l'abbé), correspondant historique du ministère de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

---

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

COURNOT, C ✻, anc. recteur, carrefour de l'Odéon, 10, à Paris (août 1843).

WEY (Francis), O ✻, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) (août 1845).

CIRCOURT (le comte Albert DE) conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), littérateur, rue Malesherbes, 38, à Paris (novembre 1848).

REVERCHON, O ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue de Poitiers, 9, à Paris (janvier 1851).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

VIEILLE, (Jules), O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

BERGERET, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

PETIT, J., statuaire, rue d'Enfer, 89, Paris (août 1856).

GRENIER (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

TOUBIN, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

PASTEUR, C ✻, administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (janvier 1860).

CIRCOURT (Adolphe DE), à Paris (janvier 1861).

GIGOUX, ✻, peintre d'histoire, rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

MM.

PIERRON, ✱, ancien professeur au lycée Louis-le-Grand, rue d'Assas, 76, à Paris (août 1862).

GÉROME, ✱, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue de Bruxelles, 6, à Paris (août 1853).

MONNIER, ✱, homme de lettres (janvier 1865).

PERRAUD, ✱, statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), boulevard Montparnasse, 81, à Paris (janvier 1865).

BRIOT, ✱, professeur suppléant à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (août 1865).

JOBEZ (Alphonse), ancien député, à Montorge (Villers-sous-Chalamont) (août 1867).

JACQUENET (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

BRULTEY (l'abbé), curé de Cirey-les-Belvaux (Haute-Saône) (août 1868).

FLEURY-BERGIER, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

MARCOU, de Salins (janvier 1870).

LEMIRE (Jules), ✱, ancien membre du Conseil général du Jura, à Clairvaux (janvier 1872).

CHAMPIN, ✱, ancien sous-préfet de Baume, à Baume (janvier 1872).

MOREY (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872).

GRÉA (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, ✱, ancien député du Jura, directeur

MM.

de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

HAUSER, ✻, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

TOURNIER (Edouard), directeur adjoint à l'Ecole pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

BOUQUET (Jean-Claude), ✻, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1872).

BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR (Paul-Félix), curé de Vitrey (Haute-Saône) (25 août 1875).

DUMONT (Albert), directeur de l'École française à Athènes, Paris, rue de Fleurus, 35 *bis* (25 août 1875).

GAINET (l'abbé), curé à Commantry (Marne), chanoine de Reims (25 août 1875).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

TAYLOR (le baron), G ✻, littérateur, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68, à Paris (août 1825).

PAUTET (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

MALLARD, archéologue-dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (août 1845).

CHÉNIER (DE), O ✻, ancien chef de bureau au mi-

MM.

nistère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

Braun, O ✻, ancien président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, en France, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Montbéliard (août 1849).

Quicherat, ✻, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue Casimir-Delavigne, 9, à Paris (août 1857).

Baudoin, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (janvier 1861).

Naudet, O ✻, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

Junca, ancien archiviste du département du Jura, à Paris (janvier 1865).

Dalloz (Edouard), O ✻, ancien président du Conseil général du Jura, rue Vanneau, 18, à Paris (août 1866).

D'Arbois de Jubainville, ✻, archiviste du département de l'Aube, à Troyes (août 1867).

Leclerc (François), membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) (24 août 1872).

Barthélemy (Edouard de), membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, 80, à Paris (25 août 1873).

Beaune (Henri), procureur général à la Cour d'appel d'Alger (27 janvier 1874).

Pigeotte (Léon), avocat à Troyes (Aube) (23 janvier 1874).

MM.

De Meaux (le vicomte), député de la Loire, ministre de l'agriculture et du commerce, à Versailles (23 janvier 1874).

Le Brun Dalbane, président de la Société académique de Troyes (Aube) (25 août 1874).

De Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure, à Rouen (25 août 1875).

Associés étrangers (1).

MM.

Gachard, ✱, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

Vuillemie, historien, à Lausanne (mars 1841).

Matile, historien, à New-York (Etats-Unis (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à la Haye (août 1843),

Ménabréa, ministre à Turin (août 1874).

Reume, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

Kohler, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

Cantu (César), historien, à Milan (janvier 1864).

Liagre (Jean-Baptiste-Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

AIN.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg.

AISNE.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

ALLIER.

Société d'Emulation de l'Allier; Moulins.

AUBE.

Société académique de l'Aube; Troyes.

AUDE.

Commission archéologique de Narbonne.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Académie d'Aix.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

CALVADOS.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie à Caen.

Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

CHARENTE.

Société d'agriculture de Charente; Angoulême

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

CÔTE-D'OR.

Académie de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.

DOUBS.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

DRÔME.

Société d'archéologie de la Drôme; Valence.

EURE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure; Evreux.

EURE-ET-LOIR.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

FINISTÈRE.

Société académique de Brest.

GARD.

Académie du Gard ; Nîmes.

HAUTE-GARONNE.

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du midi de la France ; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

GIRONDE.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

HÉRAULT.

Société archéologique de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire ; Tours.

ISÈRE.

Académie Delphinale ; Grenoble.

JURA.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE.

Société académique du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Société académique de Nantes.

LOT.

Société des études littéraires du Lot; Cahors.

LOZÈRE.

Société d'agriculture de la Lozère; Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

Société académique de Maine-et-Loire; Angers.

MANCHE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche; Saint-Lô.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

MARNE.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

MEURTHE.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Académie de Stanislas; Nancy.

MEUSE.

Société philomatique de Verdun.

NORD.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

OISE.

Société académique de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

PAS-DE-CALAIS.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DÔME.

Académie de Clermont-Ferrand.

RHÔNE.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

SAVOIE.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

HAUTE-SAÔNE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône; Vesoul.

SEINE.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société philotechnique; Paris.

SEINE-ET-MARNE.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise; Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE.

Académie de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

SOMME.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.

TARN.

Société littéraire et scientifique de Castres.

TARN-ET-GARONNE.

Sociéte des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.

VAR.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

VAUCLUSE.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

VOSGES.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut smithsonien; Washington.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 janvier 1875.

Séance du 25 août 1875.

Ouvrages dont l'Académie a voté l'impression.

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue 87.

